

Rapport de développement durable

RNF 2023



Pour des raisons écologiques, ce rapport est uniquement disponible en version électronique.

SOMMAIRE

Message du CEO et du Head of Sustainability p.04

À propos de ce rapport p.05

1. Détails sur le périmètre de couverture de ce rapport p.06
2. Principes et gouvernance de ce rapport – Règlements, normes et standards de base p.07
3. Contenu et matérialité p.08
4. Reformulations d'informations p.08
5. Assurance externe p.08
6. Structuration suivant les 3 piliers ESG p.09

PARTIE I À propos de Superkeess p.10

1. Raison d'être, valeurs et ambitions p.11
 - 1.1 Notre raison d'être et nos valeurs p.11
 - 1.2 Nos ambitions p.12
2. Écosystème Spuerkeess p.13
 - 2.1 Spuerkeess op ee Bléck – Chiffres clés 2023 p.13
 - 2.2 Nos secteurs d'activité p.14
 - 2.3 Notre chaîne de valeur et ses contributions ESG p.15
 - 2.4 Nos produits et services (activités bancaires) p.17
 - 2.5 Nos parties prenantes p.18
 - 2.6 Notre capital humain p.19
3. Gouvernance d'entreprise et organisation p.21
 - 3.1 Structure de gouvernance et composition p.21
 - 3.2 Nominations et procédure de sélection des membres du Conseil p.21
 - 3.3 Présidence du Conseil p.22
 - 3.4 Rôle du Conseil et des autres organes de gouvernance dans la supervision ESG / RSE p.23
 - 3.5 Politique de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé p.24
4. Stratégie ESG p.25
 - 4.1 Notre parcours durable p.27
 - 4.2 ESG op ee Bléck p.28
 - 4.3 Nos réalisations, engagements, challenges p.29
 - 4.4 Nos adhésions, labels et récompenses p.30

PARTIE II Thèmes pertinents 2023 et Taxonomie européenne p.31

1. Processus d'analyse de matérialité de la durabilité p.32
 - 1.1 Méthodologie p.32
 - 1.2 Résultats de l'analyse de matérialité p.37
 - 1.3 Gestion des enjeux pertinents p.38
2. Taxonomie européenne p.39



SOMMAIRE



PARTIE III

Performance des 3 piliers ESG p.40

- 1. Environnement@ESG** p.41
 - 1.1 Notre empreinte carbone p.43
 - 1.2 Impact environnemental p.48
 - 1.3 Biodiversité p.50
 - 1.4 Nos solutions bancaires aux bénéfices environnementaux p.51
 - 1.5 Informations qualitatives sur le risque environnemental p.58
 - 1.6 Informations quantitatives sur le risque environnemental p.58
- 2. Social@ESG** p.60
 - 2.1 Ressources humaines p.61
 - 2.2 Nos solutions bancaires socialement avantageuses p.72
 - 2.3 Communautés p.78
 - 2.4 Informations qualitatives sur le risque social p.89
 - 2.5 Informations quantitatives sur le risque social p.91
- 3. Gouvernance@ESG** p.93
 - 3.1 Gouvernance interne p.94
 - 3.2 Transparence p.94
 - 3.3 Conduite responsable p.94
 - 3.4 Conduite éthique p.96
 - 3.5 Conduite « Client centric » p.97
 - 3.6 Canaux « whistleblowing » (lanceurs d’alerte), de réclamations et respect des lois et règlements p.98
 - 3.7 Gestion des parties prenantes p.100
 - 3.8 Politique de rémunération des employés de la Banque p.100
 - 3.9 Rentabilité durable p.101
 - 3.10 Dépenses durables et maîtrise des coûts p.101
 - 3.11 Cadre de gestion des risques p.102
 - 3.12 Cadre de développement durable pour nos solutions bancaires p.104
 - 3.13 Sensibilisation ESG p.107
 - 3.14 Informations qualitatives sur le risque de gouvernance p.108
 - 3.15 Informations quantitatives sur le risque de gouvernance p.109



Annexes p.110

- 1. Politiques de durabilité** p.111
- 2. Index du contenu GRI** p.113
- 3. Tableau de correspondance entre GRI 2021 et ESRS** p.116
- 4. Principes pour une Banque Responsable** p.119
- 5. Taxonomie européenne : Mesure de l’éligibilité (alignement) à la Taxonomie européenne de nos actifs bancaires** p.120
- 6. Glossaire** p.121

MESSAGE DU CEO ET DU HEAD OF SUSTAINABILITY

 GRI 2 2-12 2021

L'année 2023 a été marquée, une fois encore, par des dérèglements climatiques et des extrêmes allant de canicules et sécheresses à inondations et tempêtes. Ces dérèglements sont de plus en plus fréquents partout en Europe mais également dans le reste du monde.

Le XXème siècle s'est caractérisé par une poussée démographique spectaculaire. D'environ 1,6 milliards d'êtres humains en 1900, la population terrestre est passée à 6 milliards en 2000 pour atteindre le cap des 8 milliards en 2023. Cette forte croissance de la population s'est naturellement accompagnée d'une augmentation de la demande de biens et de services et de mutations dans les modes de fonctionnement et de consommation qui ont entraîné à leur tour des désordres, tant environnementaux que sociaux.

À ces dérèglements climatiques, cette croissance démographique (dont les prévisions visent les 10 milliards d'habitants d'ici 2100) et au développement sociétal sans précédent, s'ajoutent la mondialisation, l'inflation élevée, la hausse des taux d'intérêt, la crise énergétique et du logement et les inégalités en termes de richesse ou d'accès à l'eau potable, aux soins, à l'éducation, etc.

Le développement durable est, de ce fait non, seulement un besoin urgent, mais surtout une réelle opportunité pour repenser notre société et reconsidérer son mode de consommation. En effet, la philosophie de durabilité n'est en aucun cas une contrainte incompatible avec la société de consommation dans laquelle nous vivons. Au contraire, cette vision de développement durable est incontournable pour répondre, de la manière la plus optimale qui soit, aux revendications du présent sans compromettre l'avenir de nos générations futures. La transition vers un modèle plus durable n'est donc aujourd'hui plus une option. Elle est essentielle à l'obtention d'un monde plus équitable, à la préservation de notre planète et de ses ressources naturelles et à l'établissement de modes de fonctionnement et de consommation qui profiteront à toutes et tous, partout dans le monde.

¹ Plus de 5 ans (suivant la définition fournie par les ESRS 1 (paragraphe 6.4)).

Les 3 piliers du développement durable « ESG » sont donc plus que jamais un enjeu majeur pour notre société. C'est la raison pour laquelle La stratégie ESG fait partie intégrante de la stratégie d'entreprise de Spuerkeess ; afin d'assurer la pérennité de ses activités tout en s'inscrivant dans une démarche responsable.

Freiner le réchauffement climatique en limitant les émissions de CO₂, lutter contre la détérioration de l'environnement et la destruction de la biodiversité ou réduire le fossé des inégalités sont autant de défis que la Banque s'engage à relever de manière constante, via l'adoption d'un modèle d'organisation qui place les considérations ESG au cœur de ses activités et de sa gouvernance.

De plus, le développement durable est une opportunité pour Spuerkeess de s'engager pleinement dans une démarche responsable tout en renforçant la relation qu'elle a avec ses clients ; clients qui attachent de plus en plus d'importance aux actions responsables et dont les besoins en matière de responsabilité sociale vont grandissants.

Cette année encore, la Banque a poursuivi ses efforts de transition, comme moteur de performance, en œuvrant sur les 3 piliers fondamentaux à l'assise de sa politique de durabilité :

- **L'impact environnemental** de ses activités professionnelles et humaines pour limiter les effets négatifs sur l'environnement, préserver les écosystèmes et les ressources naturelles à long terme¹, en adoptant des pratiques responsables en matière de consommation d'énergie ou de gestion des déchets, par exemple.
- **La responsabilité sociale** pour favoriser l'offre de produits et services accessibles et abordables.
- **La gouvernance et l'économie durables** pour instaurer une gestion saine des activités sans préjudices pour l'Homme et pour son environnement.

Tous les acteurs de notre écosystème étant concernés par cette transition vers un nouveau modèle sociétal plus durable, la Banque continue à pleinement s'investir dans son rôle de « Transition Enabler » (facilitateur de la transition) et prend très à cœur sa mission d'accompagnement de ses parties prenantes dans leur transition vers un mode de fonctionnement et de consommation plus respectueux de l'environnement et des êtres humains. D'abord, en agissant au niveau de la Banque, via notamment les campagnes d'éducation et de sensibilisation de ses collaborateurs, de ses clients et de ses partenaires ; mais également via des initiatives de conseil à destination de ses clients désireux de développer leurs résolutions ESG.

Plus que jamais, la Banque a un rôle décisif à jouer pour faire face à l'urgence climatique, environnementale et sociale à laquelle est confrontée notre planète. Spuerkeess s'engage donc à avancer vers un nouveau modèle de société plus durable.

Cette année, 6 engagements constituent le fondement de la stratégie ESG de la Banque et ont, de ce fait, été identifiés comme étant les enjeux pertinents de la Banque pour 2023 :

1. Notre impact sur le climat
2. Notre capital humain
3. La centricité clients
4. La biodiversité
5. Les communautés
6. L'éthique des affaires

Ces enjeux sont issus de l'analyse de matérialité que nous avons réalisée cette année. Celle-ci ainsi que la manière dont sont gérés ces enjeux et les défis qui en découlent pour la Banque sont plus amplement décrits dans la suite de ce rapport.

Ce que nous prévoyons pour 2024 est la poursuite des efforts d'intégration des exigences ESG dans notre gouvernance, nos processus, nos services, nos produits et nos interactions avec nos collaborateurs, notre clientèle et nos partenaires. Clients et partenaires que nous continuerons à accompagner et soutenir, tant dans leur transition durable que dans la réalisation de leurs projets de vie.

Parallèlement, nous continuerons, conformément à l'Accord de Paris sur le Climat, à évaluer et limiter l'empreinte carbone de nos activités et nos bâtiments et à offrir des solutions d'investissement et de financement durables plus étoffées.

Conformément aux Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative), nous poursuivons aussi les efforts entrepris pour ancrer en profondeur les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies (ou SDGs – Sustainable Development Goals) au cœur de nos pratiques, nos activités et notre reporting.

Les Droits de l'Homme continueront également, quant à eux, à être davantage placés au centre de nos préoccupations.

Bonne lecture !



Figure 1: (De droite à gauche)
Mme Françoise THOMA (CEO),
M. Rudi BELLI (Head of Sustainability)

À PROPOS DE CE RAPPORT

1. Détails sur le périmètre de couverture de ce rapport p.06
2. Principes et gouvernance de ce rapport – Règlements, normes et standards de base p.07
3. Contenu et matérialité p.08
4. Reformulations d'informations p.08
5. Assurance externe p.09
6. Structuration suivant les 3 piliers ESG p.09

À PROPOS DE CE RAPPORT

 GRI 1 EXIGENCE 1, GRI 1 EXIGENCE 2, GRI 1 EXIGENCE 8

Ce rapport de développement durable contient des informations détaillées relatives à notre stratégie ESG et à la finance durable. Il s'adresse principalement à la société civile luxembourgeoise, à nos clients, à nos employés, à nos partenaires commerciaux, aux investisseurs et aux organisations à but non lucratif.

La présente publication est élaborée en **conformité** avec les standards GRI 2021 (Global Reporting Initiatives²) et **en référence** aux European Sustainability Reporting Standards (ESRS) du European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

En effet, Spuerkeess a communiqué ses données conformément aux normes GRI pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration et le Comité de direction ont été chargés de l'examen et de l'approbation des informations communiquées ci-après, y compris les thèmes pertinents de Spuerkeess.

Spuerkeess applique les normes GRI depuis 2018 et a été la première banque luxembourgeoise à avoir signé la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en octobre 2021, après avoir signé les Principles for Responsible Banking (PRB) en octobre 2019. En adhérant à ces Principes, nous alignons progressivement la stratégie de Spuerkeess sur les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies et l'Accord de Paris.

En outre, nous nous conformons aux cadres nationaux tels que le Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat pour la période 2021-2030 (PNEC). Depuis le 20 septembre 2023, nous sommes également signataire du Pacte national « Entreprise et Droits de l'Homme », Pacte national lancé par le ministère des Affaires étrangères et européennes et auquel s'engagent, de manière volontaire, les entreprises qui souhaitent mettre en œuvre les Principes directeurs des Nations Unies.

La collaboratrice de la Banque en charge de la coordination des travaux de rédaction du rapport de développement durable est certifiée GRI³.



Interview vidéo d'Inès Kharroubi
Responsable du Rapport de développement durable 2023

1. Détails sur le périmètre de couverture de ce rapport

 GRI 2 2-1 2021, GRI 2 2-2 2021

Ce rapport de développement durable couvre, conformément aux exigences légales, toutes les activités exercées par la principale entité juridique du Groupe, la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg (« Spuerkeess »). Notre siège social est situé au 1, Place de Metz L-1930 Luxembourg. Spuerkeess est un établissement public autonome constitué en vertu de la loi modifiée du 24 mars 1989 avec le code NACE 64.191 « Activités de banques commerciales, y compris les succursales de banques étrangères ». La stratégie ESG est globalement coordonnée entre les activités de Spuerkeess et les activités pertinentes de Spuerkeess Asset Management (société de gestion de Spuerkeess) afin de garantir une approche de groupe cohérente. Les activités de Spuerkeess Asset Management sont donc également prises en compte dans ce rapport et Spuerkeess Asset Management est intégrée à notre exercice de matérialité, à l'instar des autres services de la Banque.

² Le Global Reporting Initiative (GRI) est un organisme indépendant de normalisation internationale concernant la performance en développement durable d'entreprises et la divulgation d'information. Le GRI fournit les exigences et les lignes directrices pour la déclaration annuelle (reporting) des activités d'une organisation en matière de développement durable. Les objectifs de cette démarche sont d'assurer la transparence et la responsabilité sociale et environnementale des organisations.

³ GRI Sustainability Professional certification.

2. Principes et gouvernance de ce rapport – Règlements, normes et standards de base

GRI 2 2-3 2021

Depuis 2017, Spuerkeess publie annuellement un rapport de développement durable dressant un bilan des résultats de sa performance extra-financière. Ce septième rapport est un rapport « de transparence accrue ». En effet, au fil des ans, l'objectif de la Banque a été d'intégrer et de prendre en compte progressivement les exigences réglementaires en matière de développement durable. Les exigences auxquelles Spuerkeess se conforme émanent ainsi de la Taxonomie européenne et des normes GRI. Nous nous référons, en outre, à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) et à la Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D).

Pour couvrir ses obligations, Spuerkeess élabore son rapport de développement durable en intégrant les principes GRI 2021. Les volets non encore couverts des exigences issues des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) sont détaillés dans l'annexe reprenant le tableau de correspondance entre GRI 2021 et ESRS.

Ce rapport respecte donc, dans sa présentation, tant l'alignement à la Taxonomie européenne⁴ que les normes de reporting basées sur les standards GRI 2021 dont il aborde les différents volets ; standardisant ainsi un reporting plus formalisé et cohérent. De plus, il intègre partiellement et progressivement les exigences de la CSRD (remplaçant depuis cette année la Non-Financial Reporting Directive (NFRD)) ; l'intégration du vo-

let de la CSRD qui exige l'étiquetage numérique des informations publiées étant prévue pour la publication du rapport 2025 (sur les données 2024), de même que la prise en compte globale des ESRS.

En 2023, nous avons analysé la feuille de route établie en 2022 pour détecter les impacts, délimiter le périmètre et identifier les objectifs de l'intégration de la directive CS3D dans notre chaîne de valeur (nos activités bancaires, la gestion de nos achats et nos ressources humaines). Nous avons ainsi vérifié point par point où nous en sommes et ce qu'il nous reste à faire. En 2024, il est prévu de démarrer les travaux pour le reporting dédié au Pacte national « Entreprise et Droits de l'Homme » et d'établir une nouvelle feuille de route permettant de nous assurer que nous serons prêts lors de son entrée en vigueur fin 2024.

En termes de Droits Humains, nos opérations commerciales et nos engagements avec les clients sont guidés par les normes et standards de bonnes pratiques dont :

- Les Principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU) relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme.

- Les Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies.
- Les Lignes Directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales (chapitre Droits de l'Homme).
- Les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI).

Ce septième rapport fait suite aux exigences de la loi du 23 juillet 2016 transposant la directive européenne 2014/95/UE dans le droit national sur la divulgation d'informations non financières. Il fournit un aperçu des principales avancées du développement durable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Le rapport actuel, aligné sur le rapport annuel de Spuerkeess et sur la base des données de l'année 2023, est publié en avril 2024.

Le rapport est publié sur le site Internet de la Banque <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.



Le point de contact pour les questions concernant le reporting ou les informations communiquées est le :

Strategic & Sustainability Office du département Secrétariat Général de Spuerkeess

situé au :
**1, Place de Metz
L-2954 Luxembourg.**

Nous accueillons volontiers les commentaires et les questions de toutes nos parties prenantes.

Pour ce faire, vous pouvez envoyer vos commentaires par e-mail à : sustainability@spuerkeess.lu.

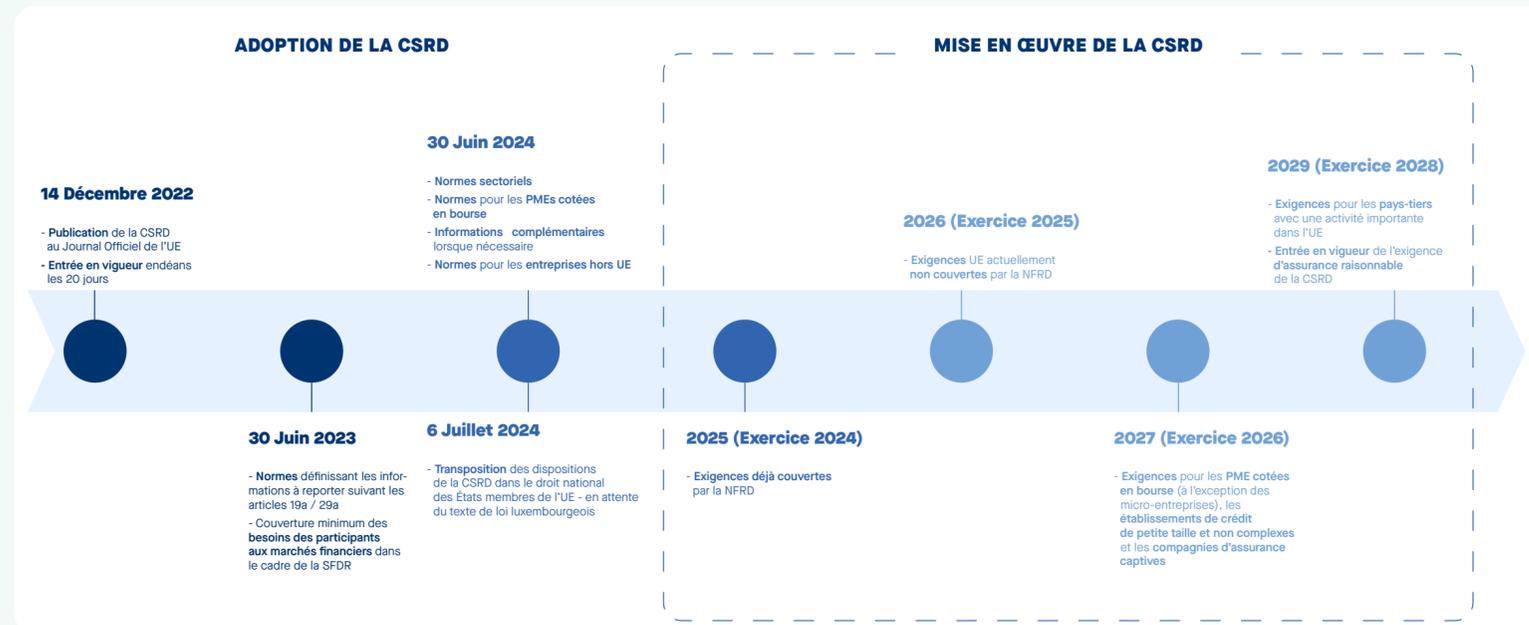


Figure 2 : Calendrier de mise en œuvre de la CSRD

⁴ Sous réserve de la disponibilité des données (data challenges)

3. Contenu et matérialité

Cette publication est l'aboutissement d'un **processus** de reporting qui découle d'un développement continu tout au long de l'année. Nous parlons de processus car celui-ci réside essentiellement en la réalisation d'une analyse de matérialité de la durabilité telle qu'exigée par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD). Afin que cette analyse puisse être réalisée, nous considérons :

- Les enjeux pouvant avoir un impact significatif sur la Banque.
- Les enjeux ayant le plus fort impact (positif ou négatif) sur le monde extérieur (l'économie, l'environnement et les personnes).

Pour identifier ces enjeux et leurs impacts potentiels, nous engageons le dialogue avec nos parties prenantes pertinentes. Les parties prenantes considérées sont déterminées en fonction de leur pertinence⁵ lors du processus de cotation des parties prenantes, prévu dans l'analyse de matérialité et dont le déroulement est documenté à la partie II de ce rapport.

C'est donc suite à l'engagement avec nos parties prenantes et à notre analyse de matérialité qu'ont pu être identifiées nos thématiques

prioritaires. De ces thématiques découlent les enjeux pertinents sur lesquels la Banque s'engage et qui structurent notre stratégie ESG et nous aident à répondre aux attentes de nos parties prenantes afin de mettre en œuvre notre vision commune d'un monde durable.

Le processus d'analyse de matérialité de la durabilité, qui a lieu en moyenne tous les deux ans, est détaillé en partie II de ce rapport.

Ce sont donc les résultats de l'évaluation de matérialité qui définissent le contenu de ce rapport. Ces résultats et les enjeux pertinents qui y ont été identifiés pour 2023 ont été approuvés par le Conseil d'administration et le Comité de direction à travers la supervision de ce rapport.

4. Reformulations d'informations

 GRI 2 2-4 2021

L'organisation n'a procédé à aucune reformulation au cours de la période de reporting.

5. Assurance externe

 GRI 2 2-5 2021

Une assurance externe (vérification du rapport de développement durable et des informations et données qui y figurent de manière indépendante par un tiers extérieur et indépendant) est prévue pour 2025 sur le rapport et les données de 2024, conformément aux exigences CSDR et afin de garantir le respect des Principes for Responsible Banking (PRB).

L'orientation stratégique de Spuerkeess est définie par le Conseil d'administration de la Banque, qui veille à la mise en œuvre de ladite orientation stratégique par le Comité de direction, responsable de la gestion journalière de la Banque.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'administration de Spuerkeess.

⁵ Dépendant des critères « d'influence » et « de dépendance ».

6. Structuration suivant les 3 piliers ESG

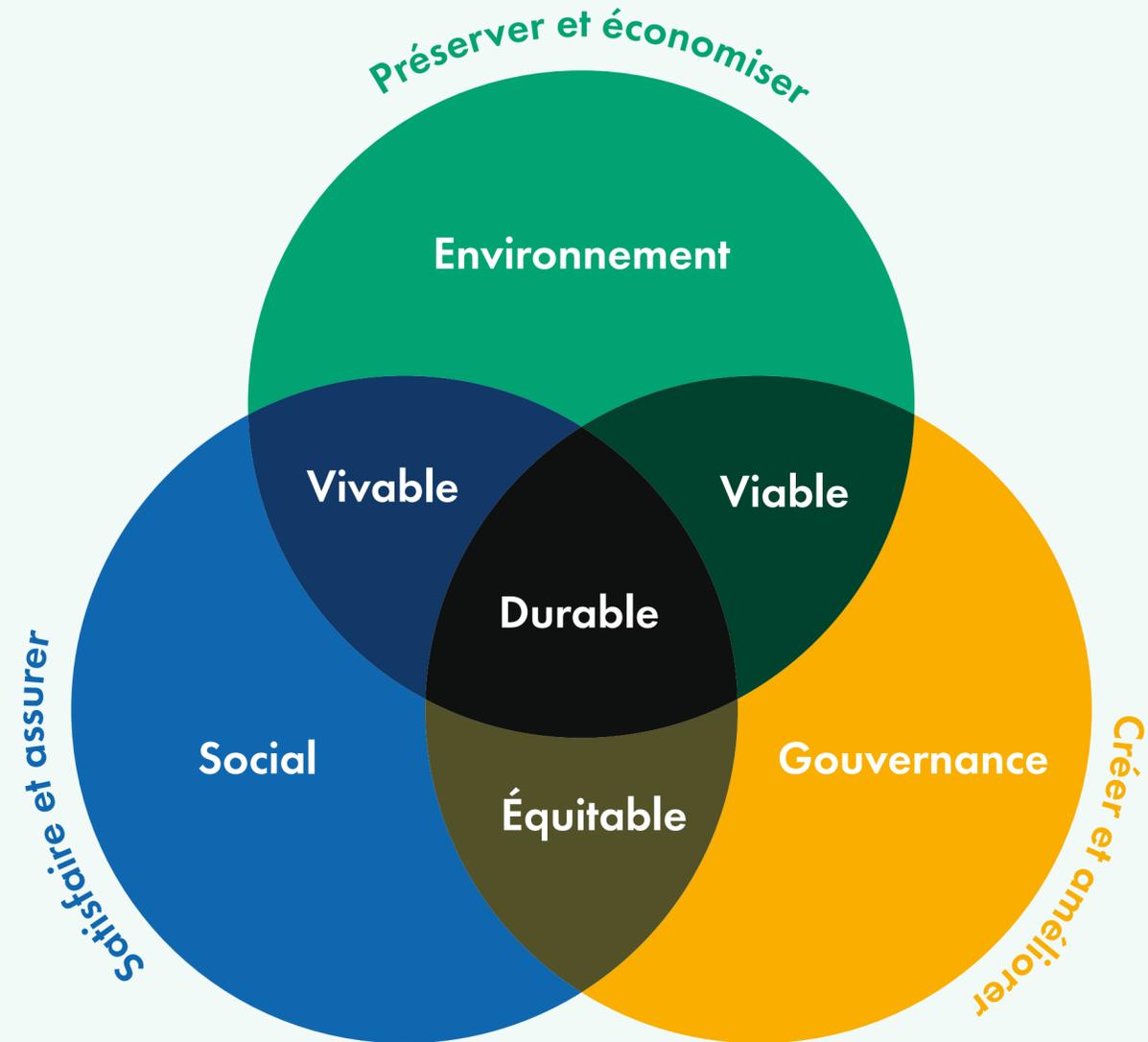


Figure 3 : Piliers ESG

La Banque structure son rapport de développement durable sur base des 3 piliers ESG. Ainsi, les éléments d'informations issus des standards GRI sectoriels, les éléments d'informations issus des standards GRI spécifiques et les éléments d'informations issus des European Sustainability Reporting Standards (ESRS) se rapportant aux enjeux pertinents sont organisés autour de chacun des 3 piliers et sont décrits dans la partie III de ce rapport.

Les éléments d'informations se rapportant aux standards GRI universels (GRI 2 et GRI 3) sont quant à eux détaillés en préambule, en partie I, en partie II et dans les annexes.

L'Index GRI, disponible en fin de rapport, renseigne les éléments d'informations communiqués et les enjeux identifiés, ainsi que la localisation de l'information dans le rapport.

PARTIE I. À PROPOS DE SPUERKEESS

1. Raison d'être, valeurs et ambitions p.11
2. Écosystème Spuerkeess p.13
3. Gouvernance d'entreprise et organisation p.21
4. Stratégie ESG p.25



PARTIE I. À PROPOS DE SPUERKEESS



1. Raison d'être, valeurs et ambitions

 GRI 2 2-6 2021

1.1 Notre raison d'être et nos valeurs

Spuerkeess a joué un rôle important dans le développement économique et social du Luxembourg, depuis sa création en 1856. Depuis près de 170 ans, Spuerkeess développe ainsi son rôle d'entreprise socialement responsable. Cet objectif de la responsabilité sociale est d'ailleurs inscrit à l'article 5 de la Loi du 24 mars 1989 : « En tant que Banque étatique, Spuerkeess souhaite, à travers ses activités, contribuer au développement économique et social du pays et promouvoir toutes les formes d'épargne. »

Notre activité principale consiste, en outre, à collecter des dépôts et à octroyer des prêts et des crédits visant à l'essor de l'économie du pays.

De plus, le passif du bilan de Spuerkeess est constitué, pour plus de deux tiers, de dépôts collectés auprès de nos clients particuliers, de PME et d'institutions au Luxembourg. La politique d'octroi de prêts et de crédits appliquée par Spuerkeess suit le principe du « prêteur socialement responsable ». Notre responsabilité, en tant que banquier, est de protéger nos clients du surendettement en procédant à une évaluation prudente de leurs capacités de remboursement. Ainsi, dans le cadre de notre rôle de « prêteur socialement responsable », nous avons contacté nos clients les plus vulnérables, lors de la hausse des taux d'intérêt, afin de trouver, avec eux, le meilleur moyen pour parvenir à surmonter cette crise.

La Banque a recours à deux autres sources de financement : la dette financière à court terme et, accessoirement, à moyen terme contractée sur les marchés par le biais de trois programmes de refinancement (ECP⁶, USCP⁷ et EMTN⁸) ainsi que ses fonds propres qui permettent d'afficher des ratios en matière de liquidité et de solvabilité nettement

supérieurs aux minimas réglementaires.

Spuerkeess est leader sur son marché domestique, tant au niveau des produits d'épargne qu'au niveau des prêts, et a su constituer, sur le marché local, un portefeuille d'engagements marqué par un profil de risque prudent. L'octroi de prêts et de crédits ainsi que d'investissements dans des titres de dette sur les marchés financiers internationaux suit également un profil de risque prudent.

Le rôle de Spuerkeess se définit donc essentiellement au travers de notre mission sociale et économique dont découlent nos principales valeurs. D'après notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 », ces valeurs sont :

- Prêteur responsable
- Performances durables
- Orientation client
- Employeur responsable

Derrière ces valeurs, Spuerkeess vise à répondre aux besoins de la société et être à la hauteur des attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. La création de valeur ajoutée pour nos parties prenantes étant l'un de nos objectifs principaux.

⁶ Euro Commercial Paper.
⁷ United States Commercial Paper.

⁸ Euro Medium Term Notes.

1.2 Nos ambitions

La durabilité est une composante de notre stratégie globale et de nos activités quotidiennes et celle-ci se base sur trois principaux fondements :

– Œuvrer de sorte à ce que nos activités, processus, produits et services génèrent un impact positif sur l'économie, la société et l'environnement.

- Minimiser tout impact négatif que nos activités, processus, produits et services peuvent ou pourraient avoir sur l'économie, la société et l'environnement.
- Adopter une stratégie de « Transition Enabler » et amorcer le changement.

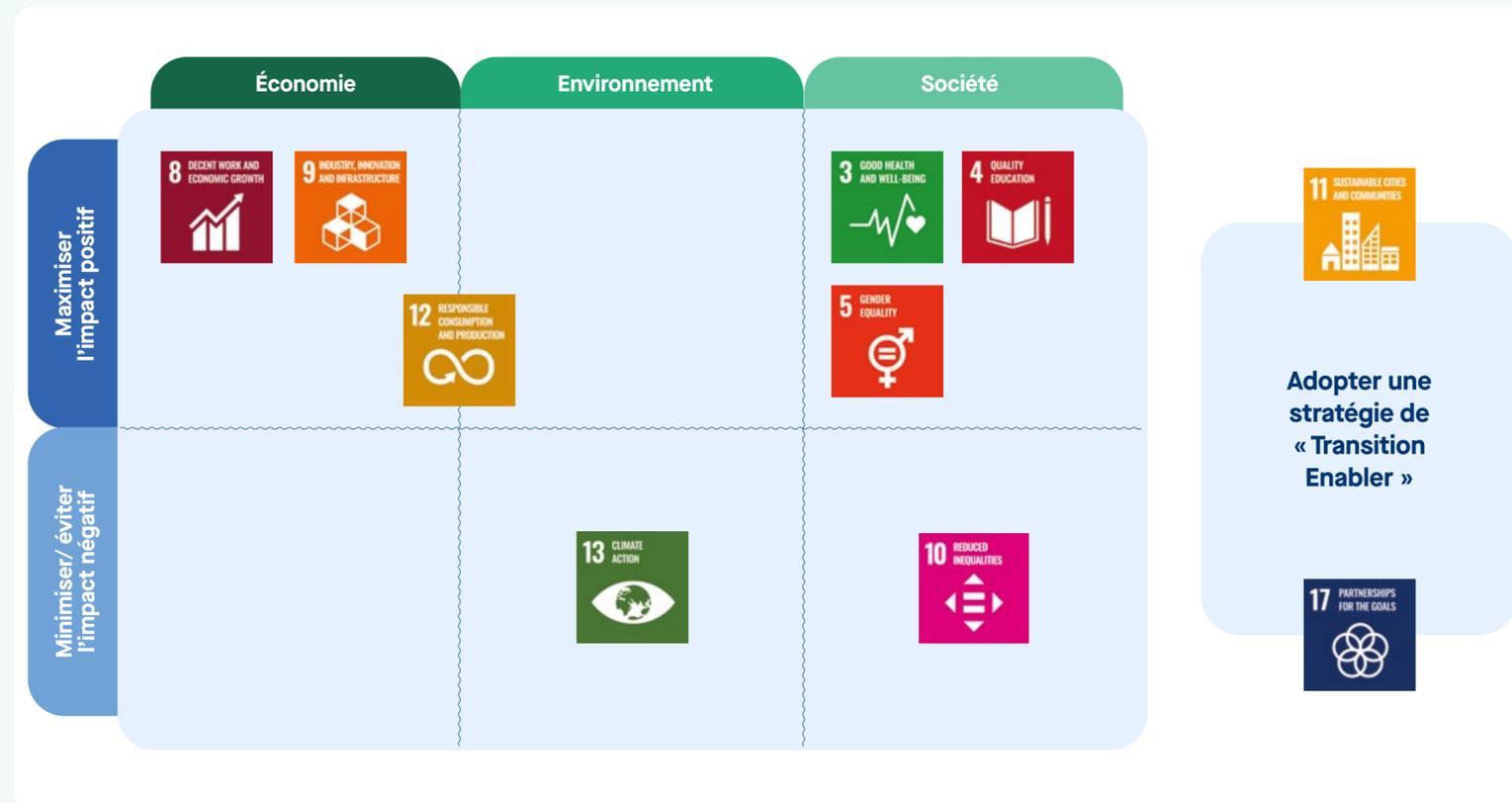


Figure 4 : Fondements de la durabilité

Les Objectifs de Développement Durable (ODDs) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) jouent un rôle important dans l'élaboration de cette stratégie de durabilité. Nous le verrons plus amplement au chapitre relatif à la stratégie ESG chez Spuerkeess.

Étant donné que le changement climatique et la dégradation environnementale représentent des risques croissants pour l'écosystème, notre ambition primaire est de créer des impacts écologiques et sociétaux positifs dans l'intérêt de nos clients et de la société.

La rentabilité de la Banque est donc étroitement liée à sa durabilité. Être rentable sur le long terme va de pair avec l'amélioration progressive de notre performance environnementale et sociale. En tant que Banque dont l'activité est majoritairement centrée sur le territoire luxembourgeois, nous soutenons les initiatives pour une finance durable (ex. : Luxembourg Sustainable Finance Initiative (LSFI), Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL)) et nous nous conformons au cadre national et européen (plans d'actions et programmes du Gouvernement et de la Commission européenne), les objectifs visés d'ici 2030 étant de réduire de 55% les émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg par rapport à 2005 (tel que visé par la loi relative au climat et le plan précédent).

Les institutions financières jouent un rôle central dans le développement du système économique et ont, de ce fait, un impact direct sur la société et l'environnement. Étant parfaitement consciente de la responsabilité qui accompagne ce paradigme, Spuerkeess a décidé, dans le cadre de sa stratégie « Spuerkeess 2025 », de s'engager pour une transition vers un monde moderne plus durable et respectueux de sa société et de son environnement. Nous jugeons important, dans l'intérêt général et pour que cette démarche soit un succès, que celle-ci s'effectue dans le respect et en étroite collaboration avec nos clients et l'ensemble de nos autres parties prenantes.

En effet, l'un des principaux piliers de notre plan stratégique « Spuerkeess 2025 » consiste à adopter un rôle de facilitateur de la transition. Notre ambition est de sensibiliser nos clients (prêteurs et investisseurs)

et de les accompagner dans leurs projets vers une économie plus durable et, en ce qui concerne le changement climatique, d'améliorer leur résilience face aux risques climatiques (atténuation des risques).

Afin de réaliser nos ambitions et sur base des résultats du processus d'analyse de matérialité de notre durabilité, de notre stratégie et des ODDs, nous avons défini les enjeux pertinents ou priorités sur lesquelles doivent porter nos efforts. Ces priorités sont donc celles nécessaires à l'exécution de nos objectifs stratégiques, mais également celles qui permettent de répondre aux préoccupations de nos parties prenantes ; préoccupations identifiées lors des exercices d'engagement réalisées avec ces dernières.

Nos priorités sont donc :

1. Notre impact sur le climat
2. Notre capital humain
3. La centricité clients
4. La biodiversité
5. Les communautés
6. L'éthique des affaires

Spuerkeess continuera, en outre, à encourager les parties prenantes se trouvant dans sa sphère d'influence à s'orienter vers de nouveaux modèles d'affaires spécifiques aux entreprises durables. Comme mentionné précédemment, la pertinence des parties prenantes⁹ est déterminée lors de l'analyse de matérialité, détaillée à la partie II de ce rapport.

Comme l'indique le schéma précédent, les fondements de notre durabilité puisent leur essence au cœur même des ODDs. Ces derniers édictent, en effet, nos principes en termes de développement durable et constituent un des points de départ de nos initiatives en la matière.

⁹ Dépendant des critères « d'influence » et « de dépendance ».

2. Écosystème Spuerkeess

GRI 2-2-6 2021, GRI2 2-7 2021, GRI2 2-8 2021

2.1 Spuerkeess op ee Bléck – Chiffres clés 2023

 Chiffre d'affaire
€ 1.070,8 millions

Bénéfice net
€ 400,8 millions

1.911
employés

 **52**
agences

Confirmation
des excellentes notations

1
agence online
(SDI – Spuerkeess
Direct)

AA+

de «Standard
and Poor's» et
«Long Term
Deposit Rating»

Maintien du ratio
de fonds propres
de base

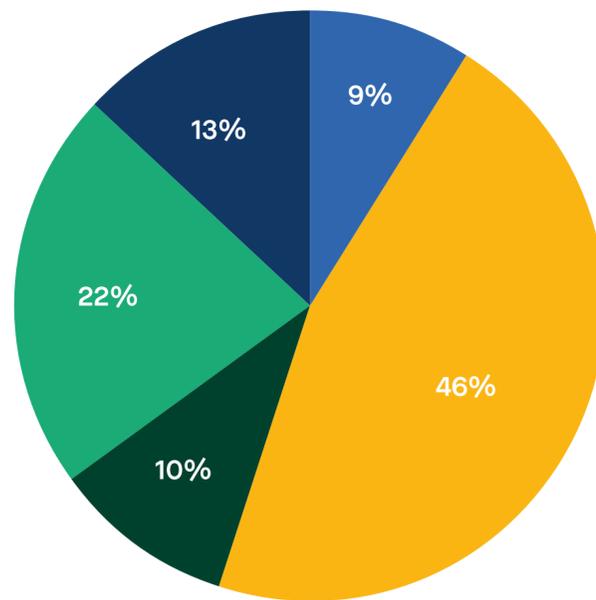
CET1
21,8%

1
agence
mobile

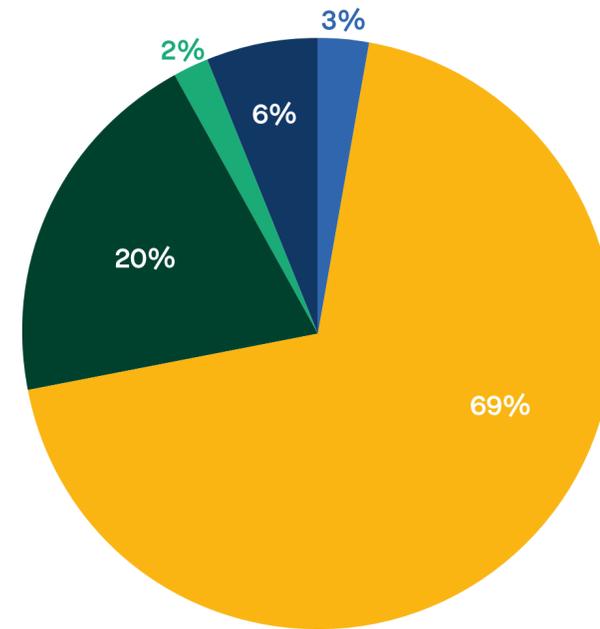
AcI2
perspective stable
par l'agence de
notation «Moody's»

2.2 Nos secteurs d'activité

Le schéma ci-dessous expose la ventilation des dépôts et prêts en fonction des principaux métiers de la Banque :



Total dépôts: 43.055,17 mio €



Total prêts: 26.785,78 mio €

■ 01 - BANQUE PRIVÉE ■ 02 - BANQUE DE DÉTAIL ■ 03 - ENTREPRISES ET PME ■ 04 - INSTITUTIONNELS ■ 05 - SECTEUR PUBLIC

L'excédent de liquidité qui résulte de la croissance des dépôts (cœur de métier de la Banque) est réinvesti principalement au travers d'un portefeuille obligataire diversifié, ainsi que dans les opérations du marché monétaire et la facilité de dépôt (élément essentiel de la politique monétaire mise en œuvre par la Banque Centrale Européenne (BCE)).

L'objectif principal du portefeuille d'investissement obligataire est d'atteindre les objectifs fixés en termes de liquidité et de solvabilité requises, de fournir une diversité sectorielle et géographique par secteur d'activité et de générer un rendement stable à moyen et long terme.

Figure 6: Ventilation des dépôts & prêts par secteur d'activité

2.3 Notre chaîne de valeur et ses contributions ESG

Prenant à cœur son rôle d'institution financière de premier plan au Luxembourg, Spuerkeess vise à créer et garantir un impact positif en termes de gestion de ses opérations (activités opérationnelles), de ses produits et services (activités bancaires), ainsi que sur le plan territorial et communautaire (communautés).

Ainsi, à partir de ses fonds propres et grâce à son modèle d'entreprise et à sa stratégie ESG, la Banque s'efforce de créer, au travers de ses trois sphères d'impact, un impact positif pour son écosystème de parties prenantes et maximise sa contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODDs) de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

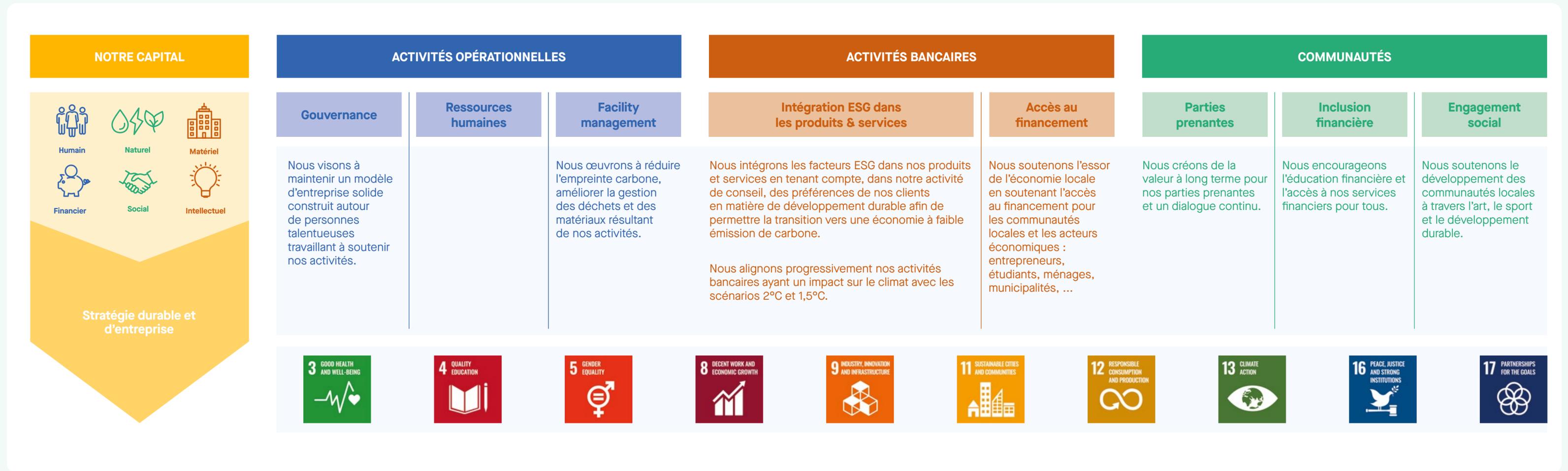


Figure 7 : Chaîne de valeur et contributions ESG

2.3 Notre chaîne de valeur et ses contributions ESG

Les principaux objectifs liés au développement durable dans les trois sphères d'impact de notre chaîne de valeur sont détaillés dans les paragraphes ci-après. Le mécanisme de fixation de ces objectifs prévoit que ces objectifs concernant les opérations propres et les activités bancaires soient fixés par le SSO (Strategic & Sustainability Office) en collaboration avec les métiers responsables. Le reporting s'effectue de manière trimestrielle via notre ESG Progress Report. Les objectifs fixés pour le volet Climat sont revus de manière annuelle. Les plans d'actions sont, quant à eux, détaillés dans la partie III de ce rapport.

Activités opérationnelles

En ce qui concerne nos activités opérationnelles, nos objectifs sont les suivants :

OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Après avoir atteint une réduction de 20,3% des émissions des Scopes 1 et 2 en 2023 grâce à la réduction de la consommation électrique de 53% et de la consommation de gaz de 47% depuis 2008 (pour les bâtiments du siège uniquement), nous poursuivons nos efforts pour réduire notre empreinte carbone par ETP (Équivalent Temps-Plein) à maximum 1,00 tCO₂e jusqu'à la fin 2025.

En effet, l'objectif de réduction fixé en 2022 (de 1,17 tCO₂e à 1,05 tCO₂e) pour 2025 a été atteint en 2023. Nous nous sommes donc fixé le nouvel objectif de 1,00 tCO₂e pour 2025.

Les principaux leviers pour atteindre cet objectif sont les efforts de numérisation, l'introduction de nouvelles mesures visant une réduction de la consommation énergétique et le lancement de projets innovants (cf. plan d'action de notre Climate Report 2023¹⁰, partie Target setting).

OBJECTIFS SOCIAUX

Formations

En ce qui concerne les formations, l'offre est sans cesse étoffée et ajustée de manière à prendre en compte les évolutions constantes de la trame « réglementaire et risque » dans laquelle la Banque évolue, à initier aux nouveautés technologiques et à offrir tant des formations techniques que portant sur des compétences non techniques ou des formations visant à améliorer la qualité de vie des employés (de développement professionnel couvrant les domaines de la santé et du bien-être).

Cette offre de formation est disponible sur demande et est adaptée continuellement de sorte à s'adapter parfaitement au profil et aux compétences de chaque agent.

En 2023, une formation générale (en ligne) sur la thématique ESG a été proposée à l'ensemble des membres du personnel. Celle-ci sera complétée, en 2024, par des modules supplémentaires spécifiques aux différents métiers de la Banque.

Diversité et inclusion

Spuerkeess vise à promouvoir un environnement de travail inclusif qui valorise la diversité des employés et où l'égalité des chances permet à chacun de s'épanouir, de développer son potentiel individuel et de progresser dans sa carrière. Grâce à des initiatives concrètes (programme de leadership diversifié, signature de la charte « Women in finance » de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL)), nous visons activement à encourager les femmes à saisir les opportunités de carrière.

Activités bancaires

En ce qui concerne nos activités bancaires, nos objectifs sont les suivants :

OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL

Au 31 décembre 2023, environ 46% (43% en 2022) des actifs de notre bilan proviennent de secteurs ayant un impact sur le climat tels que définis dans la directive EU 2020/1818. Parmi ces 46%, nos émissions de gaz à effet de serre (GES) financées ont été calculées à hauteur de 93% (96% en 2022)¹¹. Spuerkeess a priorisé 5 secteurs en fonction de l'exposition financière de la Banque et / ou de leur part relative dans nos émissions GES financées (Oil & Gas, Power Generation, Automobile, Aviation et Mortgage Loans)¹². Ces secteurs représentent plus de 72% du total des actifs de la Banque liés au climat et 35% de nos émissions GES financées.

OBJECTIF SOCIAL

En 2023, un total de 211,5 millions d'euros (contre 181,6 millions en 2022) a été alloué au financement social et nous avons la ferme intention de soutenir une évolution à la hausse pour les années à venir.

OBJECTIF DE GOUVERNANCE

En termes de gouvernance, nous poursuivons le développement du cadre de durabilité dans une optique de transparence et continuons à améliorer la qualité des données ESG afin de mieux mesurer nos progrès dans ce domaine.

Communautés

En ce qui concerne nos activités liées aux communautés, nos objectifs sont les suivants :

OBJECTIFS SOCIAUX

Nous favorisons l'inclusion financière en promouvant la sensibilisation et l'éducation financières et en développant des concepts d'éducation financière pour mener des actions ciblées et accroître l'impact positif de nos initiatives (ex. : Schoulspuerfester, Woch vun den Suen).

Nous soutenons le développement des communautés locales par le biais d'initiatives culturelles, sportives, humanitaires et sociales (ex. : Innovation Camp, DigiRallye, Relais pour la Vie, Sponsor de la Fédération Luxembourgeoise du Basket-Ball).

À travers notre rôle de « Transition Enabler », nous ambitionnons de poursuivre nos efforts dans le soutien et l'engagement avec les communautés, pour un monde responsable plus durable.

¹⁰ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

¹¹ Data quality issues.

¹² Disponible dans notre Climate Report 2023 sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

2.4 Nos produits et services (activités bancaires)

Nous nous sommes engagés à contribuer à une société plus durable, directement au travers une gestion responsable de nos activités courantes et indirectement via nos activités d'investissement et de prêt, en aidant nos clients dans le processus de transition vers une durabilité accrue.

Notre approche de la durabilité consiste à adapter progressivement nos activités, nos produits, nos services, nos portefeuilles et nos processus de sorte à répondre aux attentes de nos parties prenantes quant à leurs préoccupations relatives aux principaux thèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance. Nous accompagnons aussi nos clients dans leur transition en faveur de la durabilité en leur proposant des solutions leur permettant d'amorcer cette transition.

Grâce à nos politiques en matière de durabilité, nous orientons les capitaux vers une économie plus durable et nous prenons en compte les risques liés à la durabilité dans nos activités bancaires.

Le tableau ci-après présente les principaux produits et services qu'offre la Banque et détaille la manière dont ceux-ci répondent aux besoins de notre société et de l'économie et contribuent à la création de valeur. Les produits et services qui apportent une contribution particulière à la durabilité y sont clairement identifiés.

Par ailleurs, Spuerkeess œuvre à élargir sa gamme de produits et de services durables en mettant notamment l'accent sur les objectifs environnementaux.

Plus de détails sur nos produits et services durables sont fournis aux chapitres relatifs à nos solutions bancaires aux bénéfices environnementaux et socialement avantageuses.

	Ce dont l'économie a besoin	Ce qu'offre la banque	Comment Spuerkeess crée de la valeur	Solutions bancaires aux bénéfices environnementaux	Solutions bancaires socialement avantageuses
Dépôts	<ul style="list-style-type: none"> Lieu sûr pour les liquidités excédentaires (comptes non rémunérés: comptes courants) Rendements à faible risque (comptes rémunérés: compte d'épargne, dépôts à terme) 	<ul style="list-style-type: none"> Commodité Transparence Sécurité 	<p>Fournir un accès protégé au marché monétaire et des rendements sur les liquidités excédentaires</p> <p>Palier au risque entre prêts à long terme et financement à court terme</p>	<ul style="list-style-type: none"> Compte d'épargne alternative ETIKA 	<ul style="list-style-type: none"> Compte d'épargne alternative ETIKA Offre Jeunesse: Tweenz, Axxess, Zebra (offerts avec des initiatives de diversité et d'éducation) Zebra Business - Welcome Créateur d'Entreprise
Prêts	<ul style="list-style-type: none"> Fonds couverts par des flux de trésorerie futurs (prêts personnels & entreprises, cartes de crédit, affacturage) ; Fonds couverts par des actifs corporels (prêts hypothécaires, crédits auto, crédit-bail) 	Évaluation des risques	Estimation et tarification du risque de crédit, permettant aux fonds disponibles de générer des rendements positifs	<ul style="list-style-type: none"> Financement ETIKA Financement et leasing E-Mobility Logement durable : prêts hypothécaires, rénovation durable et financement énergie (panneaux solaires, installations photovoltaïques, ...) Financement de projets entrepreneuriaux (parcs à éoliennes, e-mobilité, ...) Sensibilisation et incitations : One stop Shop, Questionnaire ESG, Ecobonus 	<ul style="list-style-type: none"> Prêts Étudiants Financement ETIKA Financement de projets socialement avantageux (structures d'éducation, logement sociaux, ...)
Transactions / Services	<p>Capacité à effectuer et à recevoir des paiements aisément et efficacement</p> <p>Conversion des devises à travers les marchés</p>	<p>Infrastructures efficaces</p> <p>Connectivité</p>	Offrir les avantages de l'économie d'échelle et garantir la sécurité des transactions		<ul style="list-style-type: none"> Offre Jeunesse gratuite Conditions spéciales pour les clients fidèles et les clients à besoins spécifiques S-Bus
Service d'investissement	Conseils à la clientèle de détail sur les besoins en investissements financiers complémentaires (retraite et protection)	Gestion dédiée et conseil en investissement	Tirer profit de l'économie d'échelle, des compétences professionnelles et de l'accès aux marchés afin de créer des opportunités pour les clients	<ul style="list-style-type: none"> Fonds Green Lux (Lux-Equity GREEN, Lux-Bond GREEN) Activmandate GREEN (gestion discrétionnaire) Solutions de conseil en investissement environnemental (Activinvest) 	<ul style="list-style-type: none"> SpeedInvest (Robo Advisor) S-Invest Solutions de conseil en investissement social (ActivInvest)
Conseils aux entreprises	Conseil aux entreprises, marchés des capitaux, et gestion des risques	Évaluation des risques et bénéfices		<ul style="list-style-type: none"> Greenomy 	

 Bilantaire

 Commercial

Figure 8 : Produits et services de notre activité bancaire

2.5 Nos parties prenantes

Nous nous engageons à collaborer avec nos parties prenantes concernées en entretenant avec elles un dialogue interactif.

Spuerkeess est orientée de manière à servir les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes et a pour vocation de créer, pour eux, de la valeur à long terme.

Le processus d'engagement de nos parties prenantes est décrit dans la partie II de ce rapport (partie relative aux thèmes pertinents et à l'analyse de matérialité).



2.6 Notre capital humain¹³

Nous nous engageons à collaborer avec nos parties prenantes concernées en entretenant avec elles un dialogue interactif.

Spuerkeess est orientée de manière à servir les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes et a pour vocation de créer, pour eux, de la valeur à long terme.

Le processus d'engagement de nos parties prenantes est décrit dans la partie II de ce rapport (partie relative aux thèmes pertinents et à l'analyse de matérialité).

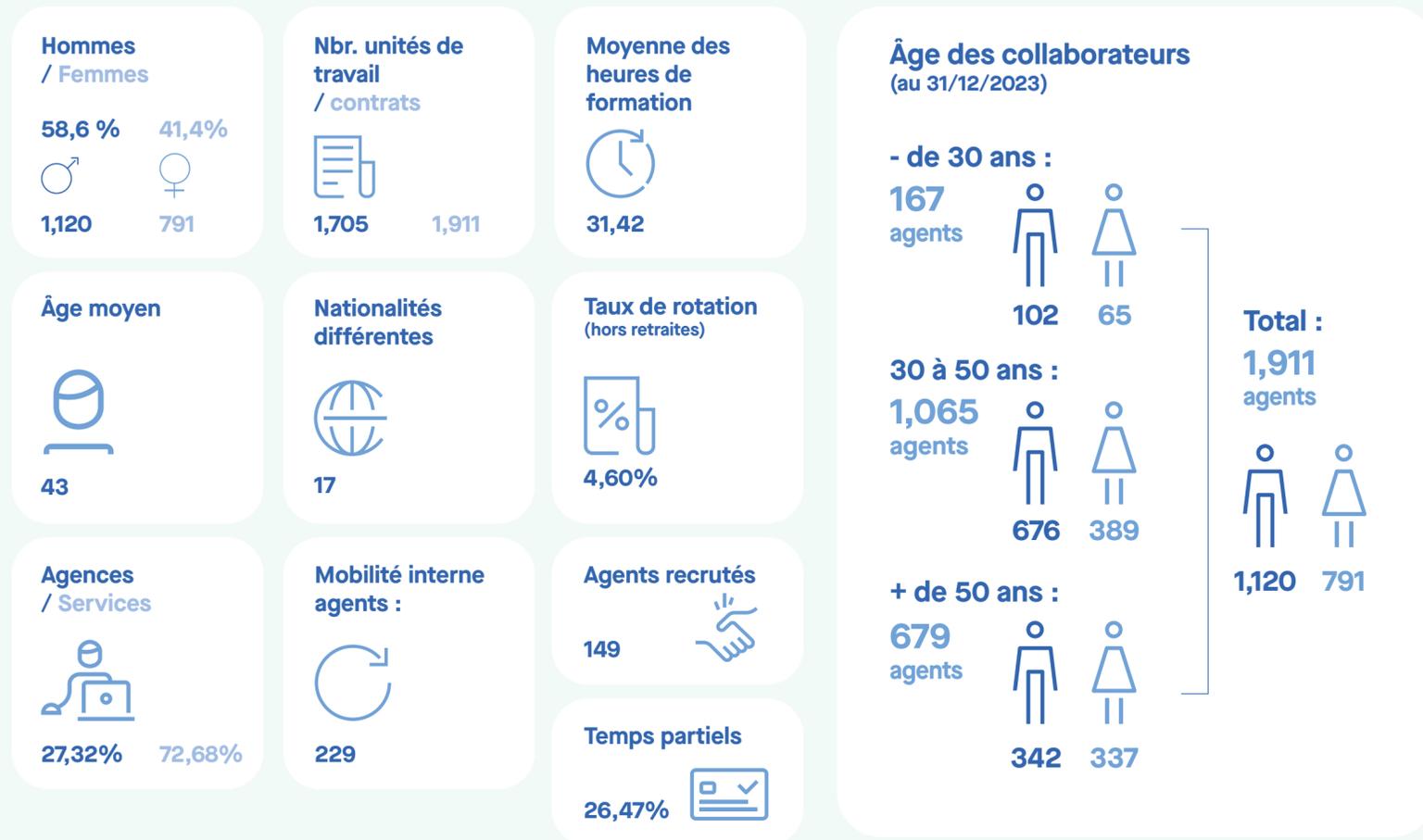


Figure 9: Notre capital humain en image

¹³ La terminologie utilisée pour désigner le personnel Spuerkeess tout au long de ce rapport peut prendre les variations suivantes : employés, agents, membres du personnel, collaborateurs / collaboratrices. s./

¹⁴ Information Technology.

Les membres de notre personnel, dont l'engagement dévoué au service du client et la capacité d'adaptation aux multiples changements opérés dans les métiers de la banque, sont la pierre angulaire de notre succès, mais également de notre stratégie de développement durable. Nous avons donc l'ambition de rester un « employeur de choix » en assurant le respect mutuel, en veillant à un équilibre adéquat travail / vie privée et en œuvrant pour le bien-être de nos employés. Bien-être qui passe également par une écoute attentive et un échange proactif.

Effectif au 31/12

	2021			2022			2023		
	Agences	Services	Total	Agences	Services	Total	Agences	Services	Total
Nombre de contrats	556	1.298	1.854	522	1.321	1.843	522	1.389	1.911
Nombre d'unités de travail	493	1.165	1.658	465	1.173	1.638	466	1.239	1.705

Table 1: Effectif au 31/12

Les ressources externes font partie intégrante de notre capital humain. En 2023, elles représentaient 13,4% du total de nos ressources (soit 264 ETP externes contre 1.705 ETP internes).

Pour ce calcul, nous avons tenu compte des ressources externes actives intervenant sur une base régulière, à savoir au moins une fois par semaine.

Ressources externes au 31/12

Total (en ETP – Équivalent Temps-Plein)	
Accueil / Réception	7
Restauration	40
Cafétéria	15
Nettoyage & Pressing	37
Sécurité	24
Chauffeur	3
Entretien des bâtiments	21
Consultance / Support IT ¹⁴	117

Table 2: Ressources externes au 31/12

En comparaison à 2022, l'effectif de la Banque a augmenté de 68 agents, passant de 1.843 à 1.911 agents.

En 2023, la Banque comptabilisait 149 recrutements pour 81 départs (dont 35 départs en retraite).

Notre politique de recrutement reste sélective et la gestion des effectifs vise toujours une philosophie de « besoins en compétences » par rapport aux « besoins en personnel ».

Le « Employer Brand Research 2023 » de Randstad nous classe meilleur employeur de Luxembourg. Nous gagnons ainsi deux places par rapport au classement de l'année 2022.

Cette enquête repose sur le sondage de plus de 160.000 répondants âgés de 18 à 65 ans et composés d'étudiants, de salariés et de personnes sans emploi (représentatifs de tous sexes et genres).

Chaque entreprise est évaluée sur les critères suivants :

- Santé financière
- Sécurité de l'emploi
- Progression de carrière
- Rôle sociétal
- Ambiance de travail
- Équilibre vie professionnelle / vie privée
- Réputation
- Salaire et avantages
- Situation géographique
- Contenu de l'emploi

Notre attractivité par rapport aux années précédentes



Figure 10: Randstad – Attractivité par rapport aux années précédentes

Notre notoriété par rapport aux années précédentes

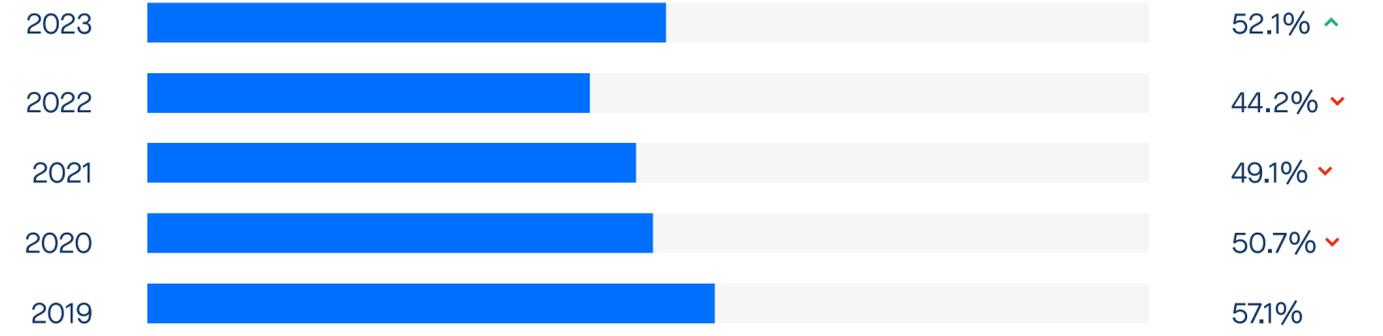


Figure 11: Randstad – Notoriété par rapport aux années précédentes

Notre classement par facteur clé



Figure 12: Randstad – Classement par facteur clé

Une fois encore, nos trois points forts mentionnés, lors de cette enquête, sont :

- La bonne santé financière
- La sécurité d'emploi
- L'excellente réputation

3. Gouvernance d'entreprise et organisation

Construire et maintenir la confiance de nos clients, de nos employés, de nos partenaires et de notre propriétaire (l'État luxembourgeois) est au cœur de la gouvernance de Spuerkeess. Une croissance responsable nécessite des pratiques de gouvernance claires et transparentes. Notre gouvernance vise une gestion des impacts ESG efficace et intégrée à notre stratégie bancaire. Les rôles et les responsabilités

sont définis pour chaque organe de gouvernance. De plus, chaque employé, à son niveau, est sensibilisé et responsabilisé à la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Compte tenu de l'évolution de la réglementation européenne en faveur du développement durable, le renforcement de l'expertise à tous les niveaux de la hiérarchie est essentiel.

3.1 Structure de gouvernance et composition

GRI 2 2-9 2021

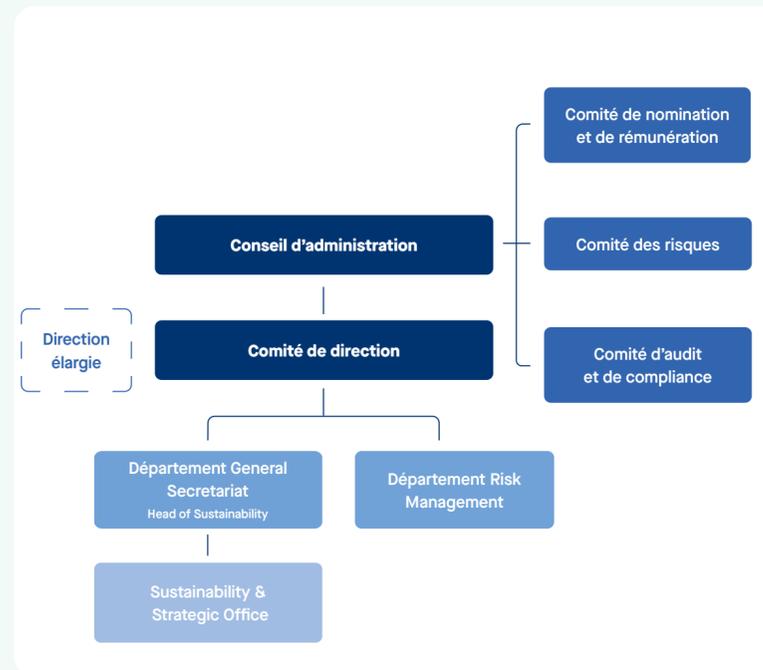


Figure 13: Organes de gouvernance Développement durable

Spuerkeess, créée sous sa forme actuelle par la loi du 24 mars 1989, est détenue à 100% par l'État du Grand-Duché de Luxembourg.

La Banque dispose d'une structure de gouvernance à deux niveaux : le Conseil d'administration (« le Conseil ») et le Comité de direction (« le Comité »). Le Conseil est composé de 9 membres non exécutifs chargés de la fonction de supervision. Le Comité se compose, lui, de 5 membres en charge de la gestion opérationnelle de la Banque.

En vertu de la loi, un commissaire de surveillance participe aux réunions du Conseil.

Le Conseil dispose de trois sous-comités spécifiques :

- Le Comité de nomination et de rémunération
- Le Comité des risques
- Le Comité d'audit et de conformité

Tout au long de l'année 2023, des suivis réguliers (progress reports) ont permis au Conseil et à ses différents comités d'évaluer les progrès réalisés par Spuerkeess en matière d'ESG et d'identifier les éventuelles améliorations à mettre en place.

3.2 Nominations et procédure de sélection des membres du Conseil

GRI 2 2-10 2021

Parmi les 9 membres du Conseil, 2 sont représentants du personnel (élus par le personnel de la Banque), 2 représentent le propriétaire (Grand-Duché de Luxembourg) et 5 sont des membres indépendants.

Spuerkeess est une banque d'importance systémique, supervisée par le Mécanisme de Surveillance Unique (MSU) de la Banque Centrale Européenne (BCE). La sélection et le processus de nomination comporte quelques étapes :

1. Le Comité de nomination et de rémunération propose au Conseil les renouvellements ou remplacements de mandats. Il est compétent pour proposer le profil à pourvoir pour les postes vacants dans un esprit de couverture collective des connaissances et des compétences globalement requises. Il tient ainsi plus particulièrement compte de l'équilibre des connaissances, des compétences, des expériences professionnelles et des disponibilités des candidats pour pouvoir assumer les responsabilités. Sont également pris en compte les aspects de diversité, de responsabilités déléguées, d'organisation et de fonctionnement du Conseil.

Les candidatures pour nomination et reconduction des membres du Conseil représentant le personnel de la Banque sont traitées suivant les dispositions de la loi organique du 24 mars 1989 sur Spuerkeess telle que modifiée. Dans une optique de détermination des compétences et connaissances (principe de couverture globale du Conseil), le Comité de nomination et de rémunération procède à une appréciation de chaque représentant du personnel nouvellement élu en application de l'ensemble des règles légales et réglementaires applicables.

2. Les candidats pour une nomination au Conseil ainsi retenus en fonction de leur adéquation avec le profil recherché sont soumis à la procédure « Fit and proper » de la BCE.

3. Dès lors que la BCE fait part d'une absence d'objection (« nihil obstat »), les propositions du Comité de nomination et de rémunération sont soumises au Conseil pour approbation en vue d'une soumission au Ministre compétent qui soumet, en cas d'accord, la proposition au Gouvernement en vue d'une nomination définitive, conformément aux dispositions de la loi.

Les représentants du personnel sont, selon la loi en vigueur, approuvés par le Gouvernement suite à l'absence d'objection de la part de la BCE.

Année	# Membres du Conseil
<=1 an	
1 an < X <= 2 ans	1
2 ans < X <= 3 ans	1
3 ans < X <= 4 ans	
4 ans < X <= 5 ans	3
> 5ans	4

Table 3: Durée du mandat des membres du Conseil

La politique de diversité de Spuerkeess prévoit que l'organe de direction (le Conseil et le Comité) examine les candidatures de sorte que, conformément aux dispositions légales applicables, la part du genre « sous-représenté » ne puisse être inférieure à 40% parmi les membres, hormis les représentants du personnel siégeant au Conseil.

Années	# Membres du Conseil	Dont membres indépendants
Retraité	2	2
Avocat	1	1
Réviseur d'entreprises	1	1
Professeur à l'université	1	1
Employés publics	2	0
Employés de banque	2	0

Table 4: Situation professionnelle des membres du Conseil

Expertise renforcée en matière de finance durable

Les évolutions mondiales en matière de développement durable affectent considérablement l'environnement des entreprises et peuvent présenter tant des risques que des opportunités pour le secteur financier. Spuerkeess reconnaît, dès lors, la nécessité pour son organe de direction de disposer des outils nécessaires lui permettant de faire face à ces évolutions, mais également d'en tirer profit.

Tant les membres du Conseil que ceux du Comité sont formés aux enjeux du développement durable et peuvent prendre des décisions informées et éclairées en la matière (ex. : ESG EU Regulatory Framework, ESG e-learning, Sustainability Fundamentals, Sustainability Leadership, The ESG ABC).

Pour faire évoluer et afin d'approfondir leurs connaissances, au cours de l'année 2023, 4 membres du Conseil ont suivi deux formations distinctes : une relative à « la Finance Durable » (cours en ligne dispensé par l'Institute For Sustainability Leadership à l'Université de Cambridge) et une portant sur les risques ESG pour les banques.

Les membres du Comité sont amenés, en plus de la formation interne continue, à suivre des formations régulières leur permettant de définir comment les stratégies de financement durable peuvent créer de la valeur à long terme. Au mois d'octobre 2023, les membres du Comité ont suivi une formation dispensée par un organisme indépendant sur l'évolution des réglementations ESG en vigueur, les principes d'engagement des parties prenantes et d'analyse de matérialité.

Études	Principale expérience professionnelle actuelle ou passée	# Membres du Conseil
Économie Finance Gestion	Banque, Supervision, Audit externe, Recherche, Services publics	6
Informatique	Services publics	1
Droit	Avocat, Banque	1

Table 5: Parcours et expérience professionnels des membres du Conseil

Conflits d'intérêt

Les conflits d'intérêt, si existants, sont déclarés aux autorités de surveillance durant la procédure « Fit and proper ».

Les membres du Conseil doivent déclarer tout conflit d'intérêt potentiel en rapport avec un ou plusieurs sujet(s) repris à l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil ou des comités spécialisés. Les autorités de surveillance reçoivent les procès-verbaux des réunions du Conseil, du Comité d'audit et de conformité et du Comité des risques.

Une liste des mandats non liés à Spuerkeess occupés par les membres du Conseil est mise à jour chaque année par le secrétaire du Conseil.

Le Président du Conseil de Spuerkeess est un administrateur indépendant.

L'ensemble des membres du Conseil et du Comité ont été agréés par la Banque Centrale Européenne. (BCE).

3.3 Présidence du Conseil

GRI 2 2-11 2021

Le Président du Conseil de Spuerkeess est un administrateur indépendant.

L'ensemble des membres du Conseil et du Comité ont été agréés par la Banque Centrale Européenne. (BCE).



3.4 Rôle du Conseil et des autres organes de gouvernance dans la supervision ESG / RSE

 GRI 2 2-12 2021, GRI 2 2-13 2021, GRI 2 2-14 2021, GRI 2 2-15 2021, GRI 2 2-16 2021, GRI 2 2-17 2021, GRI 2 2-18 2021

Dans la gestion et la supervision des impacts RSE et ESG, voici comment s'exercent les rôles et responsabilités des comités et des entités concernés à la gestion de l'impact sur l'économie, l'environnement et les personnes :

Le Conseil approuve la stratégie de développement durable et les politiques de durabilité, ainsi que leurs mises à jour respectives, après leur validation et soumission par le Comité.

Le Conseil intervient, en outre, dans le processus global de reporting de durabilité, afin de notamment s'assurer que les enjeux pertinents de la Banque aient bien été identifiés et de garantir une couverture optimale de ces enjeux et un traitement adéquat des préoccupations majeures remontées par les parties prenantes.

Dans cette optique, trois conseils consultatifs ont été créés en 2019 pour représenter nos principaux segments de clientèle (particuliers, entreprises et institutionnels) et lors desquels peuvent notamment être traitées des questions ESG (ex. : conseil entreprises du 27 novembre 2023), qui sont également considérées et prises en compte lors de l'élaboration du plan stratégique Spuerkeess 2025 et lors du développement et / ou de l'amélioration des produits et services de la Banque.

Le **Comité** valide la stratégie ESG qu'il soumet à l'approbation du Conseil et il est responsable de sa mise en œuvre effective au sein de la Banque. Le Comité informe le Conseil de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie ESG.

Les responsabilités spécifiques aux thèmes liés à l'ESG ont été attribuées au CEO, Directeur Général et Président du Comité.

Le Comité a accordé un pouvoir de décision (sous réserve du droit de veto du Comité) à la Direction élargie sur les questions liées au développement durable et au climat. La Direction élargie reprend donc les responsabilités ESG suivantes du Comité :

- Définir les aspects stratégiques et commerciaux de la politique ESG pour l'ensemble de la Banque.
- Soumettre, au Comité, des propositions pour la stratégie ESG et sa mise à jour et veiller à ce que les objectifs de la politique de développement durable de la Banque soient atteints dans les délais impartis.
- Prendre en considération, gérer et inclure les risques liés au climat et à l'environnement dans le cadre de la gestion globale des risques de la Banque.

La division (**Strategic & Sustainability Office**) du service Secrétariat général assume, en tant que propriétaire des réglementations et des engagements liés à l'ESG, les responsabilités suivantes :

- Vérifier le respect des réglementations et engagements ESG.
- Proposer, aux organes de direction, la stratégie ESG à mettre en œuvre et à inclure à la stratégie globale de la Banque : Spuerkeess 2025.
- Superviser la mise en œuvre de cette stratégie et son suivi de mise en œuvre au sein de la Banque, en fournissant des rapports d'avancement trimestriels au Conseil et au Comité.
- Assurer le rôle de centre de compétences pour les questions liées à l'ESG.
- Assister les différentes unités de la Banque dans l'intégration des éléments ESG dans leurs activités respectives.

Les **services commerciaux** assument des tâches et des responsabilités également en tant que première ligne de défense. Ces départements gèrent des projets ESG spécifiques qui relèvent de leur domaine d'expertise et sont responsables de la mise en œuvre des contrôles de première ligne de défense.

Les **fonctions de gestion des risques** et de **conformité** qui constituent la deuxième ligne de défense sont responsables de l'élaboration d'un système holistique de gestion des risques pour la Banque.

Le Comité de gestion des risques, dans son rôle de deuxième ligne de défense, analyse et surveille l'adéquation du cadre de gestion des risques (y compris les risques liés aux facteurs ESG qui s'inscrivent dans le cadre des risques identifiés pour la Banque : risque de crédit, risque de liquidité, risque de réputation, etc.) et leur impact sur le modèle d'entreprise de la Banque. Ce Comité supervise également la mise en œuvre de la politique de gestion des risques au climat et à l'environnement. Cette politique définit les rôles, les responsabilités et les principes qualitatifs d'appétence au risque.

Le **département « Compliance »** est, en sa qualité de deuxième ligne de défense, notamment en charge de la veille réglementaire et assure la supervision du risque de réputation encouru par la Banque, y compris en ce qui concerne les questions liées à l'ESG.

Le **département « Audit interne »** assure la troisième ligne de défense. Le Comité d'audit et de conformité surveille les risques de non-conformité au cadre réglementaire et aux engagements signés en matière d'ESG. Dans le plan d'audit pluriannuel 2023-2026, il est prévu de couvrir le volet ESG via 2 missions d'audit dédiées. Ces missions couvriront les volets « gouvernance interne », « gouvernance des produits » et « reporting ».

Les questions ESG posent des défis inédits et complexes qui ne relevaient auparavant pas des attributions des établissements financiers. Ces thématiques nécessitent des compétences scientifiques spécifiques, d'où l'importance pour Spuerkeess de collaborer avec la communauté scientifique afin d'améliorer les pratiques relatives notamment au climat et à l'environnement au sein de Spuerkeess, mais aussi dans l'ensemble du secteur financier luxembourgeois ; et ce, à long terme.

Dans cette optique, un **Conseil consultatif scientifique de durabilité** (Scientific Advisory Board ou SAB) a été mis en place, en 2021, chez Spuerkeess. Son objectif, son rôle et ses responsabilités sont détaillés au chapitre suivant.



3.5 Politique de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé

 2 2-19 2021, GRI 2 2-20 2021, GRI 2 2-21 2021

Les membres du Conseil reçoivent une indemnisation forfaitaire, par trimestre, ainsi que des jetons de présence :

- Par réunion à laquelle ils participent (le Conseil et les comités spécialisés en fonction de leur nomination au niveau de ces derniers).
- Pour chaque formation à laquelle ils participent.

Les présidents (Conseil et comités spécialisés) bénéficient d'une rémunération additionnelle et dédiée pour le travail spécifique ad hoc presté qui sort du cadre normal de la préparation des réunions, en vue de préparer et d'assurer le suivi des sujets traités en Conseil ou en comité spécialisé.

Le niveau des indemnisations forfaitaires et des jetons par réunion / formation est fixe et échelonné en fonction des responsabilités assumées (Président du Conseil, Président d'un comité spécialisé ou membre). Dans tous les cas les rémunérations versées aux membres du Conseil sont indépendantes des résultats financiers de Spuerkeess.

Le rapport Pilier 3 que publie Spuerkeess annuellement donne des informations détaillées sur la politique de rémunération des membres de l'organe de surveillance le plus élevé.

Le ratio de rémunération de tous les organes de direction (Conseil et Comité) s'élève à 0,88% de la rémunération totale annuelle.

4 Stratégie ESG

 GRI 2 2-22 2021, GRI 2 2-23 2021, GRI 2 2-24 2021, GRI 2 2-28 2021

ESG comme pilier transversal de la stratégie de la Banque

La stratégie ESG fait partie intégrante du plan stratégique « Spuerkeess 2025 » de la Banque. Concrètement, il s'agit de l'un des piliers fondamentaux de la stratégie, qui est transversal aux piliers opérationnels (Commercial, Digitalisation, Data Management, RH¹⁵, etc.).

Ainsi, le développement durable constitue un élément fondamental de notre vision et des objectifs que nous nous engageons à atteindre à court (2025), à moyen (2030) et à long terme (2050).

Notre stratégie ESG étant totalement intégrée à notre stratégie commerciale, le développement durable est, par conséquent, placé au cœur de nos activités et de nos produits et services dont l'objectif est de mettre en parallèle la rentabilité et la durabilité. Pour les projets de création de produits ou services ou les projets de modification les impactant de manière importante, une procédure d'Approbation Nouveau Produit est déclenchée, permettant de vérifier entre autres que les aspects et risques ESG sont pris en compte dans l'implémentation du produit ou du service.

Le moto « lead by example » prend tout son sens et nous sommes convaincus que la durabilité est un état d'esprit qui doit émaner de l'ensemble de la hiérarchie, au travers d'un leadership que nous voulons humble et centré sur l'Humain (favorisé par l'offre de formations sur le leadership et la mise en place de politiques, par exemple).

Nous visons à répondre aux besoins et aux souhaits de nos parties prenantes par le biais d'une approche dite « de l'extérieur vers l'intérieur ». Cela signifie que nous commençons par examiner les besoins de nos parties prenantes avant de proposer des solutions. Pour ce faire et afin d'améliorer nos services et produits destinés aux clients, nous avons créé trois conseils consultatifs couvrant nos trois principaux segments de clientèle (particuliers, entreprises et institutionnels).

En 2021, a également été créé le Conseil consultatif scientifique (Scientific Advisory Board ou SAB ou Conseil consultatif de durabilité), afin de partager et renforcer nos compétences en matière ESG et de mieux comprendre les enjeux auxquels la Banque est confrontée. L'objectif commun est donc d'améliorer le savoir-faire environnemental du secteur financier. Le Conseil consultatif scientifique est actuellement composé de treize experts du climat et de l'environnement qui nous accompagnent et nous conseillent dans le but de réduire les risques environnementaux, climatiques, sociaux et économiques, qui nous concernent tous, par un suivi éclairé des objectifs et des indicateurs scientifiquement fixés. Cette démarche apporte non seulement une valeur significative aux projets et aux activités de Spuerkeess, mais enrichit également le secteur financier luxembourgeois dans son ensemble, de même que d'autres secteurs exposés aux risques environnementaux et climatiques.

Les membres de ce conseil proviennent de secteurs variés et divers du paysage économique, social et environnemental luxembourgeois.

En 2023, le SAB a travaillé sur divers sujets tels que :

- La politique d'exclusion de Spuerkeess
- L'évaluation de la matérialité sectorielle (risques et impacts)
- La collaboration avec le LIST
- Les caractéristiques des fonds ESG Spuerkeess
- La heatmap du risque de transition sectoriel
- Le Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) et la Net Zero Banking Alliance (NZBA)
- La collaboration avec LISER (Luxembourg Institute of Socio Economic Research)



¹⁵ Ressources Humaines.

Comme mentionné précédemment, sur base de notre analyse de matérialité, 6 enjeux pertinents ont été identifiés. Ceux-ci constituent nos challenges et grands engagements pour l'année 2023.

Dans le tableau ci-après, ceux-ci sont classés par ordre de priorité, du plus critique au moins préoccupant.

Enjeux pertinents
Enjeu 1 : Notre impact sur le climat
Enjeu 2 : Notre capital humain
Enjeu 3 : La centricité clients
Enjeu 4 : La biodiversité
Enjeu 5 : Les communautés
Enjeu 6 : L'éthique des affaires

Table 6: Enjeux pertinents 2023

Ces enjeux pertinents et la manière dont ils ont été déterminés et sont gérés font l'objet d'une description plus détaillée tout au long de ce rapport.

Les challenges pour les années à venir et nos grands engagements découlent donc des ODDs sur lesquels nous avons, en tant qu'institution financière, le pouvoir d'agir et sur lesquels nous avons la volonté de nous différencier. En effet, les ODDs seront autrement impactés dépendant qu'ils puissent ou non être liés à notre activité en tant que banque.

Les ODDs étant étroitement liés aux 5 piliers (« P ») du développement durable, nous ambitionnons via la fixation d'objectifs, à œuvrer pour l'amélioration des impacts positifs et la diminution / suppression des impacts négatifs sur ces 5 enjeux transversaux :

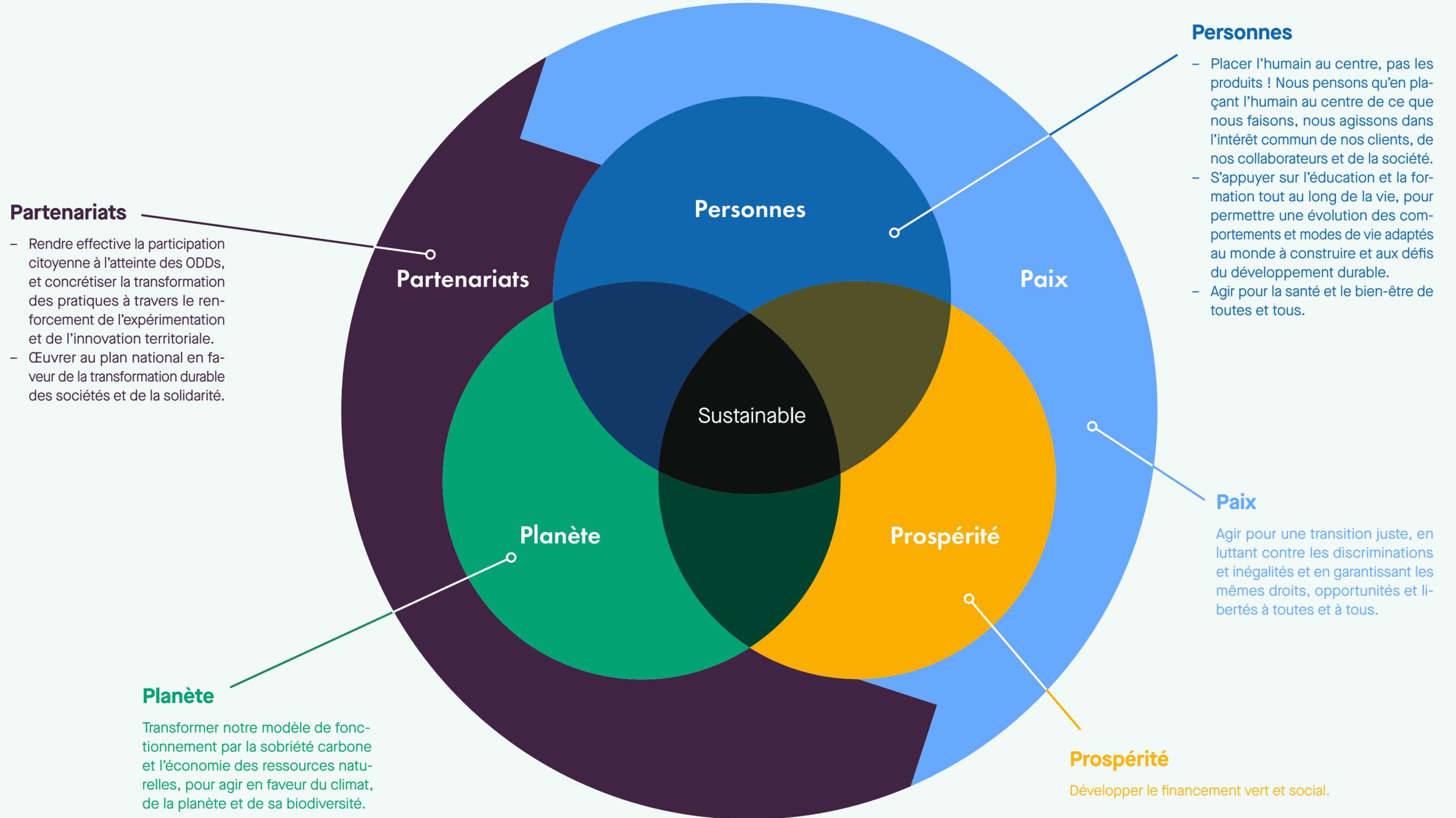


Figure 14: Les 5 piliers (« P ») du développement durable

4.1 Notre parcours durable

Depuis 2006, nous avons signé plusieurs chartes affirmant que notre ambition est d'être une banque socialement et écologiquement responsable.

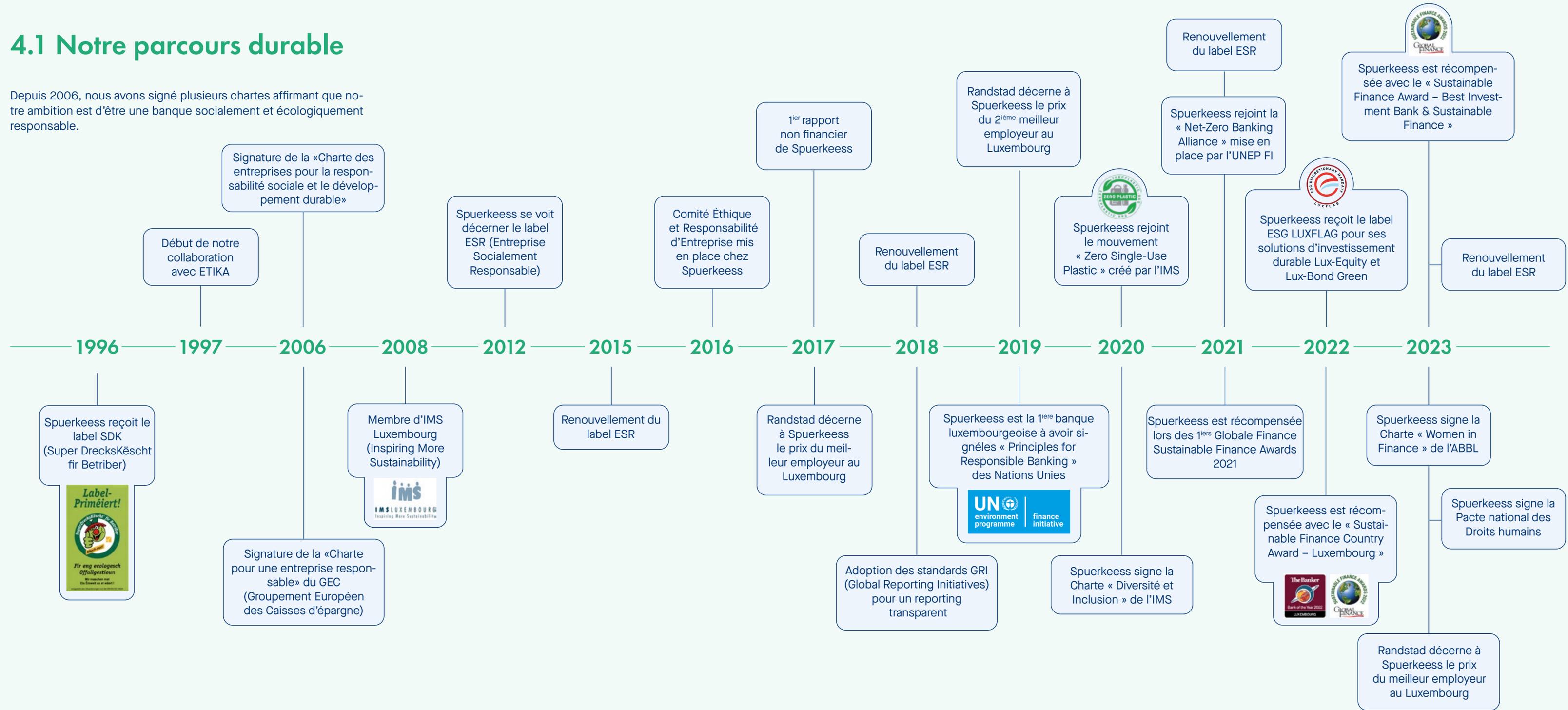


Figure 15 : Notre parcours durable

4.2 ESG op ee Bléck

La figure suivante met en évidence, pour 2023, la performance de durabilité générée par les trois sphères d'impact les plus importantes de notre chaîne de valeur. Elle renseigne également les objectifs que la Banque s'est fixé d'atteindre pour 2025.

Le monitoring de la mise en œuvre des engagements pris par la Banque et des objectifs qu'elle s'est fixée en matière ESG est assuré par la Direction élargie et le Comité et est supervisé par la Conseil.

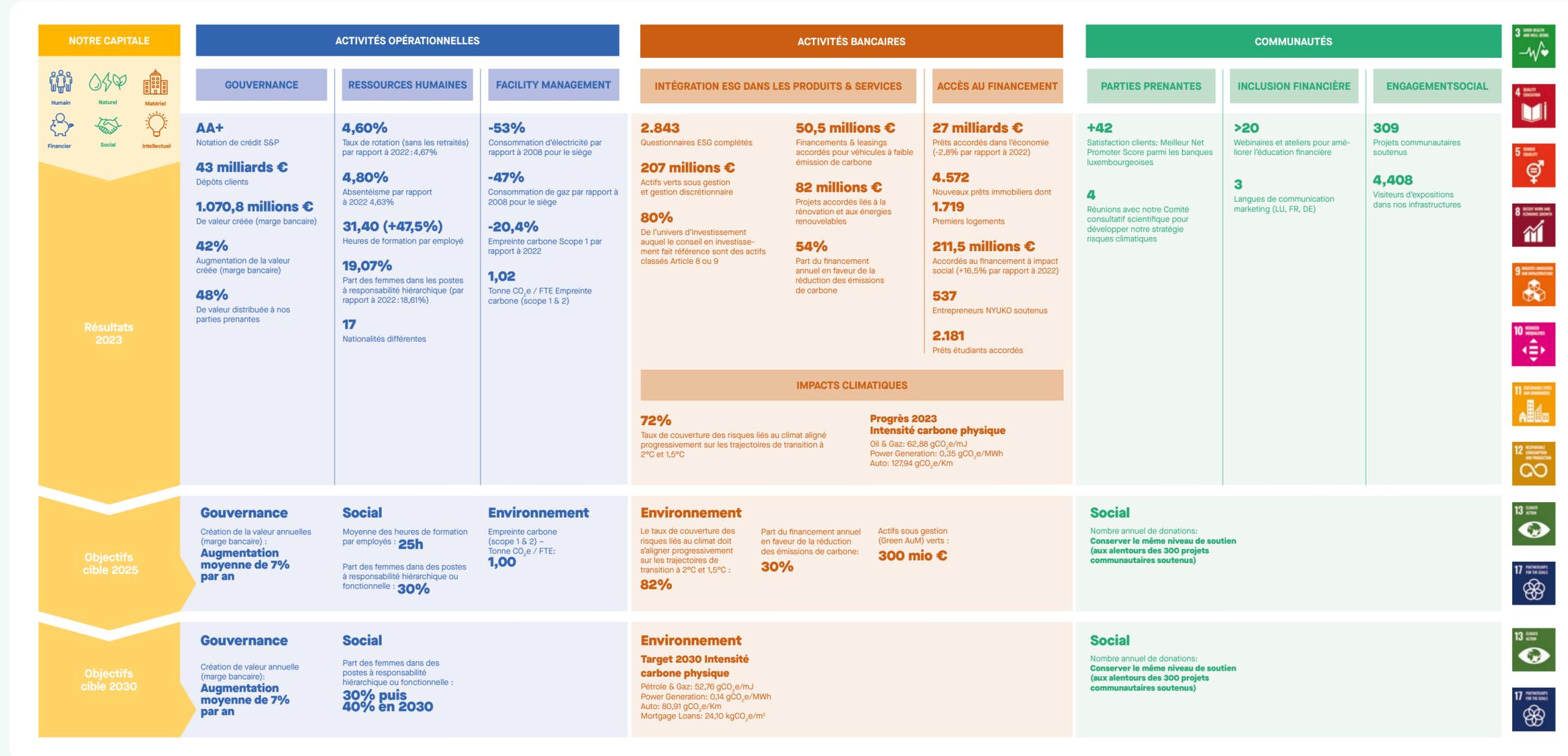


Figure 16: ESG op ee Bléck

Toutes les contributions apportées par les 3 sphères d'impact de notre chaîne de valeur en 2023 permettent d'obtenir un effet de levier sur l'impact positif généré sur :

- Le changement climatique.
- La construction de compétences durables et d'une vision de la durabilité portée par l'ensemble de nos employés.
- L'engagement avec nos clients.
- Le rôle de la Banque dans la société (soutien aux communautés et à l'économie locales) et l'inclusion sociale.
- La rentabilité durable.

La correspondance de ces impacts positifs avec nos enjeux pertinents, « outcome » de notre analyse de matérialité, ainsi qu'avec les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies est fournie dans le tableau renseigné au chapitre relatif à la gestion des enjeux pertinents.

4.3 Nos réalisations, engagements, challenges

En tant que participant bancaire luxembourgeois ayant signé les « Principes for Responsible Banking » des Nations Unies, nous nous sommes engagés à aligner notre stratégie d'entreprise sur les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies ainsi que sur l'Accord de Paris pour le Climat.

En 2021, nous avons signé la Net Zero Banking Alliance (NZBA) dont le but est de mobiliser le secteur financier en faveur du climat.

Nous sommes également fiers d'annoncer que l'Institut National du Développement Durable (INDR) a renouvelé notre label ESR (Entreprise Socialement Responsable) pour 2023.

Ce que nous faisons donc concrètement au sein de notre Banque

Afin de limiter l'impact de notre empreinte écologique, l'électricité consommée provient de sources 100% renouvelables (et ce, depuis 2019). Pour les bâtiments de notre siège (à l'exception du bâtiment 19 Liberté), nous avons réduit notre consommation de chauffage de 47% depuis 2008.

Ce que nous faisons concrètement pour notre clientèle

Nous accélérerons l'électro-mobilité

Afin d'accélérer le mouvement de l'électro-mobilité, nos clients profitent de conditions de financement préférentielles lorsqu'ils achètent des voitures électriques. En outre, nous avons établi une coopération avec l'Automobile Club du Luxembourg (ACL – ElectroLease), Enovos et LEASYS (anciennement Leaseplan), un partenaire privilégié avec lequel Spuerkeess propose et réalise majoritairement des leasings de véhicules électriques.

Nous contribuons à la numérisation

La numérisation nous permet de renforcer notre position concurrentielle face aux nouveaux arrivants (ex. : Néo-Banques, etc.).

En accompagnant nos clients professionnels dans la réalisation de leurs projets d'innovation, nous contribuons à la numérisation de l'économie luxembourgeoise. En collaboration avec le Fonds Européen d'Investissement (FEI), nous soutenons activement nos clients PME (Petites et Moyennes Entreprises) souhaitant réaliser des projets concrets dans ce domaine.

Depuis 2019, nous avons financé des projets de numérisation et d'innovation d'environ 15 millions d'euros.

Nous accompagnons les projets d'efficacité énergétique

Depuis 2022, nous fournissons à nos clients l'accès au « Green Eligibility Checker » de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cet outil aide nos clients à vérifier si leurs projets sont conformes à la Taxonomie et à l'Accord de Paris. Notre « Ecobonus » (-50% de frais) est accordé en fonction du degré « vert » attribué par le Green Eligibility Checker pour un projet.

Afin d'accompagner nos clients, plusieurs collaborations ont été conclues pendant l'année 2023. Ainsi, le « Conseil Aides et Financement », réalisé via l'outil mis à disposition sur le site Klima-Agence.lu et diverses formations, vise à accompagner nos clients dans leurs projets d'efficacité énergétique et à les sensibiliser aux aides, primes et subventions en vigueur. Nous avons mis en place des outils permettant d'identifier les projets éligibles, d'accompagner nos clients dans leurs démarches, de leur proposer le type de prêt le mieux adapté à leurs projets et de les soutenir dans leurs projets écologiques, énergétiques et durables.

Un partenariat supplémentaire avec diego Luxembourg permet de se faire conseiller sur l'installation de panneaux photovoltaïques.

Pour couvrir également le volet « Social », la dernière version de notre outil comprend également les différentes aides étatiques prévues dans le cadre de l'acquisition, la construction ou la rénovation d'un bien immobilier à Luxembourg.

Nous soutenons les financements alternatifs

Nous soutenons actuellement 273 financements alternatifs d'ETIKA.

Grâce à la solidarité des titulaires d'un compte Épargne Alternative, le dépôt d'épargne a contribué partiellement au financement de projets qui respectent les critères écologiques et sociaux (ex. : énergie solaire, logement social, etc.) pour un montant total de 95 millions d'euros au 31/12/2023 (des engagements en cours).

Des actions visant à améliorer notre consommation, pour ainsi protéger la planète, font d'ores et déjà partie de notre quotidien. Réduire l'utilisation de plastique, prendre les transports en commun, privilégier les vêtements d'occasion ou manger local, par exemple. Nous avons tous incorporé, à des degrés divers, ces changements dans nos vies et sommes de plus en plus responsables.

Consommer plus de produits et de services écologiques présente un double avantage. D'un côté, l'impact à court terme sur les émissions de CO2 et la production de déchets est immédiat ; de l'autre côté, ce comportement amorce une transition plus durable et pérenne, en ce qu'il contraint les marques et les entreprises à proposer plus d'alternatives vertes et à placer l'impact environnemental au cœur de leurs activités.

4.4 Nos adhésions, labels et récompenses

Spuerkeess est membre d'organisations du secteur financier telles que l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) et le Groupement Européen des Caisses d'Épargne (GECE).

Nous contribuons de manière régulière aux groupes de travail de l'ABBL via la réalisation d'analyses et la soumission de propositions pour les projets de loi touchant au secteur financier. Cette coopération entre l'ABBL et les différentes institutions financières vise au développement de la Place Financière. Spuerkeess est représenté au Sustainability Committee de l'ABBL et prend part activement aux différentes task forces qui s'y rapportent directement :

- Advisory & Investment : Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR), MIFID II¹⁶ amendments, FinDat Ex / ESG data exchange.
- ESG risks : EBC¹⁷ recommendations, CSSF¹⁸ Circular 21/773), Climate stress testing and scenarios, Banking package, Pillar III ESG disclosures.
- Taxonomy and labels : Standards & labels, EU Ecolabel, EU Greenbond standard, EU Taxonomy & reporting.
- Corporate Sustainability : Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D), Corporate Social Responsibility, Human Rights.
- Financial Education & Training : Financial literacy & inclusion, trainings for professionals (with a focus on sustainable finance).
- Green Mortgage Loans : Revised Energy Performance of Buildings Directive (EBPD IV), Energy Performance Certificates data collection process.
- Impact for depositary banks : impacts of sustainable finance on depositary banks' activities.
- Energy : Guidelines on Energy Savings.
- Diversity, Equity & Inclusion : Awareness & trainings, Promotion and support of the UN Women's Empowerment Principles, Development of a toolbox and KPIs (Key Performance Indicators) for members to implement and share best practices.

Depuis **1996**, la Banque est récompensée par le «Super DrecksKëscht fir Betriber» (SDK) national pour ses bonnes pratiques en matière de gestion des déchets générés en interne et pour avoir sensibilisé ses employés au tri des déchets.

En **2006**, la Banque a démontré sa longue tradition de responsabilité sociale et environnementale en signant la « Charte des entreprises pour la responsabilité sociale et le développement durable » et la « Charte pour une entreprise responsable » du GECE (Groupement Européen des Caisses d'Épargne).

En **2008**, Spuerkeess est devenue membre de l'association «Inspiring More Sustainability Luxembourg» (IMS). L'IMS est une association d'entreprises engagées dans le développement de politiques de responsabilité sociale au Luxembourg. IMS Luxembourg est la branche nationale de CSR (Corporate Social Responsibility) Europe ; principal promoteur européen de la responsabilité sociale des entreprises.

Afin de promouvoir un reporting transparent, la Banque applique les normes GRI (Global Reporting Initiatives) depuis **2018**.

Afin de pouvoir développer une méthodologie lui permettant de mettre en œuvre sa stratégie « Transition Enabler » de manière coordonnée, la Banque est devenue, en octobre 2019, la première banque de la place financière luxembourgeoise à adhérer aux Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » (PRB)) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative).

Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'environnement, la Banque a rejoint, en 2020, le mouvement « Zero Single-Use Plastic » (Zéro Plastique à Usage Unique) lancé par l'IMS afin de contribuer à la réduction globale des déchets et, en particulier, à la consommation de plastique à usage unique.

Le changement climatique ayant été identifié comme un facteur à fort impact, nous avons signé, fin de l'année **2021**, la Net Zero Banking Alliance (NZBA) afin de nous engager vers une économie nette zéro en fixant des objectifs et en élaborant un plan de transition de décarbonisation des expositions sectorielles de notre bilan les plus pertinentes pour le climat. Désireuse de s'engager fortement dans cette voie, Spuerkeess est devenue la première banque luxembourgeoise à rejoindre la NZBA. L'objectif de la NZBA est d'aligner les émissions de gaz à effet de serre (GES) financées de la Banque et associées à ses activités de prêt et d'investissement sur des trajectoires de transition crédibles et reconnues scientifiquement, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et de limiter ainsi le réchauffement de la planète à 1,5°C.

Afin de se doter d'une méthodologie pour mesurer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) financées (conformément à l'Accord de Paris sur le climat), la Banque a rejoint, en 2022, le « Partnership for Carbon Accounting Financials ».

En **2022**, Spuerkeess s'est vu décerner le label ESG LUXFLAG pour ses solutions d'investissement durable Lux-Equity Green et Lux-Bond Green.

En outre, en **2022**, le magazine « The Banker and Global Finance » a nommé Spuerkeess « Banque de l'année 2022 – Luxembourg » et lui a décerné le « Sustainable Finance 2022 - Country Award ».

Les efforts de la Banque pour agir en tant qu'employeur responsable et attractif en matière de RSE ont été reconnus et récompensés, notamment par son classement aux premier (**2017** et **2023**) et deuxième (**2019**) rangs en tant que meilleur employeur du Luxembourg ; honneur décerné par le groupe Randstad (Randstad Employer Brand Award). En effet, chaque année, l'étude Randstad Employer Brand Research analyse les critères d'attractivité d'une entreprise dans 32 pays. Au Luxembourg, Randstad a mesuré dix facteurs différents pour évaluer 40 entreprises et Spuerkeess arrive en tête de liste de toutes ces classifications : 52,1%

des 1.502 Luxembourgeois interrogés déclarent que Spuerkeess est de loin le meilleur employeur de l'année (CFL en 2ème place, Luxair en 3ème place). Selon l'étude, le salaire et la qualité de vie continuent de gagner en importance et les principales propositions de valeur sont une bonne santé financière, la sécurité d'emploi et une excellente réputation.

De plus, Spuerkeess est également arrivée en tête des entreprises les plus performantes dans la catégorie « secteur financier ». En **2023**, la Banque remporte, ainsi et pour la seconde année consécutive, les « Best Investment Bank & Sustainable Finance Awards ».

En mai **2023**, pour la cinquième fois après **2012**, **2015**, **2018** et **2021**, Spuerkeess a reçu le label ESR (Entreprise Socialement Responsable) de l'Institut National du Développement Durable et de la Responsabilité Sociale des Entreprises.

¹⁶ Markets in Financial Instruments Directive.
¹⁷ European Business Consulting.

¹⁸ Commission de Surveillance du Secteur Financier

PARTIE II. THÈMES PERTINENTS 2023 ET TAXONOMIE EUROPÉENNE

1. **Processus d'analyse de matérialité de la durabilité** p.32
2. **Taxonomie européenne** p.35



PARTIE II. THÈMES PERTINENTS 2023 ET TAXONOMIE EUROPÉENNE

GRI 1 EXIGENCE 3, GRI 1 EXIGENCE 4, GRI 3 3-1 2021, GRI 3 3-2 2021, GRI 3 3-3 2021

ENJEUX PERTINENTS

- 5. LES COMMUNAUTÉS — 5.1 Notre rôle en tant que « Transition enabler »
- 6. L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES — 6.1 L'engagement avec nos parties prenantes



1 Processus d'analyse de matérialité de la durabilité

1.1 Méthodologie

Cette analyse a pour objectif d'identifier et de prioriser les thématiques environnementales, sociales, sociétales, économiques et de bonne gouvernance.

Outre les exigences de reporting sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, les standards de reporting ESRS de l'EFRAG associés à la CSRD exigent de mener une analyse de double matérialité ; le processus se composant des éléments suivants :

- Une « matérialité d'impact « ou vue «inside-out», qui permet d'identifier et d'évaluer les impacts réels et potentiels les plus significatifs de l'entreprise sur l'économie, l'environnement et la société, y compris les Droits de l'Homme.
- Une « matérialité financière « ou «outside-in» qui met en évidence les enjeux qui génèrent des risques ou des opportunités pour l'entreprise, influençant ses flux de trésorerie futurs et donc la valeur de l'entreprise à court, moyen ou long terme.
- Un « processus d'engagement des parties prenantes », qui permet d'identifier les principales questions et préoccupations les plus importantes pour les principales parties prenantes de l'entreprise.

L'EFRAG met l'accent sur le fait que l'union des deux perspectives «inside-out» et «outside-in» sont interdépendantes et d'égale importance. C'est pourquoi aucune moyenne entre celles-ci ne doit être faite afin de ne pas donner la priorité à des enjeux par rapport à d'autres et de prendre en compte tous les impacts les plus significatifs de l'entreprise, tant au niveau des impacts financiers que des impacts sur l'écosystème.

Le périmètre de l'exercice d'analyse de matérialité s'est tenu du 1er juillet au 30 novembre 2023. Cette analyse base le rapport et la stratégie couvrant la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, en alignement avec la période fiscale. Cette analyse couvre les activités de gestion de la Banque, les métiers du crédit et des investissements.

Cet exercice s'inscrit dans une démarche progressive d'apprentissage visant l'alignement aux nouvelles normes européennes de reporting extra-financier : les European Sustainability Reporting Standards (ESRS). Il s'agit donc d'une démarche hybride, tenant compte des vues «inside-out» et «outside-in» mettant en évidence par les principales questions et préoccupations issues du processus d'engagement des parties prenantes, mais n'appréhendant actuellement pas totalement les risques et les opportunités susceptibles d'influencer la trésorerie et la valeur globale de la Banque à divers horizons temporels : court, moyen, long-terme. C'est pourquoi nous ne parlons que d'analyse de matérialité et non de double matérialité.

La quantification des impacts, risques et opportunités, ayant pour objectif de renforcer l'analyse de matérialité d'impact et financière, est prévue pour l'exercice de double matérialité qui sera réalisée en 2024. Cette quantification passe par la définition des critères et des seuils pour chaque impact, risque et opportunité, afin de mesurer les effets financiers des risques et opportunités sur la Banque et les impacts positifs et négatifs actuels et potentiels de la Banque sur les thématiques des enjeux de développement durable.

Dans l'élaboration de l'analyse de matérialité actuel, notre exercice s'est basé sur les normes et les standards suivants :

- Les normes du Global Reporting Initiative (GRI) Standard 2021.
- L'intégration progressive de l'acte délégué adopté par la Commission européenne le 31 juillet 2023, qui comprend la première série des

European Sustainability Reporting Standards (ESRS), élaborés par l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

- L'intégration progressive des lignes directrices et recommandations méthodologiques concernant l'analyse de double matérialité de l'EFRAG, publiées le 23 août 2023.

Ces normes et standards ont été sélectionnés en anticipation de l'application de la CSRD et des ESRS en 2024, et leur applicabilité à Spuerkeess prévue pour 2025 (basée sur les données de 2024).

Comme les années précédentes, nous avons mené l'analyse de matérialité en collaboration avec une tierce partie réputée et indépendante.

Lors de l'évaluation de la matérialité, nous avons suivi les cinq étapes suivantes :

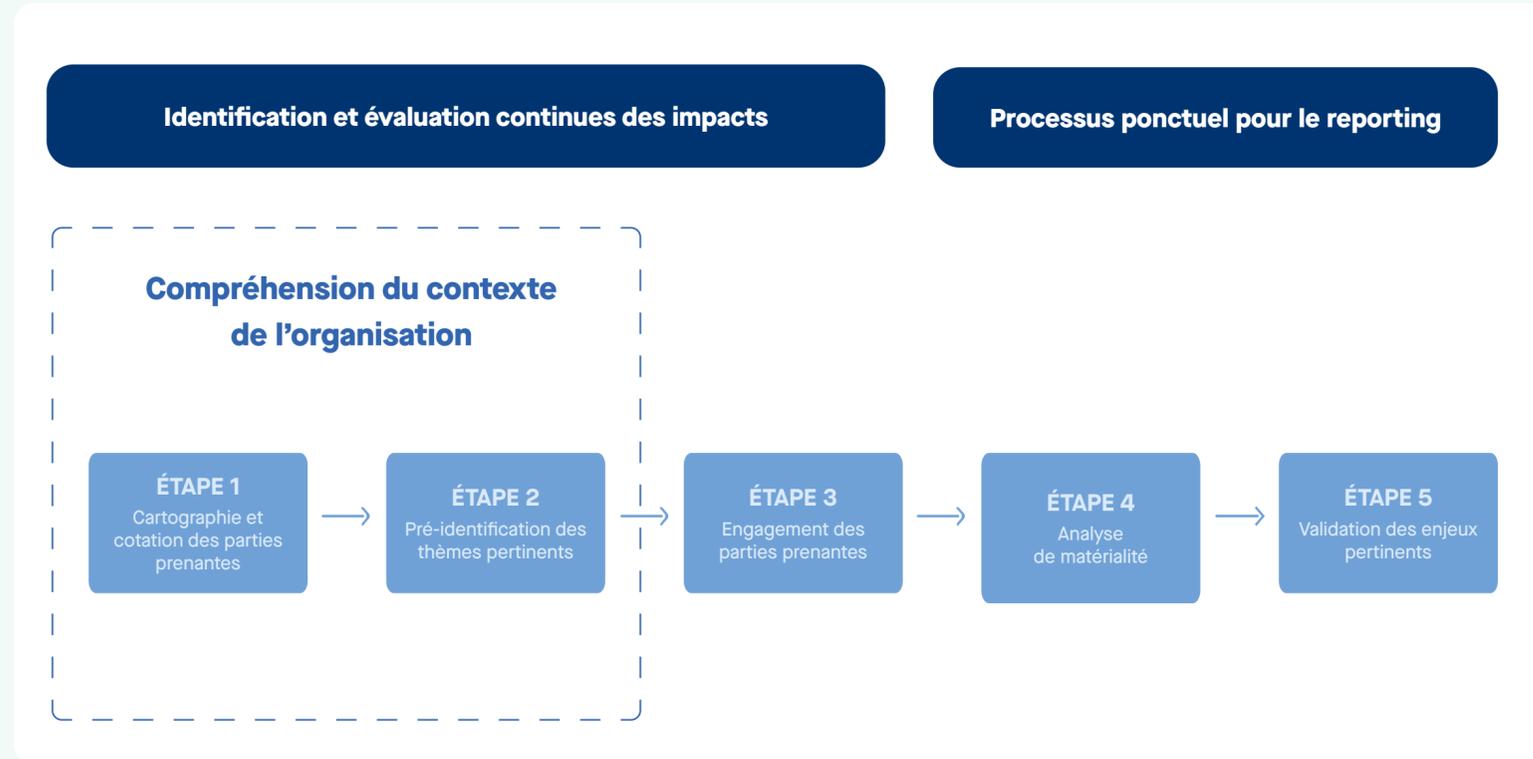


Figure 17 : Étapes de l'analyse de matérialité

1.1.1 Cartographie et cotation des parties prenantes

L'interaction avec les parties prenantes impactées constitue une composante essentielle du processus d'évaluation de la matérialité, en cohérence avec l'approche recommandée dans les normes internationales. Cette pratique implique la sollicitation active d'avis pour comprendre de manière exhaustive les préoccupations et recueillir des retours concernant les impacts réels et potentiels de l'organisation sur les individus et l'environnement. De plus, elle contribue à étayer l'importance des questions de durabilité du point de vue spécifique des différents groupes de parties prenantes. L'objectif principal est d'obtenir une compréhension globale des parties prenantes actuellement impactées

ou susceptibles d'être affectées par les opérations de l'organisation, tant directement qu'à travers l'ensemble de la chaîne de valeur. Cela nécessite une prise en compte approfondie de leurs perspectives et intérêts. Les principales considérations dans ce processus englobent **une cartographie des catégories de parties prenantes affectées** par les activités et les relations commerciales de l'organisation. Cette cartographie a été réalisée sur base de la méthodologie du AA1000SES intégrant les critères d'analyses suivants : le niveau de dépendance, le niveau d'influence, le niveau de vulnérabilité et la capacité de dialogue.

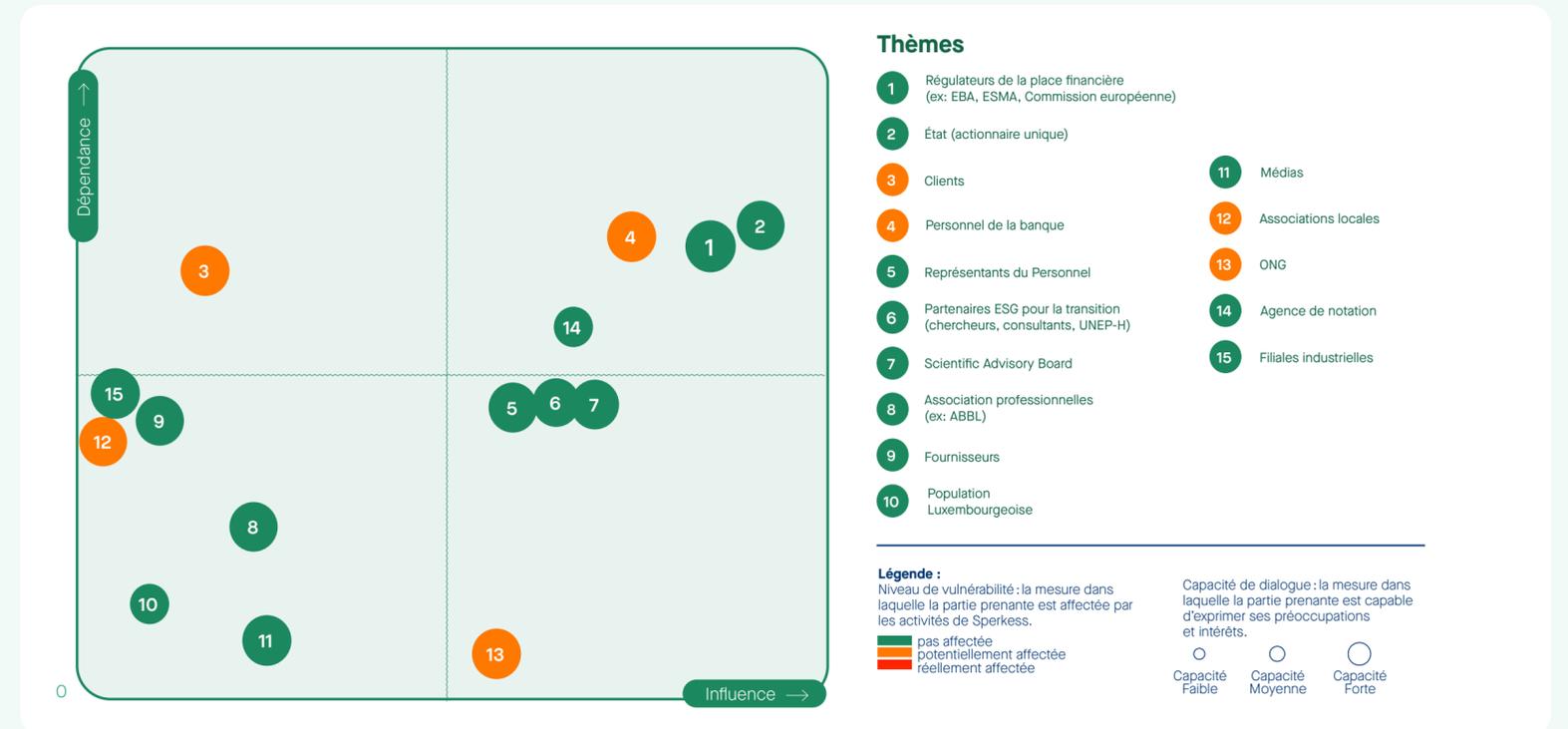


Figure 18 : Cartographie des parties prenantes

L'engagement de ce large éventail de groupes de parties prenantes garantit une meilleure prise en compte, dans l'évaluation, des préoccupations et des attentes.

1.1.2 Pré-identification des thèmes pertinents

Pour pouvoir comprendre le contexte de développement durable dans lequel la Banque évolue et identifier les thématiques ESG, nous avons réalisé une analyse des tendances macro-économiques et sectorielle. Cette analyse et l'identification des thématiques qui en découlent ont été effectuées à partir :

- Des normes et standards de développement durable (SASB, TCFD, GRI Universels, Spécifiques et Sectoriels « Sector Disclosure for Financial Services », liste des questions de durabilité indiquées dans le paragraphe AR16 des ESRS 1).
- D'une analyse comparative des rapports d'autres acteurs du secteur financier (permettant de contrôler l'exhaustivité des thématiques).
- Des résultats au questionnaire des Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » (PRB)) – nom de l'outil : Portfolio Impact Analysis Tool for Banks) dont les résultats sont détaillés en annexe de ce rapport, au chapitre correspondant.

L'objectif de cette étape était d'établir une liste de thématiques adaptées au langage et aux activités de la Banque. Cette liste a servi d'outil fondamental pour guider notre processus d'identification des enjeux de durabilité les plus pertinents et significatifs pour Spuerkeess. Elle a permis d'assurer une couverture complète des domaines ESG potentiels, incluant, mais ne se limitant pas, à l'environnement, le social, la gouvernance, les droits de l'Homme, ainsi que d'autres aspects sociétaux et économiques.

Il est important de souligner que l'utilisation de cette liste ne remplace pas le processus de détermination des questions matérielles, mais agit plutôt comme un cadre de référence pour garantir que tous les aspects pertinents de la durabilité soient pris en compte. Ainsi, nous avons également considéré les circonstances spécifiques de Spuerkeess, y compris son secteur d'activité, ses impacts environnementaux et sociaux, ainsi que ses défis et opportunités uniques.

Questions de développement durable couvertes par les ESRS thématiques

ESRS Thématiques	Thématiques	Sous-thématiques
ESRS E1	Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation au changement climatique - Atténuation du changement climatique - Énergie
ESRS E2	Pollution	<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'air, de l'eau, des sols, des organismes vivants et des ressources alimentaires - Substances préoccupantes et très préoccupantes - Microplastiques
ESRS E3	Eau et ressources marines	<ul style="list-style-type: none"> - Eau - Ressources marines <ul style="list-style-type: none"> - Consommation de l'eau - Prélèvements d'eau - Rejets d'eau - Rejets d'eau dans les océans - Extraction et utilisation des ressources marines
ESRS E4	Biodiversité et écosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts directs des facteurs de perte de biodiversité <ul style="list-style-type: none"> - Changement climatique - Changement d'affectation des sols, changement d'affectation de l'eau douce et changement d'affectation de l'eau de mer - Exploitation directe - Espèces exotiques envahissantes - Pollution - Autres - Impacts sur la situation des espèces <ul style="list-style-type: none"> - Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Taille de la population de l'espèce - Risque d'extinction globale de l'espèce - Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes <ul style="list-style-type: none"> - Exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des sols - Désertification - Imperméabilisation des sols
ESRS E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> - Entrées de ressources, y compris l'utilisation des ressources - Sorties de ressources liées aux produits et services - Déchets

Questions de développement durable couvertes par les ESRS thématiques

ESRS Thématiques	Thématiques	Sous-thématiques
ESRS S1	Effectifs propres à l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité de l'emploi - Temps de travail - Salaire adéquats - Dialogue social - Liberté d'association, existence de comités d'entreprise et droits à l'information, à la consultation et à la participation des travailleurs - Négociations collectives, y compris le taux de travailleurs couverts par des conventions collectives - Équilibre entre vie professionnelle et vie privée - Santé et sécurité - Égalité de traitement et des chances pour tous <ul style="list-style-type: none"> - Égalité entre les hommes et les femmes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale - Formation et développement des compétences - Emploi et intégration des personnes handicapées - Mesures contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail - Diversité - Autres droits liés au travail <ul style="list-style-type: none"> - Travail des enfants - Travail forcé - Logement adéquat - Vie privée
ESRS S2	Travailleurs dans la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité de l'emploi - Temps de travail - Salaires adéquats - Dialogue social - Liberté d'association, y compris l'existence de comités d'entreprise - Négociations collectives - Équilibre entre vie professionnelle et vie privée - Santé et sécurité - Égalité de traitement et des chances pour tous <ul style="list-style-type: none"> - Égalité entre les hommes et les femmes et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale - Formation et développement des compétences - Emploi et intégration des personnes handicapées - Mesures contre la violence et le harcèlement sur le lieu de travail - Diversité - Autres droits liés au travail <ul style="list-style-type: none"> - Travail des enfants - Travail forcé - Logement adéquat - Eau et sanitaire - Vie privée

Questions de développement durable couvertes par les ESRS thématiques

ESRS Thématiques	Thématiques	Sous-thématiques
ESRS S3	Communautés affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Droit économiques, sociaux et culturels des communautés <ul style="list-style-type: none"> - Logement adéquat - Alimentation adéquate - Eau et assainissement - Impacts liés à la terre - Impacts liés à la sécurité - Santé et sécurité - Droit civils et politiques des communautés <ul style="list-style-type: none"> - Liberté d'expression - Liberté de réunion - Incidences sur les défenseurs des droits de l'Homme - Droit des peuples autochtones <ul style="list-style-type: none"> - Consentement libre, préalable et éclairé - Autodétermination - Les droits culturels
ESRS S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> - Impacts sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux liés à l'information <ul style="list-style-type: none"> - Vie privée - Liberté d'expression - Accès à l'information (de qualité) - Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux <ul style="list-style-type: none"> - Santé et sécurité - Sécurité des personnes - Protection des enfants - Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux <ul style="list-style-type: none"> - Non discrimination - Accès aux produits et services - Pratiques commerciales responsables
ESRS G1	Éthique des affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Culture d'entreprise - Protection des lanceurs d'alerte - Bien-être des animaux - Engagement politique et activités de lobbying - Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques de paiement - Corruption et pots-de-vin <ul style="list-style-type: none"> - Prévention et détection, y compris la formation - Incidents

Table 7 : Listes des thématiques pertinentes

1.1.3 Engagement des parties prenantes - Approche

 GRI 2 2-26 2021, GRI 2 2-29 2021

À partir de la cotation et la cartographie des parties prenantes, 3 méthodes d'engagement ont pu être retenues pour inclure les parties prenantes à l'analyse de matérialité :

- Atelier / workshop : Animation d'atelier regroupant plusieurs personnes d'une même catégorie de parties prenantes dans le but d'évaluer la matérialité des thématiques, sous-thématiques ESRS en fonction de la sévérité et la probabilité.
- Sondage en ligne : Collecte d'opinions afin de mesurer la perception des parties prenantes sur les 10 thématiques alignées aux ESRS et sur les enjeux de durabilité.
- Questionnaire : Mise en œuvre d'un questionnaire ciblé pour évaluer les 10 thématiques ESRS sur base de la sévérité et la probabilité d'occurrence.

1.1.4 Analyse de matérialité

Matérialité d'impact (inside-out)

Dans le cadre de la réalisation de notre rapport d'analyse de matérialité nous avons évalué la matérialité d'impact alignée aux ESRS (paragraphe 43 à 46). Pour chaque thématique et sous-thématique identifiée, nous avons pris en compte les éléments suivants :

- Impact Positif (Ampleur et Portée) : Nous avons évalué l'impact positif en considérant son niveau d'ampleur et son étendue. Cela implique d'examiner l'impact bénéfique des opérations et de la chaîne de valeur de l'entreprise sur les personnes et l'environnement.
- Impact Positif Potentiel (Ampleur, Portée et Probabilité) : Cet aspect prend en compte les impacts positifs potentiels en évaluant leur ampleur, leur portée, ainsi que la probabilité de leur occurrence.
- Impact Négatif (Ampleur, Portée, Irrémediabilité) : L'évaluation des impacts négatifs se base sur leur ampleur, leur étendue et leur caractère irrémediable. Nous avons examiné les répercussions négatives des activités de l'entreprise sur les individus et l'environnement, y compris leur irréversibilité.
- Impact Négatif Potentiel (Ampleur, Portée, Irrémediabilité, Probabilité) : Cette évaluation considère non seulement les aspects mentionnés précédemment, mais aussi la probabilité de survenance de ces impacts négatifs.

Selon le paragraphe 57 de l'ESRS 1, les impacts négatifs potentiels sur les droits humains doivent accorder une priorité à la sévérité de l'impact plutôt qu'à sa probabilité.

Les échelles d'évaluation utilisées pour chaque critère ont été les suivantes :

AMPLEUR :

Évaluer le sujet en fonction de son niveau d'ampleur. Quelle est l'ampleur de l'impact sur les personnes et l'environnement lié aux opérations de Spuerkeess ?

- 0 - AUCUN** : Aucun impact notable sur les personnes ni sur l'environnement, que ce soit en termes d'ampleur positive ou négative.
- 1 - MINIMAL** : L'impact est minime, qu'il s'agisse d'un impact positif ou négatif, et peut être négligé sans conséquences majeures.
- 2 - FAIBLE** : L'impact est de faible envergure, mais il est mesurable, que ce soit en termes d'ampleur positive ou négative.
- 3 - MOYEN** : L'impact est d'ampleur moyenne, pouvant avoir des conséquences mesurables sur les personnes ou l'environnement, qu'il soit positif ou négatif.
- 4 - ÉLEVÉ** : L'impact est substantiel, que ce soit en termes d'ampleur positive ou négative, et peut avoir des conséquences significatives.
- 5 - CRITIQUE** : L'impact est d'une importance capitale, que ce soit en termes d'ampleur positive ou négative, et peut avoir des conséquences majeures sur les personnes ou l'environnement.

CARACTÈRE IRREMÉDIABLE :

Évaluer le sujet en fonction du niveau de ressources nécessaires pour faire face aux impacts négatifs. Quel niveau de ressources est nécessaire pour traiter/résoudre le problème ?

- 0 - TRÈS FACILE À REMÉDIER COURT TERME** : Le problème est très facile à résoudre à court terme, et il ne nécessite que peu de ressources.
- 1 - RELATIVEMENT FACILE À REMÉDIER, COURT TERME** : Le problème est relativement facile à résoudre à court terme, mais il nécessite quelques ressources pour être résolu.
- 2 - REMÉDIABLE, RESSOURCES ET MOYEN TERME** : Le problème est remédiable, mais il nécessite des ressources et du temps à moyen terme pour être résolu.
- 3 - DIFFICILE À REMÉDIER, RESSOURCES ET MOYEN TERME** : Le problème est difficile à résoudre, nécessitant des ressources substantielles et du temps à moyen terme pour être pris en charge.
- 4 - TRÈS DIFFICILE À REMÉDIER, RESSOURCES ET LONG TERME** : Le problème est très difficile à résoudre, nécessitant des ressources considérables et du temps à long terme pour être résolu.
- 5 - NON REMÉDIABLE/IRREVERSIBLE** : Le problème est non remédiable ou irréversible, ce qui signifie qu'il ne peut pas être résolu quelle que soit la quantité de ressources ou de temps investis.

PORTÉE :

Évaluer le sujet en fonction de l'étendue de l'impact. Quelle est l'ampleur de l'impact en termes du nombre de parties prenantes touchées ?

- 0 - AUCUN** : Aucune partie prenante n'est touchée, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.
- 1 - LIMITE** : L'impact se limite principalement à l'entreprise elle-même, avec peu ou pas d'impact sur les parties prenantes externes.
- 2 - CONCENTRE** : L'impact touche principalement les parties prenantes en dehors de l'entreprise, mais reste concentré dans un domaine spécifique.
- 3 - MOYEN** : L'impact a une portée nationale, touchant un nombre significatif de parties prenantes à l'échelle du pays.
- 4 - ÉTENDU** : L'impact s'étend au-delà des frontières nationales, touchant plusieurs pays et régions du monde.
- 5 - TOTAL/GLOBAL** : L'impact a une portée mondiale et touche des parties prenantes dans le monde entier, avec une portée à l'échelle mondiale.

PROBABILITÉ :

Évaluer le sujet en fonction de son niveau de probabilité. Quelle est la probabilité d'impact sur les personnes et l'environnement liée aux opérations et chaînes de valeur de Spuerkeess ?

- 0 - IMPROBABLE** : Moins de 10% de probabilité.
- 1 - RARE** : Entre 10% et 30% de probabilité.
- 2 - POSSIBLE** : Entre 30% et 50% de probabilité.
- 3 - PROBABLE** : Entre 50% et 70% de probabilité.
- 4 - PRESQUE CERTAIN** : Entre 70% et 90% de probabilité.
- 5 - CERTAIN** : 90% à 100% de probabilité.

Figure 19 : Échelle d'évaluation des critères de la matérialité d'impact

1.1.4 Analyse de matérialité

Matérialité financière (outside-in)

Concernant la matérialité financière, nous avons évalué les risques et les opportunités selon deux facteurs, la magnitude de l'effet financier ainsi que la probabilité d'occurrence, tel que spécifié dans les ESRS 1 (paragraphe 47 à 51). Pour chaque thématique et sous-thématique identifiée, nous avons pris en compte les éléments suivants :

- Le risque (magnitude et probabilité) : Nous avons évalué l'effet financier des risques identifiés selon la magnitude de cet effet, ainsi que la probabilité d'occurrence de ce risque pour l'entreprise.

- L'opportunité (magnitude et probabilité) : Nous avons évalué l'effet financier des opportunités identifiées selon la magnitude de cet effet positif, ainsi que la probabilité d'occurrence de cette opportunité pour l'entreprise.

Afin d'évaluer la magnitude et la probabilité de l'effet financier, nous utilisons l'échelle suivante :

MAGNITUDE :

Évaluer l'ampleur du risque ou de l'opportunité financière sujet en fonction de son niveau de gravité. *Quelle est la gravité de l'impact sur les personnes et l'environnement lié aux opérations et chaînes de valeur et Spuerkeess ?*

- 0 - AUCUN** : Aucun effet notable sur les résultats financiers, qu'il s'agisse de risques ou d'opportunités.
- 1 - MINIMAL** : L'effet financier est très faible et peut être négligé sans conséquences importantes.
- 2 - FAIBLE** : L'effet financier est faible, mais il est perceptible, bien que de manière modeste.
- 3 - MOYEN** : L'effet financier est de magnitude moyenne, pouvant avoir des conséquences mesurables mais gérables.
- 4 - ELEVE** : L'effet financier est substantiel et peut avoir un impact significatif sur les résultats financiers.
- 5 - CRITIQUE** : L'effet financier est d'une importance capitale et peut avoir des conséquences majeures sur les résultats financiers, qu'il s'agisse de risque graves ou d'opportunités cruciales.

PROBABILITÉ :

Évaluer le sujet en fonction de son niveau de probabilité. *Quelle est la probabilité d'impact sur les personnes et l'environnement liée aux opérations et chaînes de valeur de Spuerkeess ?*

- 0 - IMPROBABLE** : Moins de 10% de probabilité.
- 1 - RARE** : Entre 10% et 30% de probabilité.
- 2 - POSSIBLE** : Entre 30% et 50% de probabilité.
- 3 - PROBABLE** : Entre 50% et 70% de probabilité.
- 4 - PRESQUE CERTAIN** : Entre 70% et 90% de probabilité.
- 5 - CERTAIN** : 90% à 100% de probabilité.

Figure 20 : Échelle d'évaluation des critères de la matérialité financière

1.1.5 Validation des enjeux pertinents

 GRI 2 2-16 2021, GRI 2 2-30 2021

La liste des enjeux pertinents résultant de l'analyse de matérialité (de l'analyse de matérialité d'impact, de matérialité financière et des intérêts des parties prenantes) a été approuvée par le Comité et par le Conseil via la supervision de ce rapport.





1.2 Résultats de l'analyse de matérialité

Pour chaque thématique, les cotations obtenues sur les différents facteurs composant la sévérité ont été moyennées pour obtenir une cotation unique comprise entre 0 et 5.

Les participants à la consultation des parties prenantes se sont vus accorder un poids égal dans le processus d'évaluation, les critères étant pondérés de manière identique sans coefficients multiplicateurs. Ainsi, les cotations finales sont calculées par des moyennes. Cette méthode permet une première évaluation des thématiques ESRS.

Il est essentiel de noter que la matérialité d'impact et la matérialité financière ont un poids équivalent dans l'exercice de matérialité. Une question de durabilité peut être considérée comme matérielle d'un point

de vue de l'impact, d'un point de vue financier, ou des deux, car ces aspects sont souvent interconnectés.

Le seuil de matérialité a été fixé à une sévérité égale ou supérieure à 3. Si un sujet dépasse ce seuil moyen, il est considéré comme matériel. En revanche, si un risque potentiel impacte un droit humain, il est considéré comme matériel même avec une probabilité faible, conformément au paragraphe 57 de l'ESRS E1.

À l'issu de cet exercice, la liste des enjeux pertinents ainsi que leurs sous-thématiques pertinentes ont pu être identifiés et les enjeux ont pu être classés selon un ordre de priorité (chiffres de 1 à 6) :

Thèmes	Priorité	Enjeux pertinents	Sous-thématiques pertinentes
E	1	Notre impact sur le climat	La consommation d'énergie et les émissions L'offre de produits et services visant la transition écologique L'accompagnement de nos clients dans leur transition écologique
	4	La biodiversité	La protection de la biodiversité
S	2	Notre capital humain	Le bien-être, la santé et la sécurité de nos collaborateurs L'égalité, la diversité et l'inclusion Les formations et le développement professionnel
	3	La centricité clients	L'offre de services, de produits et d'investissements durables et responsables
	5	Les communautés	Notre rôle en tant que "Transition enabler" L'inclusion sociale et financière La collaboration et le partage d'expertise
G	6	L'éthique des affaires	La conduite éthique et responsable La transparence La protection des données et la cybersécurité La rentabilité durable L'engagement avec nos parties prenantes Les Droits de l'Homme

Table 8: Enjeux pertinents et sous-thématiques pertinentes

1.3 Gestion des enjeux pertinents

Pour les enjeux pertinents retenus, les tendances d'évolution, les objectifs et les plans d'action sont décrits dans la partie III de ce rapport, au chapitre relatif à la performance des 3 piliers ESG.

Le tableau suivant renseigne les impacts (réel ou potentiel / négatif ou positif) sur l'économie, l'environnement et la société de chacun des enjeux pertinents et leur lien avec les ODDs.

Enjeux pertinents	Sous-thématiques pertinentes	Impacts sur l'économie, l'environnement et la société	Réel / Potentiel	Négatif / Positif	Objectifs de Développement Durable (ODDs)
1. Notre impact sur le climat	1.1 La consommation d'énergie et les émissions	Une consommation responsable (réduction de notre consommation d'énergie et de nos émissions de gaz à effet de serre (directes et indirectes), tri de nos déchets et limitation de notre consommation d'eau) nous permettra d'augmenter notre impact positif sur l'environnement et le climat.	Réel	Positif	
	1.2 L'offre de produits et services visant la transition écologique	Nos activités pourraient avoir un impact négatif direct et indirect sur le climat et le réchauffement climatique si nous n'agissons sur notre consommation d'énergie.	Potentiel	Négatif	
	1.3 L'accompagnement de nos clients dans leur transition écologique				
2. Notre capital humain	2.1 Le bien-être, la santé et la sécurité de nos collaborateurs	En investissant dans les bonnes compétences au sein d'une culture d'apprentissage continu et dans le bien-être et la sécurité de nos collaborateurs, nous contribuons à la rétention des talents au sein de notre organisation et sommes, de la sorte, en mesure de créer et d'offrir à nos clients les meilleurs produits et services.	Réel	Positif	
	2.2 L'égalité, la diversité et l'inclusion	En outre, faire preuve d'égalité, de diversité et d'inclusion nous permet d'attirer, d'embaucher et de conserver des employés de tous horizons. Il s'agit d'une richesse bénéfique pour la Banque et une ouverture d'esprit.			
	2.3 Les formations et le développement professionnel	Ne pas investir dans cet enjeu ne nous permettra pas d'attirer, développer et retenir les employés talentueux.	Potentiel	Négatif	
3. La centricité clients	3.1 L'offre de services, de produits et d'investissements durables et responsables	Nous augmentons notre impact positif en assurant l'accessibilité physique de nos services, en offrant des services de conseil, en finançant et en offrant des produits qui répondent aux besoins de nos clients et contribuent à une économie à faible émission de carbone et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.	Réel	Positif	
		Nos activités pourraient avoir un impact négatif direct et indirect. Afin de limiter celui-ci, nous disposons d'une politique et avons mis en place un processus de diligence raisonnable interdisant toute activité controversée dans nos produits, nos services et dans chaque secteur d'activité de notre chaîne de valeur.	Potentiel	Négatif	
4. La biodiversité	4.1 La protection de la biodiversité	Une utilisation responsable des ressources naturelles permettrait de réduire la perturbation du paysage et de l'habitat et contribuerait à limiter la perte de biodiversité.	Réel	Positif	
		Une consommation de masse aurait des conséquences négatives multiples sur la perte de biodiversité animale et la perte d'habitats pour la faune.	Potentiel	Négatif	
5. Les communautés	5.1 Notre rôle en tant que « Transition enabler » 5.2 L'inclusion sociale et financière 5.3 La collaboration et le partage d'expertise	Seule une collaboration avec nos parties prenantes peut faire bouger les choses de manière significative et soutenir l'importance des impacts positifs sur les défis ESG.	Réel	Positif	
6. L'éthique des affaires	6.1 La conduite éthique et responsable	Agir de manière éthique, durable et responsable est le seul moyen de satisfaire à nos obligations ESG et de conserver la confiance et l'engagement de nos contreparties.	Réel	Positif	
	6.2 La transparence	En effet, en continuant à promouvoir la durabilité au sein de nos équipes et nos parties prenantes, nous contribuons à la résilience de notre modèle d'entreprise et à la pérennité de notre modèle économique et financier.			
	6.3 La protection des données et la cybersécurité	Introduire les Droits de l'Homme à nos pratiques garantit le respect des droits civils et politiques, des droits sociaux, économiques et culturels.	Réel	Positif	
	6.4 La rentabilité durable 6.5 L'engagement avec nos parties prenantes 6.6 Les Droits de l'Homme	Le non-respect d'une conduite éthique, durable et responsable mettrait en péril notre réputation et notre performance économique.	Potentiel	Négatif	

Table 9 : Enjeux pertinents et leurs impacts

2. Taxonomie européenne

En réponse aux objectifs de l'Accord de Paris et afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone que l'Union européenne s'est fixée d'atteindre pour 2050, dans le cadre de son Pacte vert (« EU Green Deal ») publié en 2020, la Commission européenne a mis en place un plan d'action pour la finance durable. C'est dans cette optique qu'est née la réglementation de la Taxonomie européenne qui décrit un cadre de classification permettant de déterminer si une activité économique a un impact favorable sur l'environnement, facilitant, dès lors, l'identification des activités économiques pouvant être définies comme étant durables sur le plan environnemental. Ceci nécessite de rendre compte de l'éligibilité et de l'alignement sur six objectifs environnementaux ; et ce, dans l'objectif de diriger les financements vers des activités plus durables. Les six objectifs environnementaux définis dans le Règlement relatif à la Taxonomie sont les suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique
- Utilisation durable et protection des ressources hydriques et marines
- Transition vers une économie circulaire
- Prévention et contrôle de la pollution
- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes

Une activité économique doit remplir quatre conditions essentielles pour être considérée comme durable sur le plan environnemental :

- Contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux.
- Ne causer aucun préjudice important à l'un des objectifs environnementaux.
- Être conduite dans le respect des garanties minimales.
- Respecter les critères techniques de sélection établis par la Commission européenne.

Depuis janvier 2022, l'article 8 du Règlement (UE) 2020/852 relatif à la Taxonomie exige de Spuerkeess, comme de toute entreprise financière concernée par la Directive relative à la publication d'informations non financières (NFRD), de communiquer des informations sur la manière et la mesure dans laquelle leurs activités sont associées à des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental, en publiant des informations relatives à :

- L'éligibilité à la Taxonomie pour les deux premiers objectifs climatiques depuis 2022.
- L'éligibilité à la Taxonomie pour les quatre autres objectifs environnementaux d'ici 2025 sur les données de 2024.

Ainsi, Spuerkeess a publié ses deux premiers rapports d'éligibilité en 2022 (relatif à l'exercice 2021) et en 2023 (relatif à l'exercice 2022) par rapport aux deux premiers objectifs climatiques : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ». Pour l'exercice 2023, le taux d'éligibilité s'élève à 32%.

En 2024, Spuerkeess a produit, à l'aide de Greenomy, son premier **rapport d'alignement** par rapport à ces deux objectifs climatiques. Les quatre autres objectifs environnementaux de la Taxonomie sont à prendre en compte à partir de 2025 (en relation avec les données de l'exercice 2024) pour la partie éligibilité et en 2027 (sur les données de l'exercice 2026) pour la partie alignement.

Pour répondre à l'obligation du reporting taxonomique, Spuerkeess s'est engagée avec la société Greenomy, spécialisée dans ce domaine et offrant un outil dédié pour aider les sociétés financières et non financières à collecter et à centraliser les informations nécessaires à la production de leur rapport taxonomique.

Un screening de l'ensemble de notre bilan est effectué afin de déterminer, dans une première phase, les activités éligibles par rapport à la Taxonomie européenne. À titre d'exemple, sont éligibles parmi les prêts Retail, les prêts immobiliers, les prêts de rénovation et les prêts de voitures.

Une fois les activités éligibles identifiées, il s'agit de déterminer leur taux d'alignement taxonomique en vérifiant un certain nombre de critères techniques et spécifique par type d'asset (critères du « Substantial contribution », du « Do no significant harm » et du « Minimum Social Safeguards »). Ces informations sont nécessaires pour le calcul du GAR (Green Asset Ratio) qui représente la part des financements accordés à des activités durables (Total des actifs durables / Total des actifs). À travers le calcul du GAR par les institutions financières, il est possible d'évaluer l'impact du secteur bancaire sur l'environnement.

En ce qui concerne les clients Corporate soumis à la Non-Financial Reporting Directive (NFRD), nous les inviterons à partir de 2024 à se connecter à la plateforme Greenomy pour remplir un questionnaire taxonomique sur base duquel nous serons en mesure de déterminer l'éligibilité et l'alignement taxonomique des engagements que Spuerkeess détient par rapport à ce type de clients.

Pour l'univers financier, notamment pour son portefeuille obligataire, Spuerkeess recourt aux données provenant de data providers (MSCI dans notre cas) pour mesurer l'éligibilité et l'alignement des différentes positions. Spuerkeess calcule ainsi, sur son portefeuille d'obligations d'entreprise, le ratio Banking Book Taxonomy Alignment (BTAR) qui donne une indication sur l'alignement à la Taxonomie de son portefeuille d'obligations. Tandis que le GAR se limite aux expositions envers des acteurs soumis à la NFRD, le BTAR prévoit un élargissement aux expositions envers les sociétés non NFRD. Ce ratio BTAR est également appliqué aux autres portefeuilles, afin de renseigner la part des actifs durables dans le bilan de la Banque d'ici à 2024.

Le ratio BTAR est l'un des indicateurs publiés dans le cadre des informations à fournir au titre du troisième pilier. Il est considéré comme « *un outil permettant de montrer comment les institutions intègrent les considérations de durabilité dans leur gestion des risques, leur modèle d'affaires et leur stratégie, et comment elles se rapprochent des objectifs de l'Accord de Paris* » (source : www.eba.europa.eu). Cet indicateur est basé sur l'ensemble du portefeuille bancaire.

Avec un GAR s'élevant à 1,17%, la Banque a obtenu un taux raisonnable d'alignement de son chiffre d'affaires à la taxonomie ; taux sur lequel nous entendons agir, dans le futur, en vue de son amélioration continue. Ce chiffre s'explique par l'indisponibilité des rapports non financiers officiels et des Certificats de Performance Énergétique (CPE) de nos contreparties. De plus, seuls les actifs issus de sociétés soumises à la NFRD ont pu être considérés dans le calcul du GAR pour cet exercice fiscal, ce qui réduit fortement le périmètre de nos actifs éligibles. Il est à noter que le score de la Banque n'est pas vraiment comparable à celui d'une autre banque. Nos clients étant, pour la plupart, non soumis à la NFRD, notre score d'alignement à la taxonomie s'en trouve proportionnellement réduit. Ceci n'affecte en rien les nombreux efforts fournis par la Banque afin d'accompagner la transition écologique de ses clients ; efforts qui pourront être constatés lors des prochains exercices.

En pratique, seuls vingt pour cent de nos contreparties (assujetties à la NFRD) ont publié un rapport taxonomique et seulement dix pour cent nous ont remis leur Diagnostic de Performance Énergétique suite à un achat immobilier.

Nous comptons donc sur une augmentation significative de notre GAR lorsque le périmètre de contreparties éligibles sera élargi aux sociétés soumises à la CSRD, qu'elles auront publié leurs rapports taxonomiques et que nos projets de récupération de CPE auront abouti.

D'autres effets de leviers sont prévus par la Banque et notamment :

- La diversification de notre portefeuille.
- Des campagnes de promotion d'investissements durables.
- La collecte des informations relatives à la taxonomie directement auprès de nos contreparties en cas de défaut de publication.
- La récupération des CPE et des caractéristiques des véhicules avant l'accord de financement.

Les tableaux documentant les calculs du GAR sont disponibles en annexes, au chapitre correspondant à la mesure de l'éligibilité à la Taxonomie européenne de nos actifs bancaires.

PARTIE III. PERFORMANCE DES 3 PILIERS ESG

 GRI 1 EXIGENCE 5

1. Environnement@ESG p.41
2. Social@ESG p.59
3. Gouvernance@ESG p.92





1. Environnement@ESG

ENJEUX PERTINENTS

- 1. NOTRE IMPACT SUR LE CLIMAT ——— 1.1 LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET LES ÉMISSIONS
- 1.2 L'OFFRE DE PRODUITS ET SERVICES VISANT LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- 1.3 L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LEUR TRANSITION ÉCOLOGIQUE
- 4. LA BIODIVERSITÉ ——— 4.1 LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

1.1 Notre empreinte carbone p.43

1.2 Impact environnemental p.48

1.3 Biodiversité p.50

**1.4 Nos solutions bancaires
aux bénéfices environnementaux** p.51

**1.5 Informations qualitatives
sur le risque environnemental** p.58

**1.6 Informations quantitatives
sur le risque environnemental** p.58

1. Environnement@ESG



Interview vidéo de Rudi Belli
Head of Sustainability

OBJECTIFS 2025

En vue de la décarbonisation de ses activités propres (émissions de gaz à effet de serre (GES) uniquement du Scope 1 pour le moment), Spuerkeess s'est fixé l'objectif suivant :

Indicateur	2025
Tonne de CO ₂ e / ETP ¹⁹	1,00

Table 11: Objectif de décarbonisation du Scope 1

Remarque : En 2022, la Banque s'était fixé l'objectif 2025 à 1,05 CO₂e / ETP²⁰. Cet objectif a déjà été atteint en 2023 ! La Banque s'est donc fixé un nouvel objectif.

MESURES À PRENDRE

Au cours des prochaines années, Spuerkeess poursuivra ses efforts de digitalisation, introduira des mesures supplémentaires de maîtrise des coûts énergétiques et augmentera la réalisation de projets innovants (ex. : Flex desks, ouverture d'espaces de bureaux à la frontière pour limiter les déplacements des frontaliers, etc.) afin de réduire son empreinte carbone et, de ce fait, l'impact négatif de ses propres activités sur l'environnement.

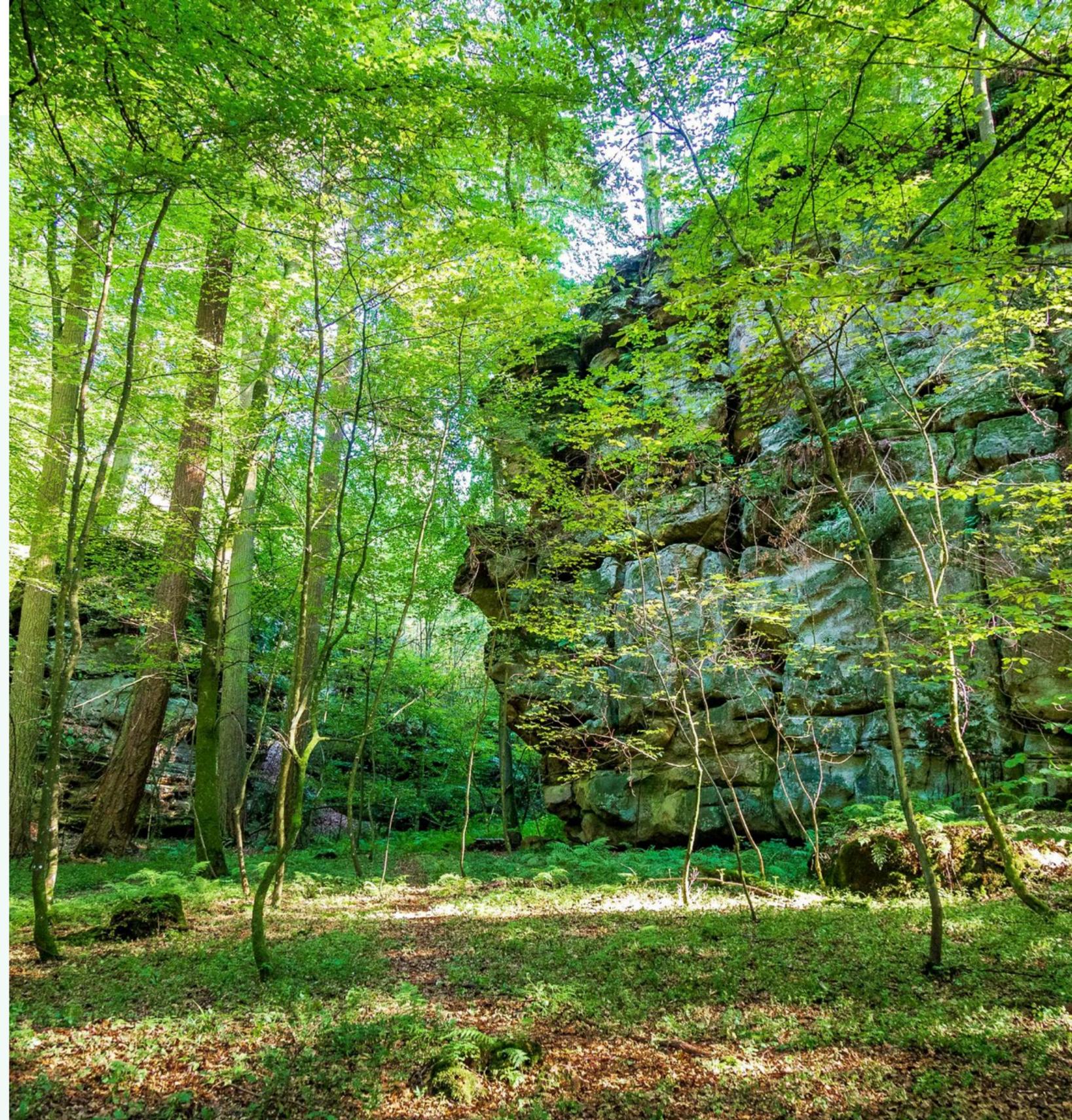
Spuerkeess vise également à se fixer d'autres objectifs sur le moyen (2030) / long terme (2050) concernant l'amélioration de l'empreinte carbone résultant de ses opérations propres.

Le plan d'action pour y parvenir et les mesures déjà mises en place pour atteindre l'objectif fixé (à périmètre constant) sont détaillés dans le Climate Report 2023²¹.

¹⁹ Équivalent Temps-Plein.

²⁰ Équivalent Temps-Plein.

²¹ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.



1.1 Notre empreinte carbone

GRI 305 : ÉMISSIONS 2016 (305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5)

Notre approche, conformément à nos engagements dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), est double :

- D'une part, nous visons à décarboner les émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de nos propres activités ;
- D'autre part, nous nous efforçons de réduire les émissions de GES financées provenant de nos portefeuilles de prêts et d'investissements (activités bancaires) afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Afin de pouvoir continuellement améliorer la couverture des émissions liées à nos activités, nous collaborons, depuis 2020, avec un expert indépendant en calcul d'émissions de GES pour établir l'empreinte carbone annuelle de nos propres activités.

Les différentes activités incluses dans l'empreinte carbone de Spuerkeess pour ses propres activités et ses activités bancaires sont représentées dans l'illustration ci-après. Celle-ci met en évidence les émissions de Scope 1, de Scope 2, et de Scope 3 pour les activités en amont liées aux bâtiments du siège et du réseau d'agences ainsi que pour les activités bancaires en aval liées aux activités de prêt et d'investissement :

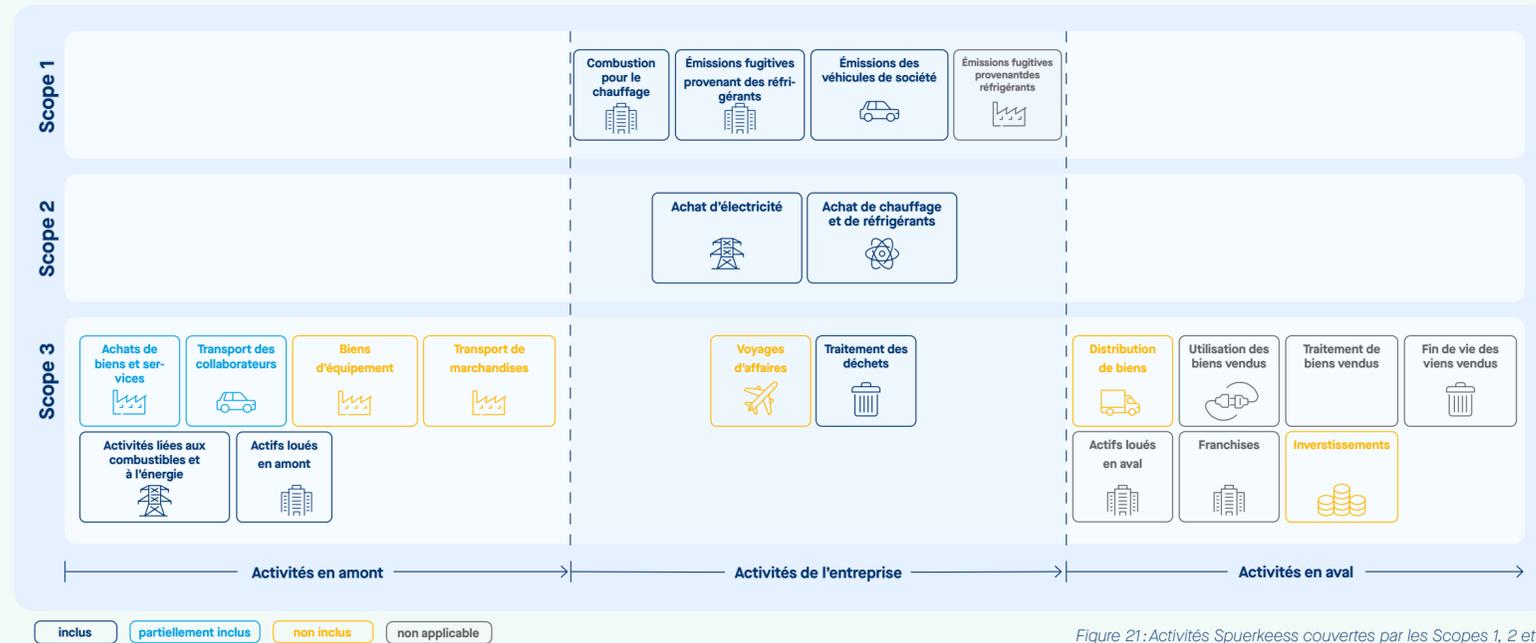


Figure 21: Activités Spuerkeess couvertes par les Scopes 1, 2 et 3

1.1.1 L'empreinte carbone de nos opérations propres

Empreinte carbone Scopes 1+2+3

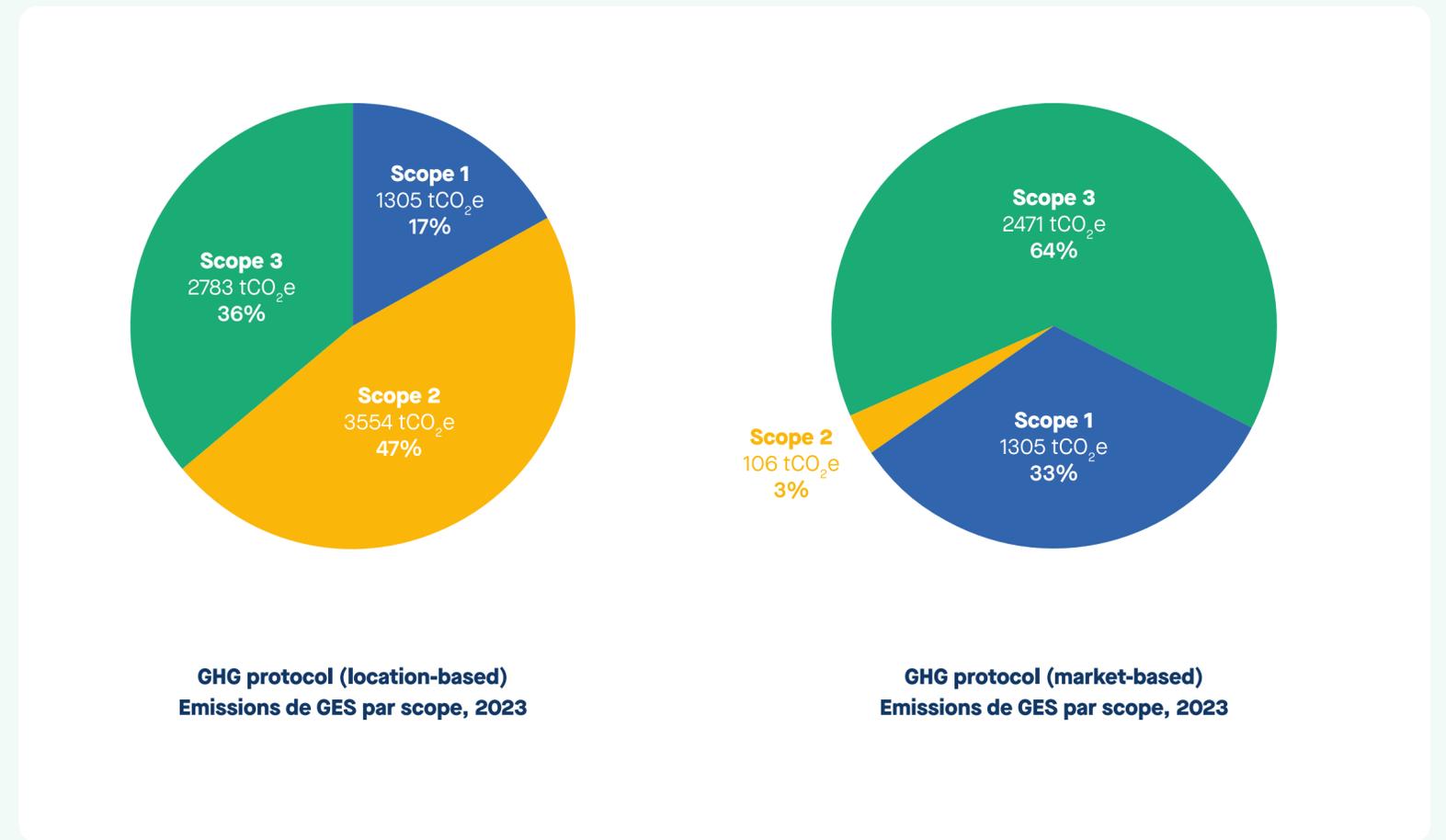


Figure 22: Empreinte carbone de nos opérations propres par Scope

1.1.1 L'empreinte carbone de nos opérations propres

En tonnes équivalent CO ₂ e	2021	2022	2023	Variation en % (2023/2022)
Scope 1 émissions directes	1.873	1.639	1.305	-20,4%
Émissions dues à la combustion du gaz naturel	1.598	1.492	1.284	
Émissions dues aux déplacements des véhicules de société	38	30	21	
Émissions dues à l'usage de réfrigérants	237	117	0	
Scope 2 émissions indirectes (market-based)	85	132	106	-19,7%
Émissions liées à l'achat d'électricité	72	69	60	
Émissions liées à l'achat de chauffage urbain	13	63	46	
Scope 3 autres émissions indirectes	1.640	1.502	1.649	+9,8%
Émissions liées aux produits et services achetés	1.233	1.103	1.117	
Émissions liées aux combustibles et à l'énergie	325	310	263	
Émissions dues au traitement des déchets	82	89	269	
Total (market-based) – même couverture qu'en 2021 et 2022	3.599	3.271	3.060	-6,5%
Émissions liées aux déplacements des collaborateurs	Non applicable	809	822	
Total (market-based) – y compris les déplacements des collaborateurs	3.599	4.082	3.882	-4,9%

Table 12 : Empreinte carbone de nos opérations propres

La définition des données des opérations propres à Spuerkeess, le processus de collecte des données et les émissions de CO₂ calculées ont été vérifiés par la société en charge de la vérification externe.

Pour la période de reporting du 1er janvier au 31 décembre 2023, la méthode d'évaluation du bilan carbone 2021® (version 8.5) a été appliquée pour calculer les émissions de carbone déduites de la consommation d'électricité. Cette méthodologie est basée sur des standards internationaux, tels que le protocole GES international (« GHG²² Protocol ») et les normes ISO 16064 et 16069. Celle-ci est explicitée en détails dans notre Climate Report 2023²³.

Le facteur d'émission a, quant à lui, été calculé sur base de l'analyse du cycle de vie du produit Ecomix.

Nos émissions du Scope 3 ne sont que partiellement couvertes (l'utilisation des serveurs cloud n'est pas intégrée) car difficilement quantifiables en raison de la non-disponibilité de certaines données indispensables à ce calcul.

Les émissions « dues aux produits et services achetés » comprennent les matériaux de bureau et le matériel de gestion des installations.

Total (location-based)	Total (market-based)
7.643 tCO ₂ e (± 478 tCO ₂ e)	3.882 tCO ₂ e (± 371 tCO ₂ e)
4,1 tCO ₂ e / pers.	2,1 tCO ₂ e / pers.
63 kgCO ₂ e / m ²	32 kgCO ₂ e / m ²
FE elec LU : 0,367 kgCO ₂ e / kWh	FE elec LU : 0,006 kgCO ₂ e / kWh

Table 13 : Notre empreinte carbone en bref



Grâce aux efforts entrepris par la Banque et aux résolutions mises en place tout au long de l'année 2023 (décrits aux chapitres Nos réalisations, engagements, challenges et Impact environnemental), nous constatons une réduction totale de nos émissions. Nous avons ainsi réussi à réduire nos émissions totales de 4,9% en 2023 (de 9 % après une réduction de 10 % en 2022, si on ne tient pas compte des déplacements des collaborateurs).

Le changement le plus important a eu lieu dans le Scope 1 avec une réduction significative des émissions de GES (-20%, 333 tCO₂e) par rapport à 2022.

La réduction de nos émissions du Scope 1 est principalement due à une baisse :

- Des émissions fugitives provenant de réfrigérants qui résultent d'une limitation à 25°C de la température de climatisation dans les bureaux.
- Des mesures d'économie d'énergie mises en place pour le chauffage (max. 21°C).

Nos émissions indirectes du Scope 2 liées à la consommation de vapeur et de chaleur ont également diminué en 2023.

En ce qui concerne nos émissions du Scope 2, notre consommation d'électricité repose, depuis 2019 déjà, sur des sources entièrement renouvelables.

Une augmentation du Scope 3 est constatée car les facteurs d'émission pour les déchets dans la Base carbone ont été mis à jour. Avec les « anciens » facteurs, le Scope 3 s'élèverait à 2.300 tCO₂e (-171 tCO₂e).

Pour nos émissions indirectes du Scope 3, nous constatons également une augmentation de nos émissions liées aux achats de produits et services.

Émissions de gaz à effet de serre (GES)	2022	2023	Δ 2023 / 2022
	4.082 tCO ₂ e (± 405 tCO ₂ e)	3.882 tCO ₂ e (± 371 tCO ₂ e)	- 4,9%

Table 14 : Évolution des émissions générées en 2023

²² Greenhouse Gas. ²³ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

1.1.1 L'empreinte carbone de nos opérations propres

Remarque importante

En 2022, nous avons élargi la couverture de nos opérations en intégrant, pour la première fois, les émissions liées aux déplacements de nos collaborateurs vers leur lieu de travail (périmètre : collaborateurs travaillant dans les bâtiments de notre siège social et déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail). Ce volume, basé sur une méthode d'approximation interne prenant en compte la distance moyenne de nos collaborateurs et les statistiques automobiles nationales, s'élève pour 2023 à 822 tonnes équivalent CO₂.

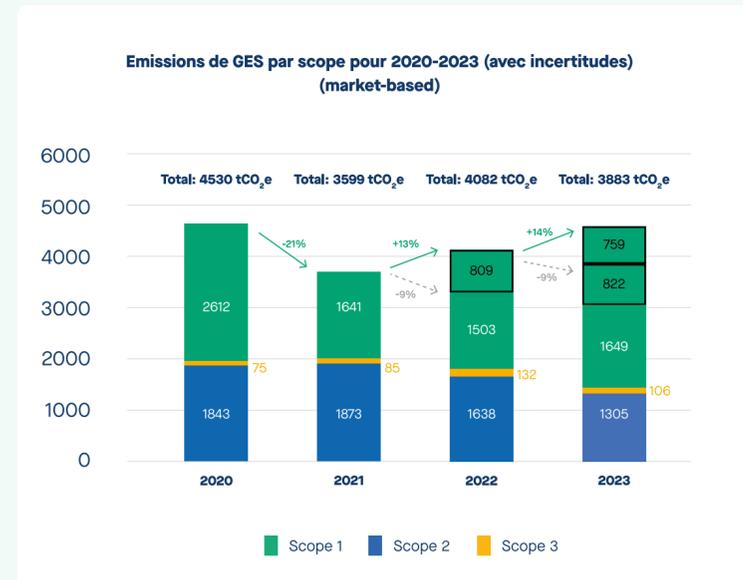
Afin d'apprécier à leur juste valeur les efforts réalisés par notre équipe de gestion des infrastructures depuis 2021, nous avons calculé le total des émissions en équivalent CO₂ avec et sans prise en compte des émissions liées à ces déplacements de collaborateurs. Cette méthode permet une comparaison plus cohérente et représentative de l'évolution.

Ainsi, en incluant l'activité de déplacement de nos collaborateurs vers leur lieu de travail, la diminution de nos émissions est moins significative (émissions totales 2023 de 3.883 tCO₂e contre 3.061 tCO₂e sans intégration des émissions liées aux déplacements des collaborateurs).

Nous considérons que les efforts réalisés jusqu'ici sont importants puisqu'ils nous ont permis de réduire nos émissions globales de 14,3% par rapport à 2020.

En 2023, nous sommes allés un pas plus loin ; et ce, afin d'améliorer constamment la couverture de notre empreinte carbone. En effet, nous avons étendu le champ d'application des déplacements de nos employés à l'ensemble de nos bâtiments (siège et succursales). Notre méthodologie a consisté à estimer avec précision les émissions totales (CO₂e/km) liées aux déplacements domicile / travail, en nous concentrant sur le principal mode de transport utilisé par nos employés plutôt que sur les spécificités des véhicules. Cela signifie que les émissions liées aux déplacements domicile / travail de nos employés ont presque doublé, passant de 809 tonnes de CO₂e en 2022 à 1.581 tonnes de CO₂e en 2023.

Le graphe ci-dessous permet de visualiser les différences obtenues suivant les différentes méthodologies de calcul.



²⁴ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

1.1.2 L'empreinte carbone de nos activités bancaires

Conformément aux objectifs de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), l'objectif de Spuerkeess est d'aligner les portefeuilles de prêts et d'investissements en vue d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ou avant.

En ce qui concerne l'établissement de l'empreinte carbone de nos activités bancaires, notre approche comporte cinq phases qui nous permettront de réduire les émissions de manière transparente sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Banque :

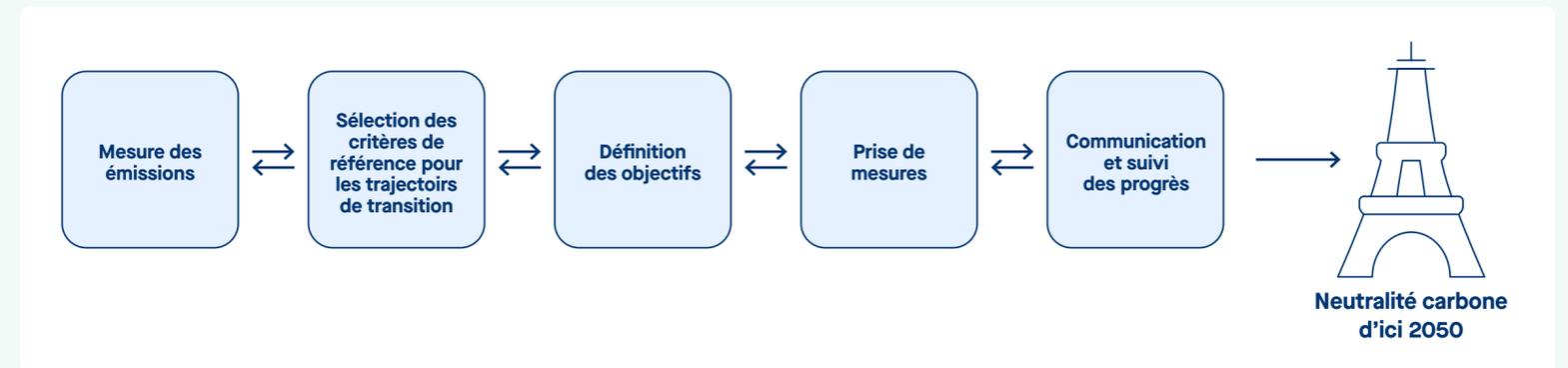


Figure 25: Les 5 phases de réduction des émissions de la chaîne de valeur

Ainsi, la mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) financées nous permet :

- D'établir l'empreinte carbone de nos activités de prêt et d'investissement sur la base de la méthodologie du PCAF²⁵.
- D'identifier les secteurs affichant les émissions de GES les plus importantes dans nos portefeuilles (pour ce faire, nous avons appliqué la définition des secteurs / activités ayant un impact sur le climat telle qu'elle figure dans la Règlement (UE) 2020/1818, à savoir le code NACE A-H et L).
- De fixer des objectifs à l'horizon 2030 et 2050 fondés sur la science et reposant sur des trajectoires de transition scientifiquement reconnues, conformément aux lignes directrices de la NZBA.
- De concevoir des stratégies, de mettre en œuvre des actions concrètes et de suivre la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés pour être alignés avec l'Accord de Paris et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, au plus tard.

²⁵ Partnership for Carbon Accounting Financials.

1.1.2 L'empreinte carbone de nos activités bancaires

Au 31 décembre 2023, environ 46% (43% en 2022) de notre bilan provenaient de secteurs ayant un impact sur le climat. Le calcul des émissions de GES financées couvre environ 93% (96% en 2022) de ces expositions ayant un impact sur le climat.

L'empreinte carbone des activités de prêt et d'investissement de Spuerkeess inclut les émissions des Scopes 1, 2 et 3 de ses clients / émetteurs lorsque des données pertinentes et fiables existent. Nous couvrons les émissions des Scopes 1 et 2 pour l'ensemble de nos classes d'actifs. Pour les activités pétrolières, gazières et minières, nous prenons également en compte les émissions du Scope 3, comme l'exige le PCAF.

À partir de cette année, Spuerkeess inclut dans les calculs de ses émissions de GES financées, comme l'exige le PCAF, également les émissions du Scope 3 pour cinq secteurs supplémentaires : le transport, la construction, les bâtiments, les matériaux et les activités industrielles ; et le fera pour tous les secteurs à partir de 2025.

Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans notre Climate Report 2023²⁶.

Notre note moyenne de qualité des données s'est détériorée, passant de 3,17 en 2022 à 3,20 en 2023. Les raisons de cette évolution ainsi que les hypothèses et la méthodologie utilisées dans le cadre de ce calcul sont détaillées dans le Climate Report 2023²⁷.

En ce qui concerne notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, la note moyenne de qualité des données est de 2,93, car nous nous référons aux facteurs d'émission du PCAF²⁸ (tonnes de CO₂e/m²) appliqués pour le Luxembourg.

²⁶ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

²⁷ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

²⁸ Partnership for Carbon Accounting Financials.





OBJECTIFS 2025 / 2030

Conformément aux lignes directrices de la Net Zero Banking Alliance (NZBA), nous avons choisi de fixer des objectifs de décarbonisation « sectoriels » sur base de l'intensité et non sur une base absolue.

L'intensité carbone d'une entreprise est déterminée par rapport à sa production principale (ex. : kg de CO₂ émis par MJ²⁹ d'électricité produite) et comparée aux trajectoires de référence de la transi-

tion sectorielle. Nous avons utilisé les trajectoires sectorielles de référence de la Transition Pathway Initiative (TPI) qui se réfère aux scénarios de l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie).

Le tableau ci-après résume les objectifs de décarbonisation pour les secteurs ayant un impact sur le climat au cours des prochaines années, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 (au plus tard).

Sector / Activities	Outstanding Amount (in mio EUR) 2022	Outstanding Amount (in mio EUR) 2022			Baseline 2022	2023			Target 2030
			Metric	Pathway / Scenario	Portfolio Value	Pathway Value	Portfolio Value	Alignment	Pathway Value
Oil & Gas	287	220	gCO ₂ e/MJ	IEA 2°C	71,05	62,88	70,01	● 11,34%	52,76
Power generation	226	151	gCO ₂ e/Mwh	IEA 1,5°C	0,16	0,35	0,16	● -54,29%	0,14
Automotive	147	190	gCO ₂ e/km	IEA 2°C	129,60	127,94	125,00	● -2,30%	80,91
Cargo airlines	535	349	gCtCO ₂ e/RTK	IEA 1,5°C	488,00	673,80	513,00	● -23,86%	370,00
Passenger airlines	496	422	gtCO ₂ e/RTK	IEA 1,5°C	1.052,00	1.123,00	1.004,00	● -10,60%	616,00
Mortgage loans	15.257	15.908	kgCO ₂ e/m ²	NPCE 1,5°C	28,89	/	28,43	/	24,10
						Value 2023	Target 2025	Target 2030	
Own operations		/	tCO ₂ e / ETP	/	1,17	1,02	1,00	/	/

● Below pathway ● <10% above pathway ● >10% above pathway

Table 15: Objectifs de décarbonisation par secteur

Notre Climate Report 2023³⁰ donne un aperçu plus approfondi des approches et méthodologies que nous utilisons pour établir notre empreinte carbone, identifier nos secteurs affichant les émissions de GES les plus importantes, fixer nos objectifs et établir notre plan d'action pour atteindre les objectifs fixés.

Le taux de couverture des expositions pertinentes (secteurs relevant) pour le climat, pour lesquelles nous nous sommes fixés des objectifs d'alignement progressifs sur 1,5°C ou 2°C, est également détaillé dans le Climate Report 2023.

²⁹ Mégajoule.

³⁰ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

1.2 Impact environnemental

1.2.1 Notre gestion responsable de l'énergie

GRI 302 : ÉNERGIE 2016 (302-1, 302-2, 302-3, 302-4 ET 302-5)

Consommation énergétique au sein de l'organisation

Spuerkeess investit activement dans des projets de réduction de son empreinte carbone (Scopes 1 et 2) et de réduction de sa consommation d'énergie globale.

Ainsi, les émissions dues à la combustion de gaz naturel ont baissé de 14% par rapport à 2022. Les émissions liées à l'achat d'électricité ont, quant à elles, diminué de 13% par rapport à l'année précédente.

Pour 2023, la production photovoltaïque s'élève à 3.164 KWh contre 1.225 KWh en 2022.

Consommation énergétique au sein de l'organisation (Scopes 1 & 2) (en milliers de MWh)	2022	2023	Δ
Consommation totale de carburant provenant de sources non renouvelables	6.992	6.082	-13%
Types de carburant			
Gaz	5.975	5.452	-9%
Mazout chauffage	760	629 ³¹	-17%
Fuel groupes de secours	257	0	-100%
Fuel voitures de service	Indisponible	Indisponible	Indisponible
Consommation totale de carburant provenant de sources renouvelables	10.674	9.552	-10,5%
Consommation d'électricité	10.674	9.552	-10,5%
Consommation de chauffage	0	0	0%
Consommation de refroidissement ³²	0	0	0%
Consommation totale de carburant provenant de sources inconnues	226	163	-28%
Consommation de vapeur	226	163	-28%
Consommation énergétique totale	17.892	15.797	-12%

Table 16 : Consommation énergétique au sein de l'organisation (Scopes 1 & 2)

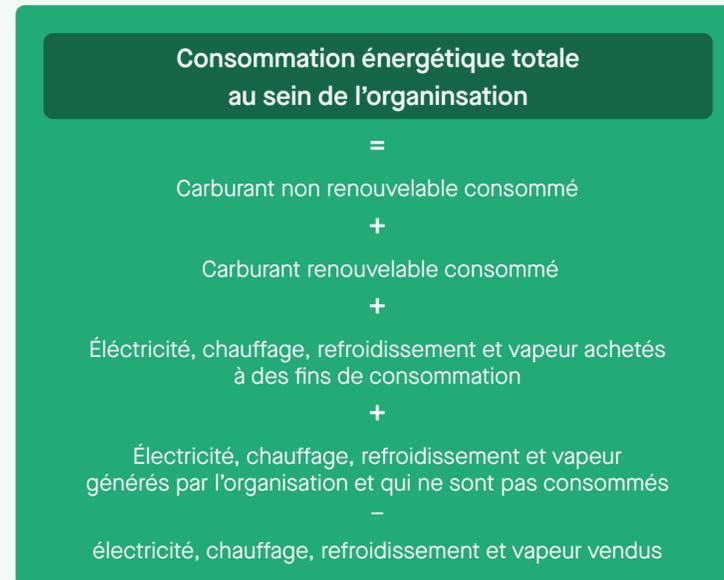


Figure 26 : Méthode de calcul de la consommation énergétique totale au sein de l'organisation (Scopes 1 & 2)

La réduction de nos émissions est principalement due aux mesures et investissements que la Banque a réalisés courant de l'année 2023 et qui sont détaillées ci-après.

³¹ La consommation de mazout se base sur la date de livraison des différentes fournitures.

³² Inclus dans la consommation d'électricité.

³³ Équivalent Temps-Plein.

Consommation énergétique en dehors de l'organisation

La consommation énergétique en dehors de l'organisation (ex. : déplacements des clients pour se rendre à la Banque, consommation de nos fournisseurs / consultants liés aux activités de la Banque, etc.) est difficilement calculable. À l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucun moyen fiable pour calculer cette consommation. Celle-ci peut uniquement être estimée de manière très approximative et peu pertinente.

Intensité énergétique

Émissions (market-based)	2021	2022	2023	Δ 2023 / 2022
Émissions de gaz à effet de serre (GES) par personne (ETP) ³³				
Siège	1,24 tCO ₂ e / pers.	1,11 tCO ₂ e / pers.	0,95 tCO ₂ e / pers.	-23%
Agences	1,35 tCO ₂ e / pers.	1,33 tCO ₂ e / pers.	1,23 tCO ₂ e / pers.	-0,4%
Total	1,27 tCO₂e / pers.	1,17 tCO₂e / pers.	1,02 tCO₂e / pers.	-18%

Table 17 : Évolution de l'intensité énergétique (consommation énergétique absolue / personne)

En 2022, l'objectif de la Banque était d'atteindre le ratio de 1,05 tCO₂ / ETP en 2025 et devenir neutre en termes d'émissions de CO₂ à l'horizon 2050. Cet objectif ayant déjà été atteint en 2023, la Banque a décidé de le revoir et de fixer un nouvel objectif à 1,00 tCO₂ / ETP pour 2025.

³³ Équivalent Temps-Plein.

³⁴ Light-Emitting Diode ou diode électroluminescente.

Réduction de la consommation énergétique et des besoins énergétiques des produits et services

En 2023, un ensemble de mesures ont été mises en place visant à la réduction de la consommation énergétique et des besoins énergétiques des produits et services :

- Extinction de l'éclairage des façades extérieures (partie publique) de nos bâtiments du siège pendant la nuit en hiver : l'éclairage est commandé via sonde crépusculaire pour un allumage à 6h30 et une extinction à 21h00 au plus tard.
- Meilleure gestion de l'éclairage de certaines zones qui restaient en permanence allumées.
- Remplacement d'un grand nombre d'éclairages de bureaux par du LED³⁴.
- Modification de la plage de température des bureaux du siège central : les bureaux sont chauffés jusqu'à une température ambiante maximale de 21°C et climatisés à partir d'une température ambiante de 25°C.
- Installation de deux installations photovoltaïques sur les toitures de nos bâtiments du siège central :
 - Une première installation d'une puissance de 30 kWp en autoconsommation, mise en service courant du mois d'août 2023 ;
 - Une deuxième installation d'une puissance de 26 kWp en injection, mise en service en octobre 2023.

1.2.2 Notre gestion responsable de l'eau

 GRI 303 : EAU ET EFFLUENTS 2018 (303-5)

Consommation d'eau

Aucune action spécifique n'a été entreprise courant 2023 pour réduire notre consommation d'eau. Cependant, nous pouvons mentionner que, depuis plus d'un an, nous récupérons les eaux de pluie au niveau de notre bâtiment historique situé au 19, avenue de la Liberté pour l'arrosage des espaces verts se trouvant aux abords du bâtiment. De même, des mousseurs (ou aérateurs) pour robinets ont été installés progressivement sur plusieurs années, jusqu'en 2020, dans les bâtiments du siège afin de réduire le débit et favoriser ainsi une réduction de notre consommation en eau.

La consommation d'eau de Spuerkeess pour 2023 s'élève à 29.493 m³ (contre 29.887 m³ en 2022).

1.2.3 La gestion de nos déchets

 GRI 306 : EFFLUENTS ET DÉCHETS 2016

Les déchets génèrent 7% (269 tCO₂e) des émissions totales de Spuerkeess (market-based – 3,5% location-based) dont 42 tCO₂e³⁵ sont liés aux ordures ménagères (contre 47 tCO₂e en 2022). Ce chiffre est uniquement calculé pour la partie Corporate (hors investissements et participations).

Activité	Émissions 2023		
	Sièges	Agences	Total
Chauffage	1.079 tCO ₂ e (± 46 tCO ₂ e)	504 tCO ₂ e (± 18 tCO ₂ e)	1.583 tCO ₂ e (± 50 tCO ₂ e)
Électricité	2.834 tCO ₂ e (± 285 tCO ₂ e)	989 tCO ₂ e (± 99 tCO ₂ e)	3.823 tCO ₂ e (± 302 tCO ₂ e)
Climatisation	0 tCO ₂ e (± 0 tCO ₂ e)	0 tCO ₂ e (± 0 tCO ₂ e)	0 tCO ₂ e (± 0 tCO ₂ e)
Déchets directs	204 tCO ₂ e (± 22 tCO ₂ e)	66 tCO ₂ e (± 9 tCO ₂ e)	269 tCO ₂ e (± 24 tCO ₂ e)
Total bâtiment	4.117 tCO₂e (± 290 tCO₂e)	1.558 tCO₂e (± 102 tCO₂e)	5.674 tCO₂e (± 307 tCO₂e)

Table 18 : Émissions générées par les déchets en 2023

Spuerkeess a renouvelé son label Super DrecksKëscht pour une année supplémentaire. Label qui témoigne de notre volonté de trier les déchets de manière responsable et consciencieuse.

Activité	Émissions de gaz à effet de serre (GES)			Δ 2022/2021	Δ 2022/2021
	2021	2022	2023		
Chauffage	1.921 tCO ₂ e (± 62 tCO ₂ e)	1.854 tCO ₂ e (± 62 tCO ₂ e)	1.583 tCO ₂ e (± 50 tCO ₂ e)	- 67 tCO ₂ e (- 3,5%)	- 271 tCO ₂ e (- 14,6%)
Électricité	4.375 tCO ₂ e (± 347 tCO ₂ e)	4.267 tCO ₂ e (± 347 tCO ₂ e)	3.823 tCO ₂ e (± 302 tCO ₂ e)	- 108 tCO ₂ e (- 2,5%)	- 444 tCO ₂ e (- 11,6%)
Climatisation	237 tCO ₂ e (± 14 tCO ₂ e)	117 tCO ₂ e (± 14 tCO ₂ e)	0 tCO ₂ e (± 0 tCO ₂ e)	- 120 tCO ₂ e (- 50,6%)	- 117 tCO ₂ e (- 100%)
Déchets directs	82 tCO ₂ e (± 114 tCO ₂ e)	89 tCO ₂ e (± 17 tCO ₂ e)	269 tCO ₂ e (± 24 tCO ₂ e)	+ 7 tCO ₂ e (+ 8,5%)	+ 180 tCO ₂ e (+66,9%)
Total bâtiment	6.489 tCO₂e (± 450 tCO₂e)	6.327 tCO₂e (± 347 tCO₂e)	5.674 tCO₂e (± 307 tCO₂e)	- 162 tCO₂e (- 2,5%)	- 653 tCO₂e (- 10,3%)

Table 19 : Évolution des émissions générées par les déchets en 2023

L'augmentation des déchets directs entre 2022 et 2023 est due aux changements des facteurs d'émissions. La hausse correspond à +171 tCO₂e par rapport à l'ancienne méthodologie de calcul.

³⁵ Dont 8 tCO₂e d'incertitude.



1.3 Biodiversité

 GRI 304 : BIODIVERSITÉ 2016 (304-2)

Le sujet relatif à la biodiversité et nos actions et engagements en la matière sont disponibles dans notre Climate Report 2023³⁶.

³⁶ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

1.4 Nos solutions bancaires aux bénéfices environnementaux

Ces dernières années ont été marquées par une série de mesures visant à accompagner la clientèle vers les canaux électroniques (ex. : chaque nouveau client reçoit, par défaut, une convention S-net permettant l'envoi électronique de ses extraits) et les années à venir visent à accroître cette tendance.

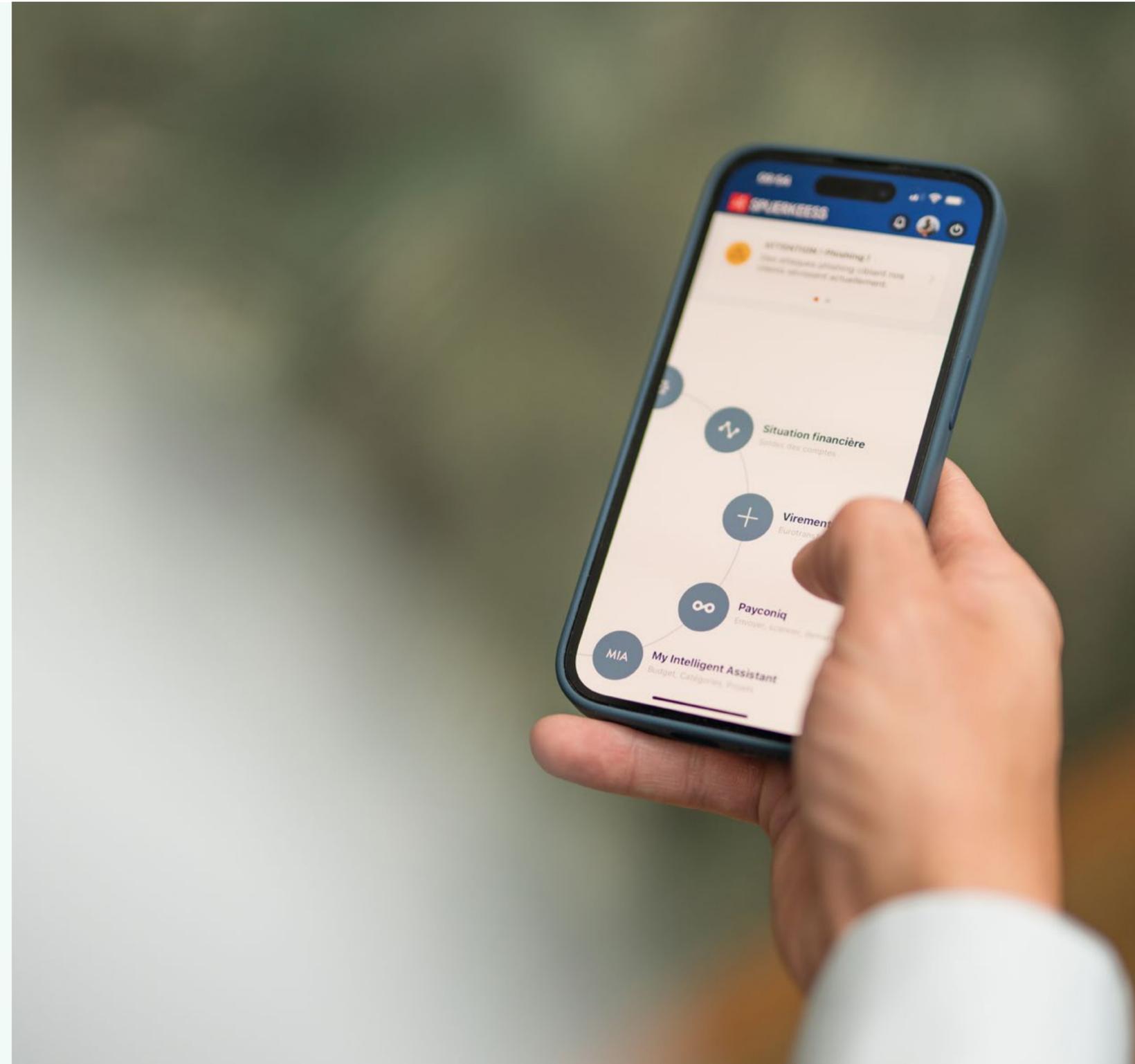
Ainsi, la nouvelle tarification de nos produits et services, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2024, prévoit la facturation des envois papier pour les extraits de compte et les relevés de carte mensuels.

La décision d'abolir la gratuité des extraits papier (1 envoi papier gratuit par mois suivant l'offre à laquelle le client a souscrit) et des relevés de carte a été prise en vue de sensibiliser encore davantage notre clientèle à la réduction de la consommation de papier par l'adoption des extraits électroniques.

Dans une optique d'inclusion sociale, les clients nés avant 1946, ainsi que les clients sous curatelle, tutelle ou sauvegarde de justice ne sont pas visés par la facturation des extraits papier.

De même, les clients mineurs continueront à recevoir des extraits papier gratuits et ce jusqu'en janvier 2025. Une phase d'idéation est actuellement en cours afin de permettre aux représentants légaux de recevoir, dans leur convention S-Net, les extraits au format électronique de leurs enfants.

Afin d'accompagner nos clients dans cette transition et leur permettre de s'acclimater au mieux à ces adaptations, nos commerciaux sont formés aux aspects ESG. En outre, nous mettons en œuvre les outils permettant d'aider les clients dans leurs choix d'investissement en les éclairant sur les investissements dans des produits durables.



1.4.1 Nos dépôts

Consommation d'eau

Le compte Épargne Alternative, commercialisé depuis 1996, est un produit issu de la collaboration entre Spuerkeess et ETIKA ASBL. L'idée de base d'un tel compte est que l'épargnant (client particulier ou professionnel) renonce à une partie du rendement financier pour soutenir des projets jugés comme ayant une composante ESG plus ou moins prononcée. Il s'agit donc d'une formule qui permet de soutenir, en toute transparence et sans risque financier pour l'investisseur, des initiatives qui contribuent à un développement durable au niveau national et international. Grâce à la solidarité des titulaires de Compte Épargne Alternative, le dépôt d'épargne collectionné est un socle de financement pour accorder des crédits. Les projets sont d'abord sélectionnés par ETIKA qui s'assure de la viabilité sociale et écologique du projet. Spuerkeess en étudie la viabilité économique.

Indicateur (en millions d'euros)	2021	2022	2023
Épargne totale ETIKA en fin d'année	49,4	46,6	50,4

Table 20 : Aperçu de l'épargne totale ETIKA au 31/12/2023

Au 31/12/2023, le solde des comptes ETIKA s'élèvent à 50 millions d'euros répartis sur 1.000 comptes.

Gestion durable des comptes

La promotion active, auprès de nos clients, du compte sans papier nous a permis d'atteindre, fin 2023 une couverture de 71% des comptes des clients Retail ne recevant que des extraits électroniques (contre 63% en 2022 et 59% en 2021). En poursuivant nos efforts, nous visons à maintenir une couverture minimale de 70% d'ici à 2025.

Cartes de paiement

Le service Payments (PAI) a lancé un projet qui a pour but de remplacer nos cartes de paiement actuelles (cartes de débit et cartes de crédit) par des cartes 100% produites en plastique recyclé.

³⁷ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

1.4.2 Nos prêts

Les institutions financières étant amenées à orienter leurs financements de plus en plus vers des projets verts et durables, Spuerkeess a mis en place un plan d'action pour collecter les données ESG auprès de ses clients Retail. Ainsi, pour se donner les moyens nécessaires pour soutenir une économie en transition, Spuerkeess a mis en place un questionnaire ESG pour les prêts hypothécaires résidentiels couvrant différentes thématiques ESG (Environnement, Énergie, Déchets, Consommation d'eau, Matériel de construction, Social, etc.), qui est à remplir lors de tout nouveau projet de construction, d'acquisition ou de rénovation d'un bien immobilier. Les questions ont été élaborées sur base d'une analyse d'impact du secteur de la construction, tout en tenant compte des exigences de la Taxonomie européenne.

Au-delà de l'objectif de collecte des données ESG sur les projets financés pour évaluer leur impact sur l'environnement, ce questionnaire permet de sensibiliser nos clients aux différents sujets ESG. En effet, il constitue une bonne opportunité de renforcer les échanges en matière de développement durable en ouvrant le dialogue à d'autres aspects que le volet purement financier tout en affichant l'intérêt de la Banque pour les projets immobiliers du client.

Financement de logements à faible émission de carbone

OBJECTIFS 2025

Afin d'atteindre les objectifs ambitieux de décarbonisation de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels, nous devons augmenter la part des logements économes en énergie dans ce portefeuille, promouvoir le financement de la rénovation des logements et, autre levier important voire capital : augmenter la part des logements financés pour lesquels nous disposons d'un Certificat de Performance Énergétique (ou CPE – obligatoire aujourd'hui pour tout nouveau prêt).

Plus d'informations à ce sujet sont disponibles dans notre Climate Report 2023³⁷.

Le financement de logements à faible émission de carbone considère les prêts au logement destinés au financement de biens immobiliers de classe A et B.

Améliorer de manière constante la classe de performance énergétique moyenne de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels est un des objectifs principaux de la Banque. Le nombre de prêts accordés en 2023 pour des logements à faible émission de carbone a diminué de 47,4 % par rapport à l'année 2022.

Les principales causes de ce ralentissement s'expliquent par l'augmentation des coûts généraux de la construction et l'augmentation constante des taux d'intérêt depuis mi-2022.

Financements de logements à faible émission de carbone	2021	2022	2023
Nombre de projets	1.744	1.537	809
Montants des prêts hypothécaires (en millions d'euros)	1.036	938	496
Part des prêts hypothécaires pour des logements à faible émissions de carbone sur l'ensemble des prêts hypothécaires	38%	36%	38%

Table 21 : Financements de logements à faible émission de carbone

Remarque importante relative à la classe A : Nos systèmes ne nous permettant actuellement pas de renseigner une classe énergétique A+, la classe A englobe temporairement les classes énergétiques A et A+.

Financement de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables

Nous encourageons nos clients particuliers à améliorer l'efficacité énergétique des logements dont la classe énergétique indiquée dans le Certificat de Performance Énergétique (CPE) est l'une des plus mauvaises. Dans cette optique, nous avons réussi à améliorer notre concept Aide et conseils en financement afin d'accélérer davantage la rénovation énergétique.

Le conseil en matière d'aides et de financement s'appuie sur un simulateur en ligne destiné à accompagner nos clients dans leurs projets d'efficacité énergétique et à les aider à comprendre les aides et les subventions dont ils peuvent bénéficier. Nous avons mis en place des outils pour identifier les projets éligibles à ces aides et subventions, guider nos clients sur les actions à entreprendre, proposer des types de financement adaptés aux différents projets et les accompagner dans leurs projets écologiques, d'efficacité énergétique ou de développement durable.

En 2023, nous avons fourni des conseils en matière d'amélioration énergétique à environ 1.889 clients (y compris des particuliers et des PME) contre environ 1.600 clients en 2022 et 1.300 clients en 2021. Cette augmentation de 18% est notamment le résultat d'une formation plus adaptée des conseillers en matière de logement.

Financement de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables – EcoPrêt (<= EUR 100.000)

Notre produit EcoPrêt est un produit dédié au financement de projets respectueux de l'environnement. Il permet de financer un projet énergétique / écologique à un taux d'intérêt attractif jusqu'à un montant de EUR 100.000.

Les projets éligibles au financement sont : les énergies renouvelables telles que les panneaux photovoltaïques, les pompes à chaleur, les capteurs solaires thermiques, le chauffage central à granulés de bois et les transformations énergétiques contribuant à l'amélioration de la performance énergétique de bâtiment telles que l'isolation thermique de divers éléments ou bien le remplacement des portes et fenêtres.

Nous avons noué un partenariat pour la transition énergétique avec l'entreprise diego Luxembourg visant à offrir aux clients un service promouvant les installations photovoltaïques « All Inclusive ».

Financements de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables (via l'EcoPrêt < EUR 100.000)	2021	2022	2023
Nombre de projets	Indisponible	390	654
Montants des prêts (en millions d'euros)	Indisponible	12	20
Part des prêts sur l'ensemble des prêts de rénovation ³⁸	Indisponible	27%	41%

Table 22: Financements de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables (< EUR 100.000)

Dans un but d'amélioration de la qualité de nos données ESG, nous avons réalisés, en 2021, des changements dans nos bases de données. Pour des raisons de consistance des données, les chiffres se rapportant aux années avant 2022 ne sont pas communiqués.

Financement de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables - Prêts à la rénovation durable (> EUR 100.000)

Nous finançons également tout projet de rénovation énergétique avec un montant supérieur à EUR 100.000.

Indépendamment du montant du projet de rénovation énergétique un conseil « Aide et conseils en financement » (« One-Stop Shop ») est assuré par le conseiller afin de sensibiliser le client sur les impacts et en simulant les aides / subventions étatiques potentiels en fonction des travaux envisagés (via le site [Klima-Agence.lu](https://www.klima-agence.lu)).

Financements de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables (via prêt au logement > EUR 100.000)	2021	2022	2023
Nombre de projets	Indisponible	168	119
Montants des prêts (en millions d'euros)	Indisponible	38	30
Part des prêts sur l'ensemble des prêts de rénovation ³⁹	Indisponible	Indisponible	15,97%

Table 23: Financements de la rénovation à faible émission de carbone et des énergies renouvelables (> EUR 100.000)

OBJECTIFS 2025

Grâce au programme d'aides accordées par le gouvernement luxembourgeois en 2023, ainsi qu'aux aides privées allouées dans le contexte de la hausse des prix de l'énergie, nous constatons une augmentation des installations de panneaux solaires et d'installations photovoltaïques. Ce facteur, combiné à la hausse des taux d'intérêt qui freine la demande de financement, devrait permettre de stabiliser le financement des projets de rénovation durable à 50 millions d'euros par an jusqu'en 2025.

³⁸ Y inclus les prêts pour des rénovations pour des classes énergétiques différentes de A et B.

³⁹ Y inclus les prêts pour des rénovations pour des classes énergétiques différentes de A et B.

Nouveaux prêts hypothécaires par catégorie de performance énergétique (prêts liquidés en 2023)

Catégorie de performance énergétique	Nombre	Montant (mio EUR)
Classe énergétique A	566	326
Classe énergétique B	243	170
Classe énergétique C	75	50
Classe énergétique D	66	42
Classe énergétique E	277	159
Classe énergétique F	478	277
Classe énergétique G	190	122
Classe énergétique H	148	97
Classe énergétique I	93	54
TOTAL	2.136	1.297

Table 24 : Nouveaux prêts hypothécaires par catégorie de performance énergétique

Remarque importante relative à la classe A : Nos systèmes ne nous permettent actuellement pas de saisir une classe énergétique A+. En attendant de remédier à la situation, la classe A englobe les classes énergétiques A et A+.

Incitation supplémentaire à la rénovation énergétique : Ecobonus

L'Ecobonus (powered by ETIKA) est une prime pouvant aller jusqu'à EUR 1.000 destinée aux clients qui effectuent des travaux de rénovation énergétique dans leur logement ; travaux permettant de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre (GES) (ex. : installation de nouvelles fenêtres, d'une nouvelle isolation ou d'un nouveau chauffage, etc.). Cette prime s'applique lorsque la classe énergétique initiale indiquée par le Certificat de Performance Énergétique (CPE) s'améliore d'au moins deux classes, une fois les rénovations effectuées.

Part des voitures électriques financées

Afin d'inciter les clients à penser de plus en plus aux véhicules plus écologiques / électriques, nous proposons à notre clientèle un financement avec un taux d'intérêt attractif. Le nombre de voitures électriques financées en 2023 est de 279 voitures (pour un montant de 9,15 millions d'euros) ; ce qui correspond à 5,5% du total des véhicules financés (part identique à 2022).

Part des voitures électriques et hybrides louées

Avec notre partenaire LEASYS (anciennement LeasePlan), nous proposons à notre clientèle de louer des véhicules électriques via un leasing opérationnel. Les particularités de cette offre sont les suivantes :

- Focalisation sur les voitures électriques sur le site spuerkeess.lu (« Deals » exclusivement sur des voitures 100 % électriques).
- Préfinancement des primes / subventions accordées par l'État luxembourgeois afin de rendre la mensualité encore plus attractive.
- Négociation de lots spécifiques pour des voitures électriques afin d'obtenir un prix préférentiel pour certains types de clients (entreprises).

La part des voitures électriques louées représente 95% de l'ensemble des voitures louées (contre 76% en 2022 et 82% en 2021) pour un montant de 19,5 millions d'euros, tandis que celle des voitures hybrides s'élève à 1,5% (contre 11% en 2022 et 6% en 2021⁴⁰). Les contrats de leasing de voitures électriques sont activement promus par la Banque.

⁴⁰ 2021 a été une année exceptionnelle favorisée par une offre commerciale spéciale de Spuerkeess qui a rencontré un grand succès auprès de nos clients particuliers.

Financement des énergies renouvelables - pour les entreprises et les PME

La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adopter des sources d'énergie plus propres est plus pressante que jamais. Les entreprises et les PME ont un rôle crucial à jouer dans cette transition ; ceci en investissant dans des énergies renouvelables permettant de réduire leur empreinte carbone et de renforcer leur résilience opérationnelle. En adéquation avec notre ambition de jouer un rôle de « Transition Enabler » sur la Place financière, nos relationship managers conseillent activement nos clients Corporate dans leurs projets de transition énergétique. Pour pouvoir le faire de manière optimale, nous utilisons un outil d'aide à la décision créé par notre partenaire Energieagence. Cet outil permet d'avoir une vue exhaustive des subventions étatiques et des dispositifs existants, en lien avec l'efficacité énergétique.

Nous favorisons le financement des projets durables, des innovations « vertes » et des projets d'amélioration énergétique étant considérés comme conformes à la Taxonomie européenne. Nos produits dédiés à ces financements offrent des conditions avantageuses et des modalités flexibles pour soutenir les investissements dans des projets solaires, photovoltaïques, éoliens, hydroélectriques et autres sources d'énergie propre, ainsi que dans des projets de mobilité verte qui contribuent à atteindre les objectifs européens de neutralité carbone pour 2050.

Comme mentionné précédemment, pour évaluer l'éligibilité de ces projets à nos conditions préférentielles, nous utilisons le « Green Eligibility Checker » de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour déterminer l'alignement du projet à la Taxonomie européenne. Pour l'année 2023, nous avons utilisé le rapport de cet outil pour la demande de financement de 38 projets durables.

Le Green Eligibility Checker vise à aider les intermédiaires financiers dans la sélection et l'instruction des investissements verts bénéficiant des produits intermédiaires de financement par l'emprunt de la BEI ou d'autres sources de financement, ainsi que dans l'établissement des rapports sur ces investissements. Les critères verts de la BEI (critères d'action climatique et de viabilité environnementale) sont alignés sur les critères de contribution substantielle définis dans le premier acte délégué élaboré en vertu du Règlement (UE) 2020/852 (Taxonomie de l'UE).

Financement des énergies renouvelables pour les entreprises et PME	2021	2022	2023
Nombre de projets	21	20	24
Montants des prêts (en millions d'euros)	24	18	32

Table 25 : Financement des énergies renouvelables pour les entreprises et PME

Prêts et leasing de voitures et bus électriques (véhicules à faible émission de carbone) - pour les entreprises et les PME

L'essor des véhicules électriques a constitué un catalyseur dans la transition vers une mobilité plus durable et respectueuse de l'environnement, en contribuant à la réduction des émissions de carbone. Soucieux de soutenir nos clients dans leur transition vers la mobilité électrique, nos produits de financement aux conditions préférentielles soutiennent cette transformation. Transformation nécessaire certes, mais présentant toutefois des opportunités significatives pour les entreprises et PME en termes de durabilité, d'efficacité opérationnelle et d'image de marque, en les positionnant comme des acteurs responsables et soucieux de leur impact environnemental.

Le financement de véhicules hybrides a longtemps été considéré comme une composante importante des initiatives ESG d'une banque car ces véhicules offraient une alternative plus propre aux moteurs traditionnels, réduisant ainsi les émissions de carbone et la dépendance aux combustibles fossiles. Certains facteurs nous ont cependant conduits à reconsidérer cette approche. En effet, le contexte des financements ESG repose souvent sur des incitations gouvernementales visant à promouvoir des comportements et des technologies plus durables. Or, fin 2021, l'aide financière gouvernementale n'a pas été reconduite pour les voitures et camionnettes hybrides rechargeables. C'est donc à partir de ce moment que nous avons décidé de ne plus considérer ces financements comme étant des financements ESG. D'autant que les véhicules électriques à batterie, qui sont en plein essor, ne nécessitent pas, eux, de moteur à combustion interne, ce qui réduit considérablement les émissions et la dépendance aux combustibles fossiles et ce qui représente donc, pour nous, une option plus avancée sur le plan environnemental.

Prêts et leasing de voitures et bus électriques pour les entreprises et PME	2021	2022	2023
Nombre de véhicules	35	160	61
Montants des prêts (en millions d'euros)	22	74	11
Part des prêts sur l'ensemble des prêts de véhicules aux entreprises et PME (montant)	Indisponible	Indisponible	19%

Table 26 : Prêts et leasing de voitures et bus électriques pour les entreprises et PME

Nous avons un rôle important à jouer dans la sensibilisation de nos clients aux questions climatiques en les aidant notamment à évaluer leur performance ESG et à l'améliorer. Une telle démarche sera bénéfique, tant pour la nature que la société, permettant, par la même occasion, d'optimiser la gestion des coûts à long terme et de réduire les risques pour le client et la Banque.

Pour y parvenir, nous préparons nos conseillers pour les entreprises et les PME à conseiller au mieux leurs clients et à les guider dans leur transition vers une durabilité accrue. Cette préparation passe par :

- Une formation des conseillers aux risques et opportunités ESG.
- La mise en place d'un écosystème combinant des partenaires expérimentés et des outils adéquats.
- La collecte des données pertinentes au suivi de l'évolution de la performance ESG de nos clients et à l'évaluation des risques et impacts.
- L'application d'un cadre de durabilité clair et compréhensible.

Facilité de garantie pour les PME du dispositif InnovFin

Afin de soutenir les PME ayant des projets innovants ou basés sur la recherche, Spuerkeess participe depuis juillet 2018 au programme du Fonds Européen d'Investissement (FEI) intitulé « Facilité de garantie pour les PME du dispositif InnovFin ».

InnovFin a été créé, dans le cadre du programme Horizon 2020 pour la recherche et l'innovation, par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Commission européenne. Ce dispositif a fourni à Spuerkeess et à d'autres intermédiaires financiers européens des garanties financières du FEI permettant de partager les risques, facilitant ainsi le soutien des banques aux entreprises innovantes.

En 2023, Spuerkeess a décidé de se porter candidate au nouveau programme InvestEU, suite du programme InnovFin mis en œuvre au cours de la période 2022-2027. InvestEU offre aux banques des garanties servant à couvrir en partie le risque de crédit des transactions de financement de la dette éligible accordée à des catégories prédéfinies : compétitivité des PME, durabilité, innovation et digitalisation et autres catégories spécifiques. Les projets sont soumis à l'acceptation du FEI. En participant à ce programme, nous nous engageons à soutenir des projets liés à ces catégories.

ICFA : International Climate Finance Accelerator

Par ailleurs, la Banque soutient des initiatives en faveur du climat telles que l'International Climate Finance Accelerator Luxembourg (ICFA) dont l'objectif est de créer un environnement attrayant et favorable pour les jeunes gestionnaires de fonds de financement climatique innovants et à fort impact.

Spuerkeess est l'une des banques qui participent au financement des initiatives sélectionnées par l'ICFA.

Financement ETIKA - ventilation

Les dépôts collectés sur nos comptes Épargne Alternative (comptes renonçant à une partie du rendement financier) servent à financer des crédits portant sur des projets sociaux et écologiques sélectionnés par ETIKA.

Spuerkeess étudie la viabilité économique du projet et en cas d'accord de financement, la Banque assure le risque de crédit découlant du projet. Le détenteur du compte d'épargne est informé sur l'identité des bénéficiaires des crédits, ainsi que sur l'objet et la finalité des financements octroyés grâce à son épargne. Le preneur de crédit jouit, lui, d'une bonification sur son taux d'intérêt par rapport au taux de financement standard.

Suivant les chiffres fournis par notre partenaire ETIKA au 31/12/2023, 36% des projets en cours sont destinés à la production des énergies renouvelables, 24% contribuent aux constructions et rénovations durables et 18% aux projets sociaux.

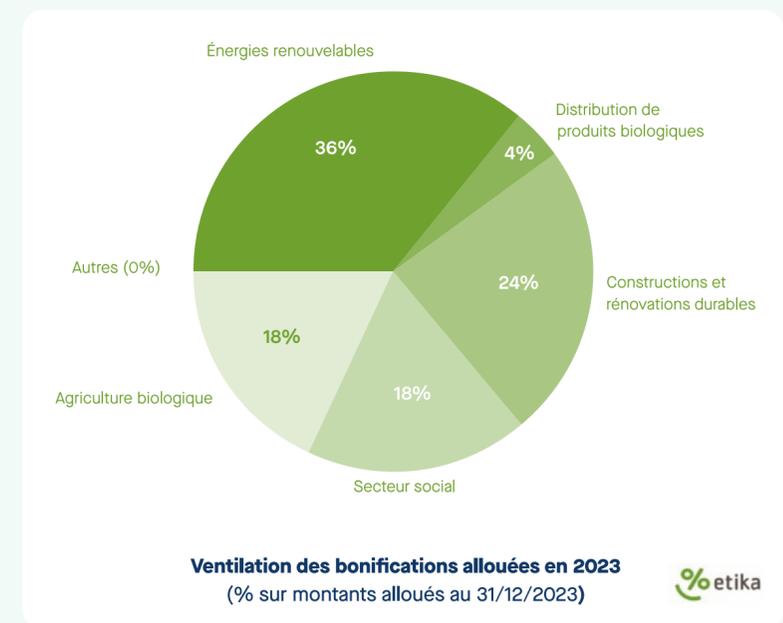


Figure 27 : Ventilation des bonifications allouées en 2023

Remarques sur le suivi et le reporting de nos activités de financement

Le reporting et le suivi des activités de financement sont devenus essentiels pour les institutions financières soucieuses de leur impact ESG. Dans ce contexte, nous avons mis en place un système informatique, ayant pour but l'obtention d'un suivi 100% fiable et précis. Ce système, en constante évolution, permet également l'identification des catégories ESG de nos financements.

Au début, notre approche était relativement simplifiée. Nous n'utilisons qu'un seul terme pour désigner nos financements éligibles ESG, ne renseignant pas la destination précise des fonds et du volet financé. Cependant, conscients de l'importance croissante de l'ESG, nous avons évolué pour mieux refléter la diversité des critères ESG.

Désormais, lors de la saisie des demandes de financement, nos équipes sont invitées à renseigner neuf catégories distinctes, avec la possibilité de choisir, pour chacune d'elles, la nature exacte du projet. Ces catégories couvrent un large éventail de sujets tels que l'efficacité énergétique / des énergies renouvelables, le transport durable, la gestion de l'eau et des eaux usagées, la rénovation énergétique de bâtiments, l'agriculture et les forêts, la gestion des déchets, la digitalisation et l'innovation et le social.

Cette évolution vers une approche plus détaillée nous permet de mieux évaluer et de mieux suivre l'impact de nos financements sur les critères ESG.



1.4.3 Nos services en investissement

Notre approche consiste à échanger de manière active avec nos clients afin de faire évoluer leurs actifs vers la durabilité, tout en garantissant la transparence sur les risques de durabilité et les impacts environnementaux de nos produits et services. L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement et de conseil réduit, pour nos clients, les risques financiers liés aux questions de durabilité et contribue à orienter les montants investis vers des actifs plus durables.

L'une des mesures visant à atténuer les risques de durabilité est notre politique d'exclusion et de traitement des controverses qui s'applique à tous les produits d'investissement et services de conseil. Elle prévient également les investissements dans des entreprises causant des préjudices importants à l'environnement ou qui ont un impact négatif.

Nous alignons progressivement notre cadre sur les nouvelles réglementations de l'UE tel que le règlement SFDR⁴¹ (fonds relevant de l'article 8 ou de l'article 9) et la directive MiFID⁴². L'objectif du règlement SFDR est de s'assurer que les investisseurs sont informés des différents aspects de durabilité de leurs investissements. Dans le contexte de la directive MiFID II, Spuerkeess s'assure que les préférences environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des investisseurs sont prises en compte lors des processus de conseil en investissement et de gestion de portefeuille.

Nos fonds d'investissement

Spuerkeess promeut deux fonds « verts » phares :

LUX-BOND GREEN

Lux-Bond Green suit les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, tel que défini dans l'article 9 de la SFDR. Le fonds s'engage à atténuer le changement climatique, tout en visant une performance égale ou supérieure à celle du marché obligataire international en finançant des projets verts (Green Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA)). Le fonds, qui applique les Green Bond Principles de l'ICMA, s'est vu décerner le label LuxFlag ESG en décembre 2020 et fait partie des fonds les mieux notés en matière d'ESG par MSCI.

LUX-EQUITY GREEN

Lux-Equity Green promeut des caractéristiques durables, tel que défini dans l'article 8 de la SFDR. Le fonds s'engage à aligner l'économie sur une trajectoire de réchauffement climatique inférieur à 2°C, conformément à l'Accord de Paris, et applique une stratégie d'exclusion pour écarter les titres les plus risqués ou les moins adaptés à l'atténuation du changement climatique, ainsi qu'une stratégie « best-in-class ». Le fonds est bénéficiaire du label LuxFlag ESG depuis juin 2021.

Actifs sous gestion (AuM ⁴³) (en millions d'euros)	2021	2022	2023
Lux-Bond Green	91	76	71
Lux-Equity Green	111	102	104

Table 27: Actifs sous gestion (AuM)

Notre activité de conseil

Dans le cadre de l'activité de conseil, nous nous imposons des règles strictes en matière de sélection des produits constituant l'univers d'investissement proposé, ainsi que pour ceux des portefeuilles modèles. Tous les véhicules que nous recommandons activement ont un score ESG individuel que nous communiquons au client ex-ante. L'impact qu'aura l'achat ou la vente d'un véhicule sur le score ESG global du portefeuille du client est également évalué en amont. Pour l'univers d'investissement d'ActivInvest et ActivInvest+, environ 80% des fonds qui le composent sont conformes à l'article 8 ou 9 de la SFDR. Le portefeuille modèle est,

pour sa part, la représentation de l'exposition aux marchés que nous recommandons à un instant t pour un profil de risque donné. Les véhicules qui le composent sont donc les plus activement recommandés. Or, ils ne sont composés que de titres ayant un score individuel MSCI ESG d'au moins A et le score moyen pondéré doit permettre l'obtention de la note AA pour le portefeuille.

Les clients au niveau de sensibilité le plus élevé aux considérations ESG ne peuvent recevoir de recommandation pour des solutions d'investissement dont le score MSCI est inférieur à A.



⁴¹ Sustainable Finance Disclosure Regulation.

⁴² Markets in Financial Instruments Directive.

⁴³ Assets under Management.

Notre gestion discrétionnaire

Outre la promotion de ses fonds verts, Spuerkeess promeut également un produit de gestion de portefeuille discrétionnaire vert : Activmandate GREEN.

Activmandate Green offre une gestion discrétionnaire thématique acceptant les risques associés aux marchés boursiers et obligataires qui, dans sa recherche de croissance à long terme du portefeuille, vise cependant à contribuer aux objectifs du développement durable en mettant le focus sur le changement climatique.

Activmandate Green vise également à sélectionner les entreprises les plus performantes et les gestionnaires d'actifs les plus importants du secteur grâce à un processus d'investissement solide et rigoureux. Notre équipe de sélection des fonds est en contact étroit avec les gestionnaires des fonds sous-jacents, qui sont évalués en fonction de leur approche ESG, de l'intégration des critères ESG dans leur processus d'investissement, de leur esprit d'équipe et de leur engagement en faveur de la durabilité. Cette gestion discrétionnaire est très majoritairement composée de fonds d'investissement qui sont conformes à l'article 9 de la Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Le portefeuille est basé sur trois éléments constitutifs :



Figure 28 : Éléments constitutifs du portefeuille Activmandate Green

Nos options d'investissement

Nos investisseurs ont le choix entre 3 profils :

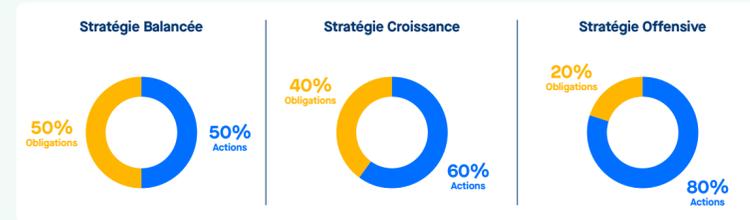


Figure 29 : 3 profils d'investissement Activmandate Green

Notre objectif de durabilité

L'objectif de durabilité d'Activmandate Green est d'obtenir un impact significatif sur la base des Objectifs de Développement Durable (ODDs). Ceux-ci étant un appel à l'action lancé par les Nations Unies pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète.

Notre processus de sélection des fonds donne la priorité à 4 grands ODDs liés à notre objectif en matière d'environnement et de changement climatique :



Figure 30 : Objectif de durabilité d'Activmandate Green

Activmandate Green	2021	2022	2023
Nombre de contrats	56	149	132
AuM (Assets under Management) (en millions d'euros)	15	32	32

Table 28 : Activmandate Green

1.4.4 Notre activité de conseil aux entreprises

Spuerkeess apporte son soutien à ses clients désireux de réaliser une transition de leurs installations techniques valorisant les sources d'énergie renouvelables, grâce aux aides étatiques mises en place par le Gouvernement. Ainsi, la Banque s'implique dans la transition vers une économie durable dans le secteur de la finance.

1.5 Informations qualitatives sur le risque environnemental

Se référer à notre Climate Report 2023⁴⁴.

1.6 Informations quantitatives sur le risque environnemental

Se référer à notre Rapport Pilier 3⁴⁵.

⁴⁴ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

⁴⁵ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.



2. Social@ESG

ENJEUX PERTINENTS

2. NOTRE CAPITAL HUMAIN	2.1 Le bien-être, la santé et la sécurité de nos collaborateurs
	2.2 L'égalité, la diversité et l'inclusion
	2.3 Les formations et le développement professionnel
3. LA CENTRICITÉ CLIENTS	3.1 L'offre de services, de produits et d'investissements durables et responsables
5. LES COMMUNAUTÉS	5.1 Notre rôle en tant que « Transition enabler »
	5.2 L'inclusion sociale et financière
	5.3 LA COLLABORATION ET LE PARTAGE D'EXPERTISE
6. LA CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES	6.1 La conduite éthique et responsable
	6.6 Les Droits de l'Homme

2.1 Ressources humaines p.61

2.2 Nos solutions bancaires socialement avantageuses p.72

2.3 Communautés p.78

2.4 Informations qualitatives sur le risque social p.89

2.5 Informations quantitatives sur le risque social p.91

2. Social@ESG

Les forces et les faiblesses de la manière dont la Banque gère les relations avec ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les communautés où elle opère sont examinées attentivement et analysées via les critères sociaux (« S » de ESG). Ces critères comprennent, par exemple, les conditions de travail, la santé, la sécurité, la diversité, la chaîne d'approvisionnement, l'impact direct découlant de l'activité de l'entreprise, etc.

S'agissant des questions sociales discutées et mises en œuvre à la Banque, elles visent à adopter des mesures pour notamment garantir l'égalité hommes / femmes, la mise en œuvre des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les conditions de travail, le dialogue social, l'hygiène, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, etc.

Désireux de demeurer « A great place to work », nous poursuivons nos efforts dans le maintien et le développement du bien-être et l'épanouissement de nos employés. La santé de nos employés reste, de ce fait, une de nos préoccupations majeures. Nous accordons également une grande importance à l'équilibre vie professionnelle / vie privée. Ainsi, les expériences positives vécues pendant la pandémie au niveau du télétravail ont encouragé le Comité de direction à envisager cette forme de travail de façon définitive.

Spuerkeess, en tant que signataire des Chartes « Diversité et Inclusion » de l'association « Inspiring More Sustainability Luxembourg » (IMS) (octobre 2020) ainsi que « Women in finance » de l' Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) (le 8 mars 2023) et du « Pacte Entreprise et Droits humains » (depuis le 20 septembre 2023), démontre un engagement avéré pour initier des actions en ce sens.

En 2023, Spuerkeess s'est penchée sur les droits humains auxquels une attention particulière a été portée. Les efforts entrepris en la matière ont ainsi permis l'aboutissement d'une étude identifiant les zones d'action et les leviers d'intervention à entreprendre par la Banque afin de couvrir ce volet de la manière la plus optimale qui soit.



 Interview vidéo de Jorge Gomes Da Silva
Human Resources Officer

OBJECTIFS

- Fixer des objectifs mesurables pour contrôler le taux de rotation
- Fixer des objectifs mesurables pour contrôler le taux d'absentéisme

OBJECTIFS 2025 ET 2030

Indicateur	2025	2030
Représentation du sexe sous-représenté au sein du Conseil d'administration	40% ⁴⁶	40%
Représentation du sexe sous-représenté au sein du Comité de direction	40% ⁴⁷	40%
Représentation du sexe sous-représenté dans les postes à responsabilité hiérarchique et / ou fonctionnelle	30%	40%

Table 29 : Représentation du sexe sous-représenté

MESURES À PRENDRE

Au cours des prochaines années, Spuerkeess poursuivra ses efforts en matière de développement professionnel, en assurant, notamment :

- La mise en place d'un programme de leadership (initiative visant à assurer la mise en réseau, le soutien et l'échange en interne pour les personnes qui souhaitent assumer davantage de responsabilités ou qui en ont déjà).
- La mise en place d'un programme de soutien après une réintégration suite à un congé de maternité, un congé parental, un congé de maladie prolongé, un congé sans solde, etc.

De plus, la Banque prévoit, au cours des 3 prochaines années, de renforcer tant les formations générales sur les sujets ESG que celles plus spécifiques axées sur les impacts ESG sur les activités de la Banque et la pratique. Il s'agit de formations à destination de l'ensemble des membres du personnel, lancées sous forme d'apprentissage en ligne. Celles-ci seront continuellement mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

Spuerkeess poursuivra également ses efforts en matière de santé et bien-être au travail via la promotion de l'équilibre vie professionnelle et vie privée, le déploiement d'actions visant à la préservation de la santé mentale et le développement des services offerts par la plateforme digitale qui permettra à tous nos collaborateurs intéressés de bénéficier, sur une base volontaire, d'un large éventail de services d'experts en santé.

Enfin, la Banque visera à accroître les initiatives ambitionnant à promouvoir un leadership diversifié en :

- Organisant des conférences inspirantes, des campagnes d'image et un programme de leadership.
- Préparant les collaboratrices à occuper des postes à responsabilité hiérarchique et / ou fonctionnelle.
- Promouvant de manière proactive le travail à temps partiel pour les collaboratrices et les collaborateurs.

⁴⁶ Objectif déjà atteint à ce jour.

⁴⁷ Objectif déjà atteint à ce jour.

2.1 Ressources humaines

2.1.1 Onboarding, développement professionnel & Leadership

Onboarding

Après tout recrutement, commence une phase d'onboarding ou stage d'insertion durant laquelle se déroule la première étape essentielle à l'intégration de toute nouvelle recrue. C'est, en effet, tout au long de cette / ces deux première(s) année(s) (en fonction de leurs conditions d'engagement) que chaque employé bénéficie d'un accompagnement et suit un programme de formation adapté en fonction de son diplôme de départ ou de son expérience professionnelle antérieure ainsi que des prérequis liés à son poste. C'est la raison pour laquelle Spuerkeess y accorde une importance capitale.

L'accompagnement durant le stage ou la période d'essai est assuré par le parrain / la marraine, le responsable de l'entité en question ainsi que l'équipe « Onboarding » du service HR & People Management sur base des fiches d'appréciation et des échanges réguliers.

En 2023, le service HR & People Management a encadré un total de 157 stagiaires (contre 220 en 2022).

	2021	2022	2023
Taux de recrutement	3,67%	4,23%	7,79%

Table 30 : Taux de recrutement

Ceux-ci ont suivi approximativement 15.500 heures de formation (contre 11.200 en 2022 et 5.600 en 2021) dans le cadre de leur formation d'insertion.

Développement professionnel

 GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016 (404-1)

Consciente que le développement continu des compétences est essentiel pour suivre l'évolution constante des métiers et pour assurer le maintien de l'employabilité des agents, la Banque a poursuivi, en 2023, une politique de formation davantage soutenue. En effet, un total de plus 60 mille heures (contre 53 mille en 2022) de formation a été alloué à l'ensemble de l'effectif. Ces chiffres sont donc supérieurs à ceux de l'année 2022, avec une augmentation de 13,21%.

Nombre d'heures de formation (en milliers) :

	2021	2022	2023
Langues	3	4	5
Informatique / Bureautique	3	17	5
Techniques / Métier	9	13	25
Management / GRH	11	9	10
Finance / Compta / Droit ⁴⁸	12	9	14
Qualité / ISO / Sécurité	1	1	1
Adaptation au poste de travail	Néant	Néant	Néant
Total	39	53	60

Table 31 : Nombre d'heures de formation

Ce qui fait une moyenne totale de 31,40 heures de formation par employé (objectif 2022 : nombre moyen d'heures de formation par an de minimum 25 heures → objectif atteint !).

⁴⁸ Dont formation d'insertion des nouveaux engagés.



Les formations sont accessibles de la même manière aux collaboratrices et aux collaborateurs et les Ressources Humaines continueront à s'efforcer d'encourager les personnes travaillant à temps partiel à participer activement au programme de formation de la Banque. Temps partiel qui explique, en effet, en grande partie la différence constatée entre le nombre moyen d'heures de formation pour les hommes et celui pour les femmes.

Le contexte de travail est identique à celui auxquels les agents de la Banque ont été confrontés l'année précédente. Il reste caractérisé par le travail d'équipe hybride ainsi que le travail à distance. Le programme de formation proposé demeure donc toujours flexible, modulaire, individualisé (coaching) et diversifié en termes de mode de déploiement (en présentiel et / ou à distance).

Du côté de notre système intégré de ressources humaines SUCCESS, l'année 2023 a été caractérisée par une utilisation massive du module Formation. Outre la gestion des sessions et le suivi des participations, ce nouvel outil permet de gérer le catalogue des formations en mettant certaines formations à l'honneur selon les besoins des métiers, des ambitions de la Banque ou encore selon les besoins et intérêts de chaque agent. En effet, l'offre de formation est plus ciblée par rapport aux réels besoins de l'employé ; besoins mis en évidence à travers son profil de compétences individuel par rapport aux prérequis de son poste actuel ou futur. En outre, grâce à ce système, chaque agent peut gérer de façon plus autonome l'acquisition et le développement de ses connaissances et de ses compétences dans le but de construire son plan de carrière.

Leadership

GRI 304 : BIODIVERSITÉ 2016 (304-2)

Afin d'amorcer le changement de culture désiré en termes de leadership, le service HR & People Management a instauré une nouvelle politique de gestion des compétences et des profils de compétence qui permet d'apporter plus d'objectivité et de perspectives d'évolution et de développement aux agents de la Banque, lors de toute nomination ou toute volonté de mobilité interne. Il s'en suit que les programmes de formation sont construits en fonction du niveau de leadership du collaborateur.

Le programme de formation Leadership a pour objectif de compléter les compétences en leadership des chefs d'équipe et leur fournir les outils pratiques pour un accompagnement optimal de leurs collaborateurs. Celui-ci a largement été suivi en 2023 avec un total de près de 4 mille heures de formations axées uniquement sur cette thématique.

En dehors du programme Leadership, la Banque continue à investir de manière intensive dans la montée en compétences de nos collaborateurs ; et ce, dans tous les domaines.

Ainsi, les autres mesures internes destinées à prendre en charge de façon temporaire des employés se retrouvant dans la nécessité de rechercher un débouché au sein de la Banque ont continué à se développer.

En effet, afin d'éviter que les agents ne se retrouvent dans une mesure de support et d'augmenter leurs chances de trouver plus facilement un débouché interne, l'équipe de la mobilité interne propose régulièrement des mobilités internes « à l'essai ». Un suivi rapproché de l'équipe de la mobilité interne, en collaboration avec les responsables de l'entité ainsi que l'agent respectif, permet de préparer une intégration définitive dans le service au moment de l'allocation annuelle des ressources.

Après avoir opté, en 2021, pour le remplacement du personnel externe, en charge de l'accueil dans les agences, par du personnel interne, nous avons décidé, depuis 2022, d'orienter davantage d'agents vers des missions concrètes en agences, à savoir travaux de guichet ainsi que certaines tâches organisationnelles et administratives. Ces initiatives ont, avant tout, permis de renforcer certains sites en sous-effectif et de trouver un emploi valorisant pour des collaborateurs dont le poste a été aboli ou qui, pour des raisons de santé, n'ont pas pu continuer à effectuer leur travail antérieur.

De manière plus générale, afin d'affecter au mieux les ressources, libérées suite à des réorganisations internes, par exemple, des profils de poste reprenant les compétences techniques et transversales recherchées sont établis pour des postes vacants éventuels sur base du référentiel des compétences. Cet exercice est non seulement nécessaire pour trouver les candidats les mieux adaptés pour le poste en question, mais également pour déterminer un gap en compétences éventuel au vu d'établir un programme de formation sur mesure.

2.1.2 Change Management

Une méthodologie de Change Management avait été définie chez Spuerkeess avant 2023. Celle-ci avait été diffusée à travers la Banque par le biais de la certification d'un certain nombre de « change agents ».

Cette méthodologie, publiée sur le Portail Employés, avait pu être appliquée lors de la nomination de référents ESG pour la Banque, mais également lors de la sensibilisation autour de l'implémentation du télétravail et lors de la création du KYT Office.

Celle-ci a également été largement utilisée courant 2023, par le biais de « connectors », pour l'accompagnement des collaborateurs de la Banque à l'usage des outils M365, lors du projet de migration vers la suite Microsoft.

Début 2024, le recrutement d'une nouvelle HR Transformation Leader a donné une nouvelle impulsion au projet et a permis de relancer vigoureusement les travaux autour de l'implémentation du Change Management à la Banque. Ces travaux ont démarré par la révision de la méthodologie précédemment définie.

La vision pour le futur est l'implémentation d'une nouvelle méthodologie sur trois niveaux :

- 1. Instauration d'une culture de Change permanente** : ce résultat ne peut être obtenu qu'en réalisant un travail en profondeur sur les mentalités, la résilience et la capacité d'adaptation, tant des collaborateurs de la Banque que du « role model » qu'est le Top Management.
- 2. Accompagnement des projets de la Banque** : très tôt, lors de la réalisation des dossiers d'opportunités, les gestionnaires de projets ont l'opportunité de faire appel aux services des « change agents » afin de se faire accompagner dans la gestion de l'acceptation du changement engendré par les nouveautés implémentées par leur projet.
- 3. Nomination et mise en place de HR Business Partners** : qui auront pour vocation de venir en aide aux différents services de la Banque pour les aider à anticiper davantage les changements.

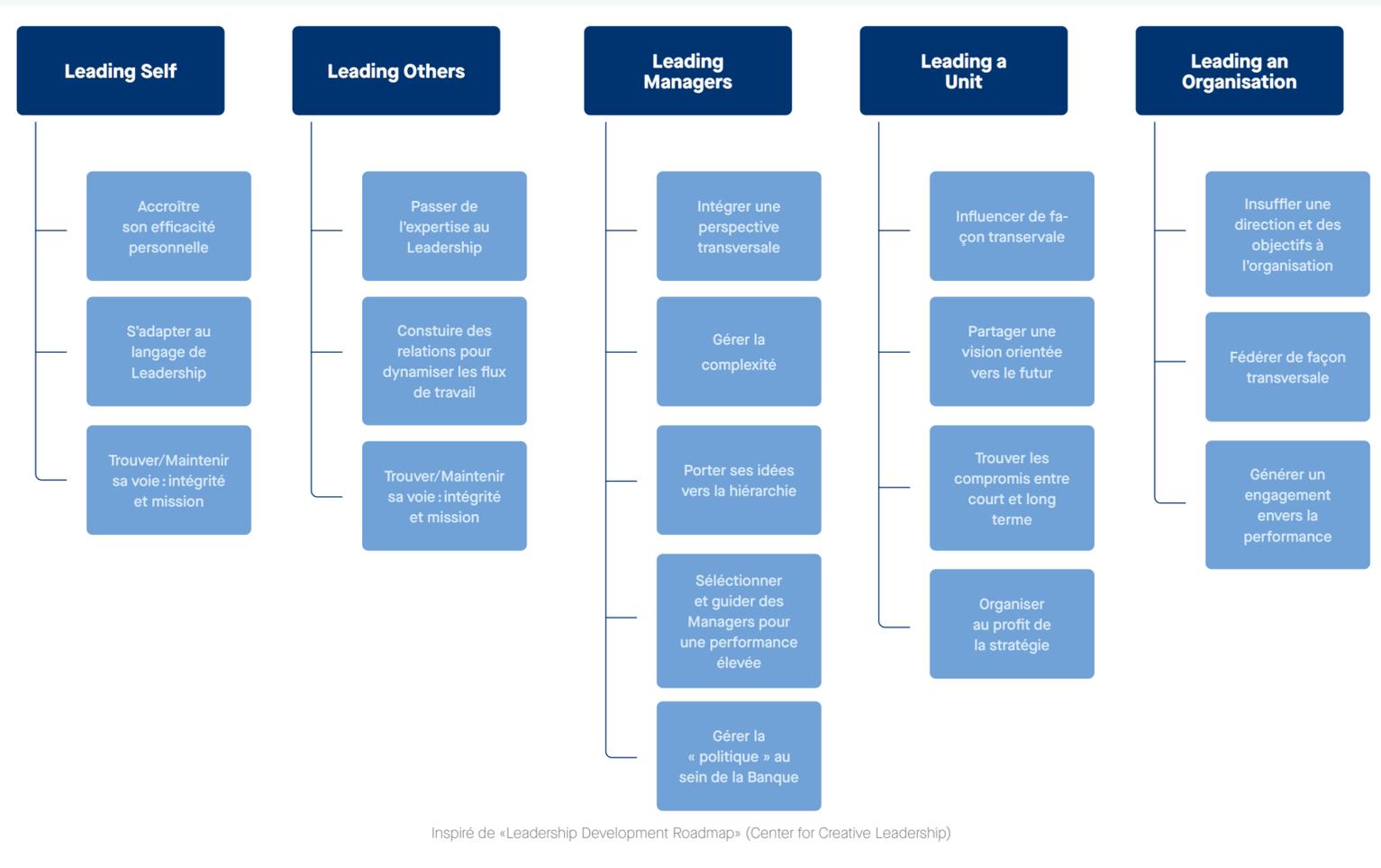


Figure 31: Les 5 dimensions du Leadership

2.1.3 Talent Management

Dans le cadre de la stratégie Spuerkeess 2025, le service HR & People Management a été mandaté pour répondre aux besoins stratégiques de la Banque en termes de gestion des talents ; enjeu majeur dans un monde, en constante évolution, dans lequel les métiers se réinventent et se créent à grande vitesse.

Le Talent management a pour objectif de contribuer au succès et à l'évolution de la Banque en participant aux objectifs RH suivants :

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CLÉS AU SEIN DE SPUERKEESS

- Promouvoir des initiatives permettant de favoriser l'obtention de compétences transversales et la vue globale sur les activités de la Banque, en favorisant notamment la mobilité interne ; ce qui facilite, par la suite, la planification des successions.
- Disposer d'un pool de personnes compétentes pour occuper les postes à responsabilité (hiérarchique, commerciale ou réglementaire) ou les postes d'expert.
- Anticiper et préparer les départs de manière prévisionnelle.
- Disposer d'un pool de talents permettant d'occuper rapidement une vacance de poste non prévue.

ADAPTATION DES COMPÉTENCES AUX BESOINS STRATÉGIQUES

- Le Talent management crée des perspectives professionnelles et incite ainsi les employés à participer aux mesures d'évolution et de transformation de la Banque.

OBJECTIVITÉ ACCRUE LORS DE L'AFFECTATION D'UN POSTE OU DE NOMINATION

- Catégorisation des emplois et des fonctions métiers.
- Planification de carrière et de succession reposant notamment sur la mobilité interne et donc sur les employés internes à compétence avérée.
- Promotion de la diversité et de l'inclusion basée sur la reconnaissance (objective) des compétences.

FIDÉLITÉ ET ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Mettre en lumière les perspectives futures (différents types de plan de carrière) chez Spuerkeess, afin d'augmenter la motivation et de fidéliser les employés.

IMAGE DE MARQUE EMPLOYEUR, ATTRACTIVITÉ, RÉTENTION DES EMPLOYÉS

- Le Talent management représente un argument pour l'attractivité en tant qu'employeur et permet d'attirer les nouveaux talents ayant pour but de se développer professionnellement.

Attirer les talents et leur donner la possibilité de s'épanouir sur le plan professionnel et personnel est un aspect essentiel de la stratégie de la Banque en matière de ressources humaines. Cela se reflète dans le taux de rotation de la Banque, qui s'élève à 4,60%, bien en deçà de la moyenne du secteur financier.

De manière générale, le personnel Spuerkeess reste un personnel engagé dans lequel la Banque peut capitaliser. Bien évidemment les changements liés à la transformation digitale et les efforts de restructuration interne font que les collaborateurs ont ressenti un certain déséquilibre. De ce fait, le taux de rotation, même s'il a augmenté, reste relativement bas.

	2021	2022	2023
Taux de rotation (hors départ en retraite)	2,54%	2,96%	4,60%

Table 32 : Taux de rotation

Remarque

Dans notre Rapport de développement durable 2022, nous renseignions un taux de rotation de 1,79%. Nous étions alors dans une période transitoire ou l'usage d'anciens outils et l'implémentation de nouveaux se chevauchaient et ne nous avaient pas permis de calculer ce taux de manière optimale. L'usage exclusif de notre nouveau système de gestion des ressources nous a désormais permis de reconsidérer ce chiffre.

Nous faisons globalement face à une baisse des départs, principalement dû à une baisse des départs en retraite.

Départs par motif :

	2021	2022	2023
Retraite	35	55	35
Pension d'invalidité	0	3	3
Décès en activité	1	0	5
Démission	29	25	34
Licenciement	0	3	4
Divers ⁴⁹	2	0	0
Total	67	86	81

Table 33 : Départs par motif

Au niveau des démissions, le nombre a augmenté et on peut constater que la majorité des agents ayant quitté la Banque prennent cette décision au courant de la période de stage ou endéans les 10 premières années d'ancienneté.

Départs par ancienneté :

	2021	2023
Moins de 5 ans	11	32,35%
5 à 9 ans	8	23,53%
10 à 14 ans	3	8,82%
15 à 19 ans	7	20,59%
20 à 24 ans	2	5,88%
25 à 29 ans	2	5,88%
30 à 34 ans	1	2,94%
35 à 40 ans	0	0%
Plus de 40 ans	0	0%

Table 34 : Départs par ancienneté

2.1.4 Gestion des performances

GRI 304 : BIODIVERSITÉ 2016 (304-2)

En 2023, 1.656 entretiens individuels annuels ont été démarrés. L'entretien individuel est l'occasion d'un échange fructueux entre le manager et le collaborateur afin de :

- Réitérer la description de poste du collaborateur (définir ou mettre à jour le plan de travail individuel de l'agent).
- Faire le point sur la situation du collaborateur par rapport à sa description de poste (rôle(s), tâches, connaissances, compétences) ou à son plan de travail individuel.
- S'intéresser au bien-être du collaborateur.
- Faire le point sur le travail accompli depuis le dernier entretien personnel.
- Promouvoir la communication.
- Aider à détecter et à résoudre les éventuels problèmes.
- Identifier les personnes ouvertes à la mobilité, meilleur moyen de préparer les collaborateurs à assumer des responsabilités hiérarchiques et fonctionnelles par l'accroissement de l'expérience professionnelle et de la connaissance des activités de la Banque.
- Déterminer les besoins en formation.

Les promotions qui ont lieu en 2023 se répartissent comme suit, dans chaque groupe de traitement :

	Hommes	Femmes	Total
A1	62	17	79
A2	18	8	26
B1	108	117	225
Autres (CE)	13	13	26
Total	201	155	356

Table 35 : Promotions, par sexe, dans chaque groupe de traitement

⁴⁹ Indemnité parlementaire, fin de contrat, résiliation de stage.

2.1.5 Worklife balance

L'introduction du mode **télétravail** « définitif » a vu le jour à la fin de la pandémie, dès le 1er juillet 2022, selon les règles établies par la Politique télétravail publiée en janvier 2022. En effet, le télétravail en mode Covid a pris fin au 30 juin 2022 et s'est vu remplacé par un système formalisé à raison de 2 jours maximum par semaine et une présence au bureau minimale de 2 jours par semaine pour encourager la cohésion d'équipe.

Ayant pour but d'améliorer davantage l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, le **Flexitime** a été implémentée pour la première fois en 2021, permettant à chaque agent de partir plus tôt de son travail, 2 jours par mois, et après avoir presté 5 heures de travail minimum endéans l'amplitude de travail. Cette opportunité offerte aux employés permet donc de gagner en flexibilité par la possibilité de raccourcir ses fins de journée et de prendre un congé CET (Compte Épargne-Temps), sans validation formelle de son responsable.

Le **temps partiel** fait partie des flexibilités offertes par la Banque pour allier vie professionnelle et vie privée. Depuis 2021, les régimes de travail de 60%, 70% et 90% se sont rajoutés aux taux d'occupation de 50%, 75% et 80%.

	% Total	Hommes	%	Femmes	%
100%	73,57%	1.003	52,49%	404	21,14%
90%	0,73%	7	0,37%	7	0,37%
80%	7,48%	80	4,19%	63	3,30%
75%	5,55%	6	0,31%	100	5,23%
70%	0,58%	2	0,10%	9	0,47%
60%	1,52%	4	0,21%	25	1,31%
50%	10,52%	17	0,89%	184	9,63%
	100%	1.119	58,56%	792	41,44%

Table 36 : Taux d'occupation

Aménagement du temps de travail (en nombre d'agents)

	2021	2022	2023
Service à 90%	-	11	14
Service à 80%	88	120	143
Service à 75%	114	114	106
Service à 70%	-	8	11
Service à 60%	-	12	29
Service à 50%	248	212	201
Sans traitement	19	21	28

Table 37 : Aménagement du temps de travail (en nombre d'agents)

Congé parental

	Hommes	Femmes	Total
Nombre d'employés ayant bénéficié d'un congé parental au cours de la période de reporting (2023)	58	18	76
Nombre de reprises (post congé parental) au cours de la période de reporting (2023)	46	30	76
Nombre d'employés encore présents 12 mois après leur reprise de travail	28	24	52
Taux de reprise du travail			100%
Taux de rétention			100%

Table 38 : Congé parental

$$\text{Taux de reprise du travail} = \frac{\text{Nombre total d'employé qui ont effectivement repris le travail après un congé parental}}{\text{Nombre total d'employé devant reprendre le travail après un congé parental}} \times 100$$

Figure 32 : Taux de reprise du travail

$$\text{Taux de rétention} = \frac{\text{Nombre total d'employé restés en poste de 12 mois après le reprise du travail après une période de congé parental}}{\text{Nombre total d'employé revenant de congé parental au cours de la ou des périodes de reporting précédentes}} \times 100$$

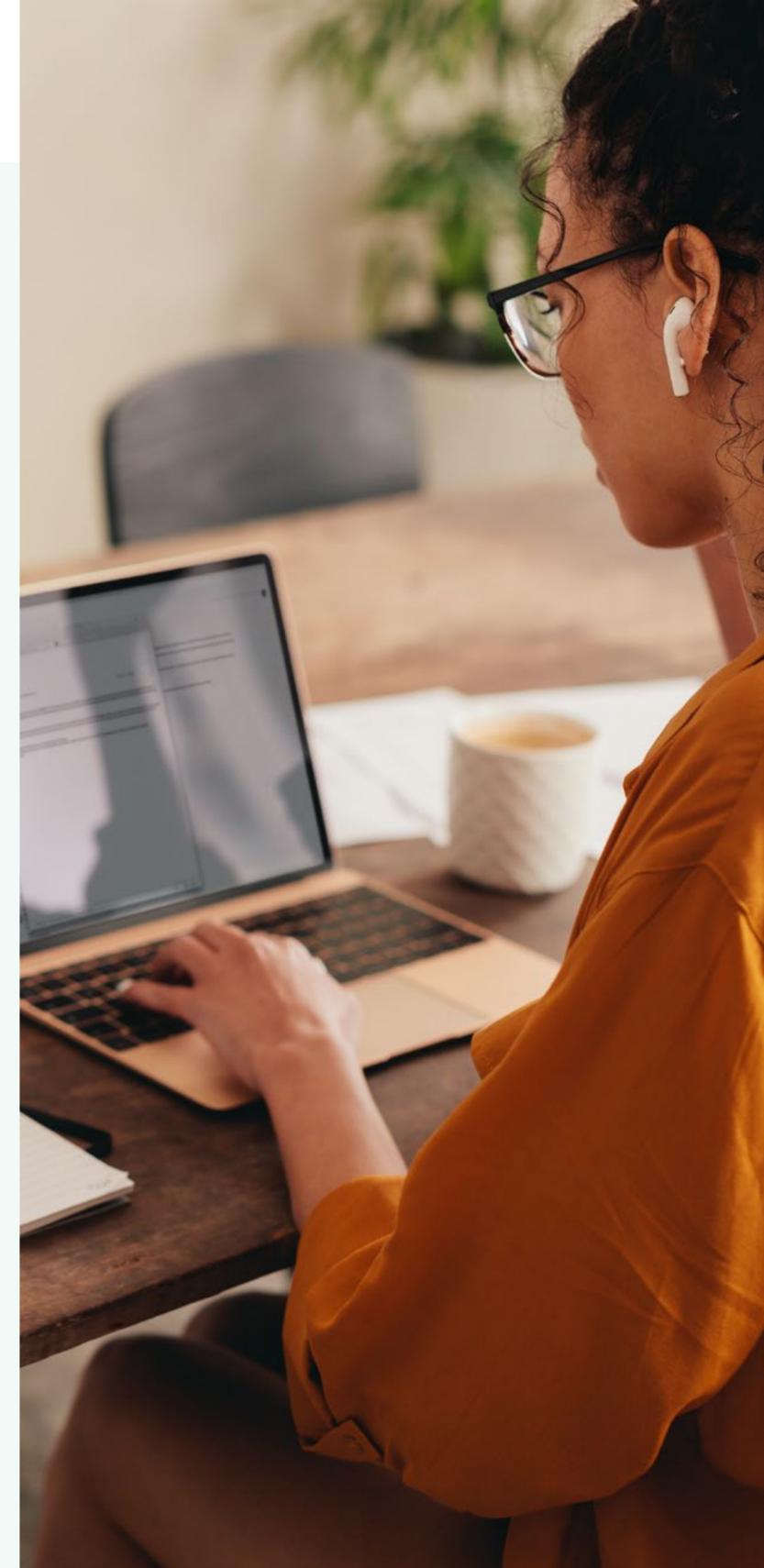
Figure 33 : Taux de rétention

Possible depuis octobre 2022, la retraite progressive désigne le fait, pour un salarié en fin de carrière, d'avoir la possibilité de cesser progressivement son activité professionnelle, avant de prendre sa retraite de manière définitive. En effet, celle-ci donne l'opportunité aux collaborateurs d'adopter un mode de travail partiel (50%, 60% ou 70%) pendant minimum 1 an et maximum 3 ans avant le départ officiel en retraite.

Cette mesure est rendue possible par recours à un plan de pension de type pilier 2 avec notre partenaire LALUX.

Les avantages d'une telle mesure sont les suivants :

- Meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.
- Compensation partielle de la perte des droits à la retraite.
- Investissements en fonds de placement possible selon le choix de l'employé.



2.1.6 Sécurité, santé & bien-être

 GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018 (403-1, 403-2, 403-3, 403-4, 403-5, 403-6, 403-7, 403-8, 403-9, 403-10)

La Banque est convaincue qu'il est important de fournir un environnement de travail sain et sûr pour permettre aux collaborateurs de se développer de manière optimale sur le plan professionnel. Le stress au travail peut se traduire par une mauvaise santé mentale et physique, ainsi que par un sentiment d'insatisfaction et d'échec professionnels. Notre objectif est d'accroître le bien-être de nos collaborateurs sur leur lieu de travail et de réduire leur niveau de stress. À l'ère de la communication digitale, il n'est pas facile de jongler entre vie professionnelle et vie privée ; et nous en sommes conscients.

Les principes et exigences en matière de santé et de sécurité au travail pour les institutions financières sont développés dans le Code administratif de la Fonction publique – Sécurité et santé dans la fonction publique (version consolidée applicable du 10 octobre 2022) et le Code du Travail - Livre III - Protection, sécurité et santé des salariés (Législation Memorial A-172 du 12 avril 2022). Ainsi, tous nos collaborateurs sont couverts en termes de santé et sécurité au travail.

Sécurité

L'équipe de sécurité physique est une équipe opérationnelle qui met en œuvre et contrôle la sécurité des personnes et des systèmes. Le poste central de sécurité est composé d'opérateurs qui assurent la surveillance des installations de sécurité physique, réagissent aux alarmes incendie et intrusions, contrôlent les accès et les événements suspects par le biais de la vidéosurveillance et gèrent les incidents liés à l'activité de sécurité physique. Des séances de debriefing sont organisées, au cours desquelles les leçons à tirer sont identifiées et des améliorations sont apportées.

Le document Instructions de sécurité physique est distribué aux nouveaux collaborateurs lors de leur premier jour chez Spuerkeess.

Par obligation légale, un certain nombre de collaborateurs sont secouristes et doivent intervenir en cas de besoin. Des cours de remise à niveau sont organisés régulièrement. Un certain nombre de collaborateurs sont également responsables d'étage et doivent intervenir en cas d'incident et / ou d'évacuation.

En 2023, le nombre d'accidents de travail s'est élevé à 21 (4 sur le lieu de travail ou sur le trajet travail / clientèle et 17 sur le trajet travail / domicile). En revanche, nous n'avons recensé aucun braquage en 2023. Le processus mis en place pour remédier à ces situations repose essentiellement sur des formations.

Conformément à la loi, la Banque a mis en place un plan de continuité d'activité (BCP – Business Continuity Plan) et un plan de reprise d'activité (DRP – Disaster Recovery Plan) qui sont validés par le Comité des risques du Conseil d'administration et par le Conseil d'administration de Spuerkeess sur proposition du Comité de direction.

Santé & Bien-être

Spuerkeess offre un large éventail de services médicaux et soins de santé non professionnels à tous ses collaborateurs qui ont la possibilité d'en bénéficier gratuitement et sur base volontaire. Spuerkeess soutient, en outre, l'affiliation à une assurance-maladie facultative pour tous les collaborateurs qui le souhaitent. La Banque offre également à ses employés une assurance complémentaire DKV couvrant les soins de santé à l'étranger (hors du Luxembourg).

Spuerkeess procède régulièrement à un inventaire de ses postes à risque (environ 15 postes). Il s'agit notamment des postes dans lesquels les collaborateurs sont régulièrement exposés à la poussière, au bruit, au travail de nuit et à la manutention de charges lourdes. Les agents occupant un poste à risque sont invités à se présenter régulièrement à la médecine du travail. De plus, les collaborateurs des agences participent régulièrement à des formations sur les braquages.





Ainsi, des formations en matière de santé et de sécurité au travail sont dispensées à nos collaborateurs : des formations générales, mais également des formations sur des risques spécifiques liés au travail, à des activités et / ou des situations dangereuses :

- Formation à la sécurité dans les agences (nouveaux collaborateurs)
- Formation de remise à niveau
- Formation générale à la sécurité (apprentissage en ligne périodique)
- Formation aux premiers secours
- Formation Premier Témoin Incendie (PTI)

Dans le souci permanent de continuer des initiatives constructives permettant d'améliorer davantage les conditions de travail et de minimiser les risques psychosociaux, la Banque a offert à ses agents, pour la troisième année consécutive, l'opportunité de participer au sondage MindyourSelf@Energy qui permet de calculer le niveau d'énergie individuel et global. Cette année, 268 collaborateurs (14% de l'ensemble de notre personnel) ont décidé de participer à l'étude. Ce sondage a permis de constater que le score d'énergie globale de la Banque est élevé : score de 6,8 contre un benchmark de 6.6. Ce qui signifie qu'en général, les employés Spuerkeess sont bien énergisés.

Il est important de noter qu'à travers nos plans d'action, nous essayons de donner à nos agents les moyens nécessaires pour remédier aux problématiques rencontrées et préserver au mieux leur santé / bien-être. Suite à l'analyse des résultats de cette enquête, des propositions de remédiation sont ainsi mises en place permettant à Spuerkeess de disposer d'un programme complet de « Santé & Bien-être ». Nous proposons, par exemple, une formation sur l'ergonomie, une formation sur la prévention des risques psychosociaux, une formation en matière d'autohypnose (pour la réduction du stress et de l'anxiété, des troubles du sommeil et des douleurs ainsi que pour augmenter la concentration et la performance) et nous mettons à disposition de nos collaborateurs l'accès vers une plateforme unique permettant de bénéficier de toute une gamme de services offerts par des experts spécialisés dans la santé et le bien-être (psychologie, sophrologie, neurothérapie, coaching et reiki, etc.).

Toutes les personnes qui, malgré leur participation au programme « Santé & Bien-être », auraient encore besoin de soutien ou d'accompagnement, peuvent toujours s'adresser au service HR & People Management qui reste disponible et à l'écoute pour guider les collaborateurs dans la prise

en charge et le suivi des « épuisements professionnels et personnels » ainsi que des troubles dépressifs / anxieux. En outre, la Banque dispose, sur place, d'un psychologue d'entreprise que les collaborateurs peuvent consulter, s'ils en éprouvent le besoin.

Dans ce contexte, le taux d'absentéisme continue à être étroitement suivi par l'équipe en charge qui soutient des échanges réguliers avec les services de médecine du travail et de contrôle de la Fonction Publique. En outre, nous collaborons très étroitement avec le Zitha Gesondheitszentrum et nous avons prévu d'échanger avec l'équipe de l'Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier (ASTF) pour la mise en place d'un programme en matière de « leadership sain ».

Les causes associées à ces états dépressifs, anxieux ou d'épuisement mental sont souvent d'origines multiples (soucis personnels combinés à une certaine pression perçue sur le lieu de travail). Un accompagnement individualisé et une adaptation des conditions de travail s'avèrent essentiels pour favoriser une reprise progressive et en douceur du travail. En guise de prévention, les agents intéressés sont libres de participer à des formations ou actions de sensibilisation en matière de santé mentale et de gestion du stress. En parallèle, les responsables d'équipe sont formés à la gestion des risques psychosociaux et sensibilisés à détecter tout changement de comportement auprès de leurs collaborateurs. À noter que toutes les initiatives telles que le recensement du niveau / de stress (MindyourSelf@Energy) ainsi que l'accès à une plateforme facilitant la recherche d'un professionnel dans le domaine de la santé contribuent au maintien du bien-être des collaborateurs.

En collaboration avec le Zitha Gesondheitszentrum, la Banque a lancé, une nouvelle **campagne de vaccination contre la grippe saisonnière**. En 2023, 253 agents ont décidé de participer à cette campagne, bénéficiant ainsi de la vaccination gratuite.

Tous les 3 ans, la Banque organise une **campagne « Check-up santé »**. Il s'agit d'un dépistage préventif régulier que nous offrons, sur base volontaire, à nos employés. La prochaine campagne aura lieu en 2024.

L'introduction d'horaires de travail flexibles et du **télétravail** offre à tous les collaborateurs la possibilité de combiner efficacement leurs obligations professionnelles et leurs activités privées et d'assurer un équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

Après la pandémie, la salle de sport **S-FIT** (centre de fitness situé dans les locaux Spuerkeess au Rousegärtchen) a progressivement réouvert ses portes en 2022 avec, dans un premier temps, uniquement l'accès aux appareils de fitness. Début 2023, les cours collectifs ont également pu reprendre. Cette salle de sport offre la possibilité, pour nos employés d'avoir « un esprit sain dans un corps sain ».

La **fête du personnel** est tenue de manière annuelle au mois de juillet. La fête de fin d'année s'est, quant à elle, tenue à la fin du mois de novembre. Ces événements contribuent de manière importante à l'instauration d'une bonne ambiance de travail.

2.1.7 Diversité, égalité & inclusion

 GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016 (405-1, 405-2)

Spuerkeess attache une grande importance à la qualité de l'environnement dans lequel les différentes parties prenantes opèrent et veille à introduire les mesures nécessaires pour promouvoir un environnement ouvert, respectueux et exempt de toute forme de discrimination.

Les initiatives visant à promouvoir une atmosphère inclusive à tous les moments de la vie du collaborateur auront un effet bénéfique sur sa motivation, sur la qualité du travail fourni et sur l'alignement des collaborateurs avec les valeurs de la Banque.

À côtés des actions notamment menées afin de favoriser le leadership féminin, le groupe de travail interne « Diversity & Inclusion » étudie également des initiatives à mener afin d'accroître l'attractivité de la Banque auprès des femmes.

En ce qui concerne la **composition de l'effectif**, la Banque a recruté, en 2023, une part plus importante de femmes et entend maintenir cette croissance pour les années à venir.

Effectif de la Banque par sexe :

	Hommes	Femmes
2021	1.085	769
2022	1.080	763
2023	1.120	791

Table 39 : Effectif par sexe

Effectif par sexe et agence / service :

	Hommes	Femmes
Agence	282	279
Service	838	512
Total	1.120	791

Table 40 : Effectif par sexe et agence / service

Recrutement par sexe :

	2021	2022	2023
Hommes	47	55	93
Femmes	15	23	56
Total	62	78	149

Table 41 : Embauches par sexe

Ainsi, la proportion de femmes recrutées par rapport à l'année précédente a augmenté de 29,50% (23 femmes sur les 78 ressources recrutées pour 2022) à 37,58% (56 femmes sur les 149 ressources recrutées pour 2023).

Le nombre de nationalités a augmenté de 16 à 17 en une année. La nouvelle nationalité est la nationalité chilienne.

Spuerkeess reste l'employeur de choix pour les luxembourgeois avec 78,75% de notre effectif qui détient la nationalité luxembourgeoise.

Répartition de l'effectif par nationalité :

	2021	2022	2023
Luxembourgeoise	832	673	1.505
Française	173	56	229
Belge	60	14	74
Portugaise	25	24	49
Italienne	14	10	24
Allemande	4	2	24
Espagnole	4	1	5
Anglaise	0	2	2
Néerlandaise	1	1	2
Roumaine	1	3	4
Tadjike	0	4	4
Bulgare	0	1	1
Tunisienne	2	0	2
Canadienne	1	0	1
Polonaise	1	0	1
Marocaine	1	0	1
Chilienne	1	0	1
Total	1.120	791	1.911

Table 42 : Répartition de l'effectif par nationalité

Cette diversité, ainsi que la diversité générationnelle constituent une force pour la Banque en favorisant une pluralité des idées et points de vue.



Répartition de l'effectif par génération :

	#	%
Babyboomer (Nés avant 1965)	49	2,56%
Génération X (Nés entre 1965 et 1980)	930	48,67%
Génération Y (Nés entre 1980 et 2000)	919	48,09%
Génération Z (Nés après 2000)	13	0,68%
Total	1.911	100,00%

Table 43 : Répartition de l'effectif par génération

Par rapport à 2022, la génération des Babyboomers a diminué de 76 à 49 suite aux départs en retraite. Les générations X et Z sont restées quasiment constantes. La génération Y a augmenté de 823 à 919. Cette augmentation s'explique par le recrutement de profils expérimentés.

Répartition de l'effectif par tranche d'âge :

	Hommes	Femmes
> 60 ans	8	3
55 – 60 ans	192	164
50 – 54 ans	160	191
45 – 49 ans	126	93
40 – 44 ans	165	79
35 – 39 ans	192	102
30 – 34 ans	175	94
25 – 29 ans	89	56
< 25 ans	13	9

Table 44 : Répartition de l'effectif par tranche d'âge

L'ancienneté moyenne des agents de la Banque est de 17 ans.

Afin d'enrichir la palette d'initiatives déjà mises en place en 2021 et 2022 en termes de diversité et d'inclusion (telles que la création d'un groupe de travail interne, le sondage sur le leadership, le panel sur le leadership diversifié / féminin et une sensibilisation aux biais inconscients, ainsi que les nouveaux taux d'occupation et le programme de départ en retraite progressif), la Banque a décidé d'impliquer toutes les parties concernées (Comité de direction, responsables d'équipe, RH⁵⁰ et collaborateurs). En effet, tous les agents de la Banque ont eu l'occasion de partager leurs idées au travers notre plateforme d'innovation collaborative SPARK dans le cadre d'un challenge en matière de diversité et d'inclusion.

C'est donc à l'occasion du Diversity Day que cette action a été lancée avec pour objectif de promouvoir, tel que préconisé par la Charte IMS signée par la Banque en octobre 2020, un environnement de travail inclusif où la diversité des collaborateurs est valorisée et où l'égalité des chances permet à chacun de s'épanouir et de développer son potentiel individuel au quotidien, bien au-delà de l'égalité de traitement liée au statut de droit public de la Banque.

⁵⁰ Ressources Humaines.

Deux idées proposées par des employés Spuerkeess ont été largement soutenues par les collaborateurs de la Banque. En outre, celles-ci répondaient favorablement aux différents critères définis par le jury, à savoir :

- Faisabilité technique
- Opportunités commerciales
- Degré d'innovation
- Quick Win
- ESG

Ces idées ont donc été analysées en détails courant 2023. Celles-ci portaient sur :

- Le recrutement et l'intégration de personnel atteint de trisomie 21 et issu d'ateliers protégés pour des postes de travail au sein de Spuerkeess.
- La mise à disposition d'une solution de compréhension francophone pour l'exhaustivité des vidéos Spuerkeess réalisées en luxembourgeois (formations, conférences, messages d'information, etc.).

La deuxième idée a été implémentée courant de l'année. Le recrutement de personnes trisomiques (et personnes porteuses d'autres handicaps) est en cours de discussion.

À l'heure où l'impact environnemental et social des sociétés devient un critère d'évaluation ayant un poids de plus en plus important et pouvant influencer positivement ou négativement la valeur d'une entreprise, nous devons de montrer l'exemple, en tant que banque sociale, moderne, ouverte d'esprit, qui évolue avec son temps et qui accorde de l'importance aux aspects ESG en favorisant, notamment, l'intégration de tous dans le monde du travail.

En outre, ceux qui ont tenté l'expérience s'accordent à dire que les travailleurs trisomiques sont des travailleurs fiables, ponctuels et rarement absents et qu'ils ont apporté un plus à l'entreprise en améliorant la qualité des échanges entre les employés.

Dans le même contexte, des initiatives pour favoriser un leadership diversifié ont été plus amplement étudiées.

En effet, deux objectifs sont visés par la Banque, dans le cadre de ce volet ; à savoir une présence à hauteur de minimum **40%** du sexe sous-représenté au niveau des organes dirigeants ainsi qu'une augmentation de

la représentation du sexe sous-représenté dans les postes à responsabilité hiérarchique et / ou fonctionnelle à au moins **30% sur un horizon 2025** et **40% sur un horizon 2030**. Ces indicateurs marquent la volonté de la Banque à prendre le thème du leadership diversifié et de l'égalité des chances hommes / femmes très au sérieux sans s'engager sur une politique de quota, contraignante et entraînant une discrimination positive vis-à-vis des femmes.

Des réflexions ont donc été menées par le groupe de travail interne et au sein du service HR & People Management afin d'identifier de vrais axes d'accompagnement en rapport avec le leadership inclusif.

Ainsi, nous avons pu initier, au courant de 2023 :

- Une campagne d'image pour encourager le leadership diversifié en partageant des retours sur l'expérience de responsables d'équipe.
- Le lancement d'une conférence « inspirante » en faveur du leadership féminin et / ou diversifié avec un intervenant externe.
- La mise en place d'un programme de mentoring.
- Des séances dédiées dans le contexte du leadership diversifié dans notre programme de formation.
- Un programme (sur base volontaire) d'encadrement pendant et après une absence de longue durée des collaborateurs concernés.
- Une conférence de sensibilisation aux biais et préjugés inconscients (élément essentiel pour encourager les collaborateurs à être tolérants et à ne pas porter de jugement).

En 2023, 331 hommes (80,92%) ont occupé un poste à responsabilité, tandis que 78 femmes (19,07%) ont affirmé leur leadership à travers une fonction au sein de la Banque.

Il reste donc encore des actions à entreprendre pour arriver au seuil visé de 30% de femmes sur un horizon 2025 ; sauf dans les organes dirigeants où la situation est la suivante :

- Objectif de représentation d'au moins 40% du sexe sous-représenté au sein du Conseil d'administration **atteint** : le sexe sous-représenté représente 43%.
- Objectif de représentation d'au moins 40% du sexe sous-représenté au sein du Comité de direction **atteint** : le sexe sous-représenté représente 40%.

Répartition hommes / femmes par fonction hiérarchique⁵¹

	2021		2022		2023	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Comité de direction	3	2	3	2	3	2
	60,00%	40,00%	60,00%	40,00%	60,00%	40,00%
Head of Department	10	-	15	1	15	1
	100,00%	0,00%	93,75%	6,25%	93,75%	6,25%
Vice President & Head of Business Unit	24	2	27	4	40	7
	92,31%	7,69%	87,10%	12,90%	85,11%	14,89%
Deputy Head of Business Unit	38	5	40	8	42	10
	88,37%	11,63%	83,33%	16,67%	80,77%	19,23%
Head of Finance Centre	10	2	5	2	5	2
	83,33%	16,67%	71,43%	28,57%	71,43%	28,57%
Deputy Head of Finance Centre	12	1	11	3	11	3
	92,31%	7,69%	78,57%	21,43%	78,57%	21,43%
Team Manager	79	12	81	16	95	13
	86,81%	13,19%	83,51%	16,49%	87,96%	12,04%
Assistant Team Manager	63	17	64	17	66	22
	78,75%	21,25%	79,01%	20,99%	75%	25%
Branch Manager	32	8	35	8	37	8
	80,00%	20,00%	81,40%	18,60%	82,22%	17,78%
Assistant Branch Manager	15	10	12	6	17	10
	60,00%	40,00%	66,67%	33,33%	62,96%	37,04%

Table 45 : Répartition hommes / femmes par fonction hiérarchique

⁵¹ Sauf Coordinator & Assistant Coordinator.

Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes

Salaire moyen de base	Femmes	Ratio	Hommes	Ratio
123.299,42	117.420,28	95,23%	127.322,78	103,26%

Table 46 : Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes





2.1.8 Droits de l'Homme

En février 2022, la Commission européenne a publié une proposition de directive de diligence raisonnable appliquée aux entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CS3D). Cette directive a pour objectif de renforcer le respect des droits humains ainsi que le contrôle y relatif dans le cadre des activités de l'entreprise concernée. La directive proposée crée une nouvelle obligation de diligence raisonnable et impose ainsi aux entreprises de prévenir et de réparer des dommages causés aux Droits de l'Homme et à l'environnement. Elle s'applique à tous les secteurs d'activité et aux entreprises d'une certaine taille.

Face à ce contexte, Spuerkeess, en tant que signataire des Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » (PRB)) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative), reportant selon les standards GRI (Global Reporting Initiatives) et soumise à la réglementation européenne, est tenue à :

1. Comprendre les Droits de l'Homme et définir son champ d'application concrète pour les processus Ressources Humaines, Achat et Investissement / Crédit.
2. Identifier le niveau des risques potentiels ou réels pour chacun des processus.
3. Identifier les mécanismes, processus et politique en place.

Les sujets importants traités par nos initiatives visant à garantir les Droits de l'Homme dans ces processus portent principalement sur :

- La discrimination, le mobbing, le harcèlement.
- Le non-respect des prérogatives sur la santé et la sécurité au travail.
- Le dialogue, l'éducation / la formation du personnel.
- L'inclusion financière.
- L'impact sur toute partie tierce impliquée ou concernée par les activités de la Banque.

Nos efforts ont permis la signature, le 20 septembre 2023, du Pacte national « Entreprise et Droits de l'Homme » développé par le gouvernement du Luxembourg et qui a pour objectif de sensibiliser les entreprises au respect des droits humains. Ce pacte, qui fait partie du plan d'action national sur le devoir de diligence en milieu professionnel, est une mesure volontaire à laquelle les entreprises adhèrent. Par le biais de l'accord, elles acceptent de mettre en œuvre certains efforts en matière de diligence raisonnable.

En tant que signataire, Spuerkeess doit s'assurer au mieux du respect des droits de l'Homme et s'engage à respecter les engagements suivants :

- Sensibiliser son personnel.
- Former les salariés concernés.
- Développer les instruments permettant d'identifier les risques et de prévenir les violations des Droits de l'Homme.
- Mettre en place une ou plusieurs voies de recours pour traiter les cas signalés.
- Publier, tous les ans, un rapport sur les mesures mises en œuvre.

2.1.9 Négociations collectives

 GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES 2016 (405-1, 405-2)

Notre personnel est couvert par le statut d'employé Spuerkeess, en partie réglementé par le statut du fonctionnaire. Nous disposons d'une dizaine de contrats de droit privé, alignés en grande partie sur les avantages de nos employés Spuerkeess.

Aucun employé (0%) n'est donc couvert par des négociations collectives. Les négociations au bénéfice des agents sont effectuées au niveau de l'État par le biais d'accords salariaux.

Nous estimons que notre personnel est le pilier de notre performance et de notre durabilité et, en tant qu'employeur responsable, nous n'employons pas de collaborateurs temporaires ou aux horaires non préalablement fixés. C'est-à-dire que tous les collaborateurs de Spuerkeess le sont à titre permanent et ont des contrats à temps plein ou à temps partiel. En outre, tous nos collaborateurs travaillent sur le territoire luxembourgeois, à l'exception de ceux qui travaillent en partie à distance depuis leur pays d'origine selon la formule du télétravail (BE, DE et FR – dans le respect des conventions applicables).



2.2 Nos solutions bancaires socialement avantageuses

 GRI 17 BANKING SECTOR

En tant que banque étatique, Spuerkeess a le devoir exemplaire de soutenir l'économie et la société au niveau local.

Notre approche sociale peut être définie comme suit : « Nous considérons que notre rôle va au-delà de la simple offre de produits et de services. En effet, notre impact sur la société doit permettre de favoriser l'intégration sociale ; ceci, en couvrant les besoins fondamentaux des clients. Pour ce faire, nous œuvrons pour faciliter l'accès (physique) aux services bancaires, pour proposer des services bancaires abordables (adaptés aux profils variés de la clientèle), pour faciliter l'accès aux logements et aux investissements, pour faciliter l'accès à l'éducation et pour proposer un financement à impact social ».

En outre, grâce à des solutions commerciales adéquates, nous soutenons les entrepreneurs, les femmes d'affaires et d'autres groupes sociaux dans le développement de leur entreprise ou de leurs projets.

Nous finançons des projets qui, au niveau communautaire, contribuent et permettent l'accès à des biens et services sociaux, tels que les infrastructures de base, les services essentiels, la santé et l'emploi. Par le biais de financements accordés aux municipalités, nous soutenons également le développement de la société luxembourgeoise et contribuons au bien-être des citoyens. Le financement social se reflète également dans l'activité de financement de notre partenaire ETIKA.

Nous appliquons des règles à nos propres investissements ainsi qu'aux actifs gérés pour nos clients, afin de nous engager en faveur d'un avenir durable, par le biais de notre politique d'exclusion et de traitement des controverses. Les controverses persistantes graves ou très graves liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que le non-respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC) peuvent entraîner l'exclusion d'une entreprise. Cette politique reflète notre intention de prendre des mesures pour limiter le réchauffement climatique, mais aussi d'agir en faveur d'un monde socialement plus responsable au travers desquels les Droits de l'Homme peuvent être respectés.

Outre les points susmentionnés, nous pensons qu'il est également de notre responsabilité de nous engager auprès de la société pour une éducation axée sur la gestion des finances. Une partie de cette responsabilité consiste à éduquer la population à la bonne gestion de leurs finances ; ce que nous faisons par le biais de nos produits et services. En effet, la plupart de nos produits sont accompagnés d'initiatives visant à éduquer nos clients dans leur gestion quotidienne.





2.2.1 Les services bancaires accessibles

Nous avons pris un certain nombre de mesures pour faire en sorte que tous nos clients ou clients potentiels, quels que soient leur âge, leur sexe et leur origine, puissent accéder à nos services bancaires.

Ainsi, l'accès à un compte bancaire est garanti pour toute personne pouvant fournir une raison valable (ex. : perception d'un salaire, d'une aide au revenu ou d'allocations familiales). En 2023, Spuerkeess a servi plus de 412.184 clients particuliers (contre 400.000 en 2022).

Disposant du plus grand réseau bancaire physique du Luxembourg (52 agences), l'accès aux infrastructures bancaires de Spuerkeess est garanti. La Banque offre, en outre, le plus grand réseau de guichets automatiques à côté duquel elle tient à proposer, dans toutes ses agences, des services personnalisés privilégiant le contact humain et tournés vers le client. Les agences du réseau présentent des facilités d'accès multiples, comme la possibilité d'entretiens sur rendez-vous (permettant de limiter le temps d'attente).

Spuerkeess continue à investir dans son réseau des agences en procédant aux optimisations et transformations nécessaires afin de répondre aux attentes, en constante évolution, de la clientèle. En juin 2023, Spuerkeess a ouvert une nouvelle agence dans le Centre Commercial Opkorn à Differdange.

Des mesures supplémentaires sont mises en œuvre pour les personnes vulnérables. Ainsi, 36 de nos 52 agences disposent d'un accès pour fauteuils roulants. 39 guichets automatiques (sur 47) ont été isolés (en dehors de nos succursales) afin de garantir une accessibilité et une confidentialité totale aux personnes défavorisées.

Nous avons mis en place S-Bus qui dessert, à travers le pays, 7 différents sites avec une couverture inadéquate en agences bancaires. Ce bus permet aux clients d'avoir accès aux services bancaires physiques que ceux offerts dans une agence classique.

Nombre d'agences par Centre financier en 2023		Dont agences avec accès pour fauteuils roulants
AUC – Centre Financier Régional Kirchberg	9	7
DIK – Centre Financier Régional Nord	7	3
ESC – Centre Financier Régional Sud	9	9
GRV – Centre Financier Régional Est	6	3
MAM – Centre Financier Régional Ouest	9	7
PML – Centre Financier Régional Luxembourg	12	7
TOTAL	52	36

Table 47: Nombre d'agences par Centre financier et accès fauteuils roulants

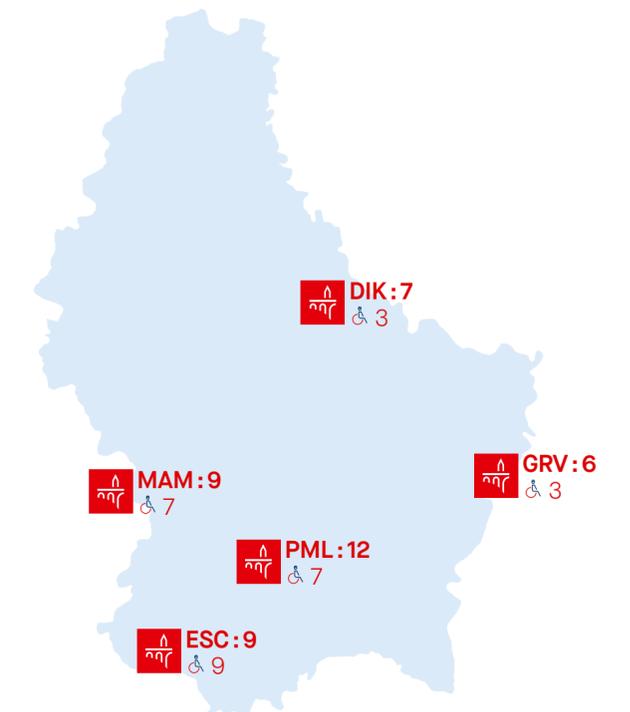


Figure 34: Répartition des agences Spuerkeess au Luxembourg

Afin d'éviter l'exclusion, nous soutenons la transition de nos clients vers la digitalisation, tout en continuant d'assurer la possibilité de prise de rendez-vous physique dans nos agences. Ce soutien est assuré par nos collaborateurs et la tenue de séminaires.

De même, dans un souci d'inclusion et afin de passer outre les barrières linguistiques et garantir une parfaite compréhension par une majorité de personnes, nos communications s'effectuent toujours, au moins, dans les trois langues officielles du pays (luxembourgeois, français et allemand).

Communication marketing	Langues de traduction
Spuerkeess.lu, luxfunds, snet.lu	FR, DE, EN
Mylittlebigstep.lu	LU, FR
Social Media	LU, FR, EN
Publicités digitales	FR, DE, EN
Envois CAM ⁵²	FR, DE, EN
Affichage digital	LU, FR
OOH ⁵³	FR

Table 48 : Langues de traduction pour notre communication marketing

Un mot d'ordre chez Spuerkeess est : l'accessibilité des services. C'est dans cette optique qu'a été créé Spuerkeess Direct (SDI). Il s'agit d'un instrument complémentaire à notre réseau des agences et à notre on-line banking. Ce service, mettant des compétences professionnelles, relationnelles et sociales au service de notre clientèle, permet au client d'effectuer ses principales opérations bancaires sans devoir se déplacer et sans avoir besoin d'une connexion Internet.

Ce centre de compétences, joignable du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour effectuer les principales opérations bancaires, regroupe des conseillers spécialisés et offre les mêmes services que tout autre agence de Spuerkeess (notamment les opérations courantes, à l'exception des opérations nécessitant un contact personnel et physique telles que l'ouverture d'un coffre-fort, les versements en liquide, etc.), avec une différence : une communication à distance. En effet, les clients ne doivent pas se déplacer. Mais les conseillers ont, cependant, la

possibilité de rediriger le client vers une agence à proximité ou de fixer un rendez-vous avec un conseiller en agence.

Les employés de Spuerkeess Direct apportent, à notre clientèle de détail, une expertise complète couvrant l'ensemble des produits et services proposés, ainsi que l'assistance et le support en matière de solutions digitales et électroniques. Ainsi, l'équipe Spuerkeess Direct est composée de collaborateurs qui jouissent d'une expérience professionnelle confirmée dans les diverses activités bancaires que couvre Spuerkeess.

Outre le fait d'assurer l'accès aux services bancaires via conseil à distance, Spuerkeess s'engage à assurer une accessibilité maximale aux transactions de paiement en proposant à ses clients une large panoplie de moyens de paiement et de canaux leur permettant de choisir sous quelle forme réaliser un paiement et en offrant la possibilité de recourir à des alternatives ne nécessitant pas de devoir se déplacer en agence telles que :

- L'utilisation de cartes de paiement
- Le passage auprès des distributeurs S-Bank
- Le recours aux solutions Internet-banking S-Net et S-Net Mobile

L'application S-Net Mobile, élue meilleure application bancaire au Luxembourg selon une étude indépendante menée par SIA Partners, propose des services électroniques sans cesse enrichis (ex. : intégration de la fonctionnalité myTax permettant à chaque client de numériser et générer sa déclaration fiscale sans connaissance spécifique en fiscalité, etc.).

Transactions électroniques (en milliers)	2021	2022	2023
Bande (= canal de paiement pour les caisses de maladie, de pension, etc.)	6.400	6.852	7.093
Payconiq	71	3.589	4.586
Multiline	5.209	5.580	5.847
Ordres permanents	5.676	5.612	5.662
S-Net (Desktop)	5.480	5.328	5.118
S-Net Mobile	6.269	7.882	9.278
Self-banking (bancomat)	49	42	39

Table 49 : Nombre de transactions électroniques

Bien que les moyens électroniques, notamment les virements initiés par le client via S-Net, soient en constante augmentation et représentent la très large majorité, des canaux alternatifs comme le recours au TUP⁵⁴ ou à l'agence / à SDI⁵⁵ font partie intégrante de l'offre aux clients.

Tout au long de l'année 2023, nous avons continué de, sans cesse, fournir à nos clients du support et des recommandations quant à leur gestion patrimoniale au cours d'une période d'inflation et d'un contexte macro-économique incertain.

Type de clientèle	Nombre de clients
Retail	532.483
Private Banking	11.967
PME	15.989
Corporate	7.426
Clientèle institutionnelle	287
Total	568.152

Table 50 : Nombre de clients par type de clientèle

L'activité onboarding de nouveaux clients Retail est en hausse continue ces trois dernières années. Nous constatons, dès lors, une légère croissance de notre stock de clients Retail. Cette amélioration s'explique principalement par le focus mis sur les résidents non-luxembourgeois ainsi que sur les produits et services pour les jeunes.

En outre, dans le cadre de la nouvelle Approche Commerciale pour Non-Résidents (ACNR), Spuerkeess a intensifié ses efforts pour attirer les travailleurs frontaliers.

En 2023, Spuerkeess a lancé le projet Approche Commerciale pour Indépendants (ACI) qui consiste notamment à accompagner les clients indépendants et les professions libérales par la mise à disposition d'un conseiller spécialisé.

⁵² Campaign Management: Messages envoyés via S-Net à destination d'une clientèle ciblée.

⁵³ Out Of Home: Publicité extérieure via des affiches, enseignes, etc.

⁵⁴ Titre Universel de Paiement – Formulaire de virement.

⁵⁵ SDI = Spuerkeess Direct (Service clients via téléphone et email).

2.2.2 Les services bancaires abordables

Nos solutions commerciales sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients, tout au long de leur cycle de vie. Pour les segments vulnérables, nous rendons l'accès à nos services plus abordable afin de créer l'égalité des chances.

Il s'agit typiquement de :

Jeunes : Garantir l'égalité des chances pour démarrer dans la vie, les études et le travail

L'une de nos missions consiste à promouvoir l'épargne sous toutes ses formes. Nous visons à donner aux enfants et aux jeunes l'occasion d'épargner pour leur avenir. Pour ce faire, nous proposons des produits avantageux, tout en lançant des initiatives proactives d'éducation financière. Cette approche ne concerne pas seulement des produits d'épargne, des cartes de paiement et d'autres produits et services, mais aussi des articles de blog, des lettres d'information, des vidéos, « Schoulspuerfester » et d'autres événements visant à sensibiliser les jeunes à la gestion de leurs finances. L'éducation des enfants à la gestion des finances est une priorité auprès de Spuerkeess. L'objectif poursuivi est l'éducation aux questions financières, qui induit un comportement financier sain dès le plus jeune âge et contribue ainsi à réduire les risques financiers tels que le surendettement.

Nos solutions bancaires pour la clientèle jeune âgée entre 0 – 30 ans

Solution bancaire	Cible	Caractéristiques principales
Tweenz	Enfants âgés entre 0-12	Compte à vue et compte d'épargne gratuit, taux d'intérêt préférentiel, bon d'achat pour nouveau-né (montant max. EUR 150), bon d'épargne scolaire
Axxess Start	Jeunes âgés entre 12-18 ans	Compte à vue et compte d'épargne gratuit, taux d'intérêt préférentiel, carte de débit Axxess Visa Debit gratuite (retraits gratuits sur tous les distributeurs automatiques Spuerkeess S-Bank, paiements en ligne et magasins), réductions et événements exclusifs organisés par des partenaires Axxess
Axxess Study / Job	Étudiants et Jeunes actifs entre 18 -30 ans	Compte à vue gratuit, taux d'intérêt préférentiel, carte de débit Axxess Visa Debit gratuite (retraits gratuits sur tous les distributeurs automatiques Spuerkeess S-Bank, paiements en ligne et magasins), gratuité des cartes de crédit (1 Visa classic, 1 Visa Premier), S-Net et S-Net Mobile (online banking), réductions et événements exclusifs organisés par des partenaires Axxess, taux préférentiel sur les prêts personnels et les prêt étudiants

Table 51: Solutions bancaires pour les 0 – 30 ans

En 2023, la Banque a également entrepris de récompenser l'épargne régulière pour les mineurs, en offrant un bon Cadeau de EUR 50 pour les enfants mineurs dont les parents ont ouvert un plan d'investissement régulier en fonds d'investissements LuxFunds (S-Invest).

Le graphique suivant donne un aperçu du nombre de jeunes clients ayant accès aux services bancaires, démontrant l'attractivité de Spuerkeess auprès des jeunes.

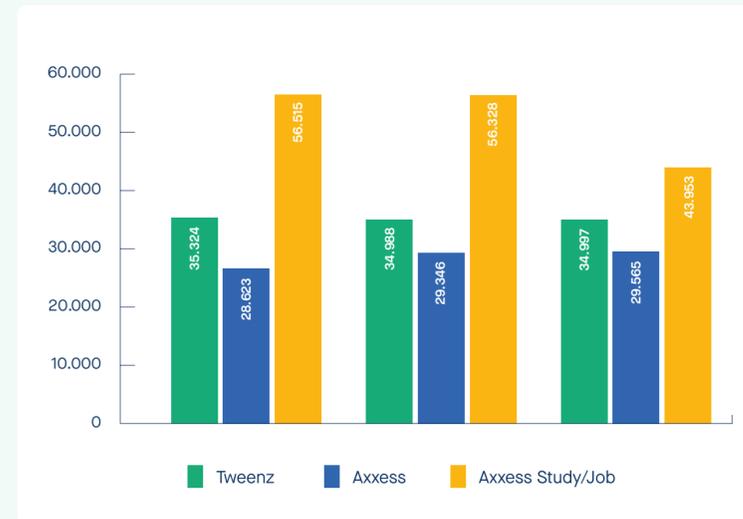


Figure 35: Nombre de jeunes clients ayant accès aux services bancaires

PERSONNES ÂGÉES ET CLIENTS AYANT BESOIN D'UNE ASSISTANCE SPÉCIFIQUE

Comme expliqué dans notre paragraphe relatif aux services bancaires aux bénéficiaires environnementaux, les clients Retail d'un certain âge ainsi que les clients ayant besoin d'une assistance spécifique bénéficient de tarifs spéciaux et, pour la plupart, de conditions de gratuité.

2.2.3 L'accès abordable au logement

En tant que première banque dans le domaine du financement immobilier au Luxembourg, nous jouons un rôle social capital. Nous détenons, en effet, une part de marché importante dans le domaine des prêts hypothécaires résidentiels. En 2023, la Banque a accordé 2.450 prêts immobiliers, facilitant ainsi l'accès à la propriété pour les besoins personnels de ses clients.

En ce qui concerne les clients à revenus modérés qui souhaitent devenir propriétaires, nous accordons des conditions préférentielles (réduction sur les frais de dossier) aux clients qui effectuent une demande de financement de biens construits par des promoteurs socialement engagés tels que la SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) et le FDL (Fonds du Logement). Nous appliquons, en outre, le système de la garantie de l'État pour les garants de prêts hypothécaires.

De plus, nous avons émis 1.473 garanties bancaires (contre 1.267 en 2022) pour des contrats de location, en 2023.

Prêts Premier logement

PLAN D'ÉPARGNE-LOGEMENT BHW⁵⁶

Il s'agit d'une offre de financement intermédiaire couvrant la période courant jusqu'à l'échéance du plan d'épargne-logement. La partie du prêt au logement financée sous cette forme sera remboursée lors de l'attribution du plan d'épargne-logement.

Cette approche est particulièrement intéressante d'un point de vue fiscal et permet de remplir les conditions d'éligibilité pour la garantie de l'État.

⁵⁶ Beamtenheimstättenwerk.

⁵⁷ Aides en intérêts, SNHBM et garanties de l'État.

PRÊT FLEXIBILITÉ (ANCIENNEMENT LOGIFLEX)

Il s'agit d'un prêt scindé en deux tranches de durée identique : une tranche classique dont les mensualités comprennent le capital et les intérêts et une tranche « in fine » dont les mensualités se limitent au paiement des intérêts courus ; le capital emprunté étant remboursable, au plus tard, à l'échéance du prêt.

Ce type de prêt présente donc les avantages d'alléger les remboursements mensuels et d'offrir une flexibilité accrue en matière de remboursement. Ce produit est donc particulièrement adapté aux besoins des primo-acquéreurs.

PRÊT NOUVEAU LOGEMENT

La refonte des aides et des conditions d'éligibilité par l'État engrangée en 2023 nous a amené à intégrer les aides étatiques dans le flux des demandes de prêt.

	Nombre	Montants (en millions d'euros)
Plan d'épargne-logement BHW	246	21,22
Prêt Flexibilité (anciennement Logiflex)	123	21,63
Prêt Nouveau logement	61	31,82 ⁵⁷

Table 52: Prêts Nouveau logement

2.2.4 L'accès abordable aux produits d'investissement

La Banque a mis en place des solutions pour permettre un accès aux investissements pour les petits budgets et favoriser un investissement issu de types d'investisseurs différents : les clients qui souhaitent choisir eux même le véhicule d'investissement, les clients qui cherchent l'aide d'un conseiller dédié ou les clients qui souhaitent déléguer la gestion de leur investissement.

Speedinvest

Speedinvest est un plan d'investissement digital (robo advisor) qui, afin d'optimiser le rendement de l'épargne d'un client, tient compte de ses objectifs d'investissement, de sa situation financière ainsi que de ses connaissances et de son expérience en matière d'instruments financiers. Ce produit est disponible à partir d'un investissement initial de EUR 500 et sa simplicité d'utilisation le rend parfait pour les clients débutants sur les marchés financiers.

Speedinvest	2021	2022	2023
Nombre de contrats	5.724	5.898	5.807
AuM (Assets under Management) (en millions d'euros)	105	89	95

Table 53 : Speedinvest

S-Invest

S-Invest est un plan d'épargne donnant accès à la gamme de fonds d'investissement «lux | funds» via paiement récurrent. Le produit est disponible à partir de EUR 40 et le client peut choisir de l'ouvrir seul ou de se faire conseiller dans l'une des agences Spuerkeess pour déterminer le plan d'épargne qui lui convient le mieux.

Spuerkeess vise à promouvoir S-Invest en tant que moyen de diversification de l'épargne, afin d'aider les clients à se constituer une réserve financière à un niveau d'entrée abordable.

2.2.5 L'accès aux investissements socialement responsables

Les clients bénéficiant d'un contrat de conseil (ActivInvest et ActivInvest Plus) ont accès à une gamme de produits socialement responsables. Cette offre comprend des fonds d'investissement obligataires et d'actions qui visent à augmenter l'impact positif sur différentes thématiques sociales comme, par exemple, la réduction de la pauvreté, la réduction des écarts de rémunération entre les genres, l'accès à l'éducation ainsi que la facilitation de l'accès à la finance pour des personnes défavorisées.

En outre, nos clients peuvent obtenir des conseils sur des fonds de la microfinance permettant de soutenir des micro-entrepreneurs dans des pays en voie de développement, en leur accordant des crédits.

Un certain nombre de ces véhicules combinent une approche environnementale à une approche sociale.

2.2.6 L'accès à l'éducation

Prêt étudiants (AideFi)

Depuis août 2023, une nouvelle convention, à laquelle l'État participe, a vu le jour. Il s'agit de AideFi.

Le prêt étudiant est un prêt garanti par l'État, avec un taux d'intérêt à charge du client de 2% maximum. Le remboursement du prêt commence, au plus tard, 2 ans après la fin de la dernière année d'études lors de laquelle une tranche a été liquidée. La durée maximale du remboursement est fixée à 10 ans.

Depuis le 28 août 2023, le prêt étudiant digitalisé a vu le jour. En effet, l'ouverture du prêt étudiant garanti par l'État ainsi que la liquidation de toute tranche supplémentaire se font exclusivement par le client via S-Net Mobile (flux 100% digital).

En 2023, la Banque a accordé 2.181 prêts étudiants contre 2.070 en 2022 et 1.880 en 2021.

Prêt UNIF

Il s'agit d'un prêt destiné à toute personne inscrite dans un cycle d'études de l'enseignement supérieur et post-universitaire. Un étudiant peut ainsi solliciter un prêt complémentaire visant à couvrir les dépenses relatives à ses études si, par exemple, les prêts accordés par l'État ne suffisent pas ou ne sont pas adaptés pour ce programme d'études / ce type d'université.

La destination des fonds des prêts étudiants UNIF est le financement d'études supérieures ou de spécialisations (ex. : brevet de pilote d'aviation).

	Nombre	Montants (en millions d'euros)
Prêt étudiants (AideFi)	2.181	15,16
Prêt UNIF	16	0,59

Table 54 : Prêts d'aide à l'éducation



2.2.7 Le financement à impact social

En ce qui concerne notre activité de financement à impact social, nos domaines d'intervention sont principalement l'éducation, le logement abordable, les soins de santé, la réinsertion professionnelle et la création de crèches et de maisons-relais.

Dans un monde en constante évolution, où les enjeux sociaux et environnementaux prennent une importance croissante, nous voulons jouer un rôle clé dans la transformation de l'économie traditionnelle en une économie durable et socialement responsable.

La mission de la Banque est donc non seulement de développer l'économie, mais également la société ; tout ça, dans un cadre de durabilité. Pour contribuer à cet objectif, Spuerkeess finance des projets de différents types et de différentes tailles.

Ainsi, la Banque est l'un des principaux prêteurs pour des projets dédiés aux infrastructures qui contribuent à l'éducation (crèches, écoles, foyers, lycées, maisons-relais) et à la santé (équipements hospitaliers, maisons de retraite), pour des projets municipaux ainsi que pour des projets d'associations sans but lucratif (asbl) et des projets dédiés aux logements abordables, en soutenant les projets de promoteurs tels que la SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) et le FDL (Fonds du Logement) qui proposent des logements à des prix abordables, sur le marché luxembourgeois.

Les institutions à but social et les associations sans but lucratif telles que les hôpitaux, les écoles, les centres d'hébergement, les services de garde d'enfants, ainsi que les chômeurs, les start-ups, les créateurs d'entreprise et les investisseurs privés ont généralement des besoins spécifiques qui requièrent des conseils sur mesure.

En 2023, le financement accordé à ce secteur a atteint 36 millions d'euros, contribuant ainsi à l'éducation, au logement abordable pour les groupes défavorisés, à l'hébergement des personnes âgées et aux infrastructures de soins de santé.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution de notre financement à impact social de 2021 à 2023 :

Financement avec impact social (en millions d'euros accordés)	2021		2022		2023
			Corporate	Communaux	Total
Financement contribuant à des objectifs éducatifs	65,7	132,9	6,3	125	131,3
Financement contribuant à des logements abordables	129,7	43,5	5,8	20	25,8
Financement contribuant à des objectifs de soins de santé, de lutte contre le chômage et autres	0,5	5,2	23,9	30,5	34,4
Total	195,9	181,6	36	175,5	211,5

Table 55: Financement avec impact social

Financement de l'impact social: quelques chiffres

Au vu d'une croissance économique morose au Luxembourg, les responsables communaux ont dû faire face à des besoins financiers de plus en plus importants lors de l'établissement de leur budget communal annuel. Afin de soutenir tant que possible le taux d'investissement des communes, pilier nécessaire au maintien de l'activité économique nationale, Spuerkeess a proposé des structures variantes de financement communal.

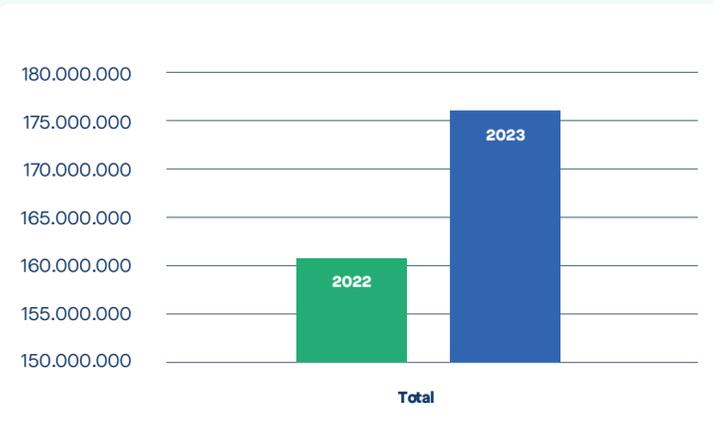


Figure 36: Évolution des financements communaux à impact social

La ventilation des financements communaux par catégorie se présente comme suit, sachant que la catégorie « Éducation » reprend les investissements dans la construction de bâtiments scolaires, de crèches et de maisons-relais, « Social housing » fait référence aux investissements à destination de logements à coûts modérés et d'établissements pour personnes âgées et « Other social » reprend les investissements en installations techniques à performance énergétique ou en matériel roulant électrique.

Financements par catégorie

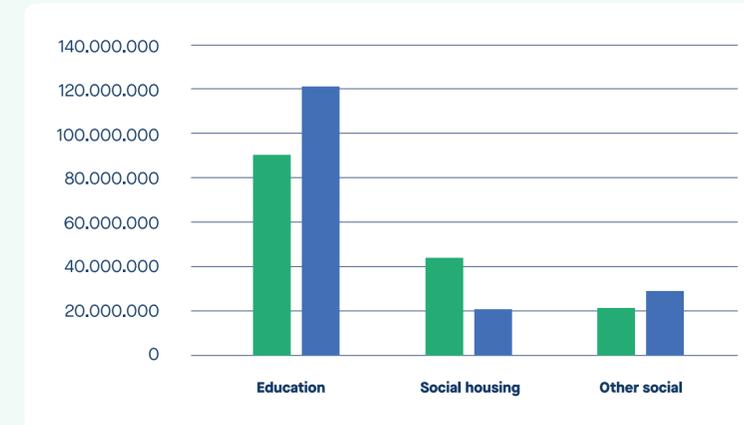


Figure 37: Financements communaux à impact social par catégorie

Financement contribuant à des objectifs éducatifs

Il y a lieu de constater que l'année 2023 a été caractérisée par un rythme soutenu d'investissements dans le secteur éducatif luxembourgeois. Ces investissements se sont principalement réalisés sous la forme d'infrastructures scolaires, de crèches et de maisons-relais.

Financement contribuant à la construction de logements abordables

La problématique des logements abordables, également nommés logements à coûts modérés, concerne l'ensemble des communes luxembourgeoises et nécessite des investissements conséquents.

Toutefois, si les volumes semblent baisser d'une année à l'autre ou absents dans certaines régions, ce constat est biaisé par le fait que ces investissements communaux, effectués principalement sous forme d'acquisitions de terrains, sont mis à disposition d'acteurs publics tels que la SNHBM (Société Nationale des Habitations à Bon Marché), le FDL (Fonds du Logement) ou encore la Fondation pour l'Accès au Logement, en vue de leur viabilisation.

Or, le rythme de viabilisation de ces terrains est très lent, ce qui rend difficile la quantification du nombre exact de logements abordables.

Financement contribuant aux soins de santé, au chômage et autres

Désireuse de soutenir les intérêts sociétaux, en 2023 Spuerkeess a financé des ASBL actives dans la réinsertion professionnelle et a accordé des financements destinés à des hôpitaux.



2.3 Communautés

 GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016 (413-1, 413-2)

2.3.1 L'inclusion et l'éducation financières

 GRI 17 BANKING SECTOR

L'inclusion financière va de pair avec l'inclusion sociale et vise à démocratiser les services financiers en donnant au grand public, ainsi qu'aux PME, un accès aux produits et services bancaires par le biais d'un certain nombre de canaux abordables et accessibles.

Spuerkeess, en tant que banque socialement responsable, considère l'inclusion financière comme un outil de promotion de l'inclusion sociale et, afin d'accomplir sa mission sociale et économique, s'est toujours engagée dans le développement d'une finance inclusive durable. Nous considérons trois leviers principaux dans notre stratégie pour stimuler l'inclusion financière :

- Culture et éducation financières
- Services bancaires accessibles et abordables
- Prévention et lutte contre la pauvreté

Culture et éducation financières
Services bancaires accessibles et abordables
Éviter et lutter contre la pauvreté



Inclusion
Financière

Figure 38 : Leviers de l'inclusion financière

Comment nous mesurons l'inclusion financière :

- Indicateur d'accès : il révèle comment des groupes cibles spécifiques, classés par âge, sexe ou désavantage social, ont accès à la culture financière et aux services / infrastructures bancaires.
- Indicateur d'accessibilité : il présente l'accessibilité des services bancaires pour les groupes cibles les plus vulnérables, tels que les enfants, les personnes âgées et les clients ayant besoin d'une assistance spécifique. Il est principalement exprimé par les frais.

- Indicateur d'utilisation : il montre l'efficacité de l'utilisation des services bancaires pour certains groupes cibles. Il est exprimé en solde d'épargne moyen ou en nombre de transactions.

Les initiatives de Spuerkeess en matière d'éducation financière couvrent un large éventail de sujets et s'adressent à notre public dès le plus jeune âge, afin de créer un point d'entrée équitable pour chaque enfant, quel que soit son milieu socio-économique.

Nos objectifs sont les suivants :

- Informer et sensibiliser à l'importance d'une bonne gestion financière, ce qui aura un impact croissant sur les projets futurs.
- Donner aux différents groupes d'âge la possibilité de faire des choix éclairés en matière de produits bancaires en libre-service et transmettre les compétences nécessaires pour permettre aux clients de comprendre et de gérer leurs finances et de se préparer aux prochaines étapes de leur cycle de vie.

En tant que partenaire de la Fondation pour l'éducation financière de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL), Spuerkeess participe et soutient divers événements et projets d'inclusion sociale.

En tant que facilitateur de la transition, nous promouvons également les meilleures pratiques en matière de responsabilité des entreprises et de finance durable au sein de notre écosystème de parties prenantes.

Projets d'éducation financière actuellement entrepris par Spuerkeess

Schoulspuerfester ciblant les enfants de 6 à 7 ans

Les événements annuels Schoulspuerfester sont considérés comme la plus ancienne tradition en matière d'éducation financière chez Spuerkeess et sont devenus une tradition dans l'éducation financière nationale. Ces événements visent, au travers d'une pièce de théâtre plaisante, facile à comprendre et spécialement conçue pour les enfants, à souligner l'importance de l'épargne. Après la représentation, les enfants reçoivent une tirelire appelée « Spuerbéchs » ; souvenir mémorable et agréable de leur première leçon sur l'épargne.

En 2023, environ 5.700 enfants (contre 5.400 en 2022) de plus de 159 écoles participantes (contre 140 en 2022) ont reçu une tirelire.



Figure 39: Spuerkeess Schoulspuerfester

Club Tweenz ciblant les enfants de 6 à 12 ans

Dans le cadre de notre programme Tweenz, une publication trimestrielle appelée Tweenz Newsletter intègre une section dédiée à l'éducation financière.



Figure 40: Extrait de la Newsletter Spuerkeess Tweenz

Environ 20.000 exemplaires sont imprimés pour chaque publication.

Semaine de l'argent (Woch vun den Suen – Global Money Week) ciblant les enfants de 10 à 12 ans

Dans le cadre de la Semaine de l'argent, initiée par la Fédération Bancaire Européenne (FBE) et dirigée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), une manifestation spéciale est organisée chaque année par l' Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABBL) et approuvée par le Ministère de l'Éducation. Spuerkeess participe à cet événement, depuis sa création en 2015, en y détachant une dizaine de formateurs bénévoles sur l'ensemble de la semaine.

Cet événement a pour objectif d'enseigner à des élèves du cycle 4 de l'école fondamentale luxembourgeoise (10-12 ans) l'importance de l'argent à travers des notions de gestion de budget et d'épargne. L'accent de la « Woch vun de Suen » met exclusivement l'accent sur l'éducation financière.

Toutes les banques participant à cet événement ont signé une charte dans laquelle elles se sont engagées à faire de cette action une action non-commerciale !

Apprentissage boursier (SML – Stock Market Learning) ciblant les jeunes de 18 à 30 ans

Le Stock Market Learning est un concours de simulation visant à familiariser les participants au marché boursier et à les doter de connaissances et d'une expérience pratique sur les stratégies d'investissement. Dans le cadre de cette initiative, Spuerkeess a créé, en 2022, une série de 15 vidéos d'une durée de 90 secondes chacune, qui fournissent des conseils relatifs aux investissements sur les marchés financiers. Spuerkeess encourage activement les clients AXXESS âgés de 18 à 30 ans à participer au concours.

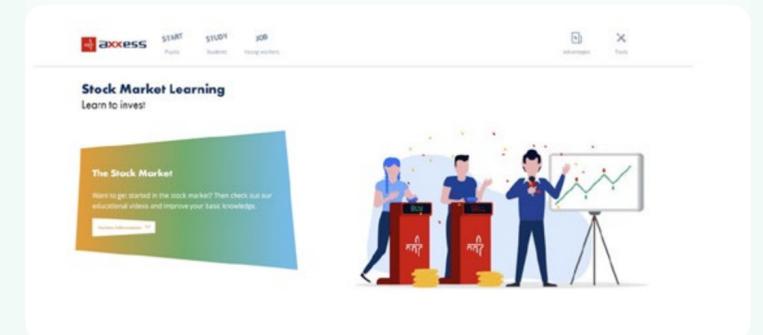


Figure 41: Spuerkeess Stock Market Learning

Pour 2023, le nombre total de participants s'est élevé à 697 (nombre maximum de 1.500 participants par session).

Spuerkeess Blog

L'un des principaux objectifs des articles du Spuerkeess.lu/blog est, au travers des différentes étapes du parcours client, d'assurer une compréhension claire des différents produits financiers et de souligner leurs avantages pour les clients dans leur vie quotidienne. Les diverses possibilités offertes par les produits et services sont ainsi clairement détaillées (ex. : passage de l'épargne à l'investissement pour les enfants).

Fin 2022, nous avons également commencé à mettre l'accent sur des articles rentrant dans une optique d'éducation financière : « Parlons d'argent à nos enfants » et « Mon budget, mon bien-être ».

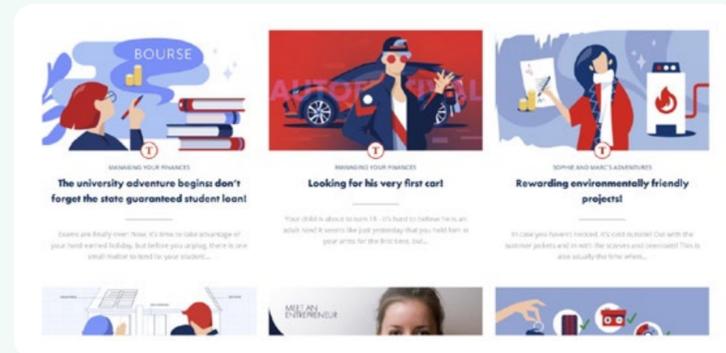


Figure 42: Spuerkeess Blog

59 articles (dont 23 sur le sujet « Sustainability ») ont ainsi pu être partagés en 2023.

Webinaires

Plusieurs webinaires destinés aux clients ainsi qu'aux clients potentiels ont lieu régulièrement et comprennent des sujets tels que :

- La déclaration fiscale
- La planification des investissements
- Les assurances liées aux cartes de crédit

Fondation ABL pour l'éducation financière

En tant que partenaire de la Fondation ABL (Association des Banques et Banquiers Luxembourg) pour l'éducation financière, nous participons activement et soutenons une série d'événements et de projets d'inclusion sociale. Nous nous efforçons également de promouvoir la responsabilité d'entreprise et la finance durable dans l'ensemble de notre écosystème de parties prenantes.

Interventions à la St. George's International School et à l'École Européenne.

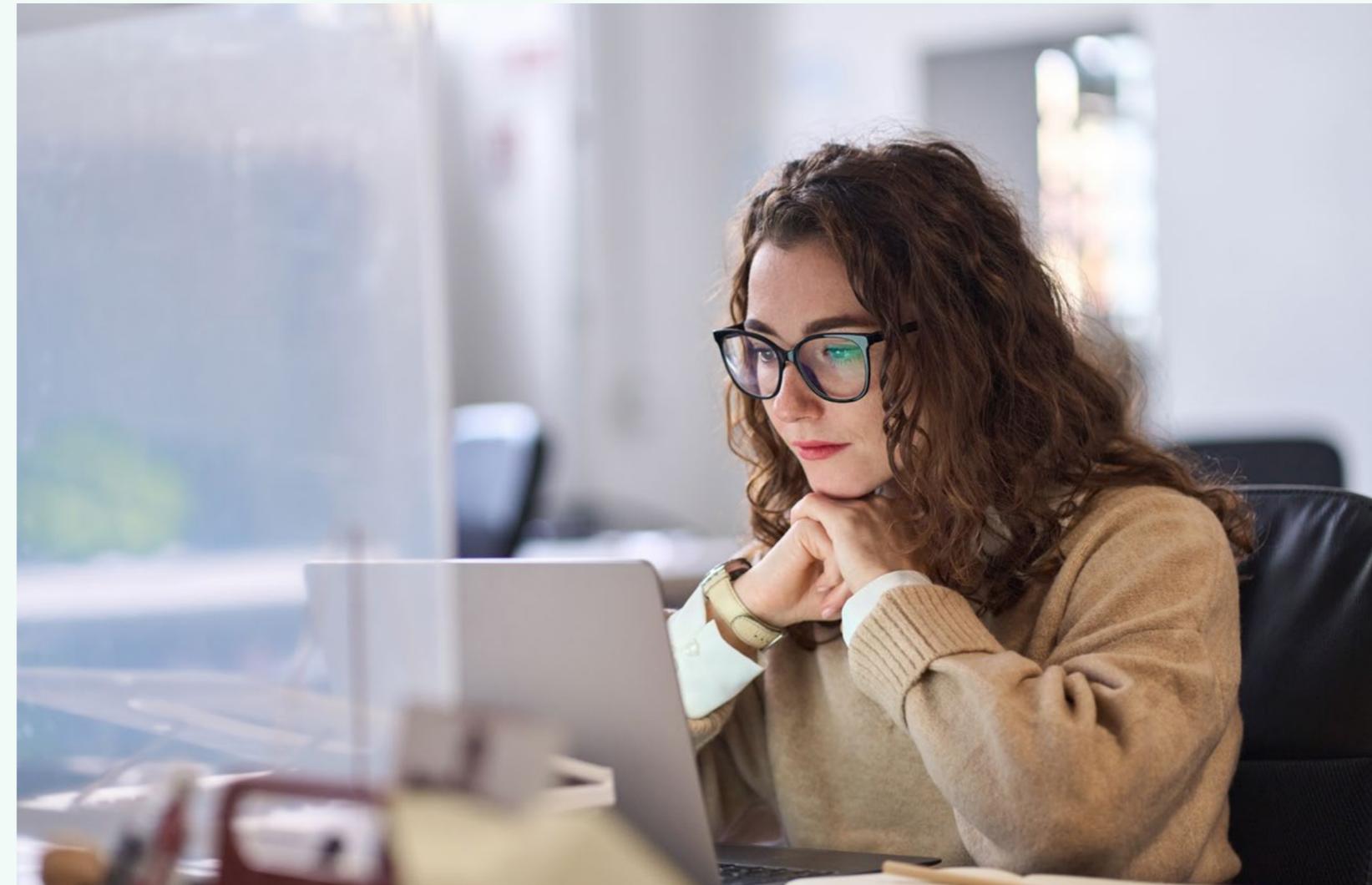
Trois ateliers ont été animés par des volontaires Spuerkeess à la St. George's International School. Ces ateliers ont traité les sujets suivants :

- Daily & Online Banking
- Savings & Loans (+ Studentloans)
- « My work in a bank »

Aux mois de novembre et décembre 2023, Spuerkeess a également animé, à l'École Européenne, deux ateliers relatifs à « l'épargne, les crédits et les taux d'intérêt ».

Start2invest

Le blog, disponible sur le site web de la Banque, présente des articles sur l'investissement qui visent à initier les jeunes au domaine de la finance. Ces articles traitent divers sujets, de manière simplifiée et engageante, couvrant des sujets tels que l'ouverture et la gestion d'un portefeuille de titres ou la compréhension des profils d'investisseurs, par exemple. Le contenu adopte une approche légère, le rendant ainsi agréable et accessible aux jeunes lecteurs.



2.3.2 Le soutien aux communautés

Spuerkeess soutient des initiatives culturelles, sportives, humanitaires et sociales.

Nous nous concentrons sur 5 piliers pour accompagner nos clients dans les moments clés de leur vie :

- **Kids in action** : Spuerkeess soutient des associations et des événements qui encouragent les enfants et les adolescents à pratiquer des activités culturelles et sportives ou qui contribuent à leur éducation (ex. : les tournois sportifs pour enfants).
- **Power students** : Spuerkeess parraine des associations, des écoles et des initiatives qui soutiennent les enfants et les étudiants dans leurs études secondaires et supérieures (ex. : les associations d'étudiants).
- **Emotions for Life** : Spuerkeess soutient des associations et des événements chargés d'émotions positives et qui impliquent un large public et leurs familles (ex. : les courses à pied accessibles à tous, les festivals de musique).
- **Philanthropy** : Spuerkeess soutient des initiatives dans les domaines de l'environnement, de la bienfaisance et de l'humanitaire.
- **Sympathy** : Spuerkeess soutient occasionnellement des associations sans but lucratif engagées dans des initiatives locales, sociales, culturelles ou sportives, à l'occasion d'événements spécifiques et ponctuels (ex. : anniversaires ou réalisations exceptionnelles).

Tout au long de notre processus de sélection, nous appliquons notre approche « POP » (« Pleasant, Open & Proud »), qui est dérivée de notre « Brand Personality » (« Pleasant, Open, Leading, Reliable and Sustainable ») et suivant laquelle une initiative doit répondre aux trois critères suivants :

- **PLEASANT** : être agréable, être associée à des émotions positives.
- **OPEN** : être ouverte à un grand nombre de personnes, viser un large public.
- **PROUD** : refléter au moins une des caractéristiques de notre marque, c'est-à-dire « Leader », « Reliable » ou « Sustainable ».

Nous avons introduit l'approche « POP » dans notre orientation stratégique et les lignes directrices de notre activité de parrainage et de mécénat en 2020, suite au repositionnement de notre marque Spuerkeess. C'est à ce moment-là que nous avons introduit la durabilité comme l'un de nos principaux traits de personnalité.

En 2022, nous avons mis à jour notre politique de parrainage et de mécénat qui définit nos missions, notre cadre de fonctionnement, nos lignes directrices et formalise les rôles et responsabilités de nos parties prenantes. Notre charte de parrainage et de mécénat (sponsoring) est transparente et mise à la disposition du public sur notre site Internet www.spuerkeess.lu/sponsoring.

Dans le cadre de ses activités de parrainage et de mécénat, Spuerkeess accorde en fin d'année des dons d'un montant minimum de EUR 50.000 à des associations caritatives.

En 2023, nous avons été fiers de soutenir :

- Op der Schock asbl (inclusion de personnes présentant un handicap mental dans des ateliers protégés et magasins).
- Co-labor (réinsertion de personnes sans emploi dans la vie professionnelle et sociale à travers des projets écologiques).
- Parkinson Luxembourg (information sur la maladie, soutien aux personnes atteintes et à leurs proches et gestion du centre de recherche « La Tulipe »).
- Association Luxembourgeoise pour la Protection des Animaux (ALPA) (protection des animaux).
- Life asbl (accès au logement, gestion locative sociale et promotion de la colocation).

	2021	2022	2023
% de projets financés pour soutenir les communautés par rapport au financement total	14,91%	15,74%	10,21%
Nombre de projets communautaires soutenus	204	273	309
<i>Dont dons sans contreparties (nombre)</i>	27	29	36
Montant annuel des projets communautaires soutenus (en milliers d'euros)	520	516	652
<i>Dont dons sans contreparties (en milliers d'euros)</i>	78	81	74

Table 56 : Soutien aux communautés



Quelques exemples de projets communautaires :

- Invitation des membres du Tweenz Club et de leur famille au Parc Merveilleux Bettembourg, géré par l'APEMH qui y offre une formation et un travail adaptés aux personnes souffrant d'un handicap intellectuel.
- Parrainage du 90ième anniversaire du Groupement des Sylviculteurs asbl, qui soutient les propriétaires forestiers privés dans l'exploitation durable de leurs bois.
- Promesse de don annuelle à la Salle de Concerts Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte dans le cadre du concert, parrainé par Spuerkeess, du Chicago Symphonie Orchestra, sous la direction de Riccardo Muti.
- Parrainage d'une série d'événements grands publics dans le domaine «Emotions for Life» qui ont permis aux communautés de découvrir une multitude d'artistes : Festival Echterlive organisé par Trifolion, Festival Congés Annulés organisé par les Rotondes, Festival Beautiful Decay à Koerich.

En outre, Spuerkeess soutient l'innovation par le biais de partenariats stratégiques qui rassemblent des initiatives telles que les start-ups et les FinTechs ou des initiatives visant à motiver les jeunes à créer leur propre entreprise (ex. : Nyuko, Fédération des Jeunes Dirigeants).

Nous encourageons nos collaborateurs qui s'engagent pour une bonne cause à soumettre leur projet, afin de gagner un don de EUR 10.000 pour leur association sans but lucratif.

Occasionnellement, nous faisons don de matériel informatique à des personnes aux moyens limités.

Notre engagement culturel s'appuie notamment sur notre galerie d'art contemporain « Am Tunnel », dans laquelle nous organisons des expositions d'œuvres d'art mettant en scène des artistes locaux et internationaux.

Suite au grand succès de l'exposition « De Mains de Maîtres » en 2016 au 19 Liberté, Spuerkeess a cofondé, en 2017, l'association sans but lucratif (asbl) « De Mains de Maîtres Luxembourg », avec Son Altesse Royale la Princesse Stéphanie de Luxembourg, la Chambre des Métiers

du Luxembourg et Monsieur Roland Kuhn. L'asbl vise à valoriser, promouvoir et assurer la transmission des métiers d'art luxembourgeois. Quatre expositions « De Mains de Maîtres » ont eu lieu dans les locaux de Spuerkeess depuis 2016, dont une en 2023.

Expositions

	2021	2022	2023
Nombre d'expositions	Indisponible	Indisponible	4
Nombre de visiteurs	250	2.321	4.408

Table 57: Expositions au sein de nos infrastructures

INNOVATION CAMP

En collaboration avec Jonk Entrepreneuren, Spuerkeess invite, chaque année, une cinquantaine d'étudiants à venir passer une journée à explorer un « business challenge » présenté par la Banque.

Collaboration avec Nyuko, Semaine mondiale de l'entrepreneuriat et Parcours de titans.

En partenariat avec Nyuko, nous promouvons activement la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui vise à inspirer et à soutenir les entrepreneurs.

Depuis 2019, nous avons conclu un partenariat stratégique avec Nyuko pour accompagner les personnes qui se lancent dans l'entreprenariat au Luxembourg. Notre collaboration, destiné à stimuler l'esprit d'entreprise et à promouvoir la création d'entreprises au Luxembourg, consiste à les guider dans la compréhension de l'écosystème entrepreneurial et à établir un modèle d'affaires viable et durable notamment par l'organisation de parcours d'accompagnement, de formation et le déploiement d'activités concrètes de promotion de l'entrepreneuriat local.

Dans le cadre de notre initiative « Meet an Entrepreneur », nous publions, toujours en collaboration avec Nyuko, des articles mensuels qui présentent des entrepreneurs partageant leur expérience et leur parcours de réussite. Ces articles servent de plateforme de présentation de stratégies commerciales efficaces et permettent de fournir des informations basées sur des expériences réelles.

	Nombre de demandes	Nombre de formations
Soutien aux entrepreneurs de Nyuko	537	202

Table 58: Soutien aux entrepreneurs de Nyuko

Le Parcours de titans est un événement, organisé en collaboration avec Nyuko, pour tester la résilience des entrepreneurs, en leur offrant des opportunités de démontrer leurs capacités.

Le nombre de personnes ayant visité les sites Internet portés par Nyuko a atteint les 189.000 en 2023, témoignant de l'étendue de la promotion de l'esprit d'entrepreneuriat.

COLLABORATION AVEC PAPERJAM

Notre partenariat avec Paperjam nous permet de publier des articles fournissant des conseils sur le lancement d'une entreprise. Ces articles abordent des sujets essentiels tels que la création d'un business plan, la gestion d'entreprise et les autres aspects pertinents du démarrage d'une entreprise. Grâce à cette collaboration, nous visons à offrir des informations précieuses et des conseils pratiques aux entrepreneurs en herbe, favorisant ainsi leur parcours vers la création d'une entreprise réussie.

ATELIERS POUR EXPATRIÉS

Les ateliers fournissent aux participants des conseils sur le démarrage d'une entreprise au Luxembourg.

MAISON DE L'ENTREPRENEURIAT

Spuerkeess collabore avec la House of Entrepreneurship pour fournir des conseils et un soutien aux jeunes intéressés à s'engager dans l'entrepreneuriat.

FEMMES EXPATRIÉES

La série d'ateliers sur les connaissances entrepreneuriales est spécialement conçue pour les femmes expatriées, offrant des conférences exclusives organisées en partenariat avec LUX WMN et City Savvy.

EXPOSITION TRISOMIE 21

Le 23 mai 2023, jour où le Luxembourg fêtait sa 8^{ième} édition de la journée de la Diversité, Spuerkeess, en tant que signataire de la charte de la Diversité et désireuse de contribuer activement à créer une société plus inclusive, a organisé, en ses locaux, une exposition de portraits photographiques de personnes porteuses d'une trisomie 21.

Ces photos nous ont été aimablement prêtées par l'ASBL Trisomie21. Maquillées et photographiées par des professionnels, les personnes présentes sur ces portraits nous interpellent sur nos représentations. Le « handicap » résultant, en grande partie, de notre regard et de notre perception de l'autre, cette exposition a été une magnifique opportunité de s'interroger sur nos propres préjugés.

Cette exposition s'est déroulée en collaboration avec l'ASBL Trisomie21 Lëtzebuerg ; association qui fut créée en 2000 et ayant pour vocation d'aider les personnes porteuses d'une trisomie 21 à mener une vie aussi indépendante et comblée que possible ; et ce, dans tous les domaines. Les tâches les plus importantes de l'association sont la promotion de l'autonomie, l'avenir professionnel, les structures d'hébergement, le support des familles concernées, la sensibilisation de la société et l'inclusion.

Madame la Ministre Corinne Cahen nous a fait le grand honneur d'être présente pour inaugurer cette exposition.

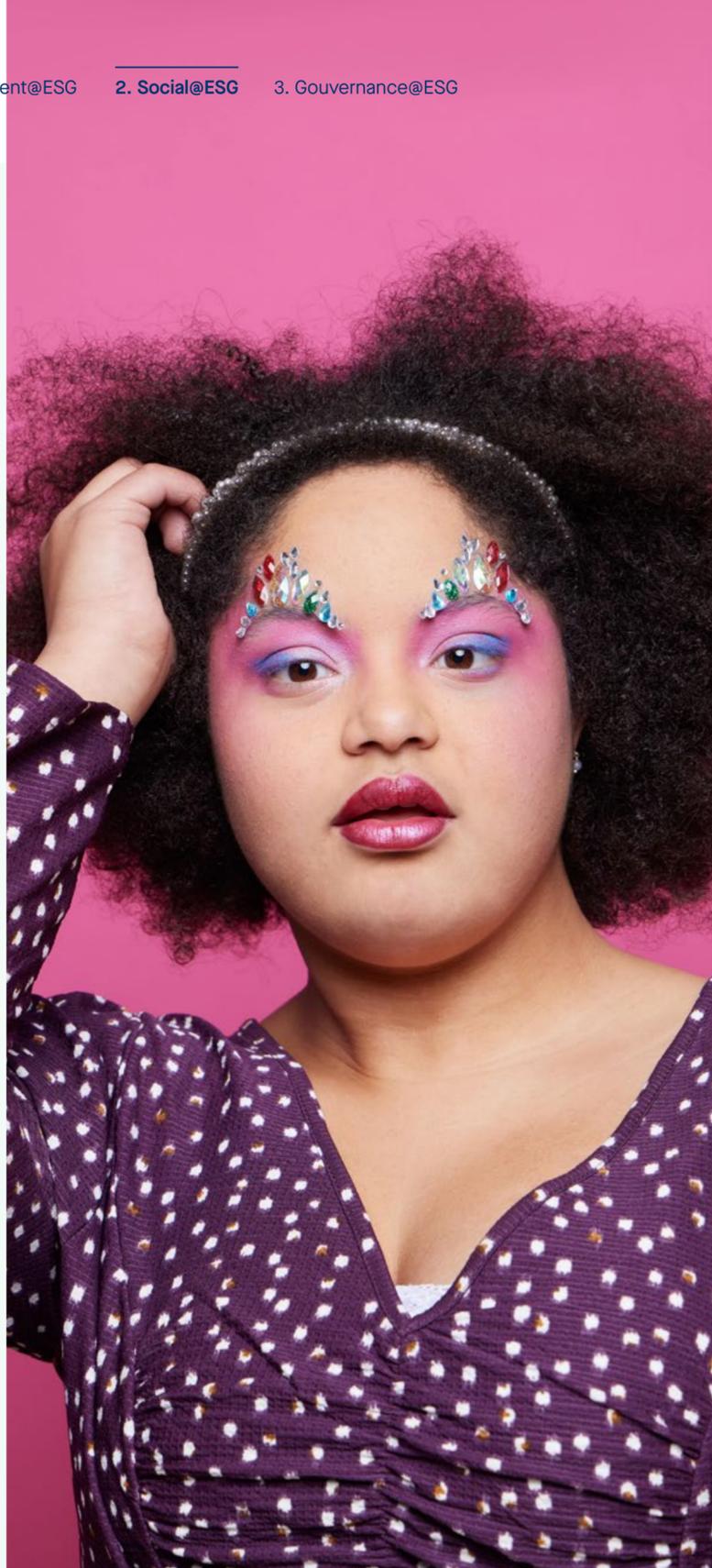


Figure 43 : Photo de l'exposition Trisomie 21
(crédit photo : Meitstudio – Lynn Theisen)

TOUCHPOINTS ASBL

Nous soutenons Touchpoints asbl, qui crée des points de rencontre entre les populations locales et migrantes du Luxembourg afin d'améliorer la coopération entre les deux parties.

DIGIRALLYE

Depuis 2015, DigiRallye est un rallye interactif qui regroupe, deux fois par an, des jeunes de 8 à 12 ans pour leur expliquer les principes de base inhérents à la gestion de l'univers numérique et leur apprendre à utiliser Internet de manière sécurisée et responsable, les sensibiliser aux dangers potentiels et leur montrer comment les éviter et les contourner.

Ce Rallye se concentre sur les 3 messages clés de Bee Secure :

- Internet n'oublie pas !
- Tu es ta propre protection !
- L'Internet, ce n'est pas de la magie, c'est une infrastructure technique.

Cette initiative de démystification du monde digital, à laquelle Spuerkeess s'est associée, a par exemple permis aux enfants d'acquérir les bons réflexes pour détecter les e-mails frauduleux (phishing).

RELAIS POUR LA VIE

Le Relais pour la Vie est une manifestation sportive organisée par la Fondation Cancer dans le but de recueillir des fonds pour la lutte contre le cancer.

Le concept s'appuie sur la création d'une chaîne de solidarité formée par des équipes de personnes qui courent ou marchent en alternance 24 heures d'affilée, sans interruption.

Cette année, le Relais pour la Vie a eu lieu, de façon hybride, les 25 et 26 mars. Les participants ont ainsi eu deux possibilités au choix pour soutenir les patients atteints d'un cancer et leurs proches :

- En présentiel à La Coque : une équipe Spuerkeess, composée de 36 membres, s'est relayée pendant vingt-quatre heures sur la piste de la Coque.
- En connecté : les participants étaient libres de marcher, courir ou pédaler à l'heure qu'ils souhaitaient et autant de temps qu'ils le voulaient.

Spuerkeess a sponsorisé les frais d'inscription à hauteur de EUR 15 par participant !

Les employés ont, en outre, été encouragés à effectuer un don personnel en se rendant sur le site «Trophée de l'espoir» sur la page dédiée à Spuerkeess.

LUXEMBOURG PRIDE

Spuerkeess est sponsor de la Luxembourg Pride. Et ce, depuis 2008, via le soutien à Rosa Lëtzebuerg.

2.3.3 Notre rôle de « Transition Enabler »

Dans le cadre de notre rôle de facilitateur de la transition, Spuerkeess s'évertue à accompagner ses parties prenantes identifiées lors de l'analyse de matérialité ; analyse qui a permis également de définir ce qui devait être implémenté afin de les engager dans la sensibilisation.

Voici quelques-unes des initiatives que nous entreprenons en ce qui concerne les sujets ESG :

La parole aux entreprises

Il s'agit d'entretiens avec des entreprises, clientes de Spuerkeess, qui tablent sur le partage d'expériences authentiques et réalistes. Les clients professionnels sélectionnés sont invités à présenter leurs projets énergétiques rendus possibles grâce au financement Spuerkeess. Ces articles visent à mettre en valeur notre implication et notre soutien dans des projets pour un avenir meilleur.

Why does it matter ?

Le blog bimensuel « Pourquoi est-ce important ? » est une série bimensuelle d'articles qui se concentrent sur les sujets mondiaux liés à l'ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et à la digitalisation. Ces articles visent à promouvoir la transition énergétique en donnant la parole à des experts.

Conférences sur le photovoltaïque

Nous organisons des conférences dédiées à l'énergie photovoltaïque, offrant des idées et des opportunités de partage de connaissances dans ce domaine.

Podcasts Evergreens par Spuerkeess

Notre série de podcasts explore les discussions sur la durabilité, la technologie et l'avenir de la Banque et de la finance, conformément à notre engagement dans ces domaines.

Séminaires et articles de blog

Nous organisons des séminaires et publions des articles de blog pour sensibiliser et promouvoir la responsabilité d'entreprise et la finance durable.

2.3.4 Le SAB (Scientific Advisory Board)

Depuis sa création en 2021, le Comité consultatif scientifique (Scientific Advisory Board ou Comité consultatif de durabilité) travaille en étroite collaboration avec le Strategic and Sustainability Office de Spuerkeess. L'objectif principal de ce Comité consultatif de durabilité est de conseiller la Banque (et de manière plus générale, la Place Financière) dans sa démarche en matière de durabilité, en intégrant scientifiquement la gestion de l'environnement, tout en tenant compte des exigences réglementaires.

Ces thématiques liées au volet ESG nécessitent des compétences scientifiques spécifiques afin d'améliorer les pratiques relatives au climat et à l'environnement dans l'ensemble du secteur financier luxembourgeois. Ces compétences offrent, en outre, l'avantage d'apporter une valeur significative aux projets de Spuerkeess ainsi que d'enrichir le secteur financier et les autres secteurs exposés aux risques environnementaux et climatiques.

Ce projet a reçu le soutien officiel du Ministre luxembourgeois des Finances ainsi que du Conseil d'administration de Spuerkeess et de ses dirigeants.

Aujourd'hui, le Comité consultatif de durabilité de Spuerkeess compte 13 membres scientifiques. Tous les membres du comité partagent une passion commune (la thématique ESG) et s'engagent à contribuer à un monde plus durable avec leurs expertises uniques liées à l'évaluation du cycle de vie et d'impact, la géophysique et la science planétaire, la géographie économique et sociale, la météorologie, la biodiversité, les technologies vertes et l'économie de l'énergie. Outre leurs profils scientifiques, les 13 membres du comité ont tous un lien étroit avec le Luxembourg ; étant citoyen luxembourgeois ou résident depuis quelque temps dans le pays.

Depuis 2021, Spuerkeess a organisé plusieurs réunions avec son Comité consultatif de durabilité ; et ce, afin de notamment relever les défis à court terme posés par les réglementations et directives européennes émises par la Banque Centrale Européenne, la Commission européenne et l'Autorité Bancaire Européenne. Ainsi, un enjeu majeur a été la détermination de l'exposition de certains actifs bancaires aux risques liés au climat et à l'environnement au cours des décennies à venir et selon différents scénarios climatiques. D'autres thématiques couvertes lors des réunions avec le Comité consultatif de durabilité sont : nos politiques ESG, nos émissions CO2 financées, les risques physiques et de transition, l'analyse de double matérialité ou encore le développement d'une méthodologie de nos voies de transition sur les actifs principaux de Spuerkeess.

En 2023, Spuerkeess a en outre organisé, avec le Comité consultatif de durabilité, 4 réunions portant sur des projets innovatifs qui seront présentés courant d'année 2024.

2.3.5 La collaboration avec Greenomy

À la recherche d'un outil permettant à Spuerkeess, en tant qu'institution financière, de répondre aux exigences de la Taxonomie européenne et après avoir consulté différentes sociétés spécialisées dans le reporting taxonomique, Spuerkeess s'est finalement engagée, en décembre 2022, avec la société belge Greenomy. En effet, cette dernière répondait le mieux aux besoins de Spuerkeess.

La plateforme Greenomy est une solution de type « cloud » qui permet à ses clients de collecter des données ESG et de s'équiper pour répondre aux exigences réglementaires européennes (Taxonomie européenne et Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) pour le volet PAI « Principal Adverse Impacts ») en automatisant le calcul d'indicateurs et la production du reporting extra-financier. S'agissant d'une plateforme collaborative permettant de réunir les clients professionnels, les auditeurs, les institutions financières et les data providers, l'objectif est de créer un véritable écosystème dédié aux différents acteurs de la transition énergétique.

Le partenariat avec Greenomy nous permet de renforcer notre position en tant que « Transition Enabler » en offrant à nos clients un package complet de reporting et de consultance (en collaboration avec notre consultant Forethix), tout en promouvant la durabilité au sein de l'économie luxembourgeoise.

Notre premier rapport d'alignement taxonomique publié en 2024 (et portant sur les données 2023) a pu être produit grâce à l'utilisation des fonctionnalités de Greenomy (doit être réalisé avec Greenomy début 2024).



2.3.6 La collaboration avec l'Université de Luxembourg

En décembre 2022, un nouveau partenariat a été conclu entre la Banque et le Centre Interdisciplinaire de Luxembourg pour la Sécurité, la Fiabilité et la Confiance (Luxembourg's Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT)) de l'Université du Luxembourg. Ce partenariat, axé sur l'exploration du potentiel de la Finance Décentralisée (DeFi), permet de développer des technologies financières innovantes et aura des répercussions bénéfiques sur nos clients.

DeFi est une technologie qui permet aux banques et à leurs clients d'établir une relation de confiance dans un environnement purement virtuel. Il s'agit d'un outil optimal pour les clients qui recherchent à la fois l'innovation et la confiance lorsqu'ils s'adressent à leur banque.

La technologie, basée sur l'échange de données en toute confiance, joue un rôle crucial lorsqu'il s'agit de réduire les coûts opérationnels dans le domaine de la finance, en particulier dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe. Ainsi, les concepts basés sur le DeFi offrent notamment de nouveaux moyens pour exécuter automatiquement les opérations de back-office.

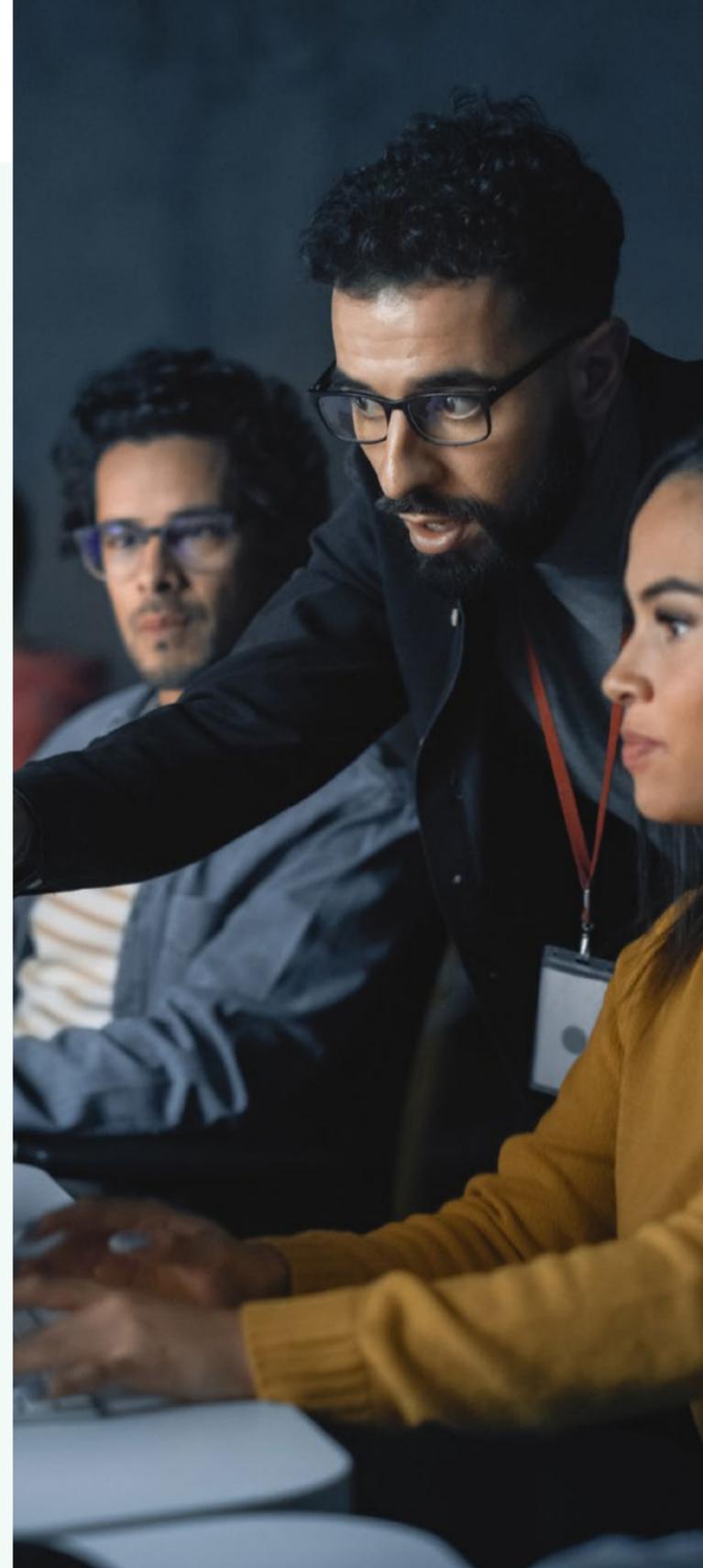
Le partenariat représente une immersion profonde dans la technologie financière innovante (FinTech). L'ampleur de la recherche devrait avoir un impact sur nos clients, toutes catégories confondues.

Cette collaboration étendue comprend quatre projets qui examinent la manière dont le DeFi et la Technologie des Registres Distribués (DLT), sur laquelle il est basé, peuvent être intégrés dans les activités des banques. Les principaux sujets abordés sont : le métavers, les crypto-actifs, la mutualisation des opérations de back-office basées sur la DLT, etc. Autant de domaines d'expertise pour les chercheurs du SnT.

« La stratégie innovante de Spuerkeess et l'expertise du SnT dans ces technologies financières de pointe constituent une combinaison puissante. Lorsque la recherche scientifique est guidée par des applications du monde réel, nous constatons un véritable impact, et ce sera certainement le cas ici », Stéphane Pallage, recteur de l'Université du Luxembourg.

« SnT est enthousiaste à l'idée d'entamer un nouveau chapitre avec son partenaire de longue date : Spuerkeess. Les quatre projets représentent la vision que nous portons à notre travail dans la FinTech et avec le plus grand secteur du Luxembourg », Prof. Björn Ottersten, directeur du SnT.

« Spuerkeess investit et contribue à la recherche d'une technologie qui redéfinit le monde de la finance en étudiant et en expérimentant des cas d'utilisation pratiques pour notre Banque et notre secteur financier », Françoise Thoma, Directeur Général de Spuerkeess.



2.3.7 Le partenariat PCAF

Depuis septembre 2022, Spuerkeess fait partie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF).

« Le PCAF fournit une méthode universelle pour calculer et divulguer l'empreinte carbone de notre portefeuille. Notre objectif est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément à l'Accord de Paris sur le changement climatique », Françoise Thoma, Directeur Général de Spuerkeess.

Un pas de plus vers la transparence, donc. Des rapports approfondis avec des informations et une comptabilité claires font partie de la stratégie ESG de la Banque. Le PCAF nous permet de nous aligner sur une norme de déclaration des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux prêts ou aux investissements.

En d'autres termes, les banques signataires disposent d'une base comparable et sont donc en mesure de suivre une méthodologie standard de l'industrie pour mesurer et déclarer les émissions.

Spuerkeess s'est engagée à adapter ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de l'Accord de Paris sur le changement climatique. En tant que « Transition Enabler », nous visons à aider nos clients à faire la transition vers la durabilité. L'objectif est de réduire constamment notre empreinte carbone en nous appuyant sur des référentiels reconnus.

En adhérant au PCAF, Spuerkeess s'était engagée à publier les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son portefeuille de crédits et d'investissements de 2023. Pari tenu ! Ces informations sont disponibles dans notre Climate Report 2023.

2.3.8 Intégration d'avis d'experts et d'éclairages scientifiques dans nos prises de décision

La Banque collabore avec des experts et groupes de scientifiques en matière ESG dans la définition de scénarios permettant d'anticiper l'impact climatique sur l'environnement commercial, le modèle d'affaires et la stratégie de la Banque.

La collaboration avec LISER

Depuis novembre 2022, la Banque collabore avec LISER (Luxembourg Institute of Socio Economic Research). Cette collaboration a pour objectif d'analyser la résilience de la Banque face aux risques climatiques et environnementaux, à différents horizons, en travaillant sur un double axe risques / opportunités et en adoptant une approche à la fois macro et micro-économique.

L'approche macro-économique consiste à comprendre l'impact des facteurs et des risques environnementaux sur l'environnement commercial, par le biais d'une analyse de la chaîne de valeur. Dans cette approche, les variables prises en compte sont par exemple l'emploi, le pouvoir d'achat, le développement des secteurs industriels, le sentiment de marché. La méthodologie est décrite comme suit :

- Identifier les industries et secteurs clés au sein de l'activité de prêt.
- Déterminer les chaînes d'approvisionnement et d'investissement de ces industries et secteurs clés.
- Associer les modèles et politiques climatiques de pointe aux chaînes d'approvisionnement et d'investissement, en mettant l'accent sur le Luxembourg et la Grande-Région.
- Identifier et répartir les dimensions de risque concernant l'exposition au risque de transition.
- Associer les risques identifiés à leur probabilité de survenance et à leur horizon temporel.

L'approche micro-économique consiste à contrôler la durabilité du modèle économique de la Banque sur différents horizons temporels en analysant l'impact des variables susmentionnées sur les lignes d'activité et les revenus de Spuerkeess. La méthodologie est la suivante :

- Analyser en détail les dépendances, la complexité et la profondeur du portefeuille de prêts de la Banque et des dépôts des particuliers.
- Identifier et distinguer les éléments clés des chaînes de valeur / d'investissement qui alimenteront le modèle et les différents scénarios sur différents horizons temporels.
- Réaliser une documentation transparente concernant les hypothèses sur lesquelles le modèle et les scénarios sont établis.

La démarche s'est articulée en deux temps, avec une première phase essentiellement qualitative, et une seconde phase quantitative.

Les résultats de la première phase ont été révélés en Q4 2023, nous permettant de mieux comprendre les impacts sur le modèle d'affaires de Spuerkeess. Les travaux se sont ensuite poursuivis afin d'apporter une dimension quantitative à ces analyses. Plus de détails sur les résultats de cette analyse de résilience sont fournis dans notre rapport Pilier 3.





La collaboration avec LIST

En mars 2023, Spuerkeess et le LIST (Institut Luxembourgeois des Sciences et Technologies) étaient fiers d'annoncer leur nouvelle collaboration. Celle-ci vise à évaluer et à estimer l'impact potentiel des phénomènes climatiques (inondations et sécheresses) à court, moyen et long terme sur les activités de Spuerkeess (portefeuille de prêts au logement) en tenant compte de l'impact, sur ses clients, de différents scénarios de changement climatique.

Des résultats définitifs couvrant les différents horizons de temps sont attendus pour Q1 2025. Sur base d'une première analyse du LIST, Spuerkeess a conclu qu'elle ne devrait, à court terme (<= 3 ans), pas faire face à d'importants impacts financiers provenant de changements climatiques. Les résultats de l'analyse en question ont été intégrés au stratégique de Spuerkeess et dans l'exercice de budgétisation.

Les études se concentrent uniquement sur le Luxembourg et sont basées sur les modèles climatiques régionaux du LIST. Le changement climatique et la dégradation de l'environnement font peser des risques croissants sur l'écosystème, mais aussi sur les actifs des banques. LIST et Spuerkeess se sont donc associés pour permettre la cartographie des risques en tenant compte des projections futures du changement climatique.

« Chez Spuerkeess, nous pensons que notre rentabilité est étroitement liée à la durabilité et que nous devons faire passer les personnes avant le profit. En fournissant à nos clients des scénarios de risques d'inondation, nous protégeons leurs intérêts et les aidons à planifier un avenir plus sûr », Françoise Thoma, Directeur Général de Spuerkeess.

« Au LIST, la durabilité est l'un des principaux défis sociétaux que nous voulons relever. Depuis plus d'une décennie, nous avons développé une expertise de renommée mondiale en matière de télédétection et de cartographie des zones à risque, notamment celles qui sont sujettes aux inondations. Notre objectif commun est de favoriser la transition durable. Spuerkeess a l'une des plus grandes portées du pays ; donc, en termes de durabilité, ce partenariat aidera le Luxembourg à avancer dans la bonne direction », Thomas Kallstenius, Directeur Général de LIST.

Au cœur du projet, le LIST créera une base de données pour l'évaluation du changement climatique, mettra en œuvre des modèles climatiques régionaux en fonction de différents scénarios de changement climatique et, enfin, calculera les cartes de risques d'inondation pour chaque scénario. La zone pilote sélectionnée est la plaine d'inondation de la rivière Alzette située entre les jauges fluviales du Pfaffenthal et d'Ettelbrück. Spuerkeess convertira les cartes d'aléas du LIST (c'est-à-dire l'étendue de l'inondation, la profondeur de l'eau, la vitesse d'écoulement) en cartes de risques d'inondation (c'est-à-dire les biens touchés par les inondations pour chaque scénario). Les clients de Spuerkeess ont, ainsi, la possibilité d'être informés des risques potentiels d'inondation en tenant compte des scénarios climatiques futurs.

« Ce partenariat permettra à la Banque d'anticiper, dans l'intérêt de la Banque et de ses clients, les bâtiments qui pourraient être situés dans une future zone inondable, en raison du changement climatique », Rudi Belli, Head of Sustainability Office chez Spuerkeess.

Selon la licence d'évaluation des risques d'inondation de Spuerkeess, la Banque peut partager les informations sur les risques d'inondation avec les autorités de régulation telles que la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier – autorité de réglementation financière luxembourgeoise) ou la Banque Centrale Européenne (BCE), mais il n'y aura pas d'exploitation commerciale des cartes et donc pas de gain financier.

Conclusions

Le résultat des analyses qui sont menées avec LIST et LISER permettent d'évaluer les potentiels impacts financiers devant être pris en compte dans la planification budgétaire et dans l'allocation du capital. Il s'agit d'éléments essentiels pour gérer de manière adéquate les risques environnementaux.

Spuerkeess tiendra ainsi compte de l'impact des facteurs et des risques climatiques et environnementaux sur son environnement commercial, son modèle d'affaires et sa stratégie, dressera un plan d'action et d'atténuation des risques et définira des objectifs mesurables qui seront transposés dans sa planification financière et suivis par des indicateurs clés de performance (KPI).

2.4 Informations qualitatives sur le risque social

2.4.1 Stratégie et processus d'entreprise

a) Adaptation de la stratégie de manière à intégrer les facteurs et risques sociaux afin de déduire l'impact du risque social sur l'environnement, le modèle d'affaires, la stratégie et la planification financière de Spuerkeess

Suite à une analyse d'impact sur ses activités de :

1. gestion des ressources humaines
2. chaîne d'approvisionnement
3. d'investissement et de financement

Spuerkeess a défini une feuille de route priorisant les actions permettant de combler les écarts avec la proposition de directive de diligence raisonnable appliquée aux entreprises (Corporate Sustainability Due Diligence Directive – CS3D), afin d'en assurer la conformité de la Banque, d'ici son entrée en vigueur.

L'un des aboutissements de cette analyse est la définition de politiques responsables encadrant l'activité de ressources humaines et d'achats et de gestion de fournisseurs, publiées fin de l'année 2023. La politique relative au financement et à l'investissement a été publiée début d'année 2024.

Pour son activité d'investissement, la politique responsable en matière d'investissements répond déjà aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC) pour être conforme à la directive CS3D ; notamment par l'application, depuis 2022, de la politique d'exclusion : les titres d'émetteurs faisant l'objet de controverses sévères contre l'un des dix principes sont exclus des activités d'investissement dans le portefeuille propre, de l'univers de conseil en investissement et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille de la Banque. Le mécanisme d'exclusion du type « controverses » est présenté au chapitre relatif au cadre de développement durable pour nos solutions bancaires.

b) Objectifs, cibles et limites permettant d'évaluer et de traiter le risque social à court, moyen et long terme ainsi que l'évaluation de la performance par rapport à ces objectifs, cibles et limites, y inclus les informations prospectives dans la conception de la stratégie et les processus de l'entreprise

Spuerkeess a comme objectif d'appliquer strictement sa politique d'exclusion afin de limiter l'impact négatif sur le volet social.

Pour pouvoir mitiger les risques sociaux, la Banque a intégré dans sa politique d'exclusion un critère qui exclut les contreparties violant diverses normes, telles que :

- Le Pacte mondial des Nations Unies
- La Charte internationale des Droits de l'Homme
- Les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

À noter qu'il faut que les controverses soient sévères (suivant l'arbre de décision communiqué dans la politique) pour être exclues.

c) Politiques et procédures relatives à l'engagement direct et indirect des nouvelles contreparties ou des contreparties existantes sur leur stratégie d'atténuation et de réduction des activités socialement néfastes

Investissement : Un engagement direct par les émetteurs internationaux dont Spuerkeess détient des titres en portefeuille est assez difficile à établir en raison de la taille de Spuerkeess.

Financement : Intégration graduelle de plus de données climatiques et environnementales dans le processus d'octroi de crédit. En raison de la multi-bancarisation de nos clients, il est judicieux d'impliquer les parties prenantes concernées (Association des Banques et Banquiers Luxembourg (ABB), Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg (ACA), banques, Chambres professionnelles, experts divers, etc.) pour déterminer ensemble une approche harmonisée pour la clientèle Corporate et PME.

Le processus d'enrichissement de la qualité et de la quantité des données est un processus qu'il est difficile de planifier. Il est certain que l'entrée en vigueur de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), en 2025, accélérera ce processus même si son application obligatoire ne concernera, dans une première phase, que les Corporate cotées.

2.4.2 Gouvernance

d) Responsabilités de l'organe de direction en matière de définition du cadre de risque, de supervision et de gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques dans le contexte de la gestion du risque social des contreparties

Un cadre intégré de gestion des risques couvrant les risques sociaux des contreparties est en cours d'élaboration au sein de la Banque. Dans le cadre de l'implémentation progressive de la proposition de directive Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CS3D) seront intégrées, dans la gestion des risques de la Banque ou dans l'évaluation des contreparties de la Banque, les dimensions suivantes :

- i. La dimension « activités au bénéfice de la communauté et la société ».
- ii. La dimension « relations avec les employés et normes de travail ».
- iii. La dimension « protection du client et responsabilité du produit ».
- iv. La dimension « Droits de l'Homme » (couvrant les trois activités : gestion des ressources humaines, chaîne d'approvisionnement et activités d'investissement et de financement).

e) Intégration des mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris les rôles des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et les retours du risque aux organes de direction

Le volet organisationnel de la gestion des facteurs sociaux suivra la mise en œuvre du « Social Risk Framework ».

f) Lignes de reporting et fréquence des rapports liés au risque social

Des lignes de reporting vers le Comité de direction seront développées à fur et à mesure que les données relatives aux facteurs sociaux seront mises à disposition.

g) Alignement de la politique de rémunération avec les objectifs des institutions en matière de risque social

La politique de rémunération est mise à jour annuellement. En vertu du statut du personnel de la Banque, la rémunération variable ne repose pas sur des critères quantitatifs, ceci vaut aussi pour les aspects ESG. Il n'existe en ce sens aucune incitation à la prise de risque par les employés de la Banque et notamment au niveau de la durabilité.

2.4.3 Gestion des Risques (Risk Management)

h) Définitions, méthodologies et standards internationaux sur lesquels repose le cadre de gestion des risques sociaux

Spuerkeess s'appuie en grande partie, pour la définition et la compréhension du risque social, sur le « report on management and supervision of ESG risks for credit institutions and investment firms » publié par l'Autorité Bancaire Européenne (ABE). En outre, la Banque se base sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC) fixant des exigences minimales dans les domaines des Droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. La Banque anticipe aussi, dès à présent, l'entrée en vigueur de la proposition de la directive CS3D laquelle fixe le cadre du framework social.

i) Processus permettant d'identifier de mesurer et de suivre les activités et les expositions sensibles au risque social

La Banque a partiellement intégré la définition et l'analyse des risques sociaux dans le processus d'identification et d'évaluation des risques. Cela concerne à ce stade principalement les risques sociaux liés aux relations avec les employés et aux normes de travail internes, qui font partie du risque opérationnel.

j) Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social

En complément de l'analyse des risques sociaux relatifs aux activités opérationnelles, la Banque mesure le profil des contreparties internationales en fonction de leur implication actuelle dans des activités controversées / ayant un impact négatif, telles que rapportées par les médias, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes. Pour évaluer ces controverses, la Banque s'appuie sur les données d'un prestataire externe spécialisé dans l'étude de données ESG.

Afin d'atténuer (« risk mitigation ») mieux les risques sociaux, la Banque a intégré dans sa politique d'exclusion un critère qui exclut les contreparties violant diverses normes telles que le Pacte Mondial des Nations Unies, la Charte internationale des Droits de l'Homme et les principales conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

k) Implémentation d'outils permettant d'identifier et de suivre le risque social

La Banque utilise principalement des études et données internes pour évaluer les risques sociaux liés aux relations avec les employés. En ce qui concerne la collecte et l'évaluation des controverses en relation avec les activités d'investissement, la Banque dispose de données provenant d'un fournisseur externe.

l) Description de la fixation des limites au risque social et des cas déclenchant un processus d'escalade en cas de dépassement desdites limites

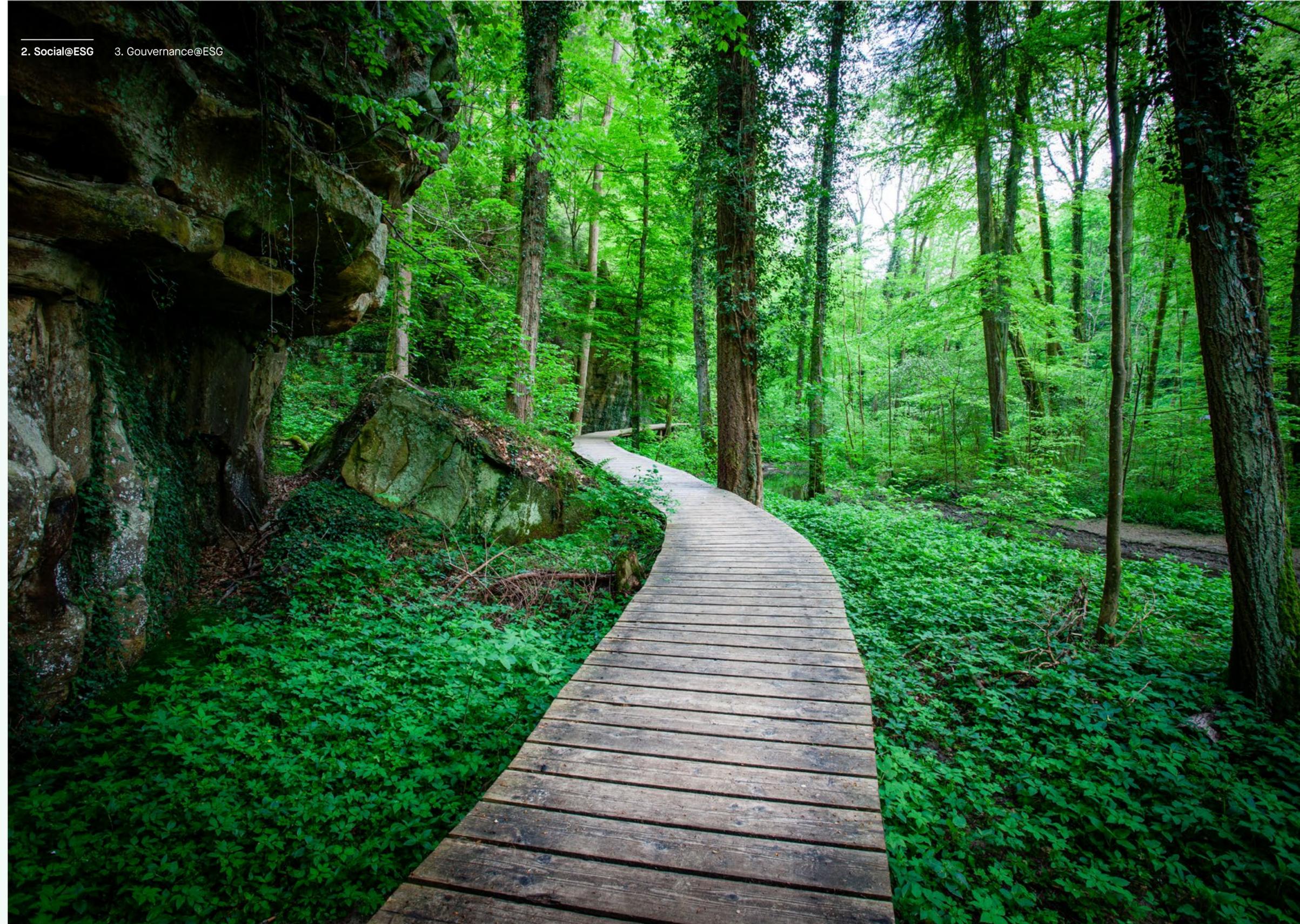
Les seules limites que la Banque a définies pour réduire les risques sociaux sont dans le cadre de la politique d'exclusion. Celle-ci prévoit une exclusion de contreparties en fonction de la sévérité de la controverse et de la violation de diverses normes sociales.

m) Description des liens (canaux de transmission) entre les risques environnementaux, risques de crédit, de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le framework de risques

La Banque a identifié les principaux canaux de transmission (les liens ou interactions) entre les risques sociaux, le risque opérationnel et le risque de réputation. Les risques sociaux peuvent avoir un impact direct sur les employés de la Banque. En outre, la non-conformité et la violation de diverses normes sociales de la part des contreparties et des parties prenantes de la Banque peuvent entraîner un risque de réputation.

2.5 Informations quantitatives sur le risque social

Les informations quantitatives sur le risque social sont renseignées dans notre Bilan social 2023.





3. Gouvernance@ESG

ENJEUX PERTINENTS

6. LA CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES — 6.1 La conduite éthique et responsable
 6.2 La transparence
 6.3 La protection des données et la cybersécurité
 6.4 La rentabilité durable
 6.5 L'engagement avec nos parties prenantes
 6.6 Les Droits de l'Homme

3.1 Gouvernance interne p.94

3.2 Transparence p.94

3.3 Conduite responsable p.94

3.4 Conduite éthique p.96

3.5 Conduite « Client centric » p.97

3.6 Canaux « whistleblowing » (lanceurs d'alerte), de réclamations et respect des lois et règlements p.98

3.7 Gestion des parties prenantes p.100

3.8 Politique de rémunération des employés de la Banque p.100

3.9 Rentabilité durable p.101

3.10 Dépenses durables et maîtrise des coûts p.101

3.11 Cadre de gestion des risques p.102

3.12 Cadre de développement durable pour nos solutions bancaires p.104

3.13 Sensibilisation ESG p.107

3.14 Informations qualitatives sur le risque de gouvernance p.108

3.15 Informations quantitatives sur le risque de gouvernance p.109

3. Gouvernance@ESG

La démarche ESG (Environmental, Social and Governance) s'intègre dans la stratégie globale de la Banque, en même temps qu'elle s'inscrit de manière croissante dans les réglementations en cours et à venir. L'adhésion aux Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative) en 2019 et à la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en 2021 s'intègrent dans cette ambition d'amener Spuerkeess à devenir le leader en tant que « Transition Enabler » au Luxembourg.

La stratégie de la Banque consiste à prendre en compte des préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance afin de les intégrer dans ses actions, ses produits et services ainsi que ses projets. La gouvernance décrite dans le présent document permet de structurer la démarche afin de conserver une vue d'ensemble et de piloter les efforts nécessaires.

La stratégie ESG de Spuerkeess s'appuie sur 5 piliers :

Les piliers « Gouvernance » ainsi que « Produits et services durables » sont classiquement regroupés sous la terminologie de « Finance Durable », laquelle représente une sous-stratégie de la stratégie de développement durable de Spuerkeess. Par « Finance Durable », nous entendons l'intégration des considérations environnementales, sociales et de gouvernance dans la prise de décision d'investissement et de financement aussi bien pour nos activités propres que pour les produits et services proposés à la clientèle de la Banque.

Le pilier « Gestion durable du personnel » a comme ambition de faire de Spuerkeess un « Employer of Choice » et poursuit en interne les objectifs de faciliter la transformation, d'adapter et d'améliorer les qualifications du personnel pour répondre aux défis de la stratégie RH⁵⁸ et de renforcer l'engagement et l'esprit de collaboration au sein de la Banque.

Le pilier « Pratiques internes durables » se traduit par l'engagement de Spuerkeess avec ses fournisseurs, dans un esprit de partenariat, à rendre les chaînes d'approvisionnement plus transparentes et conformes aux Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, tel que fixé par nos engagements et notre stratégie. La Banque veille également à mettre en œuvre les mêmes engagements en interne.

Le pilier « Engagement social » consiste en un programme de développement de l'éducation financière et de la sensibilisation aux thématiques de développement durable, favorisant aussi l'inclusion sociale.

Spuerkeess a choisi une approche fédérée pour sa gouvernance du développement durable. Ainsi, les normes et orientations sont définies de manière centrale et mises en œuvre localement, au sein des services et agences de Spuerkeess. Cette structure permet à la Banque d'assurer une cohérence, tout en maintenant la responsabilité de la bonne application des décisions stratégiques dans les équipes. Elle est basée sur l'équipe du SSO (Strategic & Sustainability Office), centre de compétences pour toutes les questions liées au développement durable et entité en charge des reportings en la matière. Cette équipe contribue à la bonne application des normes et des orientations stratégiques découlant du développement durable et à la diffusion de la culture du développement durable au sein de la Banque, en s'appuyant notamment sur les référents ESG.

Les référents ESG sont désignés au sein des services. Ils participent, avec le SSO, à l'évaluation des impacts des projets de développement durable sur les métiers et relaient la communication concernant les changements au plus près des équipes opérationnelles.



Interview vidéo de Françoise Thoma
Chief Executive Officer

OBJECTIFS 2025

Indicateur (sur base des hypothèses qui soutiennent notre exercice budgétaire sur 3 ans)	2024	2025
Taux annuel moyen d'augmentation de la valeur économique créée (produit net bancaire)	+7%	+7%

Table 59: Objectif d'évolution de la valeur économique créée

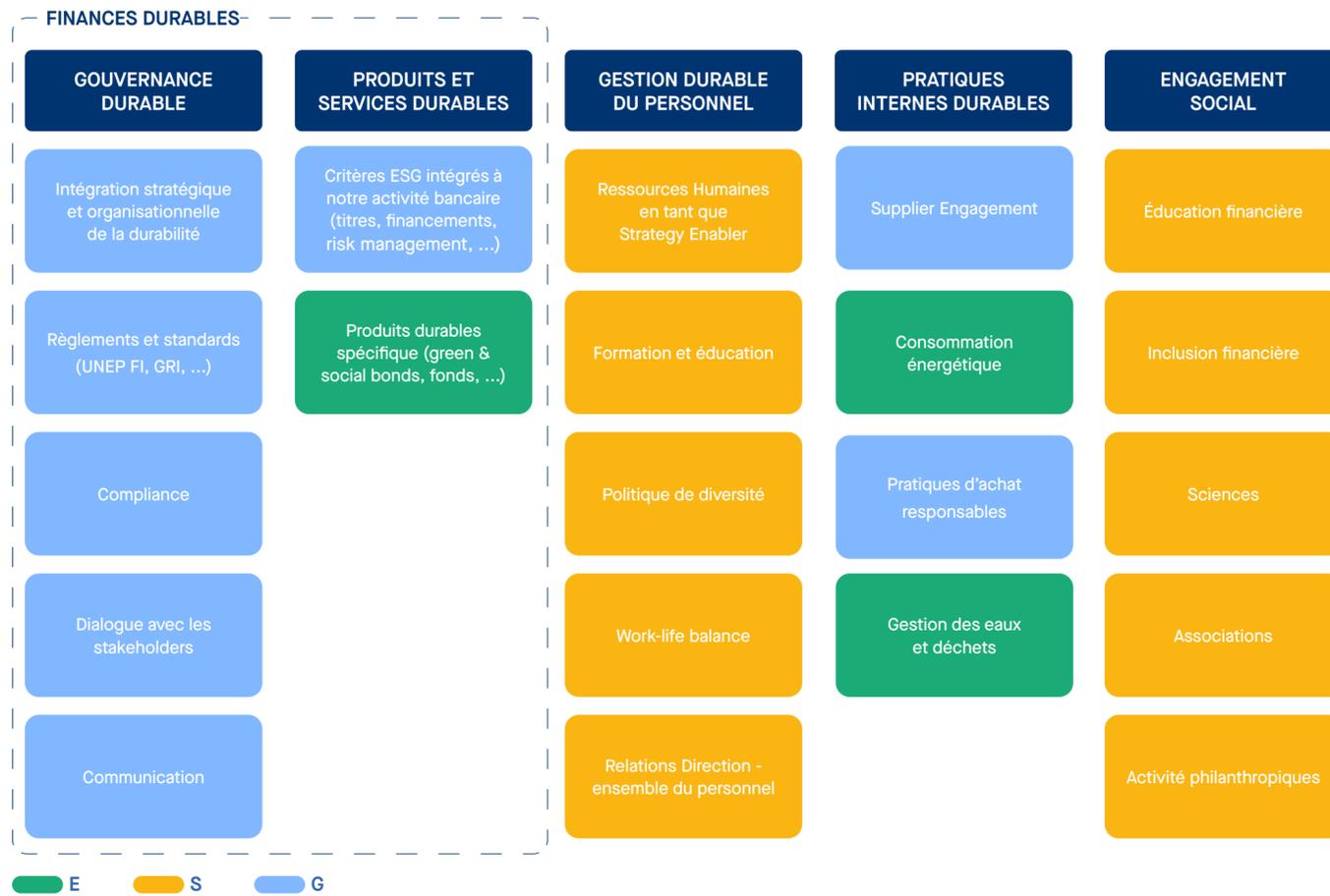


Figure 44 : La stratégie ESG de Spuerkeess

⁵⁸ Ressources Humaines.

3.1 Gouvernance interne

Le Conseil d'administration définit les orientations stratégiques de Spuerkeess et veille à leur mise en œuvre par le Comité de direction. En 2023, les sujets ESG figuraient parmi les points les plus importants analysés par le Conseil d'administration.

Le Comité de direction est en charge de la gestion journalière de la Banque et met en œuvre les orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

La Direction élargie veille à l'atteinte des objectifs de la stratégie en matière de développement durable de la Banque dans les délais impartis. Elle rapporte régulièrement au Comité de direction sur les progrès réalisés par la Banque.

Le SSO au sein du Département « Secrétariat Général » a un rôle central pour notamment arbitrer les controverses pouvant résulter de la politique d'exclusion en matière d'investissement et de prêt ou soulevées par des préoccupations d'éthique. Le SSO intervient en tant que support à la Direction élargie dans la mise en œuvre de la politique de développement durable. Cette entité veille sur la cohérence et le respect des méthodologies. Elle est également en charge de la supervision de la mise en œuvre des nouveaux cadres juridiques relatifs aux thèmes de la durabilité.

Enfin, la fonction Risk Management accroît son implication en raison des exigences réglementaires en matière de finance durable. Ainsi, le Département Risk Management a participé au test de résistance climatique exigé par la Banque Centrale Européenne (BCE). L'objectif de ce test consistait à mettre à l'épreuve la résilience du modèle d'affaires de la Banque afin de comprendre les impacts potentiels sur sa stratégie commerciale. La fonction Risk Management élargira graduellement le périmètre de sa cartographie des risques climatiques et environnementaux dans l'ensemble des opérations de la Banque. Plus de détails sont donnés ultérieurement au chapitre relatif à la Gestion des risques ESG.

3.2 Transparence

En mars 2018, la Commission européenne publiait son plan d'action pour une finance durable. Au cœur de ce plan d'action, trois règlements majeurs améliorent la transparence pour les investisseurs et les clients, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées :

- Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ((UE) 2019/2088).
- Le Règlement sur la Taxonomie ((UE) 2020/852) qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.
- La Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)).

Les sujets ESG suscitent de plus en plus d'attentes et nous déployons des efforts considérables pour prévenir l'écoblanchiment (greenwashing). Pour ce faire, nous allons au-delà du respect du cadre juridique susmentionné. Après avoir signé les Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative) en 2019, Spuerkeess a été la première banque luxembourgeoise à rejoindre la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en 2021.

En tant que banque orientée par des objectifs précis, notre communication d'entreprise se concentre sur le partage clair de nos valeurs afin que nos différentes parties prenantes aient une compréhension commune de notre mission. Nous y parvenons par le biais de canaux de communication digitaux, comme notre site Internet, les réseaux sociaux et les sites d'informations en ligne.

3.3 Conduite responsable

 GRI 2 2-27 2021, GRI 17 BANKING SECTOR

En mars 2018, la Commission européenne publiait son plan d'action pour une finance durable. Au cœur de ce plan d'action, trois règlements majeurs améliorent la transparence pour les investisseurs et les clients, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées :

- Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ((UE) 2019/2088).
- Le Règlement sur la Taxonomie ((UE) 2020/852) qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2022.
- La Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD)), en vigueur depuis 2023.

Les sujets ESG suscitent de plus en plus d'attentes et nous déployons des efforts considérables pour prévenir l'écoblanchiment (greenwashing). Pour ce faire, nous allons au-delà du respect du cadre juridique susmentionné. Après avoir signé les Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative) en 2019, Spuerkeess a été la première banque luxembourgeoise à rejoindre la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en 2021.

En tant que banque orientée par des objectifs précis, notre communication d'entreprise se concentre sur le partage clair de nos valeurs afin que nos différentes parties prenantes aient une compréhension commune de notre mission. Nous y parvenons par le biais de canaux de communication digitaux, comme notre site Internet, les réseaux sociaux et les sites d'informations en ligne.

KPI⁵⁹ Conformité aux législations et réglementations

Indicateur (sur base des hypothèses qui soutiennent notre exercice budgétaire sur 3 ans)	#	Valeur en €
Cas de non-conformité aux législations et réglementations pendant la période de reporting		
Cas pour lesquels des amendes ont été encourues	0	0
Cas pour lesquels des sanctions monétaires ont été encourues	0	0
Amendes pour des cas de non-conformité aux législations et aux réglementations qui ont été versées pendant la période de reporting		
Amendes pour des cas de non-conformité aux législations et aux réglementations survenus pendant la période de reporting actuelle	0	0
Amendes pour des cas de non-conformité aux législations et aux réglementations survenus au cours des périodes de reporting précédentes	0	0

Table 60 : Non-conformité aux législations et réglementations

⁵⁹ Key Performance Indicator.

3.3.1 Intégrité, loyauté, professionnalisme et respect mutuel

Ces valeurs constituent le cœur de notre Code de conduite.



Intégrité

Le Conseil d'administration et le Comité de direction soutiennent la mise en œuvre de la stratégie de la Banque via une conduite des affaires honnête, équitable et transparente.



Loyauté

Le personnel traite les clients de manière honnête et loyale et veille à leur fournir une information appropriée sur les produits et services offerts et sur les engagements réciproques et les risques que ceux-ci comportent.



Professionnalisme

Le professionnalisme requiert que le personnel connaisse et respecte les normes déontologiques de son métier.



Respect mutuel

Les relations de travail sont caractérisées par le respect, la collaboration, l'entraide et l'échange de connaissances et des compétences professionnelles.

Figure 45: Valeurs du Code de Conduite Spuerkeess

Le personnel traite les clients de manière honnête et loyale et veille à leur fournir une information appropriée sur les produits et services offerts, sur les engagements réciproques et sur les risques que ceux-ci comportent. Le professionnalisme requiert que le personnel connaisse et respecte les normes déontologiques de son métier.

Il intervient dans le cadre des limites et autorisations qui lui sont confiées par écrit ou verbalement par l'autorité hiérarchique compétente de Spuerkeess.

Il prend soin de prodiguer les conseils et services dans un esprit de recherche de qualité sans cesse améliorée et d'informer les clients au mieux de leurs intérêts.

Les services que le personnel de Spuerkeess est appelé à rendre à la clientèle sont prestés avec courtoisie, discrétion et promptitude. Une attitude positive dans le comportement et l'application des instructions de service doivent répondre aux exigences de la clientèle.

La confiance que les clients placent dans Spuerkeess et son personnel doit être honorée par la recherche d'une qualité du conseil et du service. Ceci suppose également de la diligence dans la recherche de ce qui profite aux clients, dans l'attention qu'on lui porte et dans l'exécution des transactions.

Chaque membre du personnel doit pouvoir exercer ses tâches quotidiennes dans une atmosphère de dignité et de respect mutuel. Les relations de travail sont caractérisées par le respect, la collaboration, l'entraide et l'échange de connaissances et de compétences professionnelles.

3.3.2 Confidentialité et protection des données

GRI 418: CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS 2016 (418-1)

Spuerkeess tient à construire avec ses clients des relations solides et durables, fondées sur la confiance et l'intérêt mutuels. La protection de sa vie privée et la confidentialité des données à caractère personnel, que le client confie à la Banque, lui sont essentielles. Nous avons élaboré une Politique de protection de données à caractère personnel (« Data Protection Policy »), accessible sur notre site Internet et qui a pour vocation d'informer l'ensemble des parties prenantes sur la manière dont les données qui nous sont communiquées sont traitées tout au long de notre relation. Avec des mises à jour régulières de cette politique, Spuerkeess veille à ce que le traitement des données à caractère personnel respecte strictement la législation applicable, notamment le Règlement général sur la protection des données (RGPD).



La Data Protection Policy de Spuerkeess est consultable via le lien suivant : (https://www.spuerkeess.lu/fileadmin/mediatheque/documents/about_us/Data_Protection/Data_Protection_Policy_FR_02.23.pdf)

	Nombre
Total de plaintes fondées reçues concernant des atteintes à la confidentialité des données clients (fuite de données à caractère personnel)	0
Plaintes provenant de parties prenantes externes (clients personnes physiques) fondées et reçues par l'organisation	0
Plaintes provenant d'autorités de contrôle	0
Total de fuites, vols ou pertes identifiés concernant des données clients	16

Table 61: Plaintes concernant des atteintes à la confidentialité des données

En 2023, Spuerkeess a reçu 4 réclamations relatives à des atteintes à la confidentialité des données clients, dont une par l'intermédiaire de la Commission Nationale de la Protection des Données (CNPD). Après investigation en interne, aucun élément permettant d'établir le caractère « fondé » de ces réclamations n'a pu être identifié. Les intervenants externes ont tous été informés suivant les procédures en vigueur.

3.3.3 Cybersécurité

La digitalisation du monde a progressé et nous constatons une augmentation des cyberattaques sophistiquées. Les causes courantes des violations de la sécurité sont le phishing, le piratage et les logiciels malveillants. En tant que banque responsable, nous devons veiller à la sécurité des données de nos clients, notamment dans le domaine de la banque en ligne. Afin de garantir une sécurité en ligne et mobile adéquate, nous avons mis en place des outils d'automatisation qui nous aident à surveiller et à réagir aux menaces potentielles. Nous maintenons nos logiciels à jour et utilisons des technologies de sécurité de pointe pour garantir les niveaux de sécurité nécessaires. Nous menons régulièrement des campagnes de cyber-sensibilisation pour nos collaborateurs et tenons nos clients informés de toute cybermenace potentielle.



3.4 Conduite éthique

 GRI 17 BANKING SECTOR

Le Code de Conduite de Spuerkeess précise les règles en matière d'éthique professionnelle et de déontologie personnelle et doit être lu conjointement avec les prescriptions de la loi du 24 mars 1989 sur Spuerkeess et la loi du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État telle qu'elle a été modifiée.

Par son engagement et travail quotidien, le personnel de Spuerkeess contribue à la réalisation des missions de Spuerkeess. Suivant les vœux du législateur, ces missions résident dans la contribution au développement économique et social du pays et dans la promotion de l'épargne. Au-delà de cette contribution, le personnel s'engage à œuvrer dans le sens des objectifs de Spuerkeess et à servir avec loyauté, compétence et intégrité les clients de Spuerkeess.

Le Code de Conduite permet ainsi :

- De rassembler l'ensemble du personnel dans une même communauté de valeurs.
- De garantir aux clients un service professionnel de qualité.

Il fournit donc au personnel de Spuerkeess une aide pour mieux assumer ses responsabilités.

Le Code traite 9 grands axes, indiquant pour chacun d'eux les lignes de conduite à suivre.

Ces 9 grands axes sont les suivants :

- Qualité du service aux clients
- Loyauté et prévention des conflits d'intérêts
- Respect des réglementations
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- Protection des données
- Sécurité des Systèmes d'Information
- Comportement sur le lieu de travail
- Utilisation des moyens mis à disposition par Spuerkeess
- Dispositif interne d'alerte (whistleblowing)

Le personnel de Spuerkeess qui exerce un métier sensible (traders en salle des marchés, gestionnaires de portefeuilles, informaticiens) est, en plus, soumis aux règles de déontologie propres à ces professions et au code de conduite particulier qui les concerne en complément de celui-ci.

Nombre d'heures de formations réglementaires :

Formations réglementaires	2023
Sujets IDD ⁶⁰ , MIFID ⁶¹ , AML ⁶² , GDPR ⁶³ , Abus de marché	8.715 Heures

Table 64 : Nombre d'heures de formations réglementaires

Ce qui fait une moyenne de 4,56 heures de formations réglementaires par employé.

⁶⁰ Insurance Distribution Directive (Directive sur la Distribution d'Assurance).

⁶¹ Markets in Financial Instruments Directive (Directive sur les marchés d'instruments financiers).

⁶² Anti-Money Laundering Directive (Directive anti-blanchiment).

⁶³ General Data Protection Regulation (Règlement général sur la protection des données).

3.5 Conduite « Client centric »

Le Pôle UX (User Experience) de Spuerkeess est né de la volonté de la Banque de s'orienter vers plus de centricité client.

Véritable centre de compétences de la discipline UX, le Pôle UX collabore étroitement avec les équipes de développement des produits pour les accompagner à la bonne mise en place de la méthodologie centrée utilisateurs. Les UX Designers sont ainsi amenés, dans cette

approche, à représenter la voix de l'utilisateur tout au long du cycle de vie des produits et services impactés, tant dans l'amélioration continue que dans la conception de nouveaux produits et services.

Le Pôle UX a 3 missions principales :

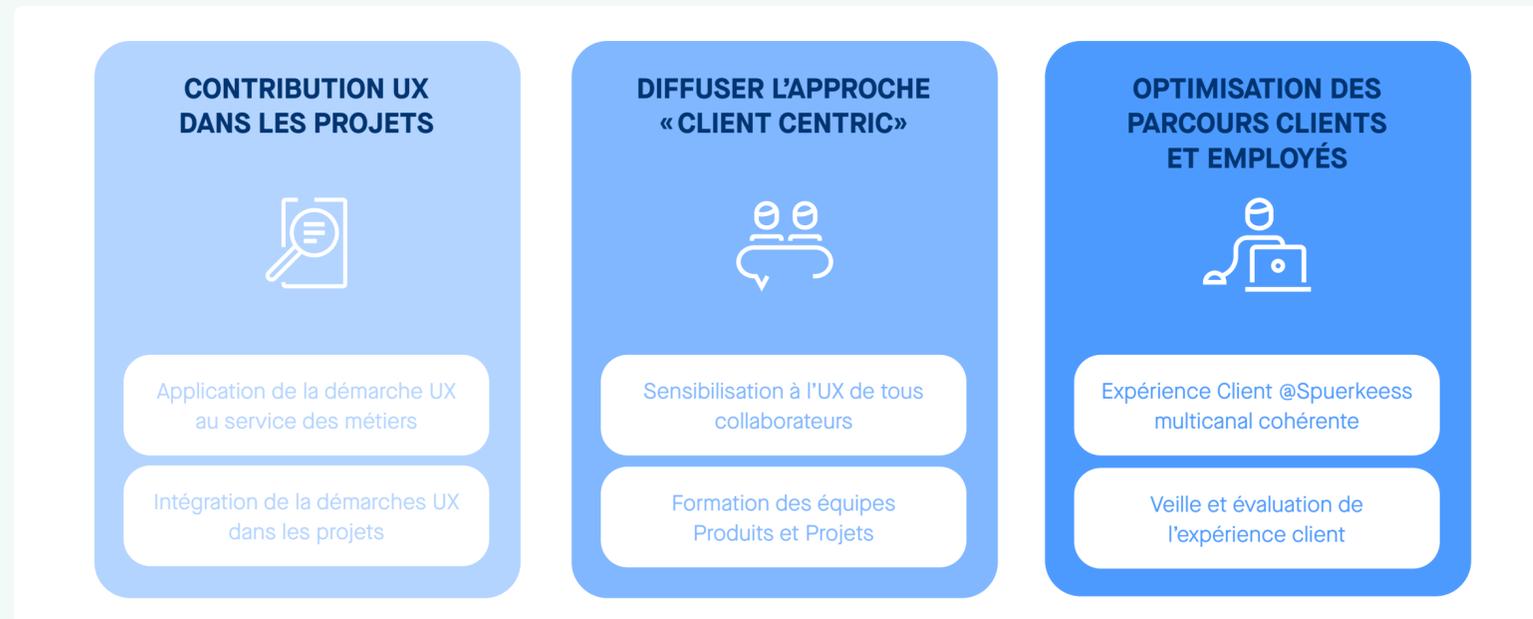


Figure 46: Missions du Pôle UX

Pour mener à bien son travail et transmettre la vision de l'utilisateur, l'UX Designer s'évertue à appliquer ces valeurs dans ses tâches quotidiennes.



Figure 47: Valeurs de l'UX Design

La satisfaction de nos clients

Taux de satisfaction clients suivant Étude ILRES

	2021	2022	2023
Net Promoter Score (NPS)	+42	+36	+42
Performance excellente / très bonne	69%	71%	69%

Table 63: Taux de satisfaction Clients

Taux de satisfaction SDI⁶⁴

	2022	2023
Taux d'appels sondés	37,3%	34,2%
Taux de participation au sondage	8,7%	9,6%
Taux de satisfaction client	94,9%	92,9%

Table 64: Taux de satisfaction SDI

Environ 10% des clients qui contactent SDI participent à notre sondage, après l'appel. Le taux de satisfaction demeure élevé : environ 93% des clients déclarent être satisfaits avec le service offert par SDI.

⁶⁴ SDI = Spuerkeess Direct (Service clients via téléphone et email).

3.6 Canaux « whistleblowing » (lanceurs d’alerte), de réclamations et respect des lois et règlements

 GRI 17 BANKING SECTOR

Canal « whistleblowing »

Un dispositif interne de lanceur d’alerte, faisant partie intégrante du Code de Conduite, a été mis en place à la Banque avec les prescriptions légales applicables en la matière et conformément à la circulaire CSSF⁶⁵ 12/552 ainsi qu’à la loi du 16 mai 2023.

Ce dispositif permet aux collaborateurs internes et externes de Spuerkeess de rapporter, de manière confidentielle, au Chief Compliance Officer désigné pour prendre en charge ces alertes, d’éventuels dysfonctionnements ou manquements comme la violation d’une loi, d’une réglementation ou du Code de Conduite. Ainsi, le Chief Compliance Officer (ou en cas d’absence de ce dernier, son adjoint) est en charge de recueillir ces alertes. La confidentialité du nom du lanceur d’alerte est garantie par le Chief Compliance Officer.

Le dispositif d’alerte sert à signaler des faits (manquements, omissions, violations de lois ou règlements internes / externes) dans le chef du personnel de la Banque ou du personnel externe travaillant pour la Banque, sur base d’un contrat.

Le lanceur d’alerte (auteur d’un signalement) peut être un travailleur indépendant ou non, les actionnaires et les membres de l’organe d’administration, les bénévoles et les stagiaires rémunérés ou non rémunérés, le personnel externe travaillant sous la direction de contractants, de sous-traitants, de fournisseurs mais aussi un tiers tel qu’un collègue ou un proche de l’auteur d’une infraction.

À côté d’un formulaire dédié, tous les moyens de communication pour transmettre une alerte sont recevables. Une adresse mail interne, accessible uniquement au Chief Compliance Officer et son adjoint, est également en place.

Chaque communication est traitée en toute confidentialité. Le Chief Compliance Officer ou son adjoint peuvent mandater le Fraud Protection Office sans toutefois révéler, dans la mesure du possible, le nom du lanceur d’alerte.

Un accusé de réception est adressé au lanceur d’alerte endéans sept jours et une réponse endéans trois mois.

Le lanceur d’alerte est protégé selon les dispositions de la loi du 16 mai 2023. Toute mesure de représailles contre le lanceur d’alerte est interdite et nulle de plein droit.

⁶⁵ Commission de Surveillance du Secteur Financier.



Mécanismes permettant à nos clients de faire part de leurs préoccupations et traitement des réclamations

 GRI2 2-25 2021

La politique actuelle de traitement des réclamations a pour objectif de renseigner une structure interne du traitement des réclamations avec un service dédié pour la centralisation et la désignation d'un membre du Comité de direction comme responsable.

Notre site Internet fournit aux clients des instructions sur la manière de soumettre une plainte / une réclamation ainsi qu'un aperçu de la manière dont les réclamations sont traitées par la Banque. Pour signaler toute préoccupation concernant la conduite des affaires de Spuerkeess, les plaintes et réclamations peuvent être soumises par tout moyen écrit (e-mail, S-Net) ou par téléphone auprès du département Compliance de Spuerkeess. La Banque dispose d'une adresse email externe dédiée, à savoir : reclamations@spuerkeess.lu.

Toute réclamation enregistrée dans notre outil donne lieu, pour le plaignant, à la réception automatique d'un accusé de réception que la Banque s'efforce d'émettre endéans les dix jours ouvrables. Spuerkeess s'engage à ce que les réclamations soient traitées dans un délai d'un mois à compter de la date de réception.

Les réclamations des clients sont traitées de manière objective et diligente (respect des délais). Elles servent aussi à améliorer la relation avec les clients sur base du principe « lessons learned ».

La Banque dispose d'une procédure d'escalade allant jusqu'à l'implication de la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier – autorité de réglementation financière luxembourgeoise) en cas de non-satisfaction du client avec nos réponses. La CSSF reçoit annuellement un tableau reprenant le nombre des réclamations enregistrées ainsi que les mesures prises pour les traiter.

En 2023, Spuerkeess a enregistré 286 réclamations soumises par nos clients et qui ont toutes été traitées et clôturées. 1 réclamation a fait l'objet d'une demande de résolution extrajudiciaire auprès de la CSSF, conformément aux dispositions du Règlement CSSF No 16-07 relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations.

	Nombre
Total des réclamations	286
Réclamations⁶⁶	
Réclamations ne concernant pas un produit ou service précis	110
Réclamations concernant des comptes et services de paiement	61
Réclamations concernant des produits d'épargne	4
Réclamations concernant des crédits à la consommation	3
Réclamations concernant des crédits immobiliers	25
Réclamations concernant des crédits aux professionnels / des prêts d'investissement / des lignes de crédit	2
Réclamations concernant des contrats d'épargne-logement	2
Réclamations concernant des cartes de paiements	28
Réclamations concernant le Web Banking	19
Réclamations concernant les activités d'investissement	16
Réclamations concernant les organismes de placement collectifs	2
Réclamations concernant la Prévoyance-vieillesse	2
Réclamations concernant les garanties bancaires	2
Réclamations autres	10
Total des fraudes	
Fraudes internes	20
Fraudes externes⁶⁷	1.388
Tentatives de fraudes	3.047

Table 65: Nombre de réclamations et fraudes

Dans un environnement marqué par une recrudescence des tentatives de phishing à l'égard des clients, Spuerkeess veille, entre autres mesures, à sensibiliser ses clients face à la menace de divulgation de leurs données confidentielles à des fraudeurs.

⁶⁶ La Banque ne fait pas de distinction entre les réclamations fondées et non-fondées et n'utilise pas ce type de classification.

⁶⁷ Fraudes type phishing S-Net, cartes de paiement.

Respect des lois et règlements

Les problèmes de non-conformité, ainsi que tout autre incident opérationnel, sont analysés par une équipe dédiée au sein du service Gestion des risques non financiers.

Cas significatifs de non-conformité	2
Parmi ceux-ci, ceux liés aux rapports réglementaires qui ont donné lieu à une analyse interne des problèmes	1

Table 66: Statistique sur la non-conformité en 2023

L'incident lié aux rapports réglementaires était dû à une erreur humaine non intentionnelle, dans le cadre de la production du rapport réglementaire « Large Exposure » (LAREX).

Afin d'assurer que les Droits de l'Homme soient également respectés, des travaux sont actuellement en cours afin de compléter le processus d'engagement continu des Droits de l'Homme, qui sera mis à disposition pour l'ensemble de nos parties prenantes, par un canal dédié « Droits de l'Homme » et une catégorisation spécifique pour assurer la collecte et le traitement efficaces des alertes, plaintes et réclamations portant sur ce volet.

3.7 Gestion des parties prenantes

La stratégie d'engagement des parties prenantes est décrite en détails en partie II de ce rapport ; partie relative aux thèmes pertinents. Spuerkeess a prévu d'engager ses parties prenantes de manière annuelle, de sorte à ce qu'une analyse de matérialité puisse être effectuée chaque année.

3.8 Politique de rémunération des employés de la Banque

La politique de rémunération de la Banque découle de son statut d'établissement public autonome. En effet, les agents de Spuerkeess ont un statut de droit public assimilé à celui des employés de l'État. Ce statut leur confère un certain nombre d'avantages.

Spuerkeess se tient à la réglementation concernant les traitements des fonctionnaires et employés de l'État, tout en bénéficiant de certains aménagements liés au statut de la Banque. Ainsi, le statut et les salaires sont définis par la loi du 24 mars 1989 relative à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg ; tandis que la promotion au sein d'une catégorie salariale est basée sur le tableau de promotion des fonctionnaires ainsi que sur les conditions spécifiques de promotion définies par Spuerkeess.

La politique de rémunération est applicable à l'ensemble du personnel de la Banque et prévoit, afin de garantir une gestion saine et efficace des risques, que la rémunération fixe ainsi que l'octroi et le montant des compléments de rémunération (rémunération variable) soient décorrélés de tout critère quantitatif lié à la performance financière ou au résultat financier de Spuerkeess, ni au niveau individuel ni au niveau collectif. Ces rémunérations ne sont, en outre, pas structurées de manière à inciter des comportements ayant un impact sur la situation financière de la Banque ou sur son profil de risque.

Les rémunérations variables accordées aux « preneurs de risques importants » sont validées au préalable par le Comité de nomination et de rémunération, qui veille à ce que ne soit versé aucun complément de rémunération qui pourrait avoir un impact négatif sur un comportement sain en matière de contrôle des risques et / ou sur une attitude indépendante en matière de contrôle des risques dans le processus décisionnel interne et le cadre de gouvernance.

La politique de rémunération garantit une neutralité absolue d'un point de vue du genre ou de tout autre caractéristique distinctive liée notamment à l'orientation sexuelle, la croyance religieuse, la nationalité ainsi que l'origine ou l'appartenance ethnique.

La politique de rémunération fait l'objet d'une révision annuelle. Celle-ci a été approuvée par le Conseil d'administration en mars 2023.

En ce qui concerne la masse salariale, une majeure partie est constituée par des rémunérations et charges sociales.

Écart de rémunération entre les femmes et les hommes sur base de la rémunération brute globale

Niveau de rémunération annuelle brute globale	Écart sur base de la rémunération médiane	Écart sur base de la rémunération moyenne	Écart du personnel identifié sur base de la rémunération médiane	Écart du personnel identifié sur base de la rémunération moyenne
Quartile 1 (inférieur)	-2,41%	-1,84%	Sans objet	Sans objet
Quartile 2 (inférieur à moyen)	3,20%	0,98%	-2,72%	-2,72%
Quartile 3 (moyen à supérieur)	0,59%	0,19%	3,28%	2,05%
Quartile 4 (supérieur)	4,16%	5,19%	3,33%	6,67%
Effectif total / Personnel identifié	12,88%	10,99%	5,38%	7,53%

Table 67 : Écart de rémunération entre les femmes et les hommes sur base de la rémunération brute globale

Nous observons un écart de rémunération entre les femmes et les hommes, mais les grilles de salaires étant identiques pour les femmes et les hommes, celles-ci ne sont pas à l'origine des écarts constatés. Cet écart s'explique plutôt par le fait que la part de femmes exerçant un travail à temps partiel est plus importante que pour les hommes et la part de femmes occupant des postes à responsabilité dans les carrières supérieures l'est moins que pour les hommes.



3.9 Rentabilité durable

GRI 17 BANKING SECTOR

L'objectif global du plan stratégique de Spuerkeess (« Spuerkeess 2025 ») est le suivant :

« *Garantir la rentabilité durable de notre modèle d'affaires* »

La rentabilité durable est un élément clé de la stabilité, représentant l'une des valeurs fondamentales de la Banque. Il constitue donc un élément important de durabilité et est l'un des principaux objectifs de notre plan stratégique.

Outre le contexte de la rentabilité financière pure, Spuerkeess étend donc la notion de durabilité au domaine de l'ESG, comme le souligne sa stratégie en la matière. En effet, la création de valeur (Produit Net Bancaire ou PNB) participe au concept de durabilité en permettant à la Banque d'accroître sa résilience, d'augmenter sa capacité à absorber les chocs thermiques, etc.

L'ensemble de notre création de valeur provient de deux facteurs : les commissions et intérêts perçus par nos financements ainsi que les commissions générées par les placements de nos clients ou de nos fonds propres.

Cette valeur est redistribuée à l'ensemble de nos parties prenantes par le biais :

- Des salaires versés à nos collaborateurs.
- Des frais généraux (principalement en faveur de nos fournisseurs).
- Des investissements communautaires (sponsoring, mécénat humanitaires).
- De la distribution d'une partie de notre bénéfice annuel et des impôts versés à l'État luxembourgeois, propriétaire de Spuerkeess.

Face à une variation des fonds propres de 232,7 millions d'euros en 2023 (contre 188 millions d'euros en 2022 et 776,4 millions d'euros en 2021), la Banque a enregistré une valeur totale distribuée⁶⁸ de 511,7 millions d'euros en 2023 (contre 463,3 millions d'euros en 2022 et 435,1 millions d'euros en 2021).

Dans un souci de cohérence avec les normes comptables adoptées par Spuerkeess au niveau de ses états financiers, la « valeur économique directe générée » selon les normes GRI (global Reporting Initiatives) est assimilée à la notion du « produit bancaire ».

En million d'euros	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Valeur économique créée (produit bancaire) ⁶⁹	647,1	753,9	1.070,8
Corrections de valeur ⁷⁰	-15,2	-115,9	-218,3
Distributions à partir du compte de résultats	-395,1	-403,3	-451,7
Dont frais du personnel	-243,7	-252,8	-271,2
Dont frais généraux autres que les frais du personnel	-97,9	-101,8	-109,5
Dont impôts	-53,5	-48,7	-71,0
Résultat de l'exercice	236,8	234,7	400,8
Variation des évaluations dans les fonds propres ⁷¹	579,6	13,3	-108,1
Résultat global de l'exercice	816,4	248	292,7
Distributions à partir des fonds propres	-40,0	-60,0	120,0
Dont distribution à l'état en sa qualité de propriétaire	-40,0	-60,0	120,0
Valeur retenue après distribution (variation des fonds propres)	776,4	188,0	232,7

Table 68 : Valeur économique directe

⁶⁸ Somme des rubriques « Distributions à partir du compte de résultat » et « Distributions à partir des fonds propres ».

⁶⁹ Produit Bancaire = la somme du résultat d'intérêts, des commissions, des revenus des valeurs mobilières et des résultats sur instruments financiers.

⁷⁰ La rubrique « Corrections de valeur » reprend les corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles, les corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs, les dotations et reprises de provisions, et le résultat sur actifs non courants.

⁷¹ La rubrique « Variation des évaluations dans les fonds propres » reprend l'écart actuariel sur fonds de pension, la variation de l'évaluation des positions de la Banque dans l'économie luxembourgeoise.

3.10 Dépenses durables et maîtrise des coûts

Le « Sustainable Spending Program » a été mis en place au sein de Spuerkeess. L'objectif de ce programme est d'inculquer une culture renforcée de maîtrise de la dépense au sein de la Banque et d'insuffler une réelle volonté d'engagement et une prise de conscience visant à l'instauration d'une culture bénéfique de maîtrise des coûts (« cost containment ») ; et ce, afin de garantir la durabilité de la Banque et sa rentabilité dans le temps.



3.11 Cadre de gestion des risques

Spuerkeess dispose de différents outils pour la détection, l'évaluation, la mesure et la déclaration des risques, à savoir :

- Le processus d'identification et d'évaluation des risques (cartographie des risques).
- Le « Risk Appetite Framework (RAF) » qui inclut le « Limit Handbook ».
- Les stress tests ou tests de résistance.
- L'ensemble des reportings liés à la gestion des risques.

L'ensemble de ces éléments, des processus et documents qui en découlent, constituent le « Risk Management Framework » de Spuerkeess.

3.11.1 Cartographie des risques

Typologie de risques

La typologie de risques de Spuerkeess est regroupée en 5 catégories de risques :

1. Le risque de crédit
2. Le risque de liquidité
3. Le risque de marché
4. Le risque opérationnel
5. Les autres risques (tels que le risque stratégique ou systémique)

Identification des risques

Dans le cadre du pilotage interne des risques, Spuerkeess dispose d'un processus de recensement des risques par lequel elle s'assure que tous les risques significatifs (dans une approche brute, c'est-à-dire sans tenir compte des techniques d'atténuation des risques) soient recensés, a minima annuellement, en établissant un glossaire interne complet de tous ses risques.

Évaluation des risques

Pour chacun des risques recensés, une évaluation est réalisée afin de déterminer sa matérialité dans une approche « **risque net** ». L'objectif primaire de l'évaluation des risques est de catégoriser les risques en fonction de 5 niveaux (de très faible à très élevé) d'impact tels que les pertes potentielles et / ou l'impact sur le ratio de fonds propres de Spuerkeess.

Préparée par le Risk Management sous l'autorité du Chief Risk Officer, l'aperçu de l'évaluation des risques est présenté une fois par an au Comité de direction ainsi qu'au Comité des risques et au Conseil d'administration.

Risques Climatiques et Environnementaux (C&E)

Spuerkeess ne considère pas les risques C&E comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les catégories de risque existantes (énumérées ci-avant). Cette approche a été adoptée dans le Processus d'Identification et d'Évaluation des Risques (P.I.E.R.) de Spuerkeess dans lequel la Banque définit et évalue les risques C&E en fonction de différents horizons de temps.

La Banque reprend la définition des risques C&E donnée par la Banque Centrale Européenne (BCE) et considère que le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont sources de changements structurels qui peuvent exercer une influence sur l'activité économique et, en conséquence, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement sont considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risques :

- Le risque physique : Ce risque fait référence aux effets financiers du changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et la modification progressive des tendances climatiques) et de la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation). Le risque physique peut être qualifié d'« aigu » (acute) quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de « chronique » (chronical) lorsqu'il résulte de changements graduels comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer et la perte de biodiversité.
- Le risque de transition : Ce risque désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de variations du sentiment et des préférences de marché.

L'approche pour identifier et évaluer les risques liés au climat et à l'environnement est organisée autour de trois grands axes :

1. Le portefeuille national (incluant la clientèle de détail, les prêts hypothécaires, le financement d'entreprises nationales, les participations).
2. Le portefeuille international (incluant le portefeuille d'investissement, la banque dépositaire).
3. Les activités propres de la Banque.

Pour chacun de ces axes, Spuerkeess évalue le type de risque C&E (physique et de transition) auquel elle pourrait être directement ou indirectement exposée et les chaînes de transmission sur les risques financiers traditionnels.

Les canaux de transition sont donc les chaînes causales reliant les facteurs de risques climatiques aux risques financiers auxquels sont confrontées les banques. Ils permettent d'expliquer comment les risques climatiques et environnementaux peuvent se matérialiser comme une source d'instabilité pour la Banque. Ces canaux se distinguent entre :

- Les canaux micro-économiques : impacts directs sur les contreparties, les actifs et expositions de la Banque.
- Les canaux de transmissions macro-économiques : impacts directs sur la Banque dus aux effets des risques C&E sur les indicateurs économiques tels que la productivité et / ou la croissance économique.

À noter qu'afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, Spuerkeess a élaboré, au cours de l'année 2022, une politique de risques climatiques et environnementaux qui définit les rôles et responsabilités relatifs à la gestion et l'évaluation de ces risques.

3.11.2 Gestion des risques ESG

Risques physiques

L'une de nos principales activités étant l'octroi de crédits, nous avons analysé l'impact potentiel des inondations sur notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels en :

- Identifiant l'emplacement des garanties de la Banque sur la base de données géographiques.
- Cartographiant ces données en cartes granulaires d'inondations, sur la base de l'utilisation de données historiques relatives aux inondations fournies par Géoportail⁷² ; ce qui nous a permis de définir la probabilité d'occurrence, le nombre et l'exposition des actifs dans les zones d'inondation sur 100 ans et 10 ans.
- Consolidant cette évaluation à l'échelle du portefeuille afin d'évaluer l'exposition totale au risque d'inondation.

Les conclusions de cette méthodologie nous permettent de déterminer les expositions existantes sur les bâtiments financés situés dans des zones inondables identifiées :

Expositions concernées par les inondations

Risque	Inondations 10 ans	Inondations 100 ans	Inondations externes
% des expositions concernées	1,3%	2,9%	4,6%

Table 69: Expositions concernées par les inondations

Granularité des données géographiques utilisées pour les inondations

Qualité des données	Description de la qualité des données	% de l'exposition couverte
1.0	Bâtiment géolocalisé	91,6%
2.0	Recours à la méthode d'approximation : code postal	5,8%
3.0	Recours à la méthode d'approximation : ville	2,6%
4.0	Pas de recours à la méthode d'approximation	0,00%
Total		100,00%

Table 70: Granularité des données géographiques utilisées pour les inondations

Outre cette analyse sur des données historiques et comme expliqué précédemment, Spuerkeess, en étroite collaboration avec le LIST, travaille actuellement à l'établissement d'un modèle prenant en compte des données prospectives basées sur des scénarios climatiques à court, moyen et long terme, permettant de mesurer :

- Les vulnérabilités au niveau des actifs des clients par le biais des inondations.
- L'impact potentiel de ces risques physiques sur le modèle d'affaires de la Banque.

La modélisation préliminaire des scénarios de prêts au logement se limitera à un indicateur de risque d'inondation à l'échelle du client / de l'actif.

Risques de transition

L'ambition de Spuerkeess est de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris ainsi que sur ceux du Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat (PNEC) du Luxembourg et ceux de la Net Zero Banking Alliance (NZBA) en décarbonant progressivement ses activités bancaires et donc son exposition aux risques de transition.

3.11.3 Intégration des risques environnementaux dans le « Risk Appetite Framework »

Spuerkeess adopte par principe un profil de risque défensif. Le niveau de risque défensif est défini dans le « Risk Appetite Framework » et dans un ensemble de limites destinées à gérer et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

En effet, les risques considérés comme matériels auxquels Spuerkeess est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs quantifiables. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par Spuerkeess pour ces indicateurs. Cette approche est, si nécessaire, complétée par un ensemble de limites formelles d'activités, qui donnent une borne absolue à l'intérieur de laquelle la Banque désire opérer sur certains marchés ou secteurs particuliers.

Spuerkeess a également intégré divers indicateurs spécifiques aux risques C&E dans le « Risk Appetite Framework ». La définition des limites et des seuils est toutefois, à ce jour, limitée par la qualité et la disponibilité des données.

3.11.4 Tests de résistance climatique

La banque réalise un certain nombre de stress tests (aussi appelés test de résistance) internes ou externes demandés par le régulateur.

Ils en existent de différents types dont ceux à thématiques particulières comme les stress tests climatiques.

Les premières analyses et résultats, entre autres du stress test climatique de la Banque Centrale Européenne, ont révélé que les risques liés au climat et à l'environnement n'ont pas d'impact significatif sur le profil de risque de capital et de liquidité de Spuerkeess.

L'exposition de la Banque aux secteurs sensibles aux risques de transition et aux émissions de gaz à effet de serre (GES) financées est relativement faible par rapport à nos pairs. En outre, les activités de la Banque ne sont pas situées dans des régions soumises à des risques physiques élevés.

Afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, Spuerkeess est en train de réviser et améliorer ses modèles de risque existants afin d'être en mesure de quantifier les risques liés au climat et à l'environnement. En outre, un cadre de stress test climatique s'appuyant sur les scénarios climatiques NGFS⁷³ permettra à la Banque de mieux évaluer les vulnérabilités à ce sujet. L'objectif de la Banque est d'intégrer des premiers résultats de l'analyse des scénarios climatiques dans l'ICAAP⁷⁴ publié en 2024.

3.11.5 Reporting

Pour compléter le dispositif de gestion des risques de Spuerkeess, l'analyse et le suivi des risques sont également effectués à travers un ensemble de rapports liés à la gestion des risques.

⁷² Géoportail est le géoportail national officiel du Luxembourg. Il s'agit d'une plateforme gouvernementale permettant de collecter, décrire, montrer et fournir des données géospatiales et des produits connexes (geoportail.lu).

⁷³ Network for Greening the Financial System: scénarios explorant la transition vers une économie bas carbone et les impacts physiques du changement climatique sous différentes hypothèses, dans le but de fournir un cadre de référence commun aux Banques Centrales et aux autorités de surveillance.

⁷⁴ Internal Capital Adequacy Assessment Process.

3.12 Cadre de développement durable pour nos solutions bancaires

Le cadre de développement durable dans lequel évoluent nos solutions bancaires est délimité par nos politiques internes.

Sauf exception, les politiques de la Banque sont validées par le Comité de direction et approuvées par le Conseil d'administration.



3.12.1 Notre politique de traitement des exclusions et des controverses

Cette politique interne définit la liste des secteurs à haut risque climatique que la Banque exclut de ses financements et investissements, ainsi que le processus d'exclusion basé sur les controverses liées au Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC). Ce processus s'effectue grâce à un outil développé par une agence de notation extra-financière.

Les exclusions du type sectoriel

Afin de limiter les flux financiers vers les activités à impact négatif, Spuerkeess a exclu de ses activités d'investissement dans le portefeuille propre, de l'univers de conseil en investissement et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille :

- Les entreprises dont le chiffre d'affaires provenant des activités liées au charbon (ex. : production de charbon et production de l'électricité issue du charbon) est supérieur à 10% de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.
- Les entreprises dont les revenus provenant des combustibles fossiles non conventionnels (ex. : l'extraction et la transformation de sables bitumeux et l'extraction de gaz de schiste) sont supérieurs à 5% de l'ensemble de leur chiffre d'affaires.
- Les producteurs d'huile de palme dont la production d'huile de palme RSPO (label « Roundtable on Sustainable Palm Oil ») non certifiée dépasse plus de 10% de leurs revenus.
- Les entreprises impliquées dans la déforestation (exclusion des entreprises forestières et papetières sans pratiques de compensation durable).
- Les fabricants d'armement controversés.

Les exclusions du type « controverses »

Spuerkeess utilise un mécanisme, mis en place par un prestataire externe spécialisé dans l'étude des données ESG, qui vérifie les implications actuelles d'un émetteur dans des activités controversées ayant un impact négatif, telles que rapportées par les médias, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties prenantes.

Dès détection d'une controverse, la Banque prend en compte un ensemble de critères pour classer l'impact de cette controverse. Ces critères sont les suivants :

- Le type (structurel ou non-structurel) de controverse.
- Le degré de sévérité.
- Le statut (encours).
- Les normes et conventions internationales ayant été violées, définies selon les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC).

Les titres d'émetteurs faisant l'objet de controverses sévères (suivant un arbre de décision défini dans la politique) contre l'un des dix principes Pacte Mondial des Nations Unies sont exclus des activités d'investissement dans le portefeuille propre, de l'univers de conseil en investissement et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille de la Banque.

3.12.2 Notre politique de financement et d'investissement responsables

Cette politique définit la stratégie visant à intégrer les risques et opportunités ESG dans nos crédits accordés (portefeuille de prêts) et dans nos investissements obligataires (portefeuille d'investissements), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA) et des Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB)) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative).

Cette politique décrit les engagements, la stratégie et la gouvernance définis à la Banque et visant à l'intégration des critères ESG dans nos crédits (portefeuille de financements ou portefeuille de prêts) et dans nos investissements obligataires (portefeuille d'investissements). L'objectif est de veiller à ce que la Banque poursuive son approche d'amélioration continue afin de réduire les impacts négatifs qui découlent indirectement des activités de financement et d'investissement.

Conformément aux orientations stratégiques et en référence aux aspects liés à la durabilité et à l'ESG, la politique vise à définir nos engagements volontaires d'alignement de notre stratégie commerciale sur les objectifs nationaux et internationaux fixés par l'Accord de Paris sur le climat, les Objectifs de Développement Durable (ODDs) et le Pacte Mondial des Nations Unies. La signature des PRB et l'adhésion à la NZBA s'inscrit également dans cette ambition de faire de Spuerkeess le principal facilitateur de la transition au Luxembourg.

La politique fait également référence à notre rôle de « prêteur socialement responsable », conformément à notre mission sociale. Nos engagements découlant de ce rôle s'expriment notamment lorsque :

- Nous finançons des logements pour les particuliers et notamment pour les personnes achetant leur première maison.
- Nous aidons les particuliers à planifier leur épargne future.
- Nous évitons à nos clients de s'endetter trop lourdement au moment de leur accorder des prêts.
- Nous participons activement à la sensibilisation des jeunes sur la nécessité de l'épargne et de la planification financière sous tous ses aspects.
- Nous soutenons le développement des entreprises locales, notamment en finançant les petites et moyennes entreprises.
- Nous agissons en tant qu'entreprise citoyenne en accordant des financements aux autorités publiques et parapubliques locales.

La politique est alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, plus particulièrement sur les objectifs 8 sur le travail décent et la croissance économique, 12 sur la consommation et la production responsables et 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

Les activités couvertes par la politique sont les crédits accordés à nos clients inclus dans notre portefeuille de financements et les investissements en obligations inclus dans le portefeuille d'investissements de la Banque. La politique d'investissement de la Banque en matière de gestion d'actifs pour les comptes clients est détaillée dans une politique d'investissement distincte.

Au niveau du portefeuille de financements de la Banque, la performance ESG est prise en considération dans le cadre des processus d'octroi, de tarification, de suivi et de prise de décision.

Grâce à ce reporting, nous nous assurons que nos opérations respectent notre engagement en faveur de pratiques de financement responsables et que nous mesurons les progrès accomplis par rapport à ces engagements.

3.12.3 Notre politique générale relative à la gestion du risque de crédit

Cette politique a pour objectifs :

- De décrire le cadre, les principes directeurs et les rôles et responsabilités des parties prenantes impliquées dans les processus de gestion de risque de crédit.
- De promouvoir et de diffuser une culture du risque de crédit saine au sein de Spuerkeess.
- D'exposer l'approche appliquée par Spuerkeess en matière de gestion du risque de crédit lié au climat, à l'environnement et aux considérations sociétales.

Cette politique s'applique aux processus en relation avec les expositions du périmètre national et international. Elle concerne notamment :

- Les crédits et prêts à la consommation.
- Les prêts au logement.
- Les financements de la clientèle professionnelle (prêts et crédits), de la clientèle institutionnelle et du secteur public.
- Les garanties bancaires et les garanties d'achèvement.
- Le leasing financier.
- L'Equity Bridge Financing.
- Les expositions du portefeuille international de Spuerkeess.

Au niveau de la gestion du risque de crédit, les objectifs de Spuerkeess, en termes de prise en compte des facteurs environnementaux et sociaux de la Politique de développement durable (SGE), sont mis en pratique :

- Dans la Stratégie Sectorielle Intégrée et la Heatmap sectorielle de Spuerkeess.
- Dans l'évaluation des biens immobiliers financés ou pris comme sûretés par Spuerkeess.
- Dans les procédures d'octroi et plus particulièrement dans l'évaluation des risques climatiques (et en particulier du risque de transition) de la clientèle professionnelle.
- Dans la tarification des produits de financement via :
 - Les coûts du risque.
 - Des incitants financiers pour les projets avec des impacts climatiques positifs.
- Dans le monitoring du risque de crédit, via la prise en compte des menaces sectorielles et les éventuelles dépréciations immobilières.

3.12.4 Notre politique de publicité et de marketing équitables

Cette politique décrit les principes généraux que la Banque s'engage à respecter afin de garantir une publicité et à un marketing équitables. En effet, il est important que nos clients puissent prendre des décisions éclairées sur nos produits et services. Les informations que nous fournissons doivent donc être transparentes, claires, accessibles, exemptes de toute discrimination et durables.

Spuerkeess s'engage à mettre en œuvre des pratiques de marketing responsables qui répondent aux normes les plus strictes fixées par les réglementations et les codes de conduite externes.

Cela fait partie de notre ADN de communiquer avec la société de manière éthique et transparente par le biais d'un marketing responsable dont la durabilité est une partie importante, entièrement intégrée.

Grâce à nos pratiques en matière de publicité et de marketing, nous nous efforçons :

- D'encourager les dépenses responsables.
- De lutter contre le surendettement et d'aider les consommateurs à gérer leurs finances de manière raisonnable et durable.
- De ne pas suggérer qu'il est facile de rembourser un prêt.
- De sensibiliser le grand public aux questions et opportunités liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Cette politique est alignée sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODDs) des Nations Unies, plus particulièrement sur les objectifs 12 sur la consommation et la production responsables et 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs.

Politique de gestion des produits bancaires de détail et privés

Pour les produits dédiés aux clients particuliers, la Banque se conforme aux réglementations en vigueur relatives à la gouvernance et à la supervision des produits bancaires de détail.

En 2022, une équipe dédiée à la gestion des produits a été créée dans le but de développer et d'innover nos solutions commerciales pour les clients particuliers, en mettant l'accent sur l'approche centrée sur les clients. Les clients sont impliqués dès le processus de conception des produits et services, dans le développement et la mise en œuvre. Ces derniers ne sont proposés qu'aux marchés cibles prédéfinis par notre réseau de distribution (conseillers) qui fournit des informations justes, compréhensibles et transparentes aux clients.

Veille réglementaire

Nous nous tenons au courant des nouvelles réglementations grâce à une séance mensuelle de veille réglementaire avec un expert externe et grâce à une analyse interne permanente effectuée par une équipe spécialisée. Les évolutions réglementaires affectant nos solutions commerciales sont mises en œuvre dans les délais impartis.

Nos politiques de communication et de publicité

En tant que marque forte, nous nous efforçons d'être décents, justes et sincères. Nous communiquons avec un juste sens de la responsabilité sociale et professionnelle et ne faisons pas de publicité comparative. Notre communication s'efforce de maintenir la confiance et l'image que le public a de Spuerkeess. La Banque a donc adopté une politique interne qui décrit nos lignes directrices en matière de production / publication de nos supports de communication et adhère, en outre, à des références externes :

- Code des pratiques publicitaires de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (2018).
- United Brands Association (UBA), association belge pour les marques.
- Conseil de la Publicité du Grand-Duché du Luxembourg.

Ces politiques sont conçues pour empêcher la publication et la communication d'informations incorrectes, trompeuses, mensongères et incohérentes par l'intermédiaire de nos propres médias et des médias payants, ainsi que pour maintenir nos canaux de communication à jour.





3.13 Sensibilisation ESG

En tant que Banque orientée par des objectifs précis, notre communication d'entreprise se concentre sur le partage clair de nos valeurs afin que nos différentes parties prenantes aient une compréhension commune de notre mission.

Nous y parvenons par le biais de canaux de communication digitaux, comme notre site Internet, les réseaux sociaux et les sites d'informations en ligne. En 2023, nous avons organisé une séance de sensibilisation pour PME à la chambre des Métiers au cours de laquelle des petites et moyennes entreprises (PME) ont révélé les défis auxquels elles sont confrontées dans leur transition vers la durabilité.

Nous avons fait appel aux médias locaux pour accroître la culture générale sur la durabilité. Nous l'avons fait par le biais de conseils hebdomadaires à la radio sur la durabilité et d'interviews dans la presse écrite, dans lesquelles des experts du secteur bancaire et de la durabilité ont donné leur avis sur les dernières tendances en matière d'ESG et de finance durable.

Nous partageons également, depuis cette année et de manière régulière, un glossaire tournant autour de la thématique ESG. Ceci tant vers l'externe qu'au niveau de nos employés internes que nous sensibilisons à une éducation durable via notre Blog accessible sur notre Portail Employés. Comme Spuerkeess place la durabilité au cœur de ses activités, nous veillons en effet également à ce que nos collaborateurs soient très impliqués dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'action climatique. Nous visons ainsi à doter nos collaborateurs des connaissances, des compétences et de l'état d'esprit nécessaires pour mettre la durabilité en pratique, tant en dehors que sur le lieu de travail. À cette fin, Spuerkeess a élaboré un programme d'apprentissage en matière de durabilité qui a débuté cette année. Des formations générales sur les sujets ESG ont donc été lancées pour tous les membres du personnel, sous forme d'apprentissage en ligne, ainsi que des formations ESG spécifiques axées sur l'activité et la pratique. Ces formations seront continuellement mises à jour en fonction de l'évolution de la réglementation.

En mai 2022, Spuerkeess organisait sa première édition de plogging. Le plogging est une activité citoyenne de nettoyage qui se décrit comme une combinaison de jogging et de ramassage de déchets. Apparu en tant qu'activité organisée en Suède vers 2016, le plogging se compose du mot suédois « plocka upp » (ramasser) et du mot jogging.

Cette première édition ayant été une réussite, Spuerkeess a décidé de réitérer l'événement et a organisé sa deuxième édition en septembre 2023. Le nombre de mégots et autres déchets que nous avons ramassés étaient considérables, mais cela n'a pas affecté le moral des troupes qui ont participé à cette action citoyenne dans une ambiance collégiale et des plus plaisantes. Nous avons donc la ferme intention de réitérer cette initiative !

Un autre projet de sensibilisation, qui a vu le jour chez Spuerkeess, est le projet « Zéro mégot ». Un partenariat a été noué avec la société Shime Luxembourg afin de collecter les mégots de cigarettes de nos collaborateurs et de les recycler. Les mégots, ainsi collectés, sont traités, nettoyés avec de l'eau (donc dépollués) et transformés en mobilier urbain, comme des tables et des bancs.

Ce partenariat date de 2020 et grâce à celui-ci, Spuerkeess a pu collecter 40,5 kg de mégots de cigarettes en 2023, pour sa quatrième année de collaboration.

3.14 Informations qualitatives sur le risque de gouvernance

3.14.1 Gouvernance

a) Prise en compte des institutions dans leur dispositif de gouvernance de la performance de la contrepartie, y inclus les comités impliquant les organes de gouvernance les plus élevés, les comités responsables de la prise de décision en matière de thèmes économiques, environnementaux et sociaux

Par « contrepartie », nous entendons nos correspondants bancaires, notre clientèle (hors clientèle Retail) ainsi que les émetteurs de titres dont nous détenons des positions titres. Nous tenons également compte des fournisseurs et des sous-traitants (en raison du risque de réputation).

Pour les correspondants bancaires, les questionnaires utilisés dans le cadre de notre Due Diligence envers les sous-dépositaires titres, qui sont des questionnaires standard « Association of Financial Markets in Europe », contiennent une rubrique relative à la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Au niveau de l'activité prêts nationaux, un dispositif est en cours d'élaboration, dans le processus d'octroi de crédit, permettant de collecter entre autres des informations ESG relatives au projet financé et relatives à la contrepartie ; informations qui seront intégrées dans l'évaluation du risque de crédit. Des réflexions sont en cours pour l'intégration des aspects ESG pour les financements immobiliers des entreprises.

Au niveau de l'activité d'investissement, la Banque a implémenté les dispositifs suivants :

- Prise en compte des exclusions par contrepartie, sur base de l'appartenance sectorielle et de la sévérité de la controverse.
- Lorsque l'information est disponible, prise en compte de la moyenne des « credit ratings » de la contrepartie ; moyenne fournie par les data providers. Le credit rating est considéré comme une donnée fiable dans la mesure où cette donnée intègre une évaluation qualitative de la gouvernance parmi d'autres éléments.

Pour l'activité de conseil d'investissement (Private Banking), le rating ESG d'un émetteur est un critère déterminant pour intégrer un titre dans la liste des titres recommandés.

Pour notre activité d'achats et d'approvisionnement, nous avons intégré des critères ESG dans le processus de Due Diligence de nos fournisseurs catégorisés comme matériels et de nos sous-traitants.

La Banque a pris l'engagement d'accompagner certaines sociétés dans lesquelles elle détient une participation (portefeuille propre de la Banque), en partageant ses connaissances et ses méthodologies afin de soutenir leur démarche de durabilité. La Banque entretient un dialogue permanent avec ces sociétés afin de les sensibiliser aux enjeux ESG, de veiller à ce que ces facteurs soient intégrés dans leur organisation et leurs projets et de les accompagner dans leur processus de transition. La Banque a notamment émis des recommandations concernant la modélisation de chemins de transition (« transition pathways ») pour le secteur de l'aviation.

b) Prise en compte par l'institution de l'organe de gouvernance le plus élevé de la contrepartie dans les rapports non-financiers

La notation ESG fournie par notre fournisseur de données étant basée, entre autres, sur les informations divulguées sur les organes de gouvernance dans le rapport de développement durable, la Banque se base sur cette notation pour évaluer le fonctionnement de la gouvernance de la contrepartie. Cette notation est prise en compte pour la constitution de l'univers de conseil d'investissement de la Banque et de l'univers des instruments financiers éligibles au niveau de la gestion de portefeuille.

c) Intégration dans nos dispositifs de gouvernance de la performance de la gouvernance de nos contreparties :

- La Banque a mis en œuvre une politique d'exclusion qui prend en compte les controverses résultant de la violation des normes et conventions internationales, telles que les principes du Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact ou UNGC), les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights (UNGP BHR)).
- La stratégie commerciale et le processus de gestion des risques de la contrepartie sont analysés et évalués dans le cadre de l'évaluation du crédit d'une contrepartie.
- L'inclusion n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La transparence n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La gestion des conflits d'intérêts n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La communication interne sur les préoccupations critiques n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.

3.14.2 Gestion des Risques (Risk Management)

d) Intégration dans nos dispositifs de risk management de la performance de la gouvernance de nos contreparties

- Les considérations éthiques ne sont pas explicitement intégrées dans le processus d'évaluation des contreparties de la Banque. Néanmoins, les violations des normes et comportements éthiques sont identifiées et évaluées dans le cadre du suivi des controverses relatives aux émetteurs et peuvent entraîner une recommandation d'exclusion (suivant arbre de décision).
- La stratégie commerciale et le processus de gestion des risques de la contrepartie sont analysés et évalués dans le cadre de l'évaluation du crédit d'une contrepartie.
- L'inclusion n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La transparence n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La gestion des conflits d'intérêts n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.
- La communication interne sur les préoccupations critiques n'est pas explicitement intégrée dans l'évaluation des contreparties de la Banque.

La Banque poursuit une analyse des liens entre les éléments susmentionnés et les catégories de risque existantes et vise à les intégrer progressivement dans le processus d'évaluation des contreparties de la Banque.

3.15 Informations quantitatives sur le risque de gouvernance

Les informations quantitatives sur le risque de gouvernance sont disponibles dans notre Climate Report 2023⁷⁵.



⁷⁵ Disponible sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.

ANNEXE

1. Politiques de durabilité p.111
2. Index du contenu GRI p.113
3. Tableau de correspondance entre GRI 2021 et ESRS p.116
4. Principes pour une Banque Responsable p.119
5. Taxonomie européenne : Mesure de l'éligibilité (alignement) à la Taxonomie européenne de nos actifs bancaires p.120
6. Glossaire p.121





ANNEXE

1. Politiques de durabilité

Politique	Description et objectifs de la Politique	Publique / Confidentielle	Statut
Environnement			
Social			
Politique relative aux droits de l'homme	Elle décrit le processus d'évaluation des risques en matière de droits de l'Homme, l'identification des questions importantes et la Due Diligence à mettre en place en rapport avec les trois principaux processus de la Banque ; à savoir les Ressources Humaines, les Investissements et les Prêts, ainsi que les Achats.	Confidentielle	Publiée en interne
Politique Ressources Humaines	Elle décrit nos principes généraux et nos objectifs en matière de gestion responsable des ressources humaines (conditions de travail, santé et sécurité au travail, non-discrimination, diversité, formations, rémunération, planification de la succession).	Publique	Publiée
Politique de diversité et d'inclusion	Elle décrit nos principes généraux et nos objectifs pour garantir la non-discrimination et l'inclusion et promouvoir la diversité à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels. Une politique autonome existe qui définit les principes de diversité au sein des plus hautes instances de gouvernance.	Confidentielle	Publiée en interne
Politique contre la discrimination et le harcèlement	Elle décrit nos objectifs et nos principes généraux pour garantir la non-discrimination et prévenir le harcèlement sous toutes ses formes à tous les niveaux hiérarchiques et fonctionnels.	Confidentielle	En cours de validation
Politique de dons et sponsoring	"Elle a comme objectifs de définir les missions, cadre de fonctionnement et lignes directrices du sponsoring et du mécénat de Spuerkeess et de formaliser les rôles et responsabilités des différents intervenants impliqués dans la gestion de cette activité. Cette gouvernance doit servir de cadre pour toutes les activités de sponsoring et mécénat de la Banque."	Publique	Publiée

Politique	Description et objectifs de la Politique	Publique / Confidentielle	Statut
Gouvernance			
Politique de développement durable	"Elle a comme objectifs de définir les missions, le cadre de fonctionnement et les lignes directrices de la stratégie de développement durable de Spuerkeess, en tant que facilitateur de la transition. Cette politique vise à formaliser les rôles et responsabilités des différents comités et intervenants impliqués dans le développement durable. Cette gouvernance doit servir de cadre pour toutes les activités de la Banque liées aux enjeux significatifs de développement durable, aussi bien en interne que dans nos relations avec les clients et fournisseurs de la Banque. Elle décrit également les engagements, les objectifs et les plans d'action permettant la réalisation des ambitions en matière de durabilité d'entreprise et de finance durable à travers nos sphères d'influence."	Confidentielle	Publiée en interne
Code de conduite	"Il décrit les principes généraux qui régissent notre façon de travailler et de garantir des relations saines avec nos parties prenantes. Nous aspirons aux normes les plus élevées en matière d'éthique et de conduite professionnelle et nous menons nos activités dans le respect des lois applicables et des politiques internes. Le code de conduite couvre également le volet relatif à la prévention, la détection et la gestion des conflits d'intérêt."	Publique	En cours de validation
Politique de rémunération	Elle définit les lignes directrices en matière de rémunération et garantit une neutralité absolue d'un point de vue du genre ou de tout autre caractère distinctive liée notamment à l'orientation sexuelle, la croyance religieuse, la nationalité ainsi que l'origine ou l'appartenance ethnique.	Confidentielle	Publiée en interne
Politique de protection des données	Elle définit les exigences en matière de protection et de traitement des données à caractère personnel, y compris les exigences en matière de protection et de traitement des données, les rôles et responsabilités pour répondre aux exigences spécifiques du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le processus de contrôle de la conformité à la présente politique et aux exigences du RGPD.	Publique	Publiée
Procédure de lancement d'alerte (Whistle-blowing)	"Elle décrit les principes permettant de recueillir et de traiter les préoccupations et les commentaires des parties prenantes internes en cas de violation de l'éthique. Elle garantit que les processus sont transparents, accessibles, anonymes et sans représailles."	Confidentielle	En révision
Politique de publicité et de marketing équitables	"Elle décrit les principes généraux de la façon dont nous veillons à une publicité et à un marketing équitables. Il est important que nos clients puissent prendre des décisions éclairées sur nos produits et services. Les informations que nous fournissons doivent donc être transparentes, claires, accessibles, exemptes de toute discrimination et durables."	Publique	Publiée

Politique	Description et objectifs de la Politique	Publique / Confidentielle	Statut
Gouvernance			
Politique d'engagement volontaire conforme aux principes d'une démarche responsable sur les plans économique, social, éthique et environnemental pour les activités de fournisseur ou de prestataire de service	Elle veille à ce que les processus d'achat soient transparents et conformes aux lois et autres textes réglementaires, aux meilleures pratiques, ainsi qu'à l'intégration des risques et opportunités ESG, tout en garantissant le respect des droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement.	Publique	Publiée
Politique de gestion responsable du portefeuille de crédit et d'investissement	Elle définit la stratégie visant à intégrer les risques et les opportunités ESG dans les crédits accordés (portefeuille de prêts) et dans nos investissements obligataires (portefeuille d'investissements), conformément aux engagements pris dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance (NZBA) et des Principles for Responsible Banking (PRB).	Confidentielle	Publiée en interne
Politique d'exclusion ESG	Elle définit la liste des secteurs à haut risque climatique que la Banque exclut de ses financements et investissements, ainsi que le processus d'exclusion basé sur les controverses liées au Pacte mondial des Nations Unies grâce à un outil développé par une agence de notation extra-financière.	Publique	Publiée
Procédure de recouvrement des créances	"Elle décrit l'approche des procédures de recouvrement de créances qui ne portent pas atteinte à la dignité des clients et n'imposent pas de mesures coercitives disproportionnées et indues. Cette politique est basée sur les principes fondamentaux du règlement extrajudiciaire et de l'égalité de traitement."	Publique	Publiée
Procédure de gestion des risques climatiques et environnementaux	"Elle a pour but de définir le cadre de gestion de la Banque des risques climatiques et environnementaux. Spuerkeess ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les catégories figurant déjà dans le système de gestion des risques de la Banque. La procédure est structurée en différentes sections qui précisent les méthodes d'identification, de mesure, de suivi et de reporting des risques C&E actuellement en place au sein de la Banque"	Confidentielle	Publiée en interne
Politique d'intégration des risques en matière de durabilité au niveau des services financiers de Spuerkeess	Elle vise à donner une description plus concrète et opérationnelle de la politique de Spuerkeess concernant l'intégration des risques en matière de durabilité de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088.	Publique	Publiée
Politique relative à la chaîne d'approvisionnement en minerais et en métaux provenant potentiellement de zones de conflit ou à haut risque (hors Union Européenne)	"Elle définit les engagements de la Banque pour assurer un approvisionnement responsable en minerais et en métaux précieux. Cette politique s'inscrit dans la contribution de la Banque dans l'Agenda 2030 des Nations Unies et, plus spécifiquement, dans l'objectif de développement durable 12 : « Établir des modes de consommation et de production durables »."	Publique	Publiée

2. Index du contenu GRI

 GRI 1 EXIGENCE 6, GRI 1 EXIGENCE 7

Statement of use	Spuerkeess has reported in accordance with the GRI Standards for the period 01.01.2023 - 31.12.2023.
GRI 1 used	GRI 1: Foundation 2021
Applicable GRI Sector Standard(s)	NA

GRI standard/ other source	Disclosure	Location	Omission			GRI Sector Standard Ref. No.
			Requirement(s) Omitted	Reason	Explanation	
GENERAL DISCLOSURES						
GRI 2: General Disclosures 2021	2-1 Organizational details	Part I - points 1 and 2				A grey cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.
	2-2 Entities included in the organization's sustainability reporting	Part « À propos de ce rapport » - point 1				
	2-3 Reporting period, frequency and contact point	Part « À propos de ce rapport »				
	2-4 Restatements of information	Part « À propos de ce rapport » - point 4				
	2-5 External assurance	Part « À propos de ce rapport » - point 5				
	2-6 Activities, value chain and other business relationships	Part I - point 2				
	2-7 Employees	Part I - point 2.6 Part III - point 2.1				
	2-8 Workers who are not employees	Part I - point 2.6				
	2-9 Governance structure and composition	Part I - point 3.1				
	2-10 Nomination and selection of the highest governance body	Part I - point 3.2				
	2-11 Chair of the highest governance body	Part I - point 3.3				
	2-12 Role of the highest governance body in overseeing the management of impacts	Part I - point 3.4				
	2-13 Delegation of responsibility for managing impacts	Part I - point 3.4				
	2-14 Role of the highest governance body in sustainability reporting	Part « À propos de ce rapport » - point 5 Part I - point 3.4				
	2-15 Conflicts of interest	Part I - point 3.2				
	2-16 Communication of critical concerns	Part I - point 3				
	2-17 Collective knowledge of the highest governance body	Part I - point 3.2				
	2-18 Evaluation of the performance of the highest governance body	Part I - point 3				
	2-19 Remuneration policies	Part I - point 3.5				
	2-20 Process to determine remuneration	Part I - point 3.5				
	2-21 Annual total compensation ratio	Part I - point 3.5				
	2-22 Statement on sustainable development strategy	Part I - point 4				
	2-23 Policy commitments	Part I - point 4				
	2-24 Embedding policy commitments	Part I - point 4				
	2-25 Processes to remediate negative impacts	Part II Part III - point 3.6				
	2-26 Mechanisms for seeking advice and raising concerns	Part III - point 3.6				
	2-27 Compliance with laws and regulations	Part III - point 3				
	2-28 Membership associations	Part I - point 4.4 Part III - point 2.3				
	2-29 Approach to stakeholder engagement	Part II - point 1 Part III - point 3.7				
	2-30 Collective bargaining agreements	Part III - point 2.1.9 Part III - point 3.8				

GRI standard/ other source	Disclosure	Location	Omission			GRI Sector Standard Ref. No.
			Requirement(s) Omitted	Reason	Explanation	
MATERIAL TOPICS						
GRI 3: Material Topics 2021	3-1 Process to determine material topics	Part II - point 1	A grey cell indicates that reasons for omission are not permitted for the disclosure or that a GRI Sector Standard reference number is not available.			
	3-2 List of material topics	Part II - points 1.2 and 1.3				
ENERGY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 1.1 and 1.2				
GRI 302: Energy 2016	302-1 Energy consumption within the organization	Part III - points 1.1 and 1.2				
	302-2 Energy consumption outside of the organization	Part III - points 1.1 and 1.2				
	302-3 Energy intensity	Part III - points 1.1 and 1.2				
	302-4 Reduction of energy consumption	Part III - points 1.1 and 1.2				
	302-5 Reductions in energy requirements of products and services	Part III - points 1.1 and 1.2				
BIODIVERSITY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 1.3				
GRI 304: Biodiversity 2016	304-1 Operational sites owned, leased, managed in, or adjacent to, protected areas and areas of high biodiversity value outside protected areas	Part III - point 1.3				
	304-2 Significant impacts of activities, products and services on biodiversity	Part III - point 1.3				
	304-3 Habitats protected or restored	Part III - point 1.3				
	304-4 IUCN Red List species and national conservation list species with habitats in areas affected by operations	Part III - point 1.3				
EMISSIONS						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 1.1 and 1.2				
GRI 305: Emissions 2016	305-1 Direct (Scope 1) GHG emissions	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-2 Energy indirect (Scope 2) GHG emissions	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-3 Other indirect (Scope 3) GHG emissions	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-4 GHG emissions intensity	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-5 Reduction of GHG emissions	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-6 Emissions of ozone-depleting substances (ODS)	Part III - points 1.1 and 1.2				
	305-7 Nitrogen oxides (NOx), sulfur oxides (SOx), and other significant air emissions	Part III - points 1.1 and 1.2				
EMPLOYMENT						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 2.1.1				
GRI 401: Employment 2016	401-1 New employee hires and employee turnover	Part III - point 2.1.1				
	401-2 Benefits provided to full-time employees that are not provided to temporary or part-time employees	Part III - point 2.1.1				
	401-3 Parental leave	Part III - point 2.1.1				
LABOR/MANAGEMENT RELATIONS						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.1.8 and 2.1.9				
GRI 402: Labor/Management Relations 2016	402-1 Minimum notice periods regarding operational changes	Part III - points 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.1.8 and 2.1.9				

GRI standard/ other source	Disclosure	Location	Omission			GRI Sector Standard Ref. No.
			Requirement(s) Omitted	Reason	Explanation	
MATERIAL TOPICS						
OCCUPATIONAL HEALTH AND SAFETY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-1 Occupational health and safety management system	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-2 Hazard identification, risk assessment, and incident investigation	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-3 Occupational health services	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-4 Worker participation, consultation, and communication on occupational health and safety	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-5 Worker training on occupational health and safety	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-6 Promotion of worker health	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-7 Prevention and mitigation of occupational health and safety impacts directly linked by business relationships	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-8 Workers covered by an occupational health and safety management system	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
	403-9 Work-related injuries	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6				
403-10 Work-related ill health	Part III - points 2.1.5 and 2.1.6					
TRAINING AND EDUCATION						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 2.1.2, 2.1.3 and 2.1.4				
GRI 404: Training and Education 2016	404-1 Average hours of training per year per employee	Part III - points 2.1.2, 2.1.3 and 2.1.4				
	404-2 Programs for upgrading employee skills and transition assistance programs	Part III - points 2.1.2, 2.1.3 and 2.1.4				
	404-3 Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews	Part III - points 2.1.2, 2.1.3 and 2.1.4				

GRI standard/ other source	Disclosure	Location	Omission			GRI Sector Standard Ref. No.
			Requirement(s) Omitted	Reason	Explanation	
MATERIAL TOPICS						
DIVERSITY AND EQUAL OPPORTUNITY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 2.1.7				
GRI 405: Diversity and Equal Opportunity 2016	405-1 Diversity of governance bodies and employees	Part III - point 2.1.7				
	405-2 Ratio of basic salary and remuneration of women to men	Part III - point 2.1.7				
NON-DISCRIMINATION						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 2.1.7				
GRI 406: Non-discrimination 2016	406-1 Incidents of discrimination and corrective actions taken	Part III - point 2.1.7				
SECURITY PRACTICES						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 2.1.6				
GRI 410: Security Practices 2016	410-1 Security personnel trained in human rights policies or procedures	Part III - point 2.1.6				
LOCAL COMMUNITIES						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 2.3				
GRI 413: Local Communities 2016	413-1 Operations with local community engagement, impact assessments, and development programs	Part III - point 2.3				
	413-2 Operations with significant actual and potential negative impacts on local communities	Part III - point 2.3				
MARKETING AND LABELING						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - point 3.5 Part III - point 3.12.4				
GRI 417: Marketing and Labeling 2016	417-1 Requirements for product and service information and labeling	Part III - point 3.5 Part III - point 3.12.4				
	417-2 Incidents of non-compliance concerning product and service information and labeling	Part III - point 3.5 Part III - point 3.12.4				
	417-3 Incidents of non-compliance concerning marketing communications	Part III - point 3.5 Part III - point 3.12.4				
CUSTOMER PRIVACY						
GRI 3: Material Topics 2021	3-3 Management of material topics	Part III - points 3.3.2 and 3.3.3				
GRI 418: Customer Privacy 2016	418-1 Substantiated complaints concerning breaches of customer privacy and losses of customer data	Part III - points 3.3.2 and 3.3.3				



3. Tableau de correspondance entre GRI 2021 et ESRS

Les GRI (Global Reporting Initiatives) et l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) ont publié une déclaration commune sur le haut niveau d'interopérabilité atteint entre les normes européennes de reporting sur le développement durable (European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) et les normes GRI.

Suite à l'exigence de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) d'adopter une double approche de matérialité et de prendre en compte les normes existantes, les définitions, concepts et informations sur les impacts des ESRS et des GRI sont entièrement ou, lorsque l'alignement complet n'était pas possible en raison du contenu du mandat de la CSRD, étroitement alignés.

Les entités qui déclarent déjà selon les GRI seront bien préparées à déclarer selon les ESRS. Les entités déclarant dans le cadre de les ESRS sont considérées comme déclarant en référence aux normes GRI et éviteront donc le fardeau des déclarations multiples.

Normes GRI 2021

Normes ESRS

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION		
GRI 2 : Éléments généraux d'information 2021	2-1 Informations relatives à l'organisation	Exigences de la Directive 2013/34/EU
	2-2 Entités incluse dans le reporting en matière de durabilité de l'organisation	ESRS 1 5.1; ESRS 2 BP-1 §5 (a) et (b) i
	2-3 Période de reporting, fréquence et point de contact	ESRS 1 §73
	2-4 Réaffirmation des informations	ESRS 2 BP-2 §13, §14 (a) à (b)
	2-5 Vérification externe	Exigences de la Directive (EU) 2022/2464
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations commerciales	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) i à (a) ii, (b) à (c), §42 (c)
	2-7 Collaborateurs	ESRS 2 SBM-1 §40 (a) iii; ESRS S1 S1-6 §50 (a) à (b) et (d) à (e), §51 à §52
	2-8 Travailleurs non salariés	ESRS S1 S1-7 §55 à §56
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	ESRS 2 GOV-1 §21, §22 (a), §23; ESRS G1 §5 (b) Exigences de la Directive 2013/34/EU pour les entités d'intérêt public
	2-10 Nomination et sélection de la plus haute instance de gouvernance	
	2-11 Président de la plus haute instance de gouvernance	
	2-12 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la supervision de la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c); GOV-2 §26 (a) à (b); SBM-2 §45(d); ESRS G1 §5 (a)
	2-13 Délégation des responsabilités dans la gestion des impacts	ESRS 2 GOV-1 §22 (c) i; GOV-2 §26 (a); ESRS G1 G1-3 §18 (c)
	2-14 Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans le reporting en matière de durabilité	ESRS 2 GOV-5 §36; IRO-1 §53 (d)
	2-16 Communication des problèmes critiques	ESRS 2 GOV-2 §26 (a); ESRS G1 G1-1 AR 1 (a); G1-3 §18 (c)
	2-17 Connaissances collectives de la plus haute instance de gouvernance	ESRS 2 GOV-1 §23
	2-18 Évaluation de la performance de la plus haute instance de gouvernance	
	2-19 Politiques de rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (a) à (c); ESRS E1 §13 Exigences de la Directive (EU) 2017/828 pour les entreprises cotées
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	ESRS 2 GOV-3 §29 (e) Exigences de la Directive (EU) 2017/828 pour les entreprises cotées
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	ESRS S1 S1-16 §97 (b) à (c)
	2-22 Déclaration sur la stratégie en matière de développement durable	ESRS 2 SBM-1 §40 (g)
	2-23 Engagements politiques	ESRS 2 GOV-4; MDR-P §65 (b) à (c) et (f); ESRS S1 S1-1 §19 à §21 et §AR 14; ESRS S2 S2-1 §16 à §17, §19 et §AR 16; ESRS S3 Se-1 §14, §16 à §17 et §AR 11; ESRS S4 S4-1 §15 à §17 et §AR 13; ESRS G1 G1-1 §7 et §AR 1 (b)
	2-24 Intégration des engagements politiques	ESRS 2 GOV-2 §26 (b); MDR-P §65 (c); ESRS S1 S1-4 §AR 35; ESRS S2 S2-4 §AR 30; ESRS S3 S3-4 §AR 27; ESRS S4 S4-4 §AR 27; ESRS G1 G1-1 §9 et §10 (g)
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	ESRS S1 S1-1 §20 (c); S1-3 §32 (a), (b) et (e), §AR 31; ESRS S2 S2-1 §17 (c); S2-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 26; S2-4 §33 (c); ESRS S3 S3-1 §16 (c); S3-3 §27 (a), (b) et (e), §AR 23; S3-4 §33 (c); ESRS S4 S4-1 §16 (c); S4-3 §25 (a), (b) et (e), §AR 23; S4-4 §32 (c)	
2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de faire part de ses préoccupations	ESRS S1 S1-3 §AR 32 (d); ESRS S2 S2-3 §AR 27 (d); ESRS S3 S3- 3 §AR 24 (d); ESRS S4 S4-3 §AR 24 (d); ESRS G1 G1-1 §10 (a); G1-3 §18 (a)	
2-27 Respect des lois et règlements	ESRS 2 SMB-3 §48 (d); ESRS E2 E2-4 §AR 25 (b); ESRS S1 S1-17 §103 (c) à (d) et §104 (b); ESRS G1 G1-4 §24 (a)	
2-28 Associations de membres	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M	
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	ESRS 2 SMB-2 §45 (a) i à (a) iv; ESRS S1 S1-1 §20 (b); S1-2 §25, §27 (e) et §28; ESRS S2 S2-1 §17 (b); S2-2 §20, §22 (e) et §23; ESRS S3 S3-1 §16 (b); S3-2 §19, §21 (d) et §22; ESRS S4 S4-1 §16 (b); S4-2 §18, §20 (d) et §21	
2-30 Accords de négociation collective	ESRS S1 S1-8 §60 (a) et §61	

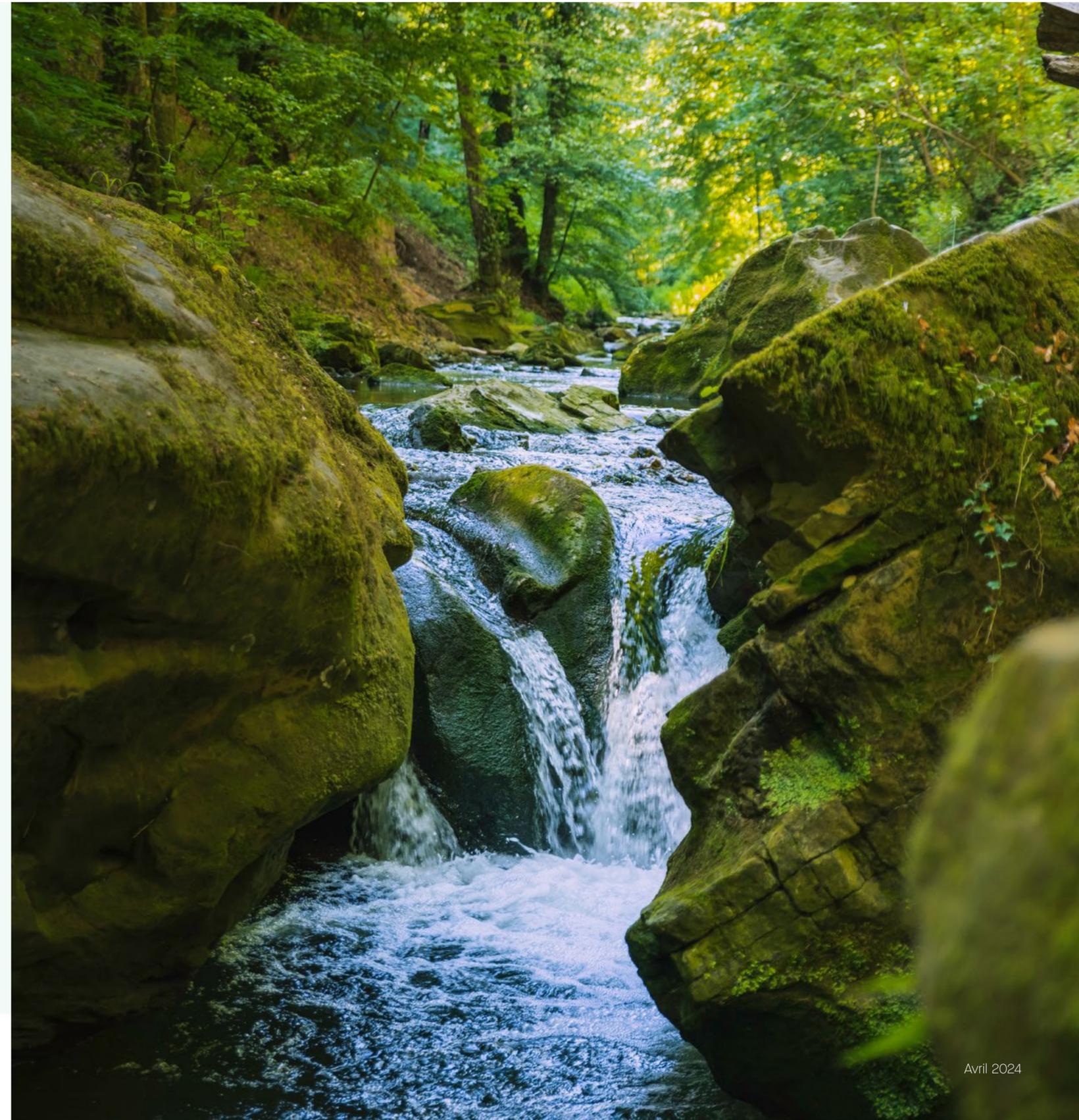
Normes GRI 2021		Normes ESRS
ENJEUX PERTINENTS		
GRI 3 : Enjeux pertinents 2021	3-1 Processus de détermination des enjeux pertinents	ESRS 2 BP-1 §AR 1 (a); IRO-1 §53 (b) ii à (b) iv
	3-2 Liste des enjeux pertinents	ESRS 2 SBM-3 §48 (a) et (g)
	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS 2 SBM-1§ 40 (e); SBM-3 §48 (c) i et (c) iv; MDR-P, MDR-A, MDR-M, et MDR-T; ESRS S1 S1-2 §27; S1-4 §39 et AR 40 (a); S1-5 §47 (b) à (c); ESRS S2 S2-2 §22; S2-4 §33, §AR 33 et §AR 36 (a); S2-5 §42 (b) à (c); ESRS S3 S3-2 §21; S3-4 §33, §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §42 (b) à (c); ESRS S4 S4-2 §20, S4-4 §31, §AR 30 et §AR 33 (a); S4-5 §41 (b) à (c)
ÉNERGIE		
GRI 302 : Énergie 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS E1 E1-2 §25 (c) à (d); E1-3 §26; E1-4 §33
	302-1 Consommation d'énergie au sein de l'organisation	ESRS E1 E1-5 §37; §38; §AR 32 (a), (c), (e) et (f)
	302-2 Consommation énergétique en-dehors de l'organisation	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	302-3 Intensité énergétique	ESRS E1 E1-5 §40 to §42
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M	
BIODIVERSITÉ		
GRI 304 : Biodiversité 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS E4 E4-1 §AR 1 (b) et (d); E4-2 §20 et §22; E4-3 §25 et §28 (a); E4-4 §29
	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	ESRS E4 §16 (a) i; §19 (a); E4-5 §35
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	ESRS E4 E4-5 §35, §38, §39, §40 (a) et (c)
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	ESRS E4 E4-3 §28 (b) et §AR 20 (e); E4-4 §AR 26 (a)
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	ESRS E4 E4-5 §40 (d) i
ÉMISSIONS		
GRI 305 : Émissions 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS E1 E1-2 §22; E1-3 §26; E1-4 §33 et §34 (b); E1-7 §56 (b) et §61 (c); ESRS E2 §AR 9 (b); E2-1 §12; E2-2 §16 et §19; E2-3 §20
	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	ESRS E1 E1-4 §34 (c); E1-6 §44 (a); §46; §50; §AR 25 (b) et (c); §AR 39 (a) à (d); §AR 40; AR §43 (c) à (d)
	305-2 Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (Scope 2)	ESRS E1 E1-4 §34 (c); E1-6 §44 (b); §46; §49; §50; §AR 25 (b) et (c); §AR 39 (a) à (d); §AR 40; §AR 45 (a), (c), (d) et (f)
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	ESRS E1 E1-4 §34 (c); E1-6 §44 (c); §51; §AR 25 (b) et (c); §AR 39 (a) à (d); §AR 46 (a) (i) à (k)
	305-4 Intensité des émissions de GES	ESRS E1 E1-6 §53; §54; §AR 39 (c); §AR 53 (a)
	305-5 Réduction des émissions de GES	ESRS E1 E1-3 §29 (b); E1-4 §34 (c); §AR 25 (b) et (c); E1-7 §56
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NOx), d'oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	ESRS E2 E2-4 §28 (a); §30 (b) et (c); §31; §AR 21; §AR 26

Normes GRI 2021		Normes ESRS
EMPLOI		
GRI 401 : Emploi 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 S1-1 §17; §20 (c); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) et (c)
	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	ESRS S1 S1-6 §50 (c)
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	ESRS S1 S1-11 §74; §75; §AR 75
	401-3 Congé parental	ESRS S1 S1-15 §93
RELATION EMPLOYÉS/DIRECTION		
GRI 402 : Relation employés/direction 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 S1-1 §17; §20 (c); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) and (c)
	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL		
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 S1-1 §17; §20 (c); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) et (c)
	403-1 Système de management de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-1 §23
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigations des événements indésirables	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	403-3 Services de santé au travail	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	ESRS S2 S2-4 §32 (a)
	403-8 Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	ESRS S1 S1-14 §88 (a); §90
	403-9 Accidents du travail	ESRS S1 S1-4, §38 (a); S1-14 §88 (b) et (c); §AR 82
403-10 Maladies professionnelles	ESRS S1 S1-4, §38 (a); S1-14 §88 (b) et (d); §89; §AR 82	
FORMATION ET ÉDUCATION		
GRI 404 : Formation et éducation 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 S1-1 §17; §20 (c); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) et (c)
	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur	ESRS S1 S1-13 §83 (b) et §84
	404-2 Programmes d'amélioration des compétences des collaborateurs et programmes d'aide à la transition	ESRS S1 S1-1 §AR 17 (h)
	404-3 Part de collaborateurs bénéficiant d'un examen régulier de leurs performances et de leur évolution de carrière	ESRS S1 S1-13 §83 (a) et §84

Normes GRI 2021

Normes ESRS

Normes GRI 2021		Normes ESRS
DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES		
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 §24 (a); S1-1 §17; §20 (c); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) et (c)
	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	ESRS 2 GOV-1 §21 (d); ESRS S1 S1-6 §50 (a); S1-9 §66 (a) à (b); S1-12 §79
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	ESRS S1 S1-16 §97 et §98
LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION		
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S1 S1-1 §17; §20 (c); §24 (a) et (d); S1-2 §27; S1-4 §38; §39; §AR 40 (a); S1-5 §44; §47 (b) et (c); ESRS S2 §11 (c); S2-1 §14; §17 (c); S2-2 §22; S2-4 §32; §33 (a) et (b); §36; §AR 33; §AR 36 (a); S2-5 §39, §42 (b) et (c); ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13; §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31; §32 (a) et (b); §35; §AR 30; §AR 33 (a); S4-5 §38; §41 (b) et (c)
	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	ESRS S1 S1-17 §97, §103 (a), §AR 103
PRATIQUES DE SÉCURITÉ		
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S3 §9 (b); S3-1 §12 et §16 (c); S3-2 §21; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, §36; §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §39, §43
	10-1 Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
COMMUNAUTÉS LOCALES		
GRI 413 : Communautés locales 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S3 §9 (b); S3-1 §12 et §16 (c); S3-2 §21; S3-4 §32 (a) à (d), §33 (a) et (b), §35, §36; §AR 31, §AR 34 (a); S3-5 §39, §43
	413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	ESRS S3 S3-2 §19; S3-3 §25; S3-4 §AR 34 (c)
	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	ESRS 2 SBM-3 48 (c); ESRS S3 §9 (a) i et (b)
COMMERCIALISATION ET ÉTIQUETAGE		
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13, §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31; §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)
	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	ESRS 1 §AR 16; MDR-P, MDR-A, MDR-T; ESRS 1 §11; MDR-M
	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	ESRS S4 S4-4 §35
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	ESRS S4 S4-4 §35
CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES DES CLIENTS		
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	3-3 Gestion des enjeux pertinents	ESRS S4 §10 (b); S4-1 §13 et §16 (c); S4-2 §20; S4-4 §31, §32 (a) et (b), §35, §AR 30, §AR 33 (a); S4-5 §38, §41 (b) et (c)
	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	ESRS S4 S4-3 §AR 23; S4-4 §35



4. Principes pour une Banque Responsable

Les résultats obtenus en réponse aux Principes pour une Banque Responsable (« Principles for Responsible Banking » ou PRB) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI – United Nations Environment Programme Finance Initiative), dont la Banque est signataire depuis 2019, sont publiées en avril 2024 et sont consultables sous <https://www.spuerkeess.lu/fr/a-propos-de-nous/sustainability/rapports-rse-de-spuerkeess/>.



5. Taxonomie européenne : Mesure de l'éligibilité (alignement) à la Taxonomie européenne de nos actifs bancaires

0. Summary of KPIs to be disclosed by credit institutions under Article 8 Taxonomy Regulation

		Total environmentally sustainable assets	KPI****	KPI*****	% coverage (over total assets)***	% of assets excluded from the numerator of the GAR (Article 7(2) and (3) and Section 1.1.2 of Annex V)	% of assets excluded from the denominator of the GAR (Article 7(1) and Section 1.2.4 of Annex V)
Main KPI	Green asset ratio (GAR) stock	€607.215.478,39	1,17%	1,35%	92,26%	42,12%	7,74%
		Total environmentally sustainable activities	KPI	KPI	% coverage (over total assets)	% of assets excluded from the numerator of the GAR (Article 7(2) and (3) and Section 1.1.2 of Annex V)	% of assets excluded from the denominator of the GAR (Article 7(1) and Section 1.2.4 of Annex V)
Additional KPIs	GAR (flow)						
	Financial guarantees	€0,00	0,00%	0,00%			
	Assets under management	€11.981.611,18	3,04%	7,26%			

* For credit institutions that do not meet the conditions of Article 94(1) of the CRR or the conditions set out in Article 325a(1) of the CRR

**Fees and commissions income from services other than lending and AuM

Institutions shall disclose forwardlooking information for this KPIs, including information in terms of targets, together with relevant explanations on the methodology applied.

*** % of assets covered by the KPI over banks' total assets
****based on the Turnover KPI of the counterparty

*****based on the CapEx KPI of the counterparty, except for lending activities where for general lending Turnover KPI is used

Note 1: Across the reporting templates: cells shaded in black should not be reported.

Note 2: Fees and Commissions (sheet 6) and Trading Book (sheet 7) KPIs shall only apply starting 2026. SMEs' inclusion in these KPI will only apply subject to a positive result of an impact assessment.

6. Glossaire

A.	
ABBBL	Association des Banques et Banquiers Luxembourg
ABE	Autorité Bancaire Européenne
ACA	Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg
ACI	Approche Commerciale pour Indépendants
ACL	Automobile Club du Luxembourg
ACNR	Approche Commerciale pour Non-Résidents
AIE	Agence Internationale de l'Énergie
ASBL	Association Sans But Lucratif
ASTF	Association pour la Santé au travail des secteurs Tertiaire et Financier
AuM	Assets under Management - Actifs sous Gestion
B.	
BCE	Banque Centrale Européenne
BCP	Business Continuity Plan - Plan de Continuité des Activités
BE	Belgique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BHW	Beamtenheimstättenwerk (plan d'épargne-logement)
BTAR	Banking Book Taxonomy Alignment (ratio de la Taxonomie Européenne)
C.	
C&E	Risques Climatiques et Environnementaux
CACS	Cercle Amical, Culturel et Sportif de Spuerkeess
CAM	Campaign Management: Messages envoyés via S-Net à destination d'une clientèle ciblée
CEO	Chief Executive Officer - Président Directeur Général
CET	Compte Épargne-Temps

CO2	Dioxyde de Carbone
CPE	Certificat de Performance Énergétique
CS3D	Corporate Sustainability Due Diligence Directive - Directive européenne sur le Devoir de Vigilance en matière de Développement Durable des Entreprises
CSR	Corporate Social Responsibility
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive - Directive européenne sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises
CSSF	Commission de Surveillance du Secteur Financier
D.	
DE	Allemagne
DeFi	Decentralized Finance - Finance Décentralisée
DLT	Distributed Ledger Technologie - Technologie des Registres Distribués
DRP	Disaster Recovery Plan - Plan de Reprise d'Activité
E.	
EBC	European Business Consulting
EBPD IV	Energy Performance of Buildings Directive - Directive sur la performance énergétique des bâtiments
ECP	Euro Commercial Paper (titre de créance négociable)
EFRAG	European Financial Reporting Advisory Group - Groupe consultatif européen sur l'information financière
EMTN	Euro Medium Term Notes (programme d'émissions d'obligations)
ESG	Économie Social Gouvernance
ESR	Entreprise Socialement Responsable
ESRS	European Sustainability Reporting Standards - normes européennes de reporting sur le développement durable du European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG)
ETP	Équivalent Temps-Plein

F.	
FBE	Fédération Bancaire Européenne
FDL	Fonds du Logement
FEI	Fonds Européen d'Investissement
FinTech	Technologie Financière
FR	France
G.	
GAR	Green Asset Ratio (part des financements accordés à des activités durables = Total des actifs durables / Total des actifs)
GECE	Groupement Européen des Caisses d'Épargne
GES	Gaz à effet de Serre
GHG	Greenhouse Gas (protocole international de mesure des gaz à effet de serre)
GRI	Global Reporting Initiatives (ONG née en 1997 de l'association du CERES (Coalition for Environmentally Responsible Economies) et du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement))
H.	
HR	Human Resources
I.	
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process (exercice d'auto-évaluation par les banques de leur risques financiers et de l'adéquation de leurs fonds propres)
ICC	Chambre de Commerce Internationale
ICFA	International Climate Finance Accelerator Luxembourg
ICMA	International Capital Market Association
IMS	Inspiring More Sustainability Luxembourg
INDR	Institut National du Développement Durable
IT	Information Technology - Technologie de l'Information

K.	
KPI	Key Performance Indicator - Indicateur clé de performance
L.	
LED	Light-Emitting Diode - Diode électroluminescente
LISER	Luxembourg Institute of Socio Economic Research - Institut luxembourgeois pour la recherche socio-économique
LIST	Institut Luxembourgeois des Sciences et Technologies
LSFI	Luxembourg Sustainable Finance Initiative
M.	
MIFID II	Markets in Financial Instruments Directive - Directive sur les marchés d'instruments financiers
MJ	Mégajoule
MSCI	Data providers permettant de mesurer l'éligibilité et l'alignement des différentes positions du portefeuille obligataire
MSU	Mécanisme de Surveillance Unique
N.	
NACE	Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne (cadre de référence pour la production et la diffusion des statistiques relatives aux activités économiques en Europe)
NFRD	Non-Financial Reporting Directive - Directive relative à la publication d'informations non financières
NGFS	Network for Greening the Financial System (Réseau pour le verdissement du système financier = scénarios explorant la transition vers une économie bas carbone et les impacts physiques du changement climatique sous différentes hypothèses)
NZBA	Net Zero Banking Alliance - Alliance financière pour des émissions nettes zéro

O.	
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ODD	Objectif de Développement Durable
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisations Non Gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
P.	
PAI	Principal Adverse Impacts (volet de la SFDR)
PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials (initiative menée par le secteur financier visant à élaborer une norme mondiale harmonisée d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux prêts et aux investissements)
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNEC	Plan National intégré en matière d'Énergie et de Climat
POP	Pleasant, Open & Proud
PRB	Principles for Responsible Banking - Principes pour une Banque Responsable de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI - United Nations Environment Programme Finance Initiative)
PTI	Formation Premier Témoin Incendie
R.	
RAF	Risk Appetite Framework - Cadre d'appétence aux risques
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RH	Ressources Humaines
RSE	Responsabilité Sociale des Entreprises
RSPO	Label « Roundtable on Sustainable Palm Oil

S.	
SAB	Scientific Advisory Board - Conseil consultatif scientifique de durabilité
SDG	Sustainable Development Goal - Objectif de Développement Durable
SDI	Spuerkeess Direct
SDK	Super DrecksKëscht fir Betriber
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation
SFI	Société Financière Internationale
SML	Stock Market Learning
SNHBM	Société Nationale des Habitations à Bon Marché
SnT	Luxembourg's Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust de l'Université du Luxembourg
SSO	Strategic & Sustainability Office
T.	
TPI	Transition Pathway Initiative (initiative d'investissement responsable lancée en janvier 2017 par des détenteurs d'actifs, dirigée vers la gestion des risques générés par le changement climatique)
TUP	Titre Universel de Paiement - Formulaire de virement

U.	
UBA	United Brands Association (association belge pour les marques)
UE	Union Européenne
UNEP FI	United Nations Environment Programme Finance Initiative - Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNGC	United Nations Global Compact
UNGPBHR	United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights - Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme
USCP	United States Commercial Paper (programme de billets de trésorerie américains)
UX	User Experience



Contributeurs

Alexis LEFEBVRE, Andrea DE MOURA, Angèle SCHMITZ, Anne ADAMY, Camille PETACH, Carmen JAFFKE, Claude WURTH, Fabien THREINEN, Jean-Christophe MULOT, Jean-Claude WILMES, Joël NICOLAS, Jorge GOMES DA SILVA, Laura SCHOUMACHER, Laurent MONTAGNON, Lisa WELLS, Loren MOTIANI, Luigi GAROFOLI, Max ZUCCOLI, Michel ABRAÃO, Mirko KESSLER, Myriam BALTES, Nicolas CARRÉ, Nobby BRAUSCH, Phil BONEM, Raymond FANTINI, Romain VAN DE LOUW, Romaine KROEBER, Romy REDING, Sandra KÜHN-WEIS, Sandy GOMES CUNHA, Sara JIMENEZ, Sara PALMIROTTA, Serge SIMAR, Sophie LEITZ, Thorunn EGILSDOTTIR, Yannick LOTTI, Zoé PETER,

Auteur - Coordinateur

Inès KHARROUBI

Conception graphique

lola

Éditeur

lola

